بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

AU NOM D'ALLAH
LE MISÉRICORDIEUX LE COMPATISSANT

Printed in Saudi Arabia

Edition spécial pour (la Committée des Jeunes Musulmans de L'Amérique Latine) une section de l'Ensemble Mondiale des Jeunes Musulmans.



الموزع الوحيد لمنشورات الاتحاد بسبعين لغة:

الدار العالمية للكتاب الإسلامي

نشر وتوزيع الكتاب والشريط الإسلامي بسبعين لغة

الإدارة العامة: ص.ب. ٥٥١٩٥ - الرياض ١١٥٣٤

هاتف ٤٦٥٠٨١٨ - ٤٦٤٧٢١٣ - فاكس ٤٦٣٣٤٨٩

المكتبات: الرياض ٤٦٢٩٣٤٧ - ١ / جدة ٦٨٧٣٧٥٢ - ٢ / الخبر ٨٩٤٥٨٢١ - ٣

World Wide Distributor of I. I. F. S. O. Publications in 70 Languages:

INTERNATIONAL ISLAMIC PUBLISHING HOUSE
I. I. P. H.

Publishing And Distributing Islamic Books And Tapes In 70 Languages
HEAD OFFICE: P.O.Box 55195 - Riyadh 11534 - Saudi Arabia
Tel: (966-1) 4650818-4647213 - Fax: 4633489
BOOK SHOPS: Riyadh1-4629347/Jeddah2-6873752/Khobar3-8945821

تعريف بالإسلام

حمودة عبد العاطي

باللغة الفرنسية

الاتحاد الإسلامي العالمي
للمنظمات الطلابية

ISLAM
AU CERCLE DE
LUMIERE

HAMMUDAH ABDULATI

INTERNATIONAL ISLAMIC FEDERATION
OF STUDENT ORGANIZATION

L'ISLAM MIS AU POINT

Hammudah Abdalati

Avant Propos

Le but de cet ouvrage est de mettre le lecteur moyen au courant des enseignements fondamentaux de l'Islam. Ce sera évident que l'intention n'est pas de présenter la profondeur ou l'étendue de l'Islam dans ce livre. L'intention, cependant est de fournir au lettre ordinaire une juste aperçu du sujet et de l'aider à apprecier les principes que l'Islam soutient. Une fois qu'il aura développé l'intérêt initial, il pourra approfondir sa connaissance tout seul.

Les Musulmans de l'Hemisphère occidental, surtout les jeunes qui vivent dans les régions éloignées, affrontent des problèmes complexes. Toutes les circonstances environnantes sont défavorables en ce qui concerne l'Islam. Les commentaires à la radio, les spectacles télévisés, les informations, et articles dans les revues, le cinéma et même les manuels scolaires, semblent tous dénaturer l'Islam, et cela pas toujours innocemment. De plus, certains groupes trop enthousiastes essaient d'exploiter la situation de ces Musulmans ésperant qu'ils se convertiront à tel culte ou à telle secte. D'autre part, il y a beaucoup de tenta-

tions dans la vie pour distraire l'attention des gens et détourner leur intérêt de la bonne voie de la religion. C'est assez pernicieux, et davantage dans le cas des jeunes Musulmans et beaucoup plus dans le cas de l'Islam, la religion qui est très mal comprise dans cette partie du monde. C'est vrai que certains parents musulmans essaient de donner à leurs enfants une orientation et une instruction religieuses, mais à quoi servent ces efforts limités et quelle peut être leur efficacité dans cet environnement à haute pression.

Qu'arrive-t-il alors? Quel est le résultat de cette situation difficile? Il faut admettre, en toute honnêteté, que la conjecture est sombre mais pas deséspérée. Certains Musulmans, victimes de leur environnement à haute pression, deviennent indifférents et se replient sur eux-mêmes. Ils ont honte, peur ou se méfient de leur entourage. Par conséquent ils ne peuvent rien faire de valable pour leur société, ni entirer quelque bénéfice conséquent. D'autres se laissent entrainer par la marée sociale pour être dans le vent et acceptables. Ces derniers aussi ne contribuent rien à la société dans laquelle ils vivent et n'en tirent aucun profit. De tels «Musulmans» peuvent même devenir dangereux et indignes, car ils sont denués de moralité religieuse effective.

A côté de ces Musulmans indifférents, détachés et indulgents il y en a d'autres qui ne sont d'aucune façon meilleurs. Ils sont probablement fascinés par ce qui paraît être un haut degré d'organisation de certains groupes religieux ou par la grande diffusion sociale stimulée par certaines fraternités seculières. De tels individus sont, pour la plupart, des marginaux

ou de simples adhérents. Ils peuvent même être considerés comme des âmes perdues dans «la foule isolée» si caractéristique de la société moderne. Il ne s'adhèrent pas parce qu'ils sont complètement endoctrinés de la foi de tel ou tel groupe particulier, ni parce qu'ils ont developpé un amour désintéressé pour l'humanité. Ils s'y adhèrent plutôt parce qu'ils n'apprécient pas convenablement leur propre héritage islamique. A cause de cela et de ce qu'ils vivent dans un milieu non-musulman, ils n'acquièrent pas la connaissance et le courage nécessaires pour se distinguer en tant que Musulman. Si de tels «Musulmans» s'intéréssent réellement à la religion, ils ne s'écarteront pas de la voie de l'Islam, qui milite pour le plus haut degré de l'évolution religieuse et de l'aspiration de l'homme. De plus, s'ils s'interessent vraiment au bien-êtres spirituel et moral de l'humanité, ils trouveront la plus grande satisfaction dans l'organisation islamique. Donc, quand ils s'adhérent à n'importe quel autre groupe ils ne peuvent montrer qu'un intérêt superficiel et ne se décident que pour de pauvres substituts. Il en résulte qu'ils perdent le contact spirituel avec leur coreligionnaires et restent des marginaux dans leur nouveau cercle social.

Quand on analyse les conséquences en fin de compte, de toute la situation, on les trouvera déplorables et néfastes pour tous ceux qui sont concernés. Une perte pour le plate-forme musulman est une plus grande parte pour les autres plate-formes valables. Le vrai Musulman peut contribuer le plus effectivement à la réalisation de la citoyenneté responsable et à la paix universelle, à l'entente mutuelle et à la fraternité humaine, à la liberté de la conscience et au maintien

de la dignité humaine. Tous ces principes sont une partie intégrante de l'Islam. Ils sont recommandés et confiés au Musulman. Si un Musulman, qui est supposé défendre ces principes, se perd ou devient indifférent, cela signifie que l'humanité en général sera privée de ses precieuses contributions. Ce n'est pas une petite perte.

Les Musulmans ont de bonnes raisons de croire que leur Livre, le Glorieux Coran, est le Maitre-Livre de Révélation et la Norme de Verité Religieuse. Ils croient aussi que l'Islam est venu réaffirmer l'Eternel Message Divin et régler les querelles religieuses afin que l'homme puisse se consacrer aux activités créatrices et constructives dans tous les domaines de la vie. Cela ne signifie pas que les Musulmans se séparent du reste de l'humanité ou se placent au-dessus. Ils n'essaient pas d'imposer l'Islam, ni de classifier la race humaine en rangs inférieur et supérieur. Ils n'entretiennent pas le concepte de nations favorisées et condamnés et n'endossent pas la doctrine du Peuple Choisi et du Gentil. Au contraire, ils ont pour tache de transmettre le Message Divin à l'humanité et d'apporter leur contribution indispensable à l'humanité. En d'autres termes, les Musulmans ne peuvent pas se permettre d'être indifferents, detachés ou arrogants. C'est leur devoir sacré d'avoir l'esprit grand ouvert sur toutes les realités de la vie et de tendre les bras á tout le monde de toute classe, religion, race ou nationalité. Le bien qu'ils peuvent faire et les services qu'ils peuvent rendre ne se materialiseront que lorsqu'ils mettront l'Islam en pratique et s'associeront aux autres dans l'esprit bienveillant et humanitaire de l'Islam.

En présence de toutes ces circonstances, nous essayons d'introduire l'Islam à nouveau. Il n'est pas dans notre intention de faire les Musulmans, devenir des fanatiques aveugles ou des ornes, car l'Islam s'y oppose fermement. Nous ésperons refaire savoir à ces Musulmans la verité de l'Islam, leur donner un aperçu spirituel de l'univers et une approche morale de la condition humaine. Si cela se réalise il deviendront des citoyens résponsables de leurs pays, des membres honorables de la race humaine, et, surtout, des gens conscients de Dieu.

Ce que j'ai depeins ici, est-ce une perspective pessimiste de l'avenir de l'Islam dans le monde moderne? Ou, est-ce une aveu courageux du desespoir et du manque d'energie auxquels les Musulmans semblent être en proie? Ou, est-ce une réflexion de l'Issue attendue d'une bataille spirituelle perdue d'avance que livrent les Musulmans dans le Nouveau Monde? Certes que non. Le pessimisme et le desespoir sont contraires à l'esprit de l'Islam, et le manque d'énergie est incompatible avec la foie en Dieu. L'avenir de l'Islam est l'avenir de l'humanité, et si l'humanité à quelque avenir - et je crois qu'elle en a - il y a un grand avenir brillant en réserve pour l'Islam. La bataille spirituelle que menent les Musulmans aujourd'hui n'est pas une bataille perdue d'avance, quoique le progrès paraisse lent. Si, pour quelque raison, les Musulmans perdent leur bataille spirituelle, l'humanité subira des pertes irréparables.

L'importance de cet avant-propos est, donc, de faire un portrait réaliste de la situation qui affronte les Musulmans dans le Nouveau Monde. C'est pour aver-

tir les parents aussi bien que les enfants des dangers qui approchent et des pertes qui doivent être empêchées. De plus, c'est pour rappeler à tous ceux qui s'intéressent veritablement au bien-être spirituel de l'humanité qu'ils doivent être vigilants et adopter une attitude nouvelle envers l'humanité et ses problèmes.

Qu'Allah garde nos frères Musulmans. Nous Lui faisons confiance infiniment - que nos efforts ne seront pas en vain.

> *«Je veux seulement vous reformer, autant que je le puis. Le Secours ne me vient que de Dieu. Je me confie à Lui et je suis repentant vers Lui.»*

(Coran: 11:99)

Hammuda Abdalati

Préface à la Seconde Edition

Ce livre fut d'abord conçu pour répondre à certains besoins urgents des Musulmans et aussi des non-Musulmans en Amérique du Nord. Il fut préparé sous pressions de différentes sortes et de différentes degrés. Par conséquent, beaucoup de sujets essentiels et désirables furent écartés par necessité. Mais, malgré cela, le livre fut bien reçu et s'avéra utile, Dieu merci.

Les commentaires favorables et encourgeants des lecteurs, l'intérêt veritable de plusieurs groupes musulmans, le soutien actif des centres islamiques et le besoin perpetuel de ce genre de service, ont rendu moralement nécessaire que ce livre soit disponible pour la grande circulation. D'où le besoin d'une édition revisée.

Et une fois encore, un effort est fait pour répondre à cette nécessite morale. Le but de la révision est essentiellement de parvenir à une plus grande clarté dans les idées et à une plus grande simplicité d'expression. L'approche fondamental et le contenu de la première édition seront les mêmes. L'addition ou la suppression de toute matière sera minimale. C'est très regrettable que le temps ne nous permette pas une révision plus détaillée pour utiliser à fond les expériences nouvelles et les précieuses suggestions de plusieurs lecteurs concernés. Cependant, c'est toujours une grande source de joie que le livre sera en circulation

pour continuer le service initial a l'Islam, aux Musulmans et aux gens de toutes confessions en quête de la vérité.

Si ce modeste effort est réussi, c'est par la grâce et la guidée de Dieu. Mais s'il ne répond pas à l'attente des Lecteurs, nous ne pouvons que prier et espérer que Dieu nous pardonnera nos jugements imparfaits.

> *«Notre Seigneur! Nous nous confions en Toi! Nous revenons à Toi! Vers toi sera le retour!*
>
> (Coran: 60:4)

Chapitre 1

Le Fondement Idéologique de l'Islam

Allah

La connaissance de Dieu et la foi en Lui constituent le fondement même de l'Islam. Le sujet est tellement vital qu'il demande une discussion approfondie et nette. Pour le besoin de la clarté, de simples démonstrations seront utilisées. Cela peut paraître ennuyeux ou trop simple à ceux qui savent déjà quelque chose sur le sujet. Nous invitons de tels gens instruits à avoir de la patience et à apprécier l'importance de la chose.

Il y a des individus qui avaient à douter de concept de Dieu au nom de la science, ou dû à un manque d'expérience et de compréhension. L'attitude de ces gens reflète un esprit inquiet, quoiqu'ils prétendent être des intellectuels savants. Je ne m'intéresserai pas à leurs prétentions, mais plutôt à leur attitude réelle. Cela expliquera pourquoi une bonne partie du débat est conçue pour être simple comme s'il était destiné principalement aux enfants, et pas aux adultes. D'autre part, un but majeur de cet ouvrage est de faire comprendre le vrai concept de Dieu en Islam aux jeunes Musulmans. A aussi été pris en considération ici le fait que le concept de Dieu en Islam est déformé

dans l'esprit de beaucoup de non-Musulmans qui se disent être croyants en Dieu et défenseurs de la religion.

Pour ces raisons des demonstrations simples et peut-être élémentaires sont utilisées dans cette présentation. Neanmoins, la simplicité de quelques arguments ici peut provoquer de profondes réfléxions chez beaucoup d'adultes. S'il le fait, il s'avéra être une simplicité désirable et créative qui, elle-même, est une caractéristique distinctive de l'Islam.

Quand nous regardons autour de nous, nous voyons que chaque famille à un chef, chaque école a un directeur, chaque cité ou ville a un maire, chaque province a un gouverneur et chaque nation a un chef d'État. De plus, nous savons sans aucun doute que chaque produit a un producteur et chaque belle œuvre est la création de quelque grand artiste. Tout cela est évident, mais ne satisfait pas la soif du savoir et la curiosité de l'homme pour les grandes choses du monde. On s'étonne souvent devant les beautés de la nature avec ses paysages pleins de charme et ses merveilles; les horizons presque infinis du ciel et leurs vastes étendues; l'alternance continue du jour et de la nuit de la façon la plus ordonnée; le cours du soleil, de la lune, et de grosses étoiles; le monde des êtres animés et inanimés, le processus continu et l'évolution de l'homme génération après génération. On est souvent intrigué car on aimerait connaître le créateur et conservateur de toutes ces choses avec lesquelles nous vivons et que nous aimons.

Pouvons-nous trouver une explication du grand univers? Y-a-t-il une interprétation convaincante du

secret de l'existence? Nous nous rendrons compte qu'aucune famille ne peut fonctionner convenablement sans un chef responsable, qu'aucune cité ne peut prospérer sans une administration saine et qu'aucun état ne peut survivre sans un chef quelconque. Nous savons aussi que rien n'arrive à exister de son propre chef. De plus nous observons que l'univers existe et fonctionne de la façon la plus ordonnée, et qu'il existe depuis des centaines de milliers d'années. Pourrons-nous donc dire que tout cela n'est que pure accident et hasard? ou pouvons-nous attribuer l'existence de l'homme et du monde entier au simple hasard?

Si l'homme existait par accident ou par pure chance, sa vie entière serait fondée sur le hasard et toute son existence serait denuée de sens. Mais aucun homme sensé ne peut concevoir sa vie comme étant denuée de sens et aucun être raisonnable n'abandonnerait son existence à la merci du hasard. Chaque humain qui raisonne s'efforce de donner un sens à sa vie et se trace une ligne de conduite selon un plan. Les individus, les groupes, les nations tracent leur plan d'action, et chaque plan bien fait produit des effets desirés. En fait, l'homme ne fait pas des plans au petit boheur et il sait apprécier les mérites de bien concevoir.

Cependant, l'homme ne représente qu'une très petite portion du grand univers. Et s'il peut faire des projets et peut en reconnaître le mérite, alors sa propre existence et la survivance de l'univers doivent elles aussi dépendre d'un projet bien conçu. Cela signifie que notre existence matérielle est l'œuvre d'une Volonté Directive et qu'un Cerveau Unique crée et

maintient les choses en bonne marche dans le monde. Les merveilles de notre monde et les secrets de la vie sont trop grands pour être les produits du hasard.

Il doît donc exister dans le monde une Grande Force active qui maintient les choses en ordre. Il doit exister dans la belle nature un Grand Artiste qui crée les œuvres d'art les plus admirables et produit chaque chose dans un but précis. Cette Force est la plus puissante de toutes les forces, et cet Artiste est le plus grand de tous les artistes. Les vrais croyants et gens très illuminés reconnaissent cet Artiste et l'appellent Allah ou Dieu. Ils l'appellent Dieu car Il est le Créateur et l'Architecte Principal du monde, le Créateur de la vie et Pourvoyeur de toutes choses qui existent. Il n'est pas un homme car aucun homme ne peut créer ou fabriquer un autre homme. Il n'est pas un animal, ni est-il une plante. Il n'est pas une idole, ni une statue quelconque car aucune de ces choses ne peut se fabriquer ou créer quelque chose d'autre. Il n'est pas une machine. Il est ni le soleil, ni la lune ou quelque autre astre, car ces choses-la sont commandées par un grand système, et sont-elles mêmes produites par quelqu'un d'autre. Il est différent de toutes ces choses car Il en est le Créateur et Patron. Le créateur de n'importe quoi doit être différent de et plus grand que la chose qu'il crée. Nous savons aussi que rien ne peut exister de soi-même et que le monde merveilleux ne s'est pas créé, ni est-il le produit du hasard. Les changements continuels dans le monde prouvent qu'il a été crée, et toute chose qui est fabriqué doit avoir un fabricant quelconque.

Le Créateur et Pourvoyeur du monde, celui de

l'homme, la Force Active et le Pouvoir Effectif dans la nature sont tous un et le même, et connu comme Allah ou Dieu. C'est le secret de tous les secrets et le Plus Suprême de tous les êtres. Le Saint Coran, le Vrai Livre de Dieu dit:

«C'est Dieu qui a conçu la nuit pour votre repos et le jour pour votre activité. Dieu est plein de mansuétude pour les hommes mais peu Lui en savent gré. Ce Dieu est votre Seigneur, créateur de l'univers. Il n'y a d'autre Dieu que Lui. Pourquoi vous en détournez-vous? Comme s'en détournent ceux qui méconnaissent les signes de Dieu. C'est Dieu qui vous a donné la terre pour habitât et le ciel comme voute. C'est Lui qui vous a pourvu de formes harmonieuses et qui vous comble de ses dons. Ce Dieu et votre Seigneur, Gloire à Dieu, Le maître de l'univers! Il est Eternel, Il n'y a Dieu que Lui. Vouez-Lui un culte exclusif. Gloire à Dieu, le Maître de l'univers! Il est Eternel, Il n'y a Dieu que Lui. Vouez-Lui un culte exclusif. Gloire à Dieu, le Maître de l'univers.»

(S40: V 61-65).

«C'est Dieu qui a soumis les flots pour permettre à vos navires de voguer sous sa surveillance et à vous d'échanger les richesses de la terre. Peut-être en serez-vous reconnaîssants? Il vous a soumis spontanément ce qu'il y a dans les cieux et la terre. Ceci est un signe pour qui relflechit.»

(S 45: V 12-13)

Le maître Suprême du monde entier et Créateur

de toute chose est Allah (Dieu). Puisqu'Il est si Grand et si différent de tous les autres êtres, l'homme ne peut Le connaître que par la réflexion et la méditation. Il existe tout le temps et son grand pouvoir se manifeste partout dans le monde. L'Homme doit croire à Son existence car tout dans le monde prouve qu'Il existe. La croyance à Dieu et sa grande puissance seule peut donner à l'humanité la meilleure explication de beaucoup de mystères de la vie. C'est la voie la plus sûre de la connaissance et de la perspicacité spirituelle, le droit chemin de bonne conduite et de bonnes mœurs, le guide certain vers le bonheur et la prosperité.

Ayant acquis la croyance à l'existence de Dieu, l'homme doit savoir ses attributs et ses noms. De façon générale, on peut dire que Dieu est la Perfection et la Bonté même et qu'Il n'a aucun défaut ni de tort. On doît croire en ce qui suit:

1. *Dieu est unique. Il n'a pas d'associé. Il n'a pas conçu et n'a pas été conçu. Il n'a point d'égal.*

   (Coran 112: 1-5)

2. *Il est le Clément et le Misericordieux, le Gardien et le Vrai Guide, le Seigneur Juste et Suprême, le Créateur et le Vigilant, le Premier et le Dernier, le Savant et le Sage, l'Auditeur et l'Avisé, le Témoin et le Glorieux, le Capable et le Puissant.*

   (Coran 57: 1-6; 59: 22-24)

3. *Il est l'Affectueux et le Pourvoyeur, le Généreux et le Bénévole, le Riche et l'In-*

dépendant, Le Pardonneur et le Clément, le Patient et le Sensible, l'Unique et Protecteur, le Juge et la Paix.

(3:31; 11:6; 35:15; 65:2-3)

Chacun de ces noms et attributs de Dieux est mentionné en plusieurs endroits dans le Saint Coran. Nous jouissons tous de la grace de Dieu qui est si Affectueux et Bon envers toutes ses créatures. Si nous essayons de compter ses faveurs sur nous, nous ne le pourrons pas, car elles sont innombrables.

(14:32-34; 16:10-18)

Dieu est Haut et Suprême, mais il est très prés de gens pieux et prevenants; Il exauce leurs prières et les aide. Il aime ceux aui l'aiment et pardonne leurs pêches. Il leur accorde la paix et le bonheur, la connaissance et le succes, la vie et la protection. Il accueille tous ceux qui veulent faire la paix avec Lui et ne repousse jamais personne. Il enseigne à l'homme d'être bon, de faire le bien et d'éviter le mal. Parcequ'Il est si Bon et si Affectueux, Il ne recommande et n'accepte que ce qui est bon et bien. La porte de sa grâce est toujours ouverte à quiconque cherchant sincèrement son appui et sa protection.

(2:186; 50:16)

L'Amour de Dieu pour ses créatures est immense et inimaginable. Nous ne pouvons mesurer ou compter ses faveurs. Ils nous crée et prend bonne soin de nous non seulement dès notre naissance mais bien avant. Il nous façonne en le plus beau modèle de la création et nous pourvoie de tous les sens et facultés

dont nous avons besoin pour notre développement. Il nous aide quand nous ne le pouvons pas, et pourvoie à nos besoins et aux besoins de nos dépendants. Il crée chez l'homme l'esprit pour comprendre, l'âme et la conscience pour être bon et droit, la sensibilité et le sentiment pour être bon et compatissant.

Par Sa grâce nous acquerons la vraie connaissance et voyons la lumière réelle. Parce qu'Il est Clément, Il nous donne la plus belle forme et nous pourvoie du soleil et de la lune, de sol et de mer, de la terre et de cieux, de plantes et de bêtes. Il est le Créateur de toutes ses choses et de beaucoup d'autres à notre profit et à notre usage. Il crée des choses qui nous sont utiles dans la vie présente, et donne à l'homme dignité et intelligence, honneur et respect, car l'homme est la meilleure des créatures et le vice-gérant de Dieu sur la terre. La grâce de Dieu nous accorde espoir et paix, courage et confiance. Elle nous permet de soigner nos maux, de surmonter nos difficultés et d'obtenir succès et bonheur. Certainement, la grâce de Dieu soulage les détressés, rejouit les affligés, console les malades, encourage les désespérés et reconforte les besogneux. Bref, la grâce de Dieu agit partout, tout le temps dans tous les aspects de notre vie. Certaines gens peuvent ne pas arriver à la reconnaître parce qu'ils ne s'en soucient pas. Mais c'est réel et on peut le sentir avec notre cœur et l'apprécier avec notre esprit.

Dieu, l'Affectueux, le Clément, ne nous oublie jamais et ne nous laisse jamais tomber et n'ignore jamais nos appels sinceres. Par sa Grâce et son Amour, Il nous a montré le Droit Chemin et nous a envoyé des messagers et des enseignants, des livres et

des révélations - afin de nous aider et nous guider. Le Dernier Messager de Dieu est Muhammad, et l'authentique livre de Dieu qui existe encore est le Coran. Les traditions de Muhammad et les enseignements du Coran nous parlent du Dieu Clément. Quand une personne commet un péché ou fait quelque chose de mal, elle viole la Loi Divine, elle fait un grand outrage à Dieu et blesse sa propre dignité et existence. Mais si elle est sincère et désire repentir, regrette ses mauvaises actions et veut se tourner vers Dieu, demande pardon à Dieu, avec dévotion et l'approche avec honnêteté, Dieu acceptera certainement son repentir et le pardonnera. Même ceux qui renient Dieu et Son Unicité sont assurés de Son pardon, s'il se rendent compte de leur erreur et prennent la résolution de retourner vers Dieu. A ce propos, le Coran dit:

> *Dieu ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés; mais pardonne tout, à qui Il veut; donner des associés à Dieu c'est commettre un très grâve péché.*
>
> (Coran 4: 48,116)

> *Dis: O Mes serviteurs qu'accablent les péchés, ne désespérez pas de la miséricorde divine. Dieu absolut toutes les fautes. Il est toute indulgence et toute bonte. Tournez-vous vers votre Seigneur, soumettez-vous à Lui avant qu'il ne vous chatie sans que vous puissiez vous défendre. Suivez les bonnes paroles de votre Seigneur avant que son châtiment ne vous surprenne à l'improviste*
>
> (Coran 39: 53-54)

Dieu n'a rien besoin de nous en retour de ces

grandes faveurs et bonté car Il n'a nul besoin et est Indépendant. Il ne nous demande pas de Lui payer en retour car nous ne pouvons pas le recompenser ou evaluer Ses faveurs et bonté incommensurables. Ce qu'il nous demande, cependant, c'est seulement d'être bons, d'êre reconnaissants et sensibles, de suivre ses recommandations et d'éxécuter Sa loi, d'être le digne manifestation de sa bonté et de ses excellents attributs, d'être Ses agents honnêtes et vrais représentant sur terre. Il ne veut pas nous asservir car c'est Lui qui nous accorde dignité et honneur. Il ne veut pas nous subjuger car c'est Lui qui nous libère de la peur et des superstitions. Il ne désire pas nous humilier car c'est lui qui nous crée et nous place au-dessus de tous les autres êtres. Aussi, toutes les règles et preceptes qu'il nous impose sont-ils pour notre propre bénéfice et pour notre propre bien. Il ont pour but de nous aider à vivre ensemble dans la paix, la bonté, la fraternité et la coopération. Ils sont déstinés à nous faire atteindre son agréable compagnie et d'adopter le moyen le plus sûr du bonheur éternel.

Il y a plusieurs moyen de connaître Dieu, il y a beaucoup à dire à son sujet. Les grandes merveilles impressionnantes du monde sont des livres ouverts qui nous parlent de Dieu. En sus, Dieu Lui-même nous aide à travers les nombreux messagers et révélations qu'Il a envoyés à l'homme. Ces messagers et ces révélations nous disent tout ce que nous devons savoir sur Dieu. Aussi, en refléchissant sur la nature, en écoutant les paroles des messagers et en lisant les révélations divines pouvons-nous connaître avec conviction Dieu et trouver le droit chemin vers Lui.

Pour compléter cette partie de la dissertation, voici quelques versets représentatifs du Coran: *Allah proclame et avec Lui les anges et les hommes de science qu'il n'y a d'autre Dieu que Lui, et qu'Il règne par la justice. Il n'y a d'autre Dieu que Lui, le Puissant et le Juste.*

(3:19)

Allah et le créateur de toutes choses et Il en est aussi le gardien. Il a les clefs des cieux et de la terre.

(39: 63-64)

Allah fait naître et renaître la création. Vous retournerez à Lui.

(30:12)

Il est le maître des cieux et de la terre. Tout lui est soumis. C'est Lui qui fait naître et renaître la création. Il lui est encore plus facile de la faire renaître. Il a droit aux épithètes les plus sublimes des cieux et de la terre. Il est toute majeste et toute sagesse

(30: 27-28)

La Signification de Islam

Le terme Islam est derivé de la racine «SLM» qui signifie, entre autres choses, paix, pureté, soumission et obeissance. Dans le sens religieux le terme Islam signifie soumission à la Volonté Divine et obéissance à Sa loi. La relation entre les sens originel et religieux de ce mot est forte et évidente. Ce n'est qu'en se soumettant à la Volonté Divine et en obéissant à Sa

Loi qu'on peut obtenir la vraie paix et jouir de la pureté durable.

Certains étrangers nomment notre religion «Mohammedanisme» et appelent les croyants en Islam «Mohammedans». Les Musulmans se rejettent ces appelations contre lesquelles ils protestent. Si l'on denomment notre foi Mohammedanisme et on nous appellent Mohammedans, il y aura des implications fausses. Cette fausse appelation implique que la religion se nomme après un mortel, Muhammad, et que l'Islam n'est autre qu'un autre «isme» comme le Judaisme, l'Hindouisme, le Marxisme etc. Une autre fausse insinuation de cette fausse appelation est que les étrangers pourraient penser que les Musulmans, qu'ils appèlent Mohammedans, sont adorateurs de Muhammad ou qu'ils croient en lui de la même façon que les Chrétiens, par exemple croient en Jésus. Cela insinuerait aussi que la religion fut fondée par Muhammad et se nomme donc d'après son fondateur. Toutes ces implications sont fausses et trompeuses. L'Islam n'est pas un autre «isme». Les Musulmans n'adorent pas Muhammad, ni le considèrent de la même façon que les chretiens, les Juifs, les Hindous, les Marxistes etc, considèrent leur chef respectif. Les Musulmans n'adorent que Dieu. Muhammad n'était qu'un mortel chargé par Dieu d'enseigner la parole divine et de mener une vie exemplaire. Il est, dans l'histoire, le meilleur modèle de piété et de perfection pour les hommes. Il est la preuve vivante de ce que l'homme peut être et de ce qu'il peut accomplir dans le domaine d'excéllence et de vertu. De plus, les Musulmans ne croient pas que l'Islam fut fondé par

Muhammad, quoiqu'il le restorat dans la dernière étape de l'évolution religieuse. Le fondateur de l'Islam n'est autre que Dieu Lui-même, et la fondation de l'Islam date du temps d'Adam. L'Islam à toujours existé sous une forme ou autre et continuera à exister jusqu'à la fin des temps.

Le vrai nom de la religion est donc Islam et ceux qui la suivent sont des Musulmans. Au contraire de fausses notions populaires, l'Islam ou la soumission à la Volonté de Dieu, et l'obéissance à Sa Loi, ne signifie nullement perte de liberté individuelle ou fatalisme. Quiconque ainsi pense ou croit n'a certainement pas compris la vraie signification de l'Islam et le concept de Dieu en Islam. Dieu est conçu en Islam comme étant très Bon, très Indulgent et très Affectueux et très soucieux du bien-être de l'homme, et Plein de Sagesse et d'attention pour ses Créatures. Sa Volonté est par conséquent une Volonté de Bienveillance et de Bonté, et toute Loi qu'Il prescrit doît être dans l'intérêt de l'humanité.

Quand les gens civilisés obéissent aux lois de leurs pays ils sont considèrés comme des citoyens sains d'esprit et d'honnêtes membres de leur société respective. Aucune personne responsable ne dira que de tels gens perdent leur liberté en obéissant à la Loi. Nul être raisonable ne pensera ou croira un moment que des gens respectueux des lois sont fatalistes ou impuissants. De même, une personne qui se soumet à la Volonté de Dieu, qui est une bonne Volonté, et obéit à la Loi de Dieu, qui est la meilleure Loi, est une personne saine d'esprit et honnête. Il obtient la protection de ses propres droits, respecte veritablement les

droits des autres, et jouit d'une très grande liberté responsable et crétive. Ausi, la soumission à la Volonté de Dieu n'enlève-t-elle pas, ni diminue-t-elle la liberté indivuduelle. Au contraire, elle donne une très large mesure de liberté de haute qualité. Elle libère l'esprit des superstitions et le remplit de Verité. Elle libère l'ame du pêche et du mal et la stimule de bonte, et de pureté. Elle libère le moi de vanité et de cupidité, d'envie et de tension, de peur et d'insecurité. Elle libère l'homme de l'assujetissement aux faux dieux et bas désirs, et lui expose les beaux horizons de bonté et d'excellence.

La Soumission à la Volonté de Dieu, accompagnée d'obéissance à Sa Loi bénéfique, est la meilleure garantie de paix et d'harmonie. Elle permet à l'homme de faire la paix entre lui-même et ses semblables d'une part et entre la communauté humaine et Dieu d'autre part. Elle crée l'harmonie parmi les éléments de la Nature. Selon l'Islam, toute chose dans le monde ou tout phénomène à part l'homme est sujet aux Lois Divines. Cela fait que tout le monde physique obéit nécessairement à Dieu et se soumet à Ses Lois, ce qui signifie qu'il est dans un état islamique ou qu'il est Musulman. Le monde physique n'a pas de choix. Il ne peut suivre volontairement un cours de son propre chef, mais suit la Loi du Créateur, la Loi de l'islam ou la soumission. L'homme seul est doué d'intelligence et de la capacité de choisir. Et parce que l'homme possède l'intelligence et la faculté de choisir, il est invité à se soumettre à la Volonté de Dieu et à obéir à sa Loi. S'il choisit la voie de la soumission à la Loi de Dieu, il crée l'harmonie entre lui-même et tous les autres éléments de la Nature, qui obéissent nécessairement à

Dieu. Il est en accord avec les autres éléments de l'Univers. Mais s'il choisit la desobéissance il devie du droit chemin et devient inconsistant. En sus, il s'attire le courroux et la punition du Legislateur.

Etant donné que l'Islam signifie soumission à la Bonne Volonté de Dieu et obéissance à Sa Loi Salubre, et que c'est l'essence du message de tous les messagers de Dieu, un Musulman reconnaît tous les prophètes qui ont precèdé Muhammad, sans discrimination. Ils croît que tous ces prophètes de Dieu et leur disciples étaient Musulmans, et que leur religion était Islam, la seule vraie religion universelle de Dieu. (Coran, 2:128-140; 3:78-85; 17:42–44; 31:22: 42:13)

Pour résumer cette dissertation, il serait utile de reproduire ma déclaration qui parût dans le «Observer Dispatch (O.D.)» de Utica le 4 décembre 1972. La déclaration combien de déformation et de confusion il y a à cet égard. On excusera le chevauchement partiel et la répétition, vu l'extrème délicatesse de la question et la necessité de reiterer la point de vue islamique.

Une rubrique particulière (O.D. Nov.25) est alarmante. Elle attire de la sympathie pour le public malinformé et de la pitié pour plus d'un enseignant ou homme de religion. Elle demande à tout homme de bonne volonté et de conscience de faire face à ses obligations morales.

Marcus Eliason a rapporté de la Jordanie sous l'occupation israelienne que «Les Musulmans, entre autres choses, adorent Abraham comme Ibrahim....»

C'est croyable, en ce jour et en cette être, dans ce petit monde de notre, de lire dans une publication

récente, que les Musulmans adorent Ibrahim. C'est d'autant plus incroyable que cette information provienne des sources que l'on présume être bien informées et soit transmise à un public en droit d'être instruit.

Pendant des siècles, plusieurs Occidentaux ont soutenu et répandu la notion que les Musulmans adoraient Muhammad, dont la religion s'appelait Mohammedanisme et dont les adeptes étaient connus en Occident comme Mohammedans. Puis, de façon ou d'autre, il apparut à ces Occidentaux que les Musulmans adoraient Allah, une «divinité des sorts». Mais voilá maintenant cette nouvelle découverte qu'ils adorent Abraham comme Ibrahim.

En fait, les Musulmans n'ont jamais adore Muhammad ou n'importe quel autre humain. Ils ont toujours cru (et croient toujours) que Muhammad fut un mortel comme les nombreux prophètes avant lui, et que c'est le plus grand hommage à l'humanité que l'homme peut atteindre le statut le plus élevé de Prophète.

Les Musulmans croient que Muhammad fut le dernier, pas le seul, prophète qui renforça et immortalisa l'éternel message de Dieu à l'humanité. Ce message fut révèlé par Dieu à plusieurs prophètes de différentes nations à des époques différentes, y compris Abraham, Ismael, Issac, David, Moise, Jésus et Muhammad (Pais soit sur eux). Ce qui est plus important c'est que les Musulmans croient en eux tous, sans discrimination.

Vu leur universalité et leur orientation cosmopolite, les Musulmans considèrent avec regret que c'est

une erreur malheureuse que de les appeler Mohammedans et d'appeler leur religion Mohammedanisme. Les implications en sont detestables et pour de bonnes raisons. Les Musulmans ne se considèrent comme une race ou un groupe éthnique quant quelque monopole exclusif. Leur religion n'est pas nomme après un homme ou un lieu; elle est trancendante et intemporelle.

Le vrai nom de la religion est Islam et ses adhérents sont justement appèles Musulmans. Dans le contexte religieux, le terme Islam signifie soumission à la volonté de Dieu et obéissance à la Loi de Dieu. La Volonté de Dieu est decrité dans le Coran comme bonne et compatissante, et Sa Loi comme la plus salutaire et la plus éauitable. Tout humain qui s'y conforme est, donc, un Musulman dans un état moral islamique. C'est dans ce sens que le Coran appelle Abraham et tous les Phophètes authentiques Musulmans et designe leurs religions par le seul même dénomination, c'est à dire Islam. Donc, le Musulman n'est pas seulement un disciple de Muhammad exclusivement; il suit aussi Abraham, Moise, Jésus, et les autres messagers de Dieu—

Enfin, le terme Allah en Islam signifie simplement et positivement l'Unique Dieu Eternel, Créateur de l'Univers, Seigneur de tous les seigneurs, et Roi de tous les rois. Le seul pêche mortel en Islam c'est la croyance à une divinité autre que ou autre de Dieu. La prière quotidienne commune des Musulmans est: «Au nom de Dieu, le très Clément, le Tout Miséricordieux.»

Les Articles de Foi Fondamentaux de l'Islam

Le vrai Musulman fidèle croit en les principaux articles de foi suivants:

1. Il croit en Un seul Allah, Suprême et Eternel, Infini et Puissant, Bon et Compatissant, Créateur et Pourvoyeur. Cette foi, pour être effective, réclame entière confiance et tout espoir en Dieu, soumission à Sa Volonté et confiance en Son aide. Elle conserve la dignité de l'homme et l'épargne de la peur et du desespoir, de la culpabilite et de la confusion. Le lecteur est invité à voir la signification de l'Islam expliquée plus haut.

2. Il croit en tous les messagers de d'Allah, sans distinction. Chaque nation a reçu un avertisseur ou un messager de Dieu. Ces messagers furent de grands maîtres du bien et de vrais champions de la droiture. Ils furent choisis par Dieu pour enseigner l'humanité et délivrer son Message Divin. Ils furent envoyés à différentes époques de l'histoire et chaque nation a reçu un ou plusieurs messagers. Pendant certaines périodes deux ou plus furent envoyés par Dieu en même temps à la même nation. Le Coran donne les noms de vingt-cinq d'entre eux, et les Musulmans croient en eux tous et les acceptent comme messagers autorisés de Dieu. A l'exception de Muhammad, ils étaient connus comme messagers «nationaux» ou régionaux. Mais leur message leur religion, était fondamentalement même et appelé Islam, car il venait d'une seule et même source, c'est à dire, Dieu, et à la même fin, celle de guider l'humanité sur le Droit Chemin de Dieu. Tous les messagers, sans exception aucune furent des mor-

tels, des humains, doués de révélations divines et nommés par Dieu pour certaines taches. Parmi eux, Muhammad se distingue comme le Dernier Messager et la gloire suprême de la prophétie. Cela n'est ni une attutude arbitraire, ni une croyance commode. Comme toutes les autres croyances islamiques, c'est une verité authentique et logique. Aussi, serait-il utile de mentionner ici les noms de certains grand messagers comme Noé et Abraham, Ismael et Moise, Jésus et Muhammad, que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur eux tous. Le Coran commande ainsi les Musulmans:

> *«Nous croyons en Dieu, et à la révélation que nous avons reçue, et Abraham, Ismaël, Issac, Jacob et les Tribus; èt celle reçue par Moise et Jésus, et celle reçue par tout les prophètes de leur Seigneur. Nous ne faisons aucune distinction entre les uns et les autres, et nous faisons révérence à Dieu.*
>
> (2:136; 3:84; 4:84; 4:163-165; 6:84-87)

3. En conséquence de l'article deux, le vrai Musulman croit en tous les écritures et révélations de Dieu. Elles étaient la lumière directive que les messagers avaient reçue pour montrer à leurs peuples respectifs le Droit Chemin de Dieu. Une mention spéciale est faîte dans le Coran aux livres d'Abraham, de Moise, de David et de Jésus. Mais bien avant la révélation du Coran à Muhammad quelques-uns de ces livres avaient été perdus ou corrompus, d'autres oubliés, négligés ou cachés. Le seule livre authentique et complet de Dieu existant aujourd'hui est le Coran. En principe, le Musulman croit aux livres et révéla-

tions antécédents. Mais où sont leurs versions complètes et originales. Elles pourraient être encore au fond de la Mer Morte, et il y a peut-être d'autres rouleaux à découvrir. Ou peut-être plus de renseignement à leur sujet sera disponible quand les archéologues chrétiens et juifs réléveront au public les décourertes complètes de leurs fouilles continues en Terre Sainte. Pour le Musulman le problème de ce genre ne se pose pas. Il a en main le Coran, complet et authentique. Rien n'y manque et rien, n'en est attendu de plus. Son authenticité ne fait pas de doute, et aucun savant sérieux n'a osé mettre en doute son authenticité. Le Coran fut ainsi fait par Dieu qui l'a révélé et s'est chargé de la protéger contre toute interpolation et toute corruption. Il a donc été donné aux Musulmans comme le critère selon lequel tous les autres livres doîvent être jugés. Aussi, tout ce qui s'accorde avec le Coran est accepté comme verité divine et tout ce qui en diffère est rejeté ou mis en suspens. Dieu dit: *C'est Nous qui avons fait descendre le Coran et qui en sommes le gardien.»*

(15:9; 2:75-79; 5:13-14; 13:14,41,45,46; 6:91; 41:43)

4. Les vrais Musulmans croient aux anges de Dieu. Ces sont des êtres splendides, purement spirituels dont la nature n'a besoin ni de nourriture, ni de boisson ou de sommeil. Ils passent jour et nuit au service de Dieu. Il y en a beaucoup et chacun est chargé d'une certaine tache. Si nous ne pouvons pas voir les anges à l'œil nu cela ne démentit pas nécessairement leur réelle existence. Il y a dans le monde beaucoup de choses invisibles à l'œil nu ou inacessibles à nos sens et pourtant nous croyons à leur existence. Il y a

des lieux que nous n'avons jamais vus et des choses tels que le gaz et l'éther que nous ne pouvons pas voir à l'œil nu, sentir, toucher, goûter ou entendre, cependant nous acceptions qu'ils existent. La croyance aux anges naît du principe islamique que la connaîssanance et la vérité ne sont entièrement liées à la perception sensorielle uniquement (16: 49-50; 21: 19-20).

5. Le vrai Musulman croit au Jour du Jugement dernier. Ce monde disparaîtra un jour, et les morts reléveront pour faire face au jugement final et équitable. Tout ce que nous faisons dans ce monde, chacune de nos intentions, chacun de nos movements, chacune de nos pensées et chaque mot que nous prononçons sont comptés et consignés avec précision. Il seront produits au jour du jugement. Les gens de bonne conduite seront généreusement recompensés et chaleureusement accueillis au Ciel, et ceux de mauvaise conduite seront punis et jetés en Enfer. La nature réelle du Paradis et de l'Enfer et leur description ne sont connues que de Dieu. Il y a des descriptions du Paradis et de l'Enfer dans le Coran et les Traditions de Muhammad mais elles ne doîvent pas être prises au sens littéral. Au Ciel, dit Muhammad, il y a des choses qu'aucun œil n'a jamais vues, qu'aucune oreille n'a jamais entendues et qu'aucun esprit n'a jamais conçues. Cependant, le Musulman croit qu'il y aura définitivement récompense pour les bonnes actions et châtiment pour les mauvaises. C'est le Jour de Justice et le règlement final de tous les comptes.

Si certaines gens pensent qu'ils sont assez perspicaces pour échapper avec leurs méfaits, comme par-

fois ils échappent aux sanctions des lois mondaines, ils se trompent; ils ne pourront pas le faire Le Jour du Jugement. Ils seront pris sur le lien sans défense, sans avocat ou conseiller légal pour plaider en leur faveur. Tous leurs actes sont visibles à Dieu et son comptés par ses agents. De même, si des gens pieux font de bonnes œuvres et ne semblent pas être appreciés ou reconnus dans ce monde éphemère, ils seront éventuellement recompensés pleinement et très reconnus ce Jour-là. Justice Absolue sera faite à tout le monde.

La croyance au Jour du Jugement est la réponse finale qui nous soulage des nombreux problèmes compliqués de notre monde. Il y a des gens qui commettent des péchés, négligent Dieu et s'adonnent aux activités immorales; cependant ils semblent 'superficiellement' réussir dans les affaires et prospérer dans la vie. Et il y a des gens vertueux et conscients de Dieu, cependant ils semblent recevoir moins de récompense pour leurs efforts sincères et souffrir davantage dans ce monde. C'est intrigant et incompatible avec la Justice de Dieu. Si les coupables peuvent échapper à la loi mondaine et, en sus, être plus prospérés, que reste-t-il alors aux gens vertueux? Qu'est-ce qui va encourager la moralité et le bien? Il doit exister un moyen de récompenser le bien et freiner le mal? Si cela n'est pas fait sur cette terre - et nous savons qu'il ne l'est pas régulièrement ou immediatement - il doît être fait un jour, et ce jour, c'est le Jour du Jugement. Ce n'est pas pour pardonner l'injustice ou tolérer le mal dans ce monde. Ce n'est pas pour calmer les déshérités ou réconforter leurs exploiteurs. C'est plutôt pour avertir ceux qui devient du Chemin Droit et leur rappeler que la Justice de Dieu suivra son cours tôt ou tard.

6. Le vrai Musulman croit en la connaissance éternelle de Dieu et en sa capacité de projeter et d'éxécuter ses projets. Dieu n'est ni indifférent, ni neutre à ce monde. Sa science et son pouvoir agissent constamment pour maintenir l'ordre dans Son vaste empire et contrôle complet sur sa création. Il est Sage et Affectueux, et où ce qu'Il fait doît avoir un bon motif et un but bien sensé. Si cela est bien ancré dans notre esprit, nous devons accepter de bonne foi tout ce qu'Il fait, quoique nous n'arrivons pas à le bien comprendre, ou que nous pensons que c'est mauvais. Nous devons avoir pleine foi en Lui et accepter tout ce qu'Il fait car notre science est limitée et notre pensée est influencée par des considérations individuelles ou personnelles, tandis que Sa science est illimité et Il projette sur une base universelle.

Cela rend l'homme fataliste ou impuissant d'aucune façon. Il tire simplement la ligne de démarcation entre ce qui concerne Dieu et la responsabilité de l'homme. Etant de nature bien défini, nous avons des capacités bien définies et limitées. Nous ne pouvons pas tout faire, et, pas Sa grace, Il ne nous tient responsables que ce que nous faisons. Nous ne sommes pas des responsables de ce que nous ne faisons pas ou qu'Il fait Lui-même. Il est juste et nous a donné un pouvoir limité qui s'accorde avec notre nature et notre responsailité définies. D'autre part, la science et le pouvoir étérnels de Dieu pour éxécuter ses plans ne nous empêchent pas de faire nos propres projets dans la mesure de notre pouvoir limité. Au contraire, Il nous exhorte à penser, à planifier et à faire des choix raisonables, mais si tout n'arrive pas selon notre désir ou notre dessein, nous devons pas

perdre Foi ou nous tracasser et nous enerver. Nous devons essayer a plusieurs reprises, et si les resultats ne sont pas satisfaisants, alors nous savons que nous avons fait de notre mieux et ne pouvons pas être tenus responsables des résultats, car ce qui est au-delà de notre capacité et de notre responsabilité est l'affaire de Dieu seulement. Les Musulmans appèlent cet article de Foi le croyance en «Qada» et «Qadar» ce qui signifie simplement, en d'autres mots, que la Connaissance Eternelle de Dieu anticipe les évènements, et que les évènements se produisent suivant la Connaissance exacte de Dieu.

7. Le vrai musulman croit que la création de Dieu est pleine de sens et que la vie à une raison sublime au-delà des besoins physiques et d'activités materielles de l'homme. La raison de la vie est l'adoration de Dieu. Cela ne signifie pas simplement que nous devons passer toute notre vie dans la retraite pérpétuelle et la méditation absolue. Adorer Dieu c'est Le connaître, l'aimer, obéir à Ses commandements, exécuter sa Loi dans chaque domaine de la vie, servir Sa cause en faisant ce qui est bien et en évitant ce qui est mal, et être juste envers Lui, envers nous-mêmes et envers nos semblables. Adorer Dieu c'est «vivre» la vie et ne pas la fuir. Bref, adorer Dieu c'est nous imbiber des Ses Attributs Suprêmes. Ce n'est nullement une simple affirmation, ni ce n'est une simplification trop poussée du sujet. C'est très compréhensif et concluant. Donc, si la vie à un but et si l'homme a été créé pour servir ce but, il ne peut pas nier son existence ou ignorer le rôle vital qu'il doît jouer. Quand Allah le charge d'une résponsabilité, Il lui accorde toute l'assistance nécessaire. Il le dote de l'intelligence

et du pouvoir de choisir sa ligne de conduite. Aussi, Alllah recommande-t-Il fortement à l'homme de s'efforcer à servir le but de son existence. S'il ne le fait pas ou emploie mal sa vie ou néglige ses devoirs, il sera responsable, envers Dieu, de ses méfaits. (Voir 21:17-18; 51: 56-58; 75: 37)

8. Le vrai Musulman croit que l'homme jouit d'un statut particulièrement élevé dans la hiérarchie de toutes les créatures connues. Il occupe cette position distinguée parce que lui seul est donné de la faculté de raisonner et d'aspirations spirituelles aussi bien que du pouvoir d'agir. Mais plus il monte en rang, plus sa responsabilité augmente. Il occupe la position de vice-roi de Dieu sur Terre. Celui que Dieu désigne pour être son agent actif, doit nécessairement avoir du pouvoir et de l'autorité, et doît être au moins potentiellement doue d'honneur et d'intégrité. C'est cela le statut de l'homme en Islam; pas une race condamnée de la naîssance à la mort, mais un être plein de dignité potentiellement capable de réalisations bonnes et nobles. Le fait que Dieu a choisi Ses Messagers dans la race humaine montre que l'homme est digné de confiance et capable, et qu'il peut acquérir d'immenses trésors de bonté. (2: 30-34; 6:165; 7:11; 17: 70-72; 90-95)

9. Le vrai Musulman croît que chaque personne naît «Musulman». Cela signifie que la naîssance ellemême a lieu en accord avec la volonté de Dieu, réalisant ainsi Son projet et se soumettant à ses Commandements. Cela signifie aussi que chaque humain est doué de potentiels spirituels et d'inclimations intellectuelles qui font de lui un bon Musulman, s'il a le bon

accés à l'Islam et on le laisse développer son naturel. Beaucoup de gens peuvent embrasser l'Islam volontiers s'il leur est présenté de façon convenable, car c'est la formule Divine pour ceux qui veulent satisfaire leurs besoins moraux et spirituels aussi bien que leurs aspirations naturelles, ceux qui veulent mener une vie constructive et saîne, que ce soit personnelle ou sociale, nationale ou internationale. C'est ainsi car l'Islam est la religion universelle de Dieu, le Créateur de la nature humaine. Qui sait ce qui sied le mieux à la nature humaine. (30:30; 4: 1-3; 82: 6-8).

10. Le vrai Musulman croît que chacun naît libre de tout peché et sans prétension à la vertu héréditaire. Il est comme un livre blanc. Quand l'individu atteint l'âge de maturité il devient responsable de ses actes et intentions, si son développement est normal et s'il est sain d'esprit. L'homme n'est pas seulement innocent aussi longtemps qu'il ne commet pas de peché, mais il est aussi liberté: liberté de tout péché et liberté d'action, décharge la conscience du Musulman du lourd fardeau du Péché Héréditaire. Ell libère son âme et son esprit de la tension de la Doctrine superflue du Péché Originel.

Ce concept islamique de liberté est fondé sur le principe de la justice de Dieu et de la responsabilité directe de l'homme envers Dieu. Chaque individu doit porter son propre fardeau et être responsable de ses propres actions, car personne ne peut expier les péchés d'autrui. Aussi, un Musulman croit-il que si Adam avait commis le Premier Péché, il devait luimême d'expier son péché. Assumer que Dieu fut incapable de pardonner à Adam et dût faire quelqu'un d'autre expier son pêche, ou assumer qu'Adam ne

pria pas pour le pardon ou qu'il pria et ne fut pas pardonné, serait très improbable et contraire à la miséricorde et à la justice de Dieu aussi bien qu'à son attribut du pardon et Son pouvoir de pardonner. Avancer une telle hypothèse serait un defi audacieux au bon sens et une flagrante violation du comcept même de Dieu.

Sur ce fondement rationnel et sur l'autorité du Coran, le Musulman croit qu'Adam avait réalisé ce qu'il avait commis et avait prié pour le pardon, comme tout autre pécheur sensé aurait fait. C'est aussi sur ce fondement que le Musulman croit que Dieu, Pardonneur et Miséricordieux, accorda le pardon à Adam (2:35-37; 20:117-122). Donc, le Musulman ne peut pas accepter la doctrine qu'Adam et toute la race humaine avaient été condamné et refusé le pardon jusqu'à ce que Jésus vint expier leurs péchés. Par conséquent, le Musulman ne peut pas concevoir l'histoire dramatique de la mort de Jésus sur la croix simplement pour effacer les péchés de tous les humains une fois pour toutes.

Ici, le lecteur doit être mis en garde contre toute conclusion erronnée. Le Musulman ne croit pas à la crucifixion de Jésus par ses ennemis car la base de la doctrine de crucifixion est contraîre à la miséricorde et à la justice divines autant qu'elle l'est à la logique et à la dignité humaines. Cette incroyance à la doctrine ne diminue en aucune façon la révérence du Musulman pour Jésus ou diminue le statut élevé de Jésus en Islam, ou ébranle la croyance du Musulman en Jésus comme un prophète de marque de Dieu. Au contraire, en rejetant cette doctrine, le Musulman reconnaît Jésus mais seulement avec plus d'estime et plus

grand respect, et considère son message original comme une partie essentielle de l'Islam. Qu'il soit donc redit que pour être Musulman, on doit reconnaître et respecter tous les prophètes de Dieu sans distinction aucune. Le statut général de Jésus en Islam sera discuté davantage dans un autre chapitre.

11. Le vrai Musulman croit que l'homme doit œuvrer pour son salut, guidé par Dieu. Cela signifie que, pour obtenir le salut on doit unir la Foi à l'action, la croyance à la pratique. La foi sans action est aussi inadequate qu'action sans Foi. En d'autres termes, personne ne peut atteindre le salut aussi longtemps que sa foi en Dieu ne soit pas dynamique dans sa vie et ses croyances ne sont pas traduites en réalité. Cela est en parfaite harmonie avec les autres articles de Foi islamiques. Il démontre que Dieu n'accepte pas les hommages peu sincères et qu'aucun vrai croyant ne peut être indifférent aux exigences pratiques de la foi. Il démontre aussi que personne ne peut agir pour un autre ou interceder entre lui et Dieu. (Voir le Coran: 10:9-10; 18:39; 103:1-3)

12. Le vrai Musulman croit que Dieu ne tient personne responsable aussi longtemps qu'Il ne lui a pas montré le Chemin Droit. C'est pourquoi Dieu a envoyé beaucoup de messagers et de révélations, et a clairement fait comprendre qu'il n'y aura pas de châtiment sans avoir fourni la guidée et sonné l'alerte. Par conséquent, quelqu'un qui n'a jamais connu de message divine ou de messager, ou quelqu un qui n'est pas sain d'esprit n'est pas responsable envers Dieu de ne pas obéir aux enseignements divins. Une telle personne ne sera responsable de n'avoir pas obéi à son bon sens. Mais celui qui, sciemment et intentionellement,

viole la Loi de Dieu ou dévie du Chemin Droit sera puni pour ses mauvaises actions. (4:165; 5:16 & 21; 17:15)

Ce detail est très important pour chaque Musulman. Il y a beaucoup de gens dans le monde qui n'ont pas entendu parler de l'Islam et n'ont aucun moyen d'en savoir. De tels gens peuvent être honnêtes et peuvent devenir de bons Musulmans, s'il arrive à connaître l'Islam. S'ils ne savent pas et n'ont aucun moyen de savoir, ils ne seront pas responsables de n'être pas Musulmans. Par contre, les Musulmans qui peuvent présenter l'Islam à ces gens seront responsables de ne les avoir pas invités à l'Islam et leur montrer ce qu'est l'Islam. Cela appelle chaque Musulman à travers le monde non seulement de précher l'Islam par la parole mais aussi - et surtout - de le vivre pleinement. (Voir le Coran: 3: 104; 16: 125)

13. Le vrai Musulman croit que dans la nature humaine, que Dieu a créé, il y a plus de bonté que de méchanceté, et la probabilité de réforme réussie est plus grande que la probabilité de faillite sans espoir. Cette croyance est issue du fait que Dieu a envoyé des messagers à qui il a fait des révélations pour sa guidée. Si l'homme était, par sa nature, incorrigible, impossible à réformer, comment Dieu, dans Sa sagesse absolue lui aurait donné des responsabilités et l'aurait invité de faire ou d'éviter certaines choses? Comment Dieu aurait fait cela si c'était en vain? Le fait que Dieu se soucie de l'homme et défend ses intérêts prouve que l'homme est ni délaissé, ni incorrigible, mais plutôt sensible et enclin au bien. Certainement avec foi en Dieu et confiance en l'homme on peut

faire des miracles, même de nos jours. Pour bien comprendre cela, il étudier attentivement les passages pertinents du Coran et réfléchir sur leurs significations.

14. Le vrai Musulman croit que la Foi, est incomplète suivie aveuglement ou acceptée sans poser des questions à moins que le croyant soit raisonablement satisfait. Si la Foi doit inspirer l'action et si la Foi et l'action doivent mener au salut, alors la Foi doit être fondée sur des convictions inébranlables sans déception aucune ou contrainte. En d'autres mots, quelqu'un qui se fait appeler Musulman en raison de ses traditions familiales, ou qui accepte l'Islam par contrainte ou par imitation aveugle n'est pas un Musulman accompli aux yeux de Dieu. Un Musulman doit bâtir sa Foi sur des convictions bien fondées, sans le moindre doute et au-dessus de toute incertitude. S'il n'est pas sûr de sa Foi, Dieu l'invite de chercher dans le livre de la Nature, d'utiliser sa faculte du raisonnement et de réfléchir sur les enseignements du Coran. Il doit chercher la vérité indiscutable jusqu'à ce qu'il la trouve, et il la trouve certainement, s'il est assez capable et sérieux. (voir le Coran 2:170; 43:22-24)

C'est pourquoi l'Islam demande des convictions solides et s'oppose á l'imitation aveugle. L'Islam enjoint à tout penseur authentique et sérieux d'employer ses facultés pleinement. Mais une personne nonqualifiée ou pas sûre d'elle doit poursuivre sa pensée dans la limite de ses capacités. Ce serait tout fait régulier pour une telle personne de se fier aux sources authentiques de la religion, qui sont suffisantes sans se poser des questions, ce dont il est incapable. Le point

est que personne ne peut s'appeler un vrai Musulman à moins que sa Foi soit basée sur de fortes convictions et que son esprit soit libre de tout doute. L'Islam n'étant complet que lorsqu'il est basé sur de fortes convictions et le libre choix, on ne peut pas le forcer sur quiconque, car Dieu n'accepte pas la foi forcée. Aussi, ne considère-t-Il pas comme vrai Islam s'il ne se développe pas de l'intérieur ou ne nait pas de convictions libres et saines. Parce que l'Islam garantie la liberté de la foi beaucoup de groupes non-musulmans vivaient et vivent encore dans les pays Musulmans et jouissent de pleine liberté de croyance et de conscience. Les Musulmans prennent cette attitude parce que l'Islam interdit la contrainte en religion. C'est la lumière qui doit s'irradier de l'intérieur, car le libre choix est la pierre angulaire de responsabilité. Cela n'exempte pas les parents de la responsabilité de leurs enfants, ni leur pardonne l'indifférence au bien-être spirituel de leurs dépendants. En fait, ils doivent faire tout leurs possible pour aider leurs enfants d'avoir une foi ferme et vivifiante.

Pour établir la Foi fermement il y a plusieurs voies paralleles. Il y a l'approche spirituelle fondée principalement sur le Coran et les Traditions de Muhammad. Il y a aussi l'approche rationelle qui aboutit finalement à la Foi en l'Etre Suprême. Cela ne veut pas dire que l'approche spirituelle manque de raisonnement sain. En fait, les deux approches sont complémentaires et peuvent bien réagir réciproquement si quelqu'un peut raisonner avec justesse, il peut avoir recours à l'approche rationelle ou spirituelle ou à toutes les deux et peut être confiant que sa conclusion sera juste. Mais si quelqu'un ne peut pas faire des

études approfondies ou qu'il doute sa capacité de raisonner, il peut se limiter à l'approche spirituelle et se contenter de la connaissance qu'il peut acquérir des sources religieuses authentiques. Le point est que, qu'on utilise l'approche spirituelle ou la technique rationelle ou les deux, on finit par avoir Foi en Allah. Toutes ces voies sont également importantes et accéptables à l'Islam et, prises convenablement, aboutit au même point, c'est à dire, à la Foi en l'Etre Suprême. (Coran 5: 16-17; 12: 109; 18:30; 56:80).

15. Le vrai Musulman croit que le Coran est la parole d'Allah révelée à Muhammad par l'intermédiaire de l'Ange Gabriel. Dieu à révelé le Coran petit à petit en plusieurs occasions pour répondre à des questions, résoudre des problèmes, trancher des différends, et pour guider l'homme vers la vérite de Dieu et le bonheur éternel. Chaque lettre du Coran est la parole de Dieu et chaque son le vrai écho de la voix de Dieu. Le Coran et la source première et la plus authentique d'Islam. Il fut révélé en arabe. Il est encore et restera dans sa version arabe originale et complète, car Dieu S'est chargé de préserver le Coran, d'en faire la meilleure guidée pour l'homme et de le préserver contre la corruption. (Voir 4:82; 15:9; 41:41-44; 42:7; 52-53)

Comme preuve de la conservation par Dieu, le Coran est la seule Ecriture dans l'histoire de l'humanité qui a été preservée sa version complète et originale sans le moindre alteration de style, ni même de ponctuation. L'histoire de la consignation du Coran, de la compilation de ses chapitres et de la conservation de son texte ne font pas de doute dans l'esprit des Musul-

mans, ni dans l'esprit des Musulmans, ni dans l'esprit des savants honnêtes et sérieux. C'est un fait historique qu'aucun savant de n'importe quelle foi - qui respecte son savoir et son intégrite - n'a jamais mis en doute. En fait, c'est le miracle vivant de Muhammad que si toute l'humanité devait œuvrer ensemble elle ne pourrait pas produire le pareil d'un chapitre Coranique. (2: 22-24; 11: 13-14; 17: 88-89).

16. Le vrai Musulman croit en une distinction nette entre le Coran et les Traditions de Muhammad. Le Coran est la parole d'Allah tandis que les Traditions de Muhammad sont les interpretations pratiques du Coran. Le rôle de Muhammad était de transmettre le Coran comme il le recevait, de l'interpreter et de le pratiquer dans sa totalité. Ses interprétations et pratiques produisirent ce qu'on appelle les Traditions de Muhammad. Elles sont considérées comme la Deuxième Source de l'Islam et doivent êre en accord complet avec la Première Source, c'est à dire, le Coran, qui est le Modèle et le Critère. S'il y a quelque contradiction ou incompatibilité entre une Tradition et le Coran, le Musulman s'adhère au Coran uniquement et considère tout autre chose contestable car aucune Tradition authentique de Muhammad ne peut en désaccord avec le Coran ou s'y opposer.

Remarques

Nous avons, au cours de ce débat sur les principaux articles de Foi de l'Islam, délibèrement delaisse le point de vue tradition sur le sujet. Nous ne sommes pas limités aux cinq ou six articles. Au contraire, nous avons essayé d'inclure autant de Principes que possi-

ble. Mais il faut faire ressortir ici que tous les articles de Foi sus-mentionnes sont fondés sur et dérivent des enseignements du Coran et des Traditions de Muhammad. Plus de versets du Coran et plusieurs parties des Traditions pourraient être cités pour démontrer le fondement de ces articles de Foi. Cela n'a pas été fait faute d'expace. Neanmoins, le Coran et les Traditions de Muhammad sont disponibles pour les études détailées.

Nous avons aussi utilisé les terminologies occidentales et les termes techniques tels que predistination, fatalisme, libre arbitre et autres à minimum. Cela a été fait délibèrement parce que nous avons voulu éviter la confusion et les technicités. La plupart des termes techniques utilisés en religion parmi les peuples non-arabophones provoquent des malentendus, et donnent de fausses impressions. Ce serait impossible de répondre au but de cet ouvrage si des termes religieux étrangers sont adoptés et appliqués à l'Islam. Si nous avions utilisé la terminologie religieuse étrangère ici, nous aurions eu à ajouter plusieurs qualificatifs et commentaires pour clarifier l'image de l'Islam. Cela aussi aurait demandé beaucoup plus d'espace que n'aurions pas pu nous permettre dans la conjoncture. Nous avons donc essayé d'expliquer les choses dans un language ordinaire et simple et le même principe sera, bien sûr, suivi dans le reste du livre.

Chapitre 2

Les Concepts Fondamentaux de l'Islam

Le Concept de la Foi (Imane)

Certains gens peuvent penser que l'homme devient Musulman quand il confese sa foi en l'Unicité du Vrai Dieu et en Muhammad comme Son Dernier Messager. Mais cela est loin de la signification complète de la foi. La signification complète de la Foi en Islam n'est pas du tout quelque chose de nominal ou une simple formalité. La Foi en Islam est un état de bonheur acquis grâce à l'action positive et aux concepts constructifs aussi bien qu'aux mesures dynamiques et efficaces.

Le Coran et les Traditions de Muhammad définissent les normes selon lesquelles une Foi pleine de sens est bâtie. Aussi, les vrais croyants sont-ils:

1. Ceux qui croient en Dieu, à Ses anges, à Ses Livres complètés par le Coran, en Ses messagers avec Muhammad comme le sceau, au Jour du Jugement Dernier, à la science et à la sagesse absolue de Dieu.
2. Ceux qui se fient tout le temps à Dieu et ont une confiance inébranlable en Lui.
3. Ceux qui dépensent dans le Chemin de Dieu de ce

qu'Il leur a accordé sous forme de richesse, de vie, de santé, de connaissance, d'expérience, ainsi de suite.

4. Ceux qui observent régulièrement leurs prières quotidiennes aussi bien que les prières en congrégation hebdomadaires et annuelles.
5. Ceux qui payent leurs taxes religieuse (aûmones ou Zakah) aux bénéficiaires légaux (individus ou institutions), dont le minimum est de deux et demi pour cent du revenu annuel ou de la valeur totale des marchandises dans le commerce - après déduction et toutes dépenses et dettes.
6. Ceux qui commandent le bien et le bon et qui combatent le mal et le méchant par tous les moyens légaux à leur disposition.
7. Ceux qui obéissent à Dieu et à Son Messager Muhammad et sentent leur foi se fortifier quand on récite le Coran, et leur cœur s'humilier quand on mentionne le nom de Dieu.
8. Ceux qui aiment le plus Dieu et Son Messager, et aiment leurs prochains sincèrement à cause de Dieu seulement.
9. Ceux qui aiment leurs voisins proches et éloignés et sont franchement gentils envers leur hôtes, surtout les étrangers.
10. Ceux qui disent la verité et s'engagent en bonne conversation ou bien s'abstiennent de parler.

C'est clair que la signification même de la Foi fait pénétrer l'Islam profondément et de façon constructive dans chaque aspect de la vie. Selon l'Islam, la

vraie Foi a un effet decisif sur le sort spirituel et materiel de l'homme et aussi sur sa conduite personnelle et sociale aussi bien que politique et sa vie économique. Voici quelques exemples pour montrer comment le Coran contient de nombreuses références comme celles-ci:

«Les Vrais croyants sont ceux dont les cœurs frissonnent lorsqu'on prononce le nom de Dieu. Ce sont ceux dont la foi augmente quand ils entendent reciter le Livre. Ce sont ceux qui ne se fient qu'à leur Seigneur. Ce sont ceux qui sont assidus à la prière et qui distribuent une partie des biens que Nous leur accordons. Les voila, les vrais croyants! Une place enviable leur est réservée auprès de leur Seigneur. Ils y trouvent un accueil indulgent et un bien-être ineffable.»

(8: 2-4)

«Les croyants, hommes et femmes, sont solidaires les uns des autres. Ils encouragent au bien et déconseillent le mal. Ils sont assidus à la prière, acquittent la et obéissent à Dieu et à son Prophète. Dieu les recevra dans le Sein de Sa miséricorde. Il est puissant et sage. Dieu réserve des jardins arrosés d'eau vive aux croyants, hommes et femmes, pour l'éternité. Il leur réserve aussi de riantes demeures dans les jardins de l'Eden. D'avoir été élus par Dieu sera pour eux une récompense plus grande encore. Quelle magnifique récompense!»

(9: 71-72)

«Les vrais croyants sont ceux qui croient à

Dieu et à Son Prophète, ne connaissent pas le doute, mettent leurs biens et leurs personnes au service de Dieu. Les voilà les croyants sincères.»
(49:15)

En sus de ces citations du Coran, il y a beaucoup de Traditions de Muhammad qui s'y rapportent.

Par exemple, il dit:

«Nul n'est un vrai croyant à moins qu'il aime pour son correligionnaire ce qu'il aime pour lui-même.»

«Trois qualités sont signe de foi saine et celui qui les acquiert peut vraiment gouter la douceur de la Foi. Ce sont (1) Aimer Dieu et Son Messager plus que tout, (2) aimer son prochain à cause de Dieu seulement et (3) resister de retourner à l'incroyance avec la même énergie de resister d'être jeté au feu.»

«Il est interdit à celui qui croit à Dieu et au Jour du Jugement Dernier de faire de mal à son voisin; surtout les étrangers, et doit dire la vérité sinon s'abstenir.»

Il y a plusieurs versets et traditions semblables aux precités. Mais il faut cependjant tenir compte du fait que les citations ne sont pas et ne peuvent pas être les mots exacts du Coran et de Muhammad, tels qu'ils le sont dans le texte arabe. La raison en est simple. Aucun interprète, quelque savant et maître qu'il soit, ne peut jamais transmettre le pouvoir spirituel et l'appel enchanteur du Coran est - et Dieu l'a ainsi fait - inimitable, et il est au-delà de l'imagination et du pouvoir humains de produire de semblable. Ce qui est vrai pour le Coran l'est aussi pour les Traditions de

Muhammad dans une certaine mesure, car, après le Coran, ses paroles sont les plus décisives et de plus grande portée.

Le Çoncept de la Droiture (Birr)

L'Islam met toujours en garde contre les concepts et les rituels superficiels, contre les formalités sans vitalités et les croyances ineffectives. Dans un verset représentatif, Dieu explique toute la signification de la droiture ainsi:

> *«La droiture, ce n'est pas tourner son visage du côte de l'Orient ou de l'Occident, la droiture, c'est croire en Dieu, au jugement dernier, aux anges, au Livre et aux Prophètes; la droiture, c'est donner son argent, quelque besoin qu'on en ait, à ses proches, aux orphelins, aux pauvres, aux voyageurs et aux mendiants; la droiture, c'est racheter les captifs, observer la prière, faire l'aûmone, tenir ses engagements, supporter avec courage l'adversité et la misère, même dans leurs manifestations extrêmes. C'est là la droiture sincère et prudente.»*
>
> (2:177).

Le verset contient un beau portrait clair de l'homme droit (vertueux). Il doit obéir à tous les réglements salutaires et doit avoir pour motif sincère l'amour de Dieu et l'amour du prochain à cause de Dieu. Nous avons ici quatre éléments: (i) notre foi doit être vraie et sincère, (ii) nous devons être prêts à la manifester par les actes de charité et de bonté envers nos prochains; (iii) nous devons être de bons citoyens, aidant les institutions charitables et les organisations

sociales, (iv) nous devons être fermes et inébranlables en toutes circonstances.

C'est donc clair que la Droiture n'est pas un vain mot. Elle doit reposer sur une Foi ferme et la pratique constante. Elle doit se manifester dans la pensée et les actes de l'individu et influencer vie intérieure et extérieure, ses affaires individuelles et communes. Quand le principe islamique de droiture est établie, il pourvoit l'individu de la paix en toutes circonstances, la société de la securité à tous les niveaux, la nation de solidarité et la communauté internationale d'espoir et d'harmonie. Combien la vie peut être paisible et agréable si les gens mettent en pratique le Concept Islamique de la Droiture! Qu'est ce qui peut être plus rassurnt que la foi au Créateur Bienfaiteur et l'investissement dans des causes aussi bonnes et valables? Qu'est-ce qui peut être plus humanitaire que d'alleger les inquiétudes profondes des assujettis, de soulager les souffrances des exploités et de satisfaire les besoins des sans-ressource? Qu'est-ce qui est plus méthodique et honnête que l'accomplissement des engagements, la présérvation d'une conscience claire, et le maintien de l'intégrité? Et qu'est-ce qui est spirituellement plus agréable que de faire tout cela régulièrement, naturellement, et pour l'amour de Dieu?

Le Concept de la Piété (Taqwa)

Ce qui a été dit à propos de la foi et de la droiture est généralement vrai pour la piété. Aussi, n'est-ce pas une affaire de prétentions convenables ou de confessions verbales. C'est beaucoup plus sérieux. Comme toujours, le Coran est notre meilleure source. Au su-

jet des pieux il dit:

> *«A ceux qui croient au surnaturel, qui prient avec rectitude et qui remettent en circulation les biens que Nous leur avons procurés. A ceux qui tiennent pour vraies les révélations qui ont été reçues par toi et tes prédécesseurs et qui croient avec certitude à la vie future. Ceux-là seuls sont sur la voie tracée par leur Maître et ceux-là seuls reussiront.»*
>
> (2: 3-5)

> *«Les vertueux qui distribuent leurs biens, qu'ils soient à l'aise ou dans la gène, qui vainquent leur colère et qui pardonnent à autrui. Dieu aime les cœurs généreux, les vertueux qui, lorsqu'ils commettent une mauvaise action ou ont prévariqué contre eux-mêmes, appellent Dieu et implorent son pardon pour leurs pêchés. Car qui peut effacer les pêchés les hommes si ce n'est Dieu? Les Vertueux qui, de propos délibéré, ne persévèrent pas dans le mal. Ceux-là auront pour recompense le pardon de Dieu et pour séjour éternel des jardins arrosés d'eau vive. Quelle belle recompense pour les hommes de bien!»*
>
> (3: 134-136)

Nous apprenons dans ces versets que la piété requiert un emploi approprié de l'esprit en saisissant la vérité de Dieu et de la vie, un emploi approprié des biens en les dépensant dans le chemin de Dieu dans toutes les circonstances, et un emploi approprié des capacités spirituelles aussi bien que temporelles de l'homme en établissant la prière. Il faut aussi un haut

degré de contrôle sur sa colère et ses émotions, une force morale pour pardonner et patienter, et un remord de conscience pour faire le pêcheur se tourner vers Dieu et repentir. Etre pieux, c'est être un homme aux belles et vraies convictions, résolu et de caractère, de volonté et courage et surtout, un homme de Dieu. Piété, droiture et Foi pleine de sens ont une relation entre elles et aboutissent dans une seule voie. Elle mènent à l'Islam et bâtissent le vrai Musulman.

Le Concept de la Prophétie

Le Bon Dieu qui est aussi plein d'affection a envoyé plusieurs prophètes à différentes époques de l'histoire. Chaque nation à eu un ou plusieurs prophètes. Tous les prophètes de Dieu étaient des hommes de bon caractère et très honorables. Ils étaient entrainés et choisis par Dieu pour transmettre Son Message à l'humanité. Leur honnêteté et véracité, leur intelligence et integrité sont au-dessus de doute. Ils étaient infaillibles dans le sens qu'ils ne commettaient pas de pêché et ne violaient pas la Loi de Dieu. Mais, en tant que mortels, ils ont pu commettre des erreurs involontaires dans quelques affaires et decisions humaines. Leurs jugement personnel n'était pas nécessairement toujours bon.

L'envoi de ces prophètes de Dieu est une manifestation de la liaison entre Ciel et Terre, entre Dieu et l'homme. Cela signifie qu'on peut réformer l'homme et qu'il y a beaucoup de bien chez lui. Le but de la prophétie est de confirmer ce que l'homme sait déjà ou ce qu'il peut savoir, et de lui enseigner ce qu'il ne sait pas ou qu'il ne peut pas savoir par ses propres

moyens. C'est aussi pour aider l'homme à trouver le Chemin Droit de Dieu, et de faire le bien et éviter le mal. La prophétie est une expression éloquante de l'amour de Dieu pour ses Créatures et sa volonté de les guider sur la bonne voie de la foi et de la conduite. Elle démontre Sa justice envers l'homme, car Il lui montre d'abord la vraie direction, et le tient ensuite responsable de ses actes. Il donne des avertissements à travers ses prophètes, et si l'homme ne voit pas les dangers de ses méfaits, sa conduite devient permissable. Cela est en complet accord avec l'amour et la justice de Dieu, et la valeur et la capacité de l'homme d'être responsable envers le Seigneur.

La Source de la prophétie et Garant de tous les prophètes est Unique: C'est Dieu. Leur but est de servir Dieu, de faire connaitre à l'homme Dieu et ses enseignements divins, d'établir la verité et le bien, d'aider l'homme à réaliser le vrai dessein de son existence et de l'aider de mener sa vie d'une façon utile. C'est sur ce fondement que les Musulmans ne font aucune discriminations entre les prophètes et acceptent que leurs enseignements sont compatibles et complémentaires. Et c'est la raison pourquoi les Musulmans croient à tous les Livres Divins et reconnaissent tous les prophètes de Dieu comme déjà mentionnés.

Le Concept de la Vie

La vie est une démonstration éclatante de la sagesse et la science de Dieu, une réflection vivante de Son art et Son pouvoir. Il donne et crée la vie. Rien n'existe par hasard et personne ne se crée ou crée un autre. La vie est un avoir de grande valeur et cher

qu'aucune personne sensée ou normale n'aimerait perdre de son propre gré. Même ceux qui, dans le desespoir, se suicident lentement, essaient à la dernière minute de recouvrer leur existence et désirent rattraper une seconde chance de vivre. C'est Dieu qui donne la vie à l'homme et Lui seul à le droit de la reprendre; personne d'autre n'a le droit de detruire une vie. C'est pour l'Islam interdit toutes formes de suicide et d'auto-destruction, et recommande la patience et la bonne Foi lors du decès d'un être cher. Quand on exécute un assassin, on le tue en vertu du droit de Dieu et de Sa Loi.

Quant Dieu donne la vie à l'homme, ce n'est pas en vain qu'Il lui donne des qualités exceptionnelles et de grands moyens. Aussi, n'est-ce pas en vain qu'Il le charge de certaines obligations. Dieu veut aider l'homme à remplir les conditions de la vie et atteindre le but de l'existence. Il veut l'aider à apprendre l'art de vivre et de savourer le bon goût de la vie selon la gouverne divine. La vie est dépôt de Dieu et l'homme est un dépositaire qui doit traiter son dépôt honnêtement et adroitement, conscient de Dieu et de la responsabilité, envers Lui.

La vie peut être comparée à un voyage ayant un certain point de départ et un certaine destination. C'est une étape transitoire, une introduction à la Vie Eternelle dans l'Au-delà. L'homme ne fait que passer au cours de ce voyage et ne doit se soucier que de ce qui lui sera utile dans la Vie Future. En d'autres mots, il doit faire tout le bien qu'il peut et être enfin prêt à s'engager dans l'Eternité à tout moment. Il doit considérer sa vie sur la Terre comme une occasion de

faire de son mieux tant qu'il peut car il ne pourra jamais retarder le moment du départ d'une seconde. Si son terme arrive à expiration il sera trop tard pour en faire quoique ce soit ou l'étendre. Le meilleur emploi de la vie, c'est donc vivre selon les enseignements de Dieu et d'en faire un voyage sans danger vers la Vie Future de l'Eternité. La vie étant un moyen si important pour atteindre le but final, l'Islam a etabli un système complet de régles et de principes pour montrer à l'homme comment la vivre, ce qu'il faut prendre et ce qu'il faut laisser, ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter, ainsi de suite. Tous les hommes viennent de Dieu et il n'y a pas de doute qu'ils retourneront vers Lui. Dans un de ses exposés d'ensemble le Prohpète Muhammad a sagement conseillé á l'homme de se considérer comme étranger à cette vie ou comme un voyageur traversant ce monde.

Le Concept de la Religion

Tout au long de l'histoire la religion à été abusée et mal comprise. Certaines gens s'en servent comme moyen d'exploitation et suppression, comme pretexte aux préjugés et à la persecution. D'autres s'en servent comme source de pouvoir et de domination sur l'élite et la masse également. Au nom de la religion, on a fait des guerres injustifiables, on a opprimé la liberté de la pensée et de la conscience, on a persecuté la science, on a refusé à l'individu le droit à la maturité et on a abaissé l'honneur de l'homme scandaleusement. Au nom de la religion, on a commis une injustice envers l'humanité de sorte que la religion elle-même a subi beaucoup de pertes.

Ce sont des faits historiques que personne ne peut nier. Mais est-ce là la vraie fonction de la religion ou la vraie approche de la religion? La réponse indiscutable est un carrément non. Il y a plusieurs religions dans la vie, et chacune prétend être l'unique vraie religion. Chaque religion est supposée provenir de Dieu pour la vraie gouverne de l'homme. Mais ces prétentions se contredisent et ont provoqué des dissensions parmi les gens et de vives réactions à la religion - au lieu d'unir l'humanité en une fraternité universelle sous l'autorité d'un Bon Dieu Universel. Cette situation confond tout observateur neutre et le rend peut-être hostile à toute religion.

Ce concept islamique de la religion est unique dans le sens le plus large du terme. C'est vrai que la religion authentique doit venir de Dieu pour la vraie guidée de l'homme. Et c'est également vrai que la nature humaine et les besoins humains majeurs sont fondamentalement les mêmes tout le temps. Ce concept mène à une conclusion, qui est celle-ci. Il n'y a qu'une religion vraie, venant d'un Seul et Même Dieu, pour s'occuper des problèmes humains saillants de tout le temps. Cette religion, c'est ISLAM. Mais il faut tenir compte du fait que l'Islam n'a pas été enseigné par le Prophète Muhammad seul. Au contraire, l'Islam fut enseigné par tous les prophètes avan Muhammad, et les disciples d'Abraham et de Moise aussi bien que ceux de Jésus et les autres étaient tous nommés MOUSLIMES (Musulmans). Aussi, l'Islam a-t-il été, et sera-t-il toujours, la vraie religion universelle de Dieu, car Dieu est Un et Immuable, et parceque la nature humaine et les besoins majeurs de l'homme sont fondamentalement les mêmes, indépendamment

de l'époque et du lieu, de race et d'âge, et de toute autre considération.

En tenant compte de cela, le concept islamique maintient que la religion n'est pas qu'une nécessité spirituelle et intellectuelle mais aussi un besoin social et universel. Ce n'est pas pour confondre l'homme mais pour le guider. Ce n'est pas pour l'avilir mais pour élever sa nature morale. Ce n'est pas pour le priver de choses utiles, ou pour alourdir ou opprimer ses qualités; mais pour lui ouvrir de trésors inépuisables de pensées saines et d'actions justes. Ce n'est pas pour le confiner dans des limites étroites mais pour le lancer dans les vastes horizons de la verité et du bien. Bref, la vraie religion doit faire l'homme connaitre Dieu aussi bien soi-même et le reste de l'Univers. Ce n'est point une simplification excessive de la religion. Voici ce qu'il signifie.

En examinant soigneusement le vrai but de la religion, on s'apercevra que la religion satisfait les besoins spirituels et modère les besoins matériels de l'homme. Elle dénoue ses nœuds et complexes psychologiques, raffine ses instincts et aspirations, et discipline ses désirs et tout le cours de sa vie. Elle améliore sa connaissance de Dieu - La Plus Haute Verité de l'Univers, et de soi-même. Elle lui renseigne sur les secrets de la vie et la nature de l'homme et la façon de les traiter, le bien et le mal, le bon et le mauvais. Elle purifie l'âme du mal, elle dissipe les doutes de l'esprit, fortifie la caractère et corrige la pensée et les convictions de l'homme. Tout cela ne peut se réaliser que si l'homme observe fidèlement les devoirs spirituels et les lois temporelles introduits par la religions.

D'autre part, la vraie religion éduque l'homme et le forme à l'espoir et à la patience, au courage et à l'endurance, qualités dont on a besoin pour maitriser l'art de vivre. De plus, la vraie religion garantit l'homme contre les craintes et les pertes spirituelles, et l'assure de l'aide et de l'alliance durable de Dieu. Elle pourvoie l'homme de paix et de securité et rend sa vie pleine de sens.

Voilà ce que la vraie religion peut faire pour l'humanité et le concept de religion en Islam. Toute religion qui n'arrive pas à produire ces fruits n'est Islam, ou plutôt, pas du tout religion, et tout homme qui ne parvient pas à tirer ces bénéfices de la religion n'est pas religieux ou dévot. Dieu dit une verité absolue dans le Coran:

> *«La religion de Dieu est l'Islam. Les gens du Livre ne se sont divisés entre eux qu'après avoir reçu la verité, poussés par la jalousie. Celui qui repousse les enseignements de Dieu, Dieu est prompt à régler son cas.»*
>
> (3:19)

> *«Celui qui adoptera une autre religion que celle de l'Islam sera désavoué par Dieu et il sera au nombre des reprouvés dans l'autre monde.»*
>
> (3:85)

Le Concept du Péché.

Une des zones les plus troubles de l'existence humaine est le problème du péché et du mal dans le monde. On croit communément que le péché à commencé avec Adam et Eve pendant leur existence dans le Jardin D'Eden. Cet évènement provoqua la Chute

et à depuis marque la race humaine de culpabilité, de fletrissure et d'abasourdissement.

L'Islam a pris une position unique sur toute la question, une position qu'aucune autre religion connue n'a prise. Le Coran dit que Dieu ordonna à Adam et Eve d'habiter dans le Jardin D'Eden et de gouter ses produits à leur guise, assurés de provisions abondantes et de confort. Mais ils furent avertis de ne pas s'approcher d'un certain arbre afin qu'ils ne fussent pas victimes de mal et d'injustice. Pis Satan les tenta par la ruse et leur fit prendre leur joyeuse situation. Ils furent chassés du Jardin et descendus sur Terre pour y vivre, mourir et en retirer enfin pour le Jugement Dernier. Réalisant ce qu'ils avaient fait, ils se sentirent honteux, coupables et eurent des remords. Ils demandèrent grâce à Dieu et furent pardonnés. (Coran 2: 25-38; 7: 19-25; 20: 117-123).

Cet évènement symbolique est de grande portée. Il nous révèle que l'être humain est imparfait et toujours faillible même s'il devait vivre dans le paradis. Mais un péché ou une erreur, comme ce fut le cas d'Adam et d'Eve, ne tue pas nécessairement le cœur humain, empêche la reforme spirituelle ou arrête la croissance morale. Au contraire, l'être humain a assez de sens pour reconnaitre ses péchés et ses faiblesses.

Ce qui est plus important, c'est qu'il est capable de savoir où se tourner et vers qui s'adresser pour la gouverne. Est encore plus important le fait que Dieu est toujours prêt à répondre aux appels sincères de ceux qui cherche Son aide. Il est si Clément et Miséricordieux que Son Pardon est global et Sa Misericorde renferme tout. (Coran 7:156) Une autre révélation de

l'évènement est que la discrimination sexuelle et la culpabilité ou le péché héréditaire sont étrangers à l'esprit de l'Islam.

L'idée de Péché Originel ou de criminalité héréditaire n'a pas de place dans les enseignements de l'islam. L'homme, selon le Coran (30;30) et le Prophète, nait dans un état de pureté ou «fitrah», c'est-à-dire, Islam ou soumission à la volonté et à la loi de Dieu. Ce qui advient à l'homme après sa naissance est le résultat d'influence externe et de facteurs intrus. Pour exprimer l'idée en termes de la pensée moderne, la nature humaine est malléable, c'est le cours de la socialisation, l'environnement familal en particulier, qui est crucial. Il joue un rôle decisif dans la formation de la personnalité humaine et le développement du caractère moral. Cela ne prive pas l'individu de la liberté du choix, ni l'exempte de la responsabilité. C'est plutôt une libération du lourd fardeau de la criminalité héréditaire ou du péché instinctif.

Dieu est, par définition, Juste, Sage, Clément, Miséricordieux et Parfait. Il a crée l'homme en lui insufflant de Son Propre Esprit (Coran 15:29; 32:9; 66:12). Puisque Dieu est la bonté absolue et infinie et Son esprit est absolument parfait, et puisque l'homme a reçu à travers la création, l'Esprit de Dieu, il a retenu obligatoirement au moins une partie de ce bon Esprit du Créateur. Cela peut expliquer les bonnes dispositions de l'homme et sa grande envie du spirituel. Mais d'autre part, Dieu a crée l'homme pour l'adorer, pas pour être Son égal, rival, l'incarnation parfaite ou la personnification absolue de sa Bonté. Cela signifie que, quelque bon et parfait l'homme peut

être, par la grâce de la création, il est encore bien loin de posseder la bonté et la perfection du Créateur. L'homme n'est certes, pas sans ces qualités. Mais elle sont limitées et en rapport avec la nature, la capacité et la responsabilité de l'homme. Cela peut expliquer l'imperfection et la faillibilité de l'homme.

Cependant, l'imperfection et la faillibilité ne sont pas équivalents de péché ou synonymes de criminalité - tout au moins pas en Islam. Si l'homme est imparfait, il n'a pas été laissé sans secours ou abandonné par Dieu pour devenir victime de ses faiblesses. Les révélations lui donne pouvoir, la raison le soutient, la liberté du choix le fortifie et les diverses dispositions sociales et psychologiques le guide pour chercher et ateindre une perfection relative. La gravitation entre les forces du bien et du mal est la lutte de la vie. Elle donne à l'homme quelque chose auquel s'attendre, des ideaux à chercher, du travail à faire, et des rôles à jouer. Il rend sa vie intéressante, pleine de sens, pas monotone et stagnante. D'autre part, il fait plaisir à Dieu de voir Ses serviteurs dans un état de victoire spirituelle et morale.

Selon la norme morale de l'Islam, ce n'est pas péché que l'homme soit imparfait ou faillible. Cela fait partie de sa nature de créature bien définie. Mais c'est péché s'il à les moyens d'atteindre la perfection relative et choisit de ne pas le faire. Un péché est une action, une pensée ou une decision qui est (1) delibérée (2) défie la loi sans équivoque de Dieu (3) viole le droit de Dieu ou le droit de l'homme (4) est nuisible à l'âme ou au corps (5) est répétée (6) est normalement évitable. Ce sont les composantes du péché qui est ni

inné, ni héréditaire. C'est cependant vrai que l'homme possède en lui la capacité potentielle latente du péché, mais ce n'est pas plus grande que sa capacité de piété et de bonté. S'il choisit de manifester le potentiel du péché au lieu de potentiel de bonté, il ajoutera un nouvel élément étranger à sa nature pure. L'homme est seul responsable de cet élément externe.

En Islam, il y a des péchés majeurs et des péchés mineurs comme il y a des péchés contre Dieu et des péchés contre Dieu et l'homme. Tous péchés contre Dieu, sauf un, sont pardonnables si le pécheur implore le pardon sincèrement. Le Coran affirme qu'en verité Dieu ne pardonne pas le péché de «Chirk» (polythéisme, panthéisme, trinité etc.). Mais Il pardonne tout autre péché et pardonne à qui Il veut. Cependant, si le polythéiste ou l'athée retourne à Dieu, ses péchés seront pardonnés. Les péchés contre les hommes ne sont pardonnables que si l'offensé pardonne à l'offenseur ou si les compensations appropriées sont faites ou punitions appropriées sont appliqués.

En somme, le péché est acquis, pas inné, émérgeant pas encastre, évitable pas inéluctable. C'est la violation délibérée et consciente de la loi sans équivoque de Dieu. Si l'homme fait quelque chose dû aux instincts naturels ou des impulsions absolument irrésistibles et incontrolables, alors un tel acte n'est pas un péché en Islam. Sinon, le dessein de Dieu ne serait pas raisonnable et la responsabilité de l'homme serait vaine. Dieu réclame de l'homme ce qui est conforme aux possibilités et à la portée humaines.

Le Concept de la Liberté

La liberté, en tant que concept aussi bien que valeur, a été mal-comprise et abusée. Le fait est que dans aucune société humaine l'homme peut être libre dans le sens absolue du terme. Une sorte ou autre de limite est nécessaire afin que la société puisse fonctionner.

A part cette idée générale, l'Islam enseigne la liberté, la chérit et la garantit au Musulman aussi bien qu'au non-Musulman. Le concept islamique de la liberté s'applique à toutes les activités volontaires de l'homme dans tous les domaines de la vie. Comme déjà enoncé, chaque homme nait libre sur le «fitrah» ou dans un état de pureté naturelle. Cela signifie que l'homme nait libre de tout assujettissement, péché, infériorité heritée et entrave ancestrale. Son droit à la liberté est sacré aussi longtemps qu'il ne viole pas la Loi de Dieu ou profane les droits des autres.

Un des principaux buts de l'Islam est d'emanciper par l'esprit des superstitions et d'incertitudes, l'âme du péché et de la corruption, la conscience de l'oppression et de la peur, et même le corps du désordre et de la dégénéréscence.

La voie que l'Islam impose à l'homme pour atteindre ce but comprend des efforts intellectuels profonds, des observances spirituelles constantes, des principes moraux obligatoires et même des réglements diététiques. Quand l'homme suit cette voie religieusement il ne peut pas faillir à atteindre le but ultime de liberté et d'emancipation.

La question de liberté concernant la croyance, le culte et la conscience à aussi une grande importance en Islam. Chacun a droit à la liberté de croyance, de conscience et du culte. Dans le Coran, Dieu dit: *«Plus*

> *de contrainte dans la religion. La verité se distingue clairement de l'erreur. Quiconque rejette l'erreur et croit en Dieu est semblable à celui qui est accroché à une anse solide, indétachable. Dieu entend et sait tout.»*
>
> (2:256)

L'Islam adopte cette attitude parce que la religion dépend de la foi, de la volonté et de l'engagement. Ceux-la ne signifieraient rien s'ils étaient imposés par la force. De plus, l'islam présente la Vérité de Dieu sous forme d'une opportunité et laisse à l'homme le choix de decider sa propre voie. Le Coran dit: *«La*

> *Verité est de votre Seigneur. Que celui qui voudra, croit, et que celui qui voudra, mécroit.»*
>
> (18:29)

Le concept islamique de la liberté est un article de foi, un ordre solennel du Créature Suprême. Il est fondé sur les principes fondamentaux suivants. Premier: la conscience de l'homme est assujetti à Dieu seulement, envers Qui chacun est directement responsable. Deuxième: chaque humain est personnellement responsable de ses actes et lui seul a droit de récolter les fruits de son œuvre. Troisième: Dieu à délégué à l'homme la responsabilité de décider pour lui-même. Quatrième: l'homme est suffisamment pourvu de guidée spirituelle et doué de qualités rationelles lui permettant de faire des choix responsables et raisonables. Tel est le fondement du concept

islamique de la liberté et telle est la valeur de la liberté en Islam. C'est un droit naturel de l'homme, un privilège spirituel, une pérogative morale, et, par dessus tout, un devoir religieux. Dans le cadre de ce concept islamique de la liberté, il n'y a pas de place pour les persécutions religieuses, lutte des classes, ou préjugé racial. Le droit de l'individu à la liberté est aussi sacré que son droit à la Vie; liberté équivaut à la Vie elle-même.

Le Concept de l'Egalité

Le principe d'égalité ou, mieux encore, d'équité, est un élément de base du système des valeurs islamiques. L'égalité, comme une valeur, ne doit pas être meprisé pour ou confondue avec identicité ou stéréotype. L'Islam enseigne que, devant Dieu, tous les hommes sont égaux mais ne sont pas nécessairement identiques. Il y a des différences de capacités, de potentiels, d'ambitions, de richesses et autres. Cependant, aucune de ces différences ne peut d'elle-même être cause d'un statut de supériorité d'un homme sur un autre ou d'une race sur une autre. L'origine d'un homme, la couleur de sa peau, la quantité de richesse qu'il possède et le degré de prestige dont il jouit n'ont rien à voir avec le caractère et la personnalité de l'individu vis à vis Dieu. La seule distinction que Dieu reconnait est celle de piété et le seul critère que Dieu applique est celui de bonté et d'excellence spirituelle.

> *«O hommes! Nous vous avons crées d'un homme et d'une femme. Nous vous avons divisés en races et en tribus avec des caractères distinctifs. Le plus méritant au yeux de Dieu est*

celui qui le craint le plus. Dieu est savant et bien informé.»

(49:13)

Les différences de race, de couleur ou de statut social ne sont qu'accidentelles. Elles n'affectent pas la vrai position de l'homme aux yeux de Dieu. Aussi, l'égalité n'est-elle pas valeur de simple affaire de droits constitutionels ou de convention sociale ou de charité condescendante. C'est un article de foi que le Musulman prend au sérieux et auquel il doit s'adhérer sincèrement. Les bases de cette valeur islamique qu'est l'égalité sont profondément ancrées dans la structure de l'Islam. Elle est issue des principes fondamentaux tels que: (1) Tous les hommes sont les créatures d'un Seul et Même Dieu Eternel; le Maître Suprême de Tous. (2) Tous les hommes appartiennent à la race humaine et sont enfants d'Adam et Eve à part entière. (3) Dieu est juste et bon envers toutes Ses créatures. Il n'est partial envers aucune race, aucun âge ni aucune religion. Tout l'Univers est Son empire et tous les gens sont Ses créatures. (4) Tous les gens sont égaux dans le sens que personne n'apporte quoique ce soit avec lui, et ils meurent dans le sens qu'ils n'emportent aucun des biens qu'ils possèdent. (5) Dieu juge chacun selon ses mérites et d'après ses propres actions. (6) Dieu à confèré à l'homme, comme tel, un titre d'honneur et de dignité.

Tels sont quelques-uns des principes regissant la valeur 'égalité' en Islam. Si ce concept est mis en pratique pleinement il n'y aura pas de place pour les préjugés ou les persécutions. Et si cette injonction divine est suivie comme il faut il n'y aura pas de place pour

l'oppression et la suppression. Les concepts de peuple choisi et de gentils, des termes tel que races maudites, des expressions telles que castes sociales et citoyens de deuxième ordre ne signifieront rien et deviendront désuétes.

Le Concept de la Fraternité

Un autre élément fondamental du système des valeurs islamiques est la fraternité humaine. Cette valeur aussi est fondée sur les mêmes principes dont il a été question au sujet de la liberté et de l'égalité. En sus de ces principes précités, la fraternité en Islam est fondée sur la croyance inébranlable à l'Unicité et l'Universalité de Dieu qui est adoré, l'Unité de l'humanité l'adoratrice, et l'Unité de la religion moyen d'adoration. Pour le Musulman, Dieu est Un, Eternel et Universel. Il est créateur de tous les hommes, le Pourvoyeur de tous les hommes, le Juge de tous les hommes, et le Seigneur de tous les hommes. Statut social, superiorité nationale et origine raciale lui paraissent insignifiants. Devant Lui, tous les hommes sont égaux et frères les uns des autres.

Le Musulman croit à l'unité de l'humanité par rapport à la source de la création, paternité d'origine et destin final. La source de la création est Dieu Lui-même. Les parents communs d'origine sont Adam et Eve. Chaque humain est issu de ces parents d'origine, chaque humain appartient à ce couple et en tient. Quand au destin final, il n'y a aucun doute dans l'esprit du Musulman qu'auprès de Dieu, le Créateur, que tous les hommes vont retourner.

Le Musulman croit à l'unité de la religion de

Dieu. Cela signifie que Dieu ne réserve pas Sa religion ou Ses faveurs à quelque nation, race ou période particulière. Cela signifie aussi qu'il ne peut y avoir de contradiction ou de différences fondamentales dans la Religion de Dieu. Quand tout cela est bien interprèté, il n'y aura plus de raison pour le prétendu supériorité ou d'exclusivité présomptueuse. Et quand c'est inculqué dans l'esprit humain, il fournira à l'homme un comcept clair et une base solide de la fraternité humaine. Parce que le Musulman croit à l'Unicité de Dieu, l'unité de l'humanité et l'Unité de la religion, il croit à tous les Messagers et toutes les Révélations de Dieu sans discrimination.

Le Concept de la Paix

Pour comprendre l'aproche de l'Islam à la question de paix, on a qu'à considerer quelques faits élémentaires concernant l'Islam. Paix et Islam sont dérivés de la même racine et peuvent être considérés comme étant synonymes. Un des noms de Dieu est Paix. Les derniers mots des prières quotidiennes de chaque Musulman sont les mots de paix. La salutation des Musulmans quand ils retournent à Dieu est paix. Les salutations quotidiennes entre Musulmans sont des expressions de paix. L'adjectif «Mouslime» signifie, dans un certain sens, paisible. Le Ciel, en Islam, est la maison de la paix.

Voilà combien le thème de paix est fondamental et dominant en Islam. L'individu qui approche Dieu à travers l'Islam ne peut pas manquer d'être en paix avec Dieu, avec lui-même et avec ses semblables. En prenant toutes ces valeurs ensemble, en mettant

l'homme à la place qui lui convient dans le cosmos, et en regardant la vie dans la perspective islamique, les hommes de bonne foi et de bons principes doivent réussir à faire de notre monde un monde meilleur, à retrouver la dignité humaine, à atteindre l'égalité, à profiter de la fraternité universelle et d'établir une paix durable.

Le Concept de la Communauté.

Le terme communauté à acquis des significations dont certaines sont romantiques et nostalgiques, certaines dérogatoires et réactionnaires. Mais puisque nous comptons traiter des principes fondamentaux, nous limiterons notre débat aux significations les plus fondamentales du terme communauté.

Dans un sens, communauté signifie «toute forme de relation caractérisée par un niveau élevé d'intimité personnelle, de profondeur émotionelle, d'engagement moral, de cohesion sociale et de continuité dans le temps... On peut la rencontrer dans... localité, religion, nation, race, occupation ou (cause commune). Son archetype... est la famille.»

(Robert Nisbet: The Sociological Tradition)

Dans un autre sens, une communauté est un grand groupe ayant deux caractéristiques principaux: (1) C'est un groupe au sein duquel l'individu peut s'adonner aux activités et aux expériences qui lui sont importants. (2) Le groupe est uni par un sens d'appartenance partagé et un sentiment d'entité. (L. Broom et P. Selznick, Sociology: A text with Adapted Readings).

L'histoire montre que la grande tendance a été un déplacement de ces relations intimes profondes et morales de la communauté vers des relations impersonnelles, formelles et utilitaires de la masse sociale. Ce mouvement a été designé sous différentes phases et marqué par des conséquences d'une grande portée.

On peut tirer certaines conclusions de cette tendance historique. Primo, cette évolution historique a été ni totalement négative, ni complètement positive et constructive. Des conséquences négatives aussi bien que positives ont affecté différents peuples dans de différentes mesures. Secondo, la société moderne est loin d'être parfait, il y a encore un grand travail à faire. Tertio, la condition humaine et ni inchangéable, ni sans desespérée. Certes, il y a des crises et des peines mais la situation n'est pas complément incontrolable. Finalement, l'humanité est devenue plus interdépendante et les sociétes humaines sont plus étroitement liées. Ce qui arrive dans une section de la société affecte nécessairement le reste de la société. Nous devons prendre cela en considération lorsque nous discutons le concept islamique de la communauté.

Ce serait généralement exact de dire que le concept islamique de la communauté a certaines caractéristiques particulières. Ces caractéristiques particulières se rapportent au fondement de la communauté, sa mission et son but historiques, son statut vis-à-vis les autres communautés, son identité et sa continuité.

La communauté, en Islan, n'est fondée sur des considérations de race, de nationalité, de localité, d'occupation, de parenté ou d'intêrets spéciaux. Elle

ne tient pas son existence d'un Chef ou d'un fondateur ou d'un événement. Elle trancende les confins nationaux et les frontières politiques. Le fondement de la communauté en Islam, c'est le principe qui designe soumission à la volonté d'Allah, obéissance à Sa loi, engagement dans Sa cause. Bref, la communauté islamique n'existe que lorsqu'elle est alimentée et entretenue par l'Islam.

La communauté islamique à une mission historique bien au-delà de la simple survivance, du pur pouvoir, de race ou de continuité physiologique. Cette mission est ainsi décrite dans le Coran:

> *«Que de vous naîsse un peuple qui apelle au bien, qui ne commande que de bonnes actions et qui défende les mauvaises! Ce serait là un peuple de bien heureux.»*
>
> (3:104)

> *«Je vous ai distingué parmi les peuples comme étant le meilleur. En effet, vous prescrivez le bien, vous défendez le mal et cous croyez en Allah».*
>
> (3:110)

Le rôle historique de la Communauté Islamique doit être la vraie personnification du vertueux, du sain, et du noble. Une vraie communauté islamique est le gardien vigilant de la vertu et l'ennemi acharné du vice. Ce qui est réclamé de toute la communauté l'est aussi de chaque membre individuel. C'est parce que la communauté est une entité organique et chaque individu est responsable envers Allah. Le rôle de l'individu Musulman est décrit de la meilleure façon dans cette déclaration du Prophète:

«Quiconque d'entre vous voit un mal il doit essayer de le corriger par l'action; s'il ne le peut pas, il doit essayer de le changer par la parole; s'il ne le peut pas, que ces sentiments le désapprouve et le condamne et c'est le plus faible degré de foi.»

Comme on peut le constater, cette description est très significative et compréhensive. Dans cet âge de media révolutionnaire, aucun individu sain d'esprit ne peut sous-estimer la puissance d'actions concertées, ou la puissance des mots communicables, ou la puissance des sentiments.

Le rôle historique de la communauté islamique est aussi enoncé dans le verset coranique

(2:143)

«Nous avons fait de vous une nation centrale pour que vous serviez de témoins à tous les peuple. Votre témoin à vous, sera le prophète.»

Un tel rôle de témoin est très significatif et aussi extrémement exigeant. Cela veut dire que la communauté islamique doit être exemplaire. Sa performance doit être du haut degré et elle doit servir de modèle aux autres. Elle doit eviter les excés et les extravagances, la rigidite statique et la volitisation instantanée. Prendre un parti moyen, être fermé et consistant, savoir ce qu'il faut accepter et ce qu'il faut rejeter, avoir des principes et être en même temps accommodant est probablement la plus difficile épreuve pour le caractère humain et de viabilité sociale. Mais c'est le rôle de la communauté islamique et la mission historique des Musulmans. Et c'est le critère qui qualifie le Musulman de la meilleure communauté humaine qui doit jamais évoluer.

L'identité de la communauté islamique se concentre sur les principes d'équilibre consistante, de conduite exemplaire, d'unité de but, de sentiments réciproques, de solidarité et d'équité. Il y a de nombreux énonces dans le Coran et la Sounnah à cet effet (par exemple 4:135, 21:92, 23:52).

En ce qui concerne la continuité de la communauté islamique, certains points réclament notre attention. C'est le devoir des Musulmans de faire tout ce qu'ils peuvent pour assurer cette continuité. Les lois du mariage et de l'héritage, les devoirs de Zakah et de Haddjj, les droits et les obligations mutuels de parenté, la conscience individuelle et l'appartenance sociale - tout cela vise à la continuité saine de la communauté de l'Islam. D'autre part, Allah s'est engagé à protéger cette continuite de plusieurs façons. D'abord, il s'est engagé à préserver le Coran et à protéger sa pureté (15:9)

Cela signifie qu'il existera toujours une communauté qui suivra le Coran, le Coran ne sera jamais sans disciples même s'il existe des disciples d'autres livres. Deuxièmement, l'Islam est, lui-même, une continuité. Chaque fois qu'une nation a devié du chemin d'Allah, Il a répété sa Parole, réaffirme Sa Verité et charge de nouveaux prophètes ou reformateurs de continuer la mission. Troisièmement, Allah a averti avec force que si les Musulmans déviaient du Chemin droit, ils seraient les perdants: Allah les remplaceraient par d'autres gens qui ne ressembleraient pas aux Musulmans défaillants (47:38).

Encore, les croyants sont avertis que si l'un d'entre eux tourne le dos à la Foi, Dieu produira sous

peu des gens qu'Il aimera et qui L'aimerons - modestes envers les croyants et durs envers les mecréants, des militants dans le chemin de Dieu et sans peur de reproches (Coran 5:57).

Le Concept de la Moralité

Le concept de la moralité en Islam se concentre sur certaines croyances et principes fondamentaux, dont: (1) Dieu est Créateur et Source de bonté, de verité et de beauté. (2) L'Homme est un agent responsable, plein de dignité et honorable de son Créateur. (3) Dieu a mis tout ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre au service de l'humanité. (4) Par Sa Grâce et Sa Sagesse, Dieu n'attend pas l'impossible de l'homme, ni le tient responsable de ce qui est audelà de sa capacité. Dieu n'empêche pas l'homme de jouir de bonnes choses de la vie. (5) La moderation la practicabilité, et l'équilibre sont les garanties de haute integrité et de moralité saine. (6) Tout est en principe permissible, sauf ce qui est distingué comme obligatoire et qui doit être observé, et ce qui est distingue comme defendu et qui doit être évité. (7) L'homme est finalement responsable envers Dieu et son but suprême est de plaire à son Créateur.

La moralité, en Islam, à de nombreuses dimensions d'une grande portée et compréhensives. La moralité islamique traite de la relation entre l'homme et Dieu, l'homme et ses semblables, l'homme et les autres éléments et créatures de l'univers, l'homme et son for intérieur. Le Musulman doit surveiller sa conduite externe et ses actes manifestes, ses paroles et ses pensées, ses sentiments et ses intentions. Dans un sens

général son rôle est de défendre le bien et de lutter contre le mal, chercher le vrai et abandonner le faux, chérir le beau et le sain et éviter l'indécent. La vérité et la vertu constituent son but. Sa seconde nature est faite de modestie et simplicité, courtoisie et compassion. Arrogance et vanité, rudesse et indifférence sont répugnantes, répoussantes et déplaisantes à Dieu.

Plus spécifiquement, la relation du Musulman avec Dieu est une d'amour et d'obéissance, d'entière confiance et égards, de paix et d'appréciation, de fermeté et de service actif. Sa haute moralité va, sans doute, encourager et renforcer la moralité humaine en générale. Car, dans ses relations avec ses semblables, le Musulman doit être bienveillant envers les parents et s'interesser aux voisins, respecter les ainés et être compatissant aux jeunes, s'occuper des malades et faire vivre les besogneux, sympathiser avec les affligés et relever le moral des deprimés, feliciter les benis et patienter avec les égarés, tolérer les ignorants et pardonner les gaibles, desapprouver le mal et être au-dessus des banalités. De plus, il doit respecter les droits légitimes des autres autant qu'il respecte les siens. Son esprit doit s'occuper des idées constructives et de choses sérieuses; son cœur doit être rempli de comdpassion et de bonne volonté; son âme doit rayonner de paix et de serenité; ses avis doivent êtres sincères et courtois.

Les obligations morales du Musulman doivent être un exemple frappant d'honnêteté et de perfection, remplir ses engagements et faire son travail bien, chercher la connaissance et la vertu par tous les moyens possibles, corriger ses erreurs et repentir pour

ses péchés, développer un bon sens de conscience sociale et entretenir un sentiment de réaction humaine, pourvoir aux besoins de ses dépendants généreusement sans extravagances et satisfaire leurs besoins légitimes. La nature et le monde sont le champ d'exploration et l'objet de jouissance pour le Musulman. Il doit utiliser leurs éléments, réfléchir sur leurs merveilles, les considerer comme les signes de la grandeur de Dieu et préserver leur beauté, explorer leurs prodigiges et découvrir leurs secrets. Mais qu'il s'en serve pour leur utilité ou pour le simple plaisir il doit eviter le gaspillage et l'excés. En tant qu'agent de Dieu et dépositaire conscientieux, il doit toujours être conscieux des autres qui ont aussi leur part dans le monde et de ceux qui lui succéderont à l'avenir.

On decrit les principes moraux de l'Islam parfois comme des engagements positifs à être remplis et parfois comme des prescriptions négatives à eviter. Qu'ils soient pris positivement ou négativement, ils ont pour but de pourvoir l'homme d'un esprit sain, d'une âme paisible, d'une forte personnalité et d'un corps sain. Il n'y a pas de doute que ce sont là les nécessaires pour le bien-être général et la prospérité de l'humanité. Et pour aider l'homme à satisfaire ces besoins, l'Islam a établi entre autres, les règles suivantes:

1. Témoigner que Dieu est Unique et que Muhammad est Son messager avec intelligence et en s'engageant;
2. Observer régulièrement les prières quotidiennes;
3. Payer la taxe religieuse, connue comme aumone ou la taxe des pauvres (Zakah);
4. Jeuner durant le mois Sacré de Ramadan;

5. Faire un pélerinage à la Cité Sacrée de la Mecque au moins une fois dans la vie.

Les implications morales et sociales de ses règles seront discutées en détail plus loin.

A côté de ces mesures positives, il y en a aussi d'autres qu'on peut appeler préventives et de précaustion. Pour portéger l'homme contre l'insanité et la dégradation, la faiblesse et l'indulgence, l'indécence et la tentation, l'Islam a interdit certaines choses concernant la nourriture, la boisson, la récréation et le sexe, dont les suivants:

1. Toutes sortes de boissons alcooliques: vins, liqueurs et spiritueux. (Coran 2:219; 4:43; 5:93-94)
2. La charcuterie (porc, bacon, jambon, lard), la chair d'animaux sauvages qui se servent de griffes ou de dents pour tuer leurs victimes (tigres, loups, leopards, etc), d'oiseaux carnassiers (faucons, vautours, corbeaux, etc.) de rongeurs, de reptiles, de vers et leurs semblables, d'animaux, d'oiseaux morts qui n'ont pas été convenablement abbattus. (Coran 2:172-173; 5:4-6)
3. Toutes sortes et jeux de hasard et de divertissements vains. (Coran 2:219; 5:93-94)
4. Toute relation hors du mariage et toute conversation, toute demarche, tout regard et tout habit qui pourrait provoquer la tentation, exciter le désir, reveiller le soupcon ou indiquer l'immodestie et l'indécence. (Coran 23:5-7; 24:30-33; 70:29-31).

Dieu a établi cette Loi Prohibitive pour le bienêtre spirituel et mental de l'homme aussi que pour le

bénéfice moral et materiel de l'humanité. Ce n'est ni un acte arbitraire, ni une intrusion où Dieu veut s'imposer. Au contraire, c'est un signe de l'intérêt que Dieu porte au bien-être de l'humanité et une indication de Son souci pour l'homme.

Quand Dieu prohibe certaines choses, ce n'est pas parce qu'Il veut priver l'homme d'une chose bonne ou utile. C'est parcequ'Il veut protéger l'homme et lui permettre de développer un bon sens de discrimination, un goût raffiné pour les meilleures choses de la vie et un intérêt soutenu dans les plus hautes valeurs morales. Pour y arriver, il faut prendre bon soin du moral et de l'esprit, de l'âme et du corps, de la conscience et des sentiments, de la santé et des biens, du matériel et de la morale. Prohibition n'est donc pas privation mais enrichissement, pas suppression mais discipline, pas restriction mais épanouissement.

Deux principes islamiques doivent être mentionnés pour démontrer que toutes les prohibitions sont des actes de bonté et de sagesse. Primo, dans les circonstances extraordinaires, les urgences, les necessités et les exigences le Musulman peut faire ce qui est normalement interdit. Il n'est pas à blamer s'il n'arrive pas à observer les règles morales de Dieu aussi longtemps que ces circonstances persistent et dans la mesure ou il ne peut pas contrôler la situation. (Voir Coran 2:173; 5:4). Secondo, Dieu s'est assigné la règle de la miséricorde: quiconque pèche par ignorance, mais par la suite, se repent et se corrige, sera pardonné; certes, Dieu est Clément et prêt à pardonner (Coran 6:54).

Dans un passage remarquable et typique, le

Coran a établi les bases et la philosophie de conduite morale saine. Le passage peut être traduit comme suit:

> *«O fils d'Adam! Portez vos parures en tout lieu de prière. Mangez et buvez; ne commettez pas d'excès. Dieu n'aime pas ceux qui commettent des excès. Dis: Qui donc a declaré illicites la parure que Dieu a produite pour ses serviteurs, et les excellentes nourritures qu'il vous a accordées? Dis: Ceci appartient aux croyants durant leur vie de ce monde, mais surtout, le Jour de la Resurrection. Voilà comment nous expliquons les Signes à un peuple qui sait. Dis: Mon Seigneur à seulement interdit: les turpitudes apparentes ou cachées, le péché et la violence injuste. Il a interdit d'associer à Dieu ce qui n'a reçu de lui aucun pouvoir et de dire contre Dieu ce que vous ne savez pas.»*
>
> (7:31-33)

Le champ de la moralité en Islam renferme tant de choses, est si complet qu'y sont inclus la foi en Dieu, les rites religieux, les pratiques religieuses, la conduite sociale, la prise des decisions, les travaux intellectuels, les habitudes de consommation, les façons de parler et tous les autres aspects de la vie humaine. La moralité est à tel point indissociable de l'Islam que tous les passages du Coran ont un ton moral et l'accent est mis à plusieurs reprises sur les enseignements moraux en plusieurs endroits dans le Livre Saint. Cela rend difficile une classification raisonablement courte de ces enseignements moraux d'après leurs citations dans le Coran. Chaque principe est mentionné plu-

sieurs fois en divers endroits. Il parait soit comme un principe important isolé ou comme un élément de tout un système de moralité, qui est lui-même un élément un système religieux complet.

En considération de cela, les passages suivants doivent être considérés comme une séléction représentative tirée du Coran, traduite et interprétée grâce aux efforts humains et qui est inévitablement loin de la perfection de la version originale et complète du Livre.

> *«Adorez Dieu et ne l'associez à rien. Soyez bons envers vos parents, vos proches, les orphelins, les pauvres, vos voisins immédiats ou non, vos intimes, les voyageurs et vos esclaves. Dieu n'aime pas les vaniteux et les fanfarons. Dieu n'aime pas les avares et ceux qui preconisent l'avarice. Il n'aime pas ceux qui dissimulent les bienfaits dont Il les gratifie. Il prépara un Châtiment ignominieux pour les infidèles. Il n'aime pas ceux qui distriuent leurs biens avec ostentation et qui ne croient ni en Dieu ni au jugement dernier. Qui a Satan pour compagnon, a un bien triste compagnon.»*
>
> (4:36-38)

> *«Dis: Venez que je vous enumère ce qui est sacré pour Dieu: ne Lui associez aucun être; traitez vos parents avec déférence; ne tuez pas vos enfants par peur de la misère car Nous vous donnerons de quoi vous nourrir vous et eux; évitez les turpitudes apparentes et cachées; ne tuez pas votre prochain, comme Dieu vous l'a défendu, sauf si la justice l'exige. Voilà ce que*

Dieu vous recommande. Finirez-vous par comprendre? Ne donnez vos soins aux biens de l'orphelin qu'autant qu'ils lui seront profitables et seulement jusqu'à ce qu'il devienne capable de les gerer lui-même. Donnez à chacun une juste mesure et un juste poids. Nous n'imposons à chaque âme que les charges qu'elle peut supporter. Soyez équitables dans vos propos, même s'ils doivent déplaire à vos proches. Soyez fidèles à Dieu. Voilà ce qu'Il vous recommande, si vous voulez vous améliorer. Voilà la voie droite. Suivez-la et ne suivez pas les sentiers qui l'avoisinent, car il vous éloigneraient d'elle. C'est la une recommandation qu'Il vous adresse. Peut-être Le craindrez-vous?»

(6: 151-153)

«Dieu commande la justice et la philanthrophie. Il commande de venir en aide à ses proches. Il reprouve l'indécence, le despotisme et l'iniquité. Vous voilà prevenues. A Vous d'en profiter. Soyez fidèles aux engagements que vous avez pris au nom de Dieu. Ne violez pas les serments devenus définitifs. N'oubliez pas, en effet, que vous en avec appèle au témoignage de Dieu. Il est informé de tout ce que vous faites. Quiconque fait bonne œuvre, homme ou femme, et croit certainement Nous lui accorderons une nouvelle vie, une vie bonne et pure, et Nous les comblerons de meilleures recompensés pour leurs actions.

(16: 90-91; 97)

«Rallie les hommes au culte de ton Seigneur

par de sages et persuasifs appels. Si tu disentes avec eux, sois modéré. Dieu connait mieux que quiconque ceux qui cherchent à s'écarter de Lui et ceux qui cherchent à s'en rapprocher

(16:125).

«Quelles plus belles paroles que celles consacrées à la cause de Dieu par celui qui fait le bien et proclame sa soumission. Le bien et le mal ne saurait être confondus. Réponds au mal par le bien. Ton ennemi deviendrait bien vite ton meilleur soutien.»

(41: 33-34)

«Tous les biens qui nous echoient en ce monde sont ephemères. Ceux que vous trouverez près de Dieu seront plus précieux et plus durables. Ils sont reservés aux croyants qui se fient à leur seigneur a ceux qui s'abstiennent des péchés capitaux et des tripitudes et qui pardonnent dans l'égarement de la colère, à ceux qui répondent à l'appel de leur seigneur, observent la prière, delibèrent en commun sur leurs affaires et font profiter les autres des biens que nous leur produons, à ceux qui ne laissent pas impunies les offenses qui leur sont faites, à ceux qui ne rendent pas plus de mal qu'ils n'en reçoivent. Celui qui pardonne et cherche à se concilier sera recompensé par Dieu. Dieu n'aime pas les méchants, celui qui se venge d'une injustice n'encourt aucune peine, sont punissables, en revanche, ceux qui oppriment leurs semblables et qui suivent en ce monde leurs mauvais instincts sans souci d'équité, ceux-la subiront un

supplice douloureux. Etre patient et pardonner, cela suppose de la fermeté d'âme.»

(42: 36-43)

«Que ceux qui recherchent la vie de ce monde sachent que nous en accordons les plaisirs à qui nous voulons et dans la mesure que nous voulons, Qu'ils sachent aussi que nous leurs reservons l'enfer ou ils seront precipités, couvert d'opprobre et rejètes par tous.

Celui qui désire la vie future, qui s'efforce de la meriter et qui a la foi, Dieu lui en saura gré.

Nous accordons indifféremment nos bienfaits aux uns et aux autres. Nos bienfaits ne sont pas limités.

Considère comment nous avantageons les uns, par rapport aux autres. Il y aura des différences plus marquées encore dans la vie future.

Ne reconnais aucune autre divinité que Dieu sans quoi tu tomberais dans une disgrâce profonde.

Ton seigneur ordonne de n'adorer que Lui, de bien se conduire avec ses parents, encore plus, dans leur vieil âge. Garde-toi de tout écart de langage ou de les contredire, parle leur avec respect.

Montre-toi humble et tendre envers eux. Dix: Seigneur reçois-les dans le sien de ta mesèricorde pour m'avoir élevé.

Nul mieux que votre seigneur pénètre vos consciences. Si vous êtes bons, il le sait, il accepte toujours les repentirs sincères.

Remplis tes obligations envers tes proches, les pauvres et les voyageurs. Ne sois point prodigue.

Les prodigues sont les frères de satan, satan a renie son maître.

Si tu t'éloignes de tes semblables pour vaquer à tes affaires, aie pour eux un mot aimable.

N'aie pas la main collée au cou, ni ne donne a pleines mains, si tu ne veux pas être blâme ou éprouver des regrets.

Ton seigneur comble de ses bienfaits qui il veut ou les distribue avec parcimonie. Il connait les hommes, il lit dans leurs cœurs.

> *Ne tuez pas vos enfants pas peur de la vie. Nous leur donnerons de quoi vivre ainsi qu'a vous. Les tuer est un horrible forfait.*

Evitez l'adultère, c'est une abomination, c'est une voie pleine d'embuche.

Ne tuez pas votre prochain - Dieu le défend - à moins d'un motif valable. Nous n'avons pas laissé sans recours les parents de celui qui est tué injustement. Qu'ils ne hâtent pas de se faire justice eux-mêmes! Car il y a une justice.

Ne donnez vos soins aux biens de l'orphelin qu'autant qu'ils lui seront profitales et seulement jusqu'à ce qu'il devienne capable de les gerer. Remplissez vos engagements car les comptes vous seront demandés.

Si vous mesurez, donnez bonne mesure. Ne pesez qu'avec une balance juste. C'est la conduite la plus sage et celle qui vous donnera le plus de satisfaction.

Ne t'entages pas à la légère. L'Ouie, la vue, l'es-

prit ne sont pas pour toi des facultés gratuites.

Soi humble en face de la nature. Tu ne saurais transpercer la terre ni égaler la cime de ses montagnes.

Ce sont là autant d'actes que reprouve ton seigneur.

Tels sont les preceptes de sagesse que le seigneur le révèle. Ne reconnais pas d'autre Dieu que Lui si tu ne veux pas être précipité dans la gehenne, honni et avili.

(17: 18-39)

> *«Nous avons donne la sagesse à Louqman et Nous lui avons dit: 'Sois reconnaissant envers Dieu car la reconnaissance profite à qui la pratique. L'ingratitude n'atteint pas Dieu. Il est pleine de richesses et de gloire.' Louqman recommanda à son fils: 'O mon fils, ne donne pas d'associés à Dieu car c'est la un crime abominable.' Nous avons recommande à l'homme de respecter ses père et mère. Sa mère le conçoit dans la douleur. Elle l'allite pendant deux ans. Sois reconnaissant envers Moi et envers tes parents. Tout revient à Moi. Toutefois s'ils te poussent à M'associer des divinités inconnues, ne les écoute pas. Agis envers eux en honnête compagnon, au cours de la vie. Sois avec ceux qui se rallient à Moi. C'est à Moi que vous reviendrez. Je vous expliquerez vos actes. 'O mon fils ajouta Louqman, un grain de moutarde serait-il dissimule dans un rocher, dans les cieux ou sur terre? que Dieu le retrouverai. Dieu est*

subtile et omniscient. O mon fils, fais ta prière, recommande le bien et condamne le mal. Supporte avec resignation les maux que Dieu t'envoie. Voilà la fermeté d'âme qu'il faut avoir. Ne méprise pas tes semblables. Ne te daudines pas avec ostentation. Dieu n'aime pas les fanfarons et les vantards. Sois modère dans ta démarche. Baisse ta voix. Rien n'est plus desagréable que le braiment de l'âne.»

(31: 12-19)

«O croyants, le vin, les flèches divinatoires sont execrables inventions de Satan. Evitez-les, si vous voulez faire votre salut. Satan se sert du vin et des jeux de hasard pour semer la discorde et l'imité parmi vous et vous distraire de vos devoirs envers Dieu. Allez-vous cesser ces pratiques?

(5: 93-94)

«Emploi les biens que Dieu t'a accordés à gagner la demeure dernière, sans négliger pour cela ta part en ce monde. Montre-toi bon comme Dieu s'est montre bon envers toi. Ne favorise pas le vice sur terre. Dieu n'aime pas les pervers.»

(28:77)

Ces passages choisis peuvent être appuyés d'autres du Coran et des Traditions de Muhammad. Ils suffisent pour illustrer la moralité fondamentale de l'Islam. Cette moralité est unique en sa nature dans toutes les cironstances. Elle été établie par Dieu pas pour être occasionellement adjurée mais pour être imposée et effective. Elles ont pour but d'aider l'individu

à développer sa personnalité et cultiver son caractère de la manière la plus saine, pour fortifier ses liens et consolider son association avec Dieu, la Source de toute Bonté. La moralité islamique n'a jamais eu pour but d'intimider l'individu et le rendre passif ou indifférent. Un exemple illustre le point. Si un Musulman est victimé d'injustice ou d'oppression, il est libre de resister et de se venger dans une même mesure ou de pardonner et se fier à Dieu pour juger de son acte. Il sait qu'il est autorisé à prendre l'une des deux actions et il sait aussi que pardonner est mieux pour lui. Donc, s'il pardonne, il le fait de son propre gré pour l'amour de Dieu. De même, s'il se venge il ne viole pas la Loi, ni agit-il injustement; il défend ses droits, une attitude qui, en elle-même, est sacrée, et aide les autorités légitimes à établir l'ordre et la justice. Si l'islam réclamait le pardon absolu, comme le font en théorie certaines autres confessions, beaucoup de gens sans disciplines seraient tentés de faire du mal et dépasser toutes les limites. De même, si l'Islam ne réclamait que le vengeance comme l'enseignent sans pitié certaines autres confessions, il n'y aurait pas de place pour la bonté et la patience ni pour la réforme spirituelle et la maturité morale, dans lequel cas beaucoup de bonnes qualités de l'homme diminueraient et beaucoup de potentiels moraux pourraient ne pas se manifester.

Tout le monde sait que ceux à qui on enseigne de pardonner dans toutes les circonstances ne mettent pas, et ne peuvent probablement pas, mettre cet enseignement en pratique, car ce n'est, à la longue, pas dans l'intérêt de l'humanité, ni de la moralité elle-même. De même, ceux à qui on enseigné de pratiqué

la vengeance sevère on peu ou n'ont pas de respect pour les vertus humaines et se moquent des valeurs morales en tant que règles universelles. Mais l'Islam, stimulant divin de la nature humaine, offre les solutions exactes aux problèmes humains. Aux méchants qui cherchent une seconde chance, qui peuvent améliorer ou bénéficier si on leur accordait le pardon, le pardon est recommandé et preferable. Mais contre ceux qui pourraient méprendre les motifs du pardon ou être tentes de poursuivre la mauvaise route, les représailles sont recommandées. Ainsi, l'attitude du Musulman, dans les deux cas, est saine et bénéfique. Quand il pardonne, il fait plaisir à Dieu, retient la main qui est au-dessus et contribue à la reforme du delinquant. Et quand il punit, il défent ses droits, établit l'ordre et la justice, et aide à arrêter le mal. Quelle moralité est saine? L'attitude de celui qui se venge brutalement et sans discrimination? Ou l'attitude du Musulman qui fait place à la bonté et au pardon et qui fait abstraction de circonstances exceptionnelles. Et qui moralement sain? Celui aui pardonne parce qu'il sait qu'il ne lui est pas permis de se venger. Ou un Musulman qui pardonne tandis qu'il sait très bien qu'il peut légalement se venger? Lequel est le vrai pardon? Celui dû à une obligation et une prohibition externes? Ou ce dû à la liberté du choix et d'action? Ce n'est pas étonnant que les principes de moralité islamiques soient sains, uniques et souples. Ce sont les instructions de Dieu, Source du bien et de la moralité.

Le Concept de l'Univers.

Dans l'avant-propos nous avons traité brièvement de la position des Musulmans et de l'avenir de l'Islam dans l'Hemisphère Occidentale. Dans cette section il sera question de la position de l'homme dans le monde contemporain, la situation générale de l'humanité, et le concept islamique de l'Universe ou de point de vue sur le monde. Cela ré-affirmera les concepts dont nous avons déjà traité, apportera quelques idées nouvelles et reunira les différentes dimensions du sujet dans un résumé sous forme d'une récapitulation.

La présente situation de l'humanité est alarmanté, pour ne dire pas dire plus, Elle réclame de l'inquiétude et une vive réaction de la part de tous les gens de bonne vonté et qui ont foi en Dieu. Mais cela ne doit pas, et ne peut pas, mener au déséspoir ou à la resignation. L'esprit de l'espérance fait, et à toujours fait partie intégrante de l'Islam.. (Coran 12:87; 63:5)

Les problèmes et les crises du temps moderne ne sont pas tout à fait uniques ou singuliers. C'est vrai qu'ils sont difficulés, complexes et agonisants. Ce l'est peut-être davantage maintenant que jamais. Mais la différence, cependant, entre cet âge et les siècles précédents est fondamentalement une de degré plutôt que de genre. La compléxite sans cesse croissante de notre situation difficile peut-être due en grande partie à une augmentation proportionelle de nos espérances et nos capacités.

Pendant des siècles, et dans le nombreuses régions du globe, la source principale des crises les plus difficiles à été essentiellement une sorte d'attitude in-

flexible, exclusive et intolérante envers ce qui n'est pas familier, ce qui est différent et ce qui est étranger. Cette orientation à engendré le racisme, l'élitisme, le fanatisme, les prejugés et toute une gamme d'autres attitudes également détestables.

Peu de gens peuvent vraiment nier que l'humanité est en présence d'une crise insolite. La crise actuelle de l'humanité parait issue d'un serieux déséquilibre entre nos explorations externes, au dehors, matérielles et nos tatonnements internes, vers l'intérieur, moraux. Rien n'est plus simple que de réclamer le maintien d'un équilibre, de plaider pour un 'parti moyen' ou de lutter pour le «moyen par excellence» Cependant rien n'a été plus difficile à atteindre. Dans le passé, les dictons tel que l'homme ne vit pas que de pain furent déformes jusqu'à signifier l'ignorance du bien-être matériel de l'homme. De même, la confiance en Dieu à été mal comprise; on l'interpréte souvent comme le fatalisme inévitable ou l'ignorance totale du libre arbitre et la réalisation du soi. Un accent exagéré sur le spirituel et la résignation provoqué certainement un accent de réaction sur le materialisme, le rationalisme, le libre arbitre, et autres. Accentue au-delà d'une certaine limite, le spirituel peut devenir supertition et confusion. De même, un accent dans le sens contraire peut convertir le materialisme en relachement, le libre arbitre en libertinage, et le rationalisme en pure vanité. L'histoire intellectuelle des ces quelques siècles passés ne demontrent que trop bien ces tendances.

Dans les années des décades recentes, le spirituel à eu des hauts et des bas. Dans les années soixante, et maintenant dans les soixante-dix, les explorations spa-

tiales sans precedentes, sont les évenements du jour. Sont également sensationelle, les explorations sans précédent à l'intérieur de l'être, quelque maniaques, culturelles ou neurotiques qu'elles puissent paraître.

La montée de ces deux explorations sans précédent et déséquilibrées est exceptionellement effrayante. La raison en est probablement le fait que ces deux types ne paraissent pas avoir une relation entre elles, sans parler de convergence. Il n'y a apparamment pas de reciprocité, de renforcement mutuel ou de croisement fertile. D'ailleurs, leur existence precaire et inéquilibrée est une menace constante pour la majorité de gens. Elle peut très bien les pousser à l'ambivalence et à la confusion qui peuvent, à leur tour, intensifier les problèmes de la sociéte et rendre le sort de l'homme moderne plus difficile. Mais on peut changer un tel cours précaire si les explorations scientifiques externes et les tatonnements moraux internes sont quelque peu reconciliés. L'homme ne vit pas que de pain. Cela est assez vrai. Mais il ne vit pas que de prières non plus. Il est en même temps un animal politique ou matériel et un explorateur spirituel du corps.

Comme déjà mentionné, le monde contemporain est baffoué par de nombreux problèmes. Mais il est aussi baffoué par les diagnoses et les prescriptions contradictoires pour résoudre ces problèmes. Certains chantent l'air populaire, «Ce dont le monde à besoin maintenant c'est l'amour... etc.» Certains réclament une renaissance humaine. D'autres se tournent vers le Marxisme, l'Humanisme, le Satanisme, ou le Scientisme comme dernière solution. Beaucoup d'autres

attendent l'arrivée de quelque sauveur. Cependant, cette longue liste n'inclut même pas les indifférents, les sans espoir, et les apathiques qui peuvent, en fait, être plus nombreux que tous les clubs optimistes pris ensemble. Mais il parait que le plus grand besoin du jour est le besoin pressant de «comprendre.» Ce dont l'homme à le plus besoin, c'est de comprendre soi-même et sa nature, ses potentiels et ses limitations, sa place dans l'univers et ses relations avec les éléments de l'univers.

La question maintenant est comment l'Islam peut-il aider l'homme à se comprendre, à ouvrir son esprit et à éclaircir sa vision floue? Pour essayer de répondre à cette question il faut retenir les concepts fondamentaux de l'Islam qui ont été traités et d'élaborer davantage certains éléments de son système des valeurs. Cette analyse montrera leurs relations avec l'homme moderne dans sa situation actuelle et comment ils l'aident à trouver son chemin.

Le principe de «modération» est très caractéristique de l'Islam. C'est probablement le mieux exprimé dans le point de vue de l'Islam sur la nature humaine, la signification de la vie, et l'idée de Dieu. L'Islam ne partage pas la philosophie unilatérale «humaniste», qui deifie presque l'homme et ne reconnait rien au-delà. L'Islam n'accepte pas, non plus, le verdict également unilatéral que la nature humaine est par inhérence vicieuse, méchante ou coupable. L'Islam rejette l'idée que la vie est méchante, brutale, courte et misérable. Mais il rejette aussi l'idée que la vie est une fin en soi-même, agréable et insouciante. L'Islam donne à la vie une signification positive, un but. Il dévalue la

vie sur terre seulement par rapport à l'Au-delà. Il ne s'interesse pas uniquement à l'ici-bas, et au présent, à l'hebdonisme de l'instant et aux plaisirs immédiats. Il ne néglige pas complètement l'ici-bas et le présent dans la poursuite d'un paradis futur dans un au-delà. Il s'adresse et à la condition humaine ici sur Terre et à la destinée humaine ici sur Terre et à la destinée humaine dans l'Au-delà. Un tel intérêt est, certes, proportionné; il évalue chaque phase de l'existence d'après son effet relatif sur le bien-être général de l'homme. (Coran 7:33; 17:18-21; 28:77; 57:2:-21).

Dans le Coran il y a un passage (2:27-39), du même type que beaucoup d'autres. Ce passage contient quelques-uns des principes fondamentaux de l'Islam, et représente les fondéments du point de vue islamique sur le monde. Parmi les plus saillants sont les suivants:

1. Le monde est une entité convenable, créée pa la volonté d'un Architecte et soutenue par Lui dans ur dessein plein de sens. Les cours de l'histoire dépen dent de Sa volonté et suivent des lois établies. Ils ne sont pas dirigés par le hasard, ni sont-ils des incidents désordonnés.

2. L'homme aussi est créé par Dieu et chargé d'être le vice-roi de Dieu sur Terre. Il est ainsi choisi pour cultiver la terre et enrichir la vie de science, de vertu, de but et de sens. Et pour lui permettre d'atteindre ce but tout ce qui est dans la Terre et les cieux est créé pour lui et lui est assujetti. La vie sur cette planète n'est pas une prison pour l'homme; son apparition dans le monde n'était pas une punition arbitraire pour des péchés antécédents. Ni fût-il expul-

sé d'un autre monde et jeté dans celui-ci. Il n'existe pas par simple hasard ou évènement non-projeté.

3. La Science est la seule faculté de l'homme et fait partie intégrante de sa personnalité et de son être. C'est la science qui qualifie l'homme d'être le vice-roi de son Créateur et lui donne droit de commander le respect et l'allégance même des anges de Dieu.

4. La première phase de la vie sur Terre n'a pas commencé dans le péché ou la rebelion contre le Créateur. La «Chute» d'Adam et d'Eve du Jardin d'Eden et ce qui s'en suivit les remords d'Adam et d'Eve, leur repentir, le pardon de Dieu et Sa compassion pour eux, l'inimitié entre l'homme et Satan - tout cela ne fut pas une surprise pour le Créateur. Ce n'était pas aussi un accident dans le cours de évènements. C'était trop plein de sens pour être accidentel. Plutôt, c'était pour discipliner le premier homme, pour lui donner l'expérience de la chute et de l'élévation, de la défaite et du triomphe moraux, d'égarement et de reconciliation avec le Créateur. De cette façon l'homme serait mieux préparé pour la vie et plus éclairé pour faire face aux incertitudes et aux moments difficiles.

5. Eve n'était pas la plus faible partenaire du premier couple humain. Ni avait elle tenté de manger le fruit défendu, ni était-elle seule responsable de l'expulsion du Jardin d'Eden. Adam et Eve furent tous deux également tentés et également responsables; les deux eurent du remords, repentirent et reçurent le pardon et la compassion de Dieu. Cela est significatif car il libère Eve de la malediction qui a l'accompagnée et aussi celles de son sexe à travers les âges, et l'absolut de l'accusation qu'elle seule est entièrement ou en

grande partie responsable de la Chute. De plus, il déclare en termes clairs que la croyance en l'inferiorité morale de la femme est sans fondement et la dualité de degré est totalement injustifiable. Dans ce cas, comme ailleurs, le Coran stipule très clairement que l'homme et la femme sont tous deux également capables de vertu et de faiblesse, également sensibles et également méritants. (voir le concept du Péché).

6. L'homme est libre, doué du libre arbitre. C'est l'essence de son état humain et sa responsabilité envers son Créateur. Sans le libre arbitre relatif de l'homme la vie n'aurait pas de sens et l'aliance de Dieu avec l'homme serait vaine. Sans le libre arbitre de l'homme Dieu renverserait Son propre projet et l'homme serait tout à fait incapable de prendre la responsabilité. Cela, bien sûr, est inimaginable.

7. La vie émane de Dieu. C'est ni eternel, ni une fin en soi-même, mais phase transitoire, après quoi tout doit retourner vers le Créateur.

8. L'homme à sa responsabilité. Mais la responsabilité du péché est porté par le contrevenant lui-même. Le péché n'est pas hereditaire, transmissible ou communautaire dans sa nature. Chaque individu est responsable de ses propres actes. Et tandis que l'homme est susceptible d'être corrompu, il est également capable de se racheter et se réformer. Cela ne signifie pas que l'Islam préfère l'individu au groupe. L'Individualisme signifie peu ou rien, isole du contexte social. Cela signifie que l'individu a plusieurs rôles à jouer. Il doit les jouer de telle façon que son integrité morale et son identité soient préservés et qu'il observe les droits de Dieu et qu'il remplisse ses obligations

sociales.

9. L'homme est un être qui à de la dignité et de l'honneur. Sa dignité est due au fait que l'esprit du Créateur lui a été infusé. Ce qui est plus important, c'est qu'une telle dignité n'est pas réservée à quelque race, couleur ou groupe particulier de gens. C'est le droit naturel de l'homme, de chaque homme, être le plus honorable sur Terre.

10. Finalement, le passage fait ressortir les racines profondes de l'Unicité de Dieu et de l'Unité de l'humanité. Il montre, de plus, que les plus hautes vertus de l'homme sont la piété et la science, et que si cette science est acquise et utilisée selon la guidée divine, l'homme sera assuré d'une destinée heureuse et sa vie sera sereine.

Chapitre 3

La Mise en Pratique de la Foi

Dans ce chapitre, nous avons l'intention de traiter les exercices majeures de la Foi prescrits par l'Aumone ou «Charité (Zakah) et le Pelerinage (Hadj). La façon dont Dieu a imposé ces exercices fait qu'ils satisfont les buts spirituels et les besoins humains. Certains sont quotidiens, certains hebdomadaires, certains mensuels; certains au moins une fois dans la vie. Ils renferment tous les jours de la semaine, toutes les semaines du mois, tous les mois de l'année et toutes les années de la vie. et par desus tout marque tout le cours de la vie d'un trait divin.

Il a déjà été mentionné que la Foi sans action et pratique est une foi morte, en ce qui concerne l'Islam. La foi est de nature très sensible et peut être très effective. Quand elle n'est mise en pratique ou est hors d'usage, elle perd rapidement sa vivacité et son pouvoir motivateur. Le seul moyen de stimuler la Foi et la faire servir son but est la pratique. La pratique pourvoie la Foi de nourriture, de survie et d'efficacité. En retour la Foi inspire l'homme à être constant dans sa dévotion et persistant dans sa pratique. C'est que la Foi et la pratique sont fortement liées entre elles et leur inter-dépendence se comprent bien. Une personne sans Foi n'a pas de vraie source d'inspiration et,

conséquemment, pas d'objectifs valables à atteindre ou même à y aspirer. La vie d'une telle personne n'a pas de sens, et elle vit au jour le jour, ce qui n'est pas du tout une vie. D'autre part, celui qui confesse la Foi mais ne la pratique pas se deçoit et, en fait, n'a pas de Foi, dans lequel cas il n'est qu'un vagabond sans ressource qui s'est égaré.

La relation entre la Foi et la pratique en Islam se refléchit dans la structure de la religion et manifeste la philosophie profonde de ses enseignements. L'islam ne reconnait aucune séparation entre l'âme et le corps, l'esprit et la matière, la religion et la vie. Il accepte l'homme comme Dieu l'a créé et reconnait que sa nature comprend l'âme et le corps. Il ne néglige pas sa nature spirituel, sinon l'homme ne serait comme n'importe quel animal. Ni sous-estime-t-il ses besoins materiels, sinon l'homme serait un ange, ce qu'il n'est pas et ne peut être. Selon l'Islam, l'homme occupe une position centrale dans la création. Il n'est pas purement spirituel car les êtres purement spirituels sont les anges, ni en est-il au-delà, car le Seul Etre qui en est au-delà c'es Dieu. Il n'est pas entièrement physique ou materiels, car les seuls êtres appartenant à cette catégorie sont les bêtes et les autres irrationelles. Etant donc d'une nature complémentaire, l'homme à des besoins parallèles: spirituels et matériels, moraux et physiques. La religion qui peut aider l'homme et l'approcher de Dieu, c'est la religion qui prend en considération tous ces besoins, la religion qui élève le statut spirituel et discipline les désires physiques. Et c'est la religion Islam. Opprimer un côté de la nature humaine, ou provoquer le déséquilibre, ou s'ap-

puyer dans une direction seulement, serait une contradiction abusive de la nature humaine et aussi un mepris irresponsable de la nature même dont Dieu a créé l'homme.

Puisque l'Islam reconnait pleinement la nature humaine comme elle est et s'interesse au bien-être spirituel aussi bien que materiel de l'homme, il ne considère pas la religion comme une affaire personnelle ou une entité séparée des affaires courantes de la vie. D'autre part, la vie n'a pas de sens, si elle n'est pas organisée et dirigée selon la Loi Divine. Cela explique pourquoi l'Islam étend son sens d'organisation à tous les domaines de la vie: conduite individuelle et sociale, travail et industrie, économie et politique, relations nationales et internationales, et autres. Cela explique aussi pourquoi l'Islam étend sons sens d'organisation à tous les domaines de la vie: conduite individuelle et sociale, travail et industrie, économie et politique, relations nationales et internationales, et autres. Cela explique aussi pourquoi l'Islam ne reconnait pas le «sécularisme» ou séparation de la religion des activités quotidiennes de l'homme. Une action réciproque entre la vraie religion et la vie qui a un sens est essentielle. Et c'est pourquoi l'Islam entre dans tous les domaines de la vie pour diriger toutes les activités humaines d'une manière saine et bénéfique, acceptable à Dieu et pour le bien de l'homme.

En conséquence de cette correspondance nécessaire entre la vraie religion et la vie quotidienne, l'Islam n'accepte pas la doctrine de «six jours pour moi ou les affaires mondaines et un jour pour le Seigneur». Cette doctrine ne signifie rien à La longue, et

palit et affaiblit la vivacité de la religion. De plus, elle fait preuve de grosse injustice envers Dieu de la part de l'homme et cause des blessures au détriment de l'âme de celui-ci. Une grosse négligence des besoins spirituels et moraux est aussi, sinon plus, importante que les désires materiels. C'est un boulversement dangéreux de la nature de l'homme, et tout déséquilibre de ce genre est symptome de dégénérescence. De même, si l'homme réserve six jour pour la moquerie ou la méditation exclusive et un jour pour soi-même, il ne sera mieux d'aucune façon. Il y aura toujours le déséquilibre. Le naturel et logique, donc, est le cours offert par l'Islam. Etant de nature complémentaire et situé au centre de la gamme des créatures, l'homme aura de sérieux ennuis s'il néglige son âme ou son corps, ou s'il laisse l'un deux dominer l'autre. Nourrir les deux, pour entretenir les deux d'une manière équilibrée et saine est le plus dure épreuve du sens de justice et d'integrité de l'homme aussi bien que de sa force de volonté et de sa sincerité. Et pour aider l'homme à réussir cette épreuve, l'Islam est venu à son secours avec les exercices réguliers de la Foi.

Les Prières (Salah)

Le But de la Prière.

La prière est un pillier de l'Islam et est considérée comme le Fondement de la Religion. Tout Musulman qui manque d'observer ses prières sans excuse raisonable commet une grave offense et un péché abominable. Cette offence est si grave parce que ce n'est pas seulement contre Dieu, ce qui est déjà mauvais, mais

c'est aussi contre la nature, de l'homme. C'est dans l'instinct de l'homme d'être enclin à adorer les grands êtres, et d'aspirer à des buts élevés. L'être le plus grand et le but le plus élevé de tous, c'est Dieu. Le meilleur moyen de cultiver chez l'homme une personnalité saine et réaliser ses aspirations suivants un cours de dévelopement qui a atteint sa maturation, c'est la Prière Islamique. Négliger la prière, c'est opprimer les bonnes qualités de la nature humaine et la priver injustement du droit d'adorer et d'aimer, du droit d'aspirer et de s'élever, du droit d'exceller dans le bien et d'atteindre de nobles buts. Une telle oppression et un tel refus constituent une offence très sérieuse et destructive. Voilà l'importance et la vitalité de la prière dans la vie de l'homme.

Il faut retenir que Dieu n'a pas besoin de la prière de l'homme car Il est libre de tout besoin. Il ne s'interesse qu'à notre prosperité et notre bien-être dans tous les sens. Quand Il s'appesantit sur la necessité de la prière et nous charge d'un devoir, Il veux nous aider; car tout bien que nous faisons c'est pour notre bénéfice, et toute offence que nous commettons c'est contre nos propres âmes. Ici aussi l'homme est le centre de gravité, et le souci principal c'est son intérêt commun. Le bénéfice que l'homme peut tirer de la prière islamique est incommensurable, et la bénédiction de la prière est inimaginable. Ce n'est pas une simple théorie, ni une supposition conventionnelle; c'est un fait fascinant et une expérience spirituelle. Voici une explication de l'efficacité de la prière islamique:

1. Elle fortifie la foi à l'Existence et à la Bonté de

Dieu et transmet cette croyance aux plus profonds recoins du cœur.

2. Elle vivifie cette foi et la rend constructive dans la vie pratique.
3. Elle aide l'homme à réaliser ses aspirations naturelles et instructives à la grandeur et à la haute moralité, à l'excellence et à la Croissance vertueuse.
4. Elle purifie le cœur et développe l'esprit cultive la conscience et réconforte l'âme.
5. Elle fortifie les éléments bons et décents chez l'homme, et supprime les inclinations méchantes et indécentes.

Quand nous analysons la prière islamique et étudions sa nature unique, nous decouvrons que ce n'est pas simplement un mouvement physique ou une vaine récitation du Livre Sacré. C'est une formule inégalable et sans précédent d'ensemble de méditation intellectuelle et de devotion spirituelle, d'élévation morale et d'exercise physique. C'est une expérience exclusivement islamique ou chaque muscle du corps accompagne l'âme et l'esprit dans l'adoration et la glorification de Dieu. Il est difficile de décrire la signification complète de la prière islamique; cependant, on peut dire que c'est:

1. Une leçon de discipline de volonté.
2. Une pratique de l'adoration de Dieu et de tous objectifs dignes.
3. Un rappel vigilant de Dieu et une révélation constante de Sa Bonté.
4. Un gain de culture spirituelle et de santé morale.
5. Une guide pour le monde de vie le plus honnête.

6. Une protection contre l'indécence et le mal, contre la mauvaise déviation et l'égarement.
7. Une démonstration de la vraie égalité, de la solide unité, et de fraternité.
8. Une expression de reconnaissance à Dieu et une appréciation de Lui.
9. Un moyen d'obtenir la paix intérieure et la stabilité.
10. Une source abondante de patience, de courage, d'espoir et de confiance.

C'est cela la prière islamique et c'est ce qu'elle peut faire pour l'homme. Le meilleur témoignage de cet exposé est de faire la prière soi-même et de profiter de ses joies spirituelles. C'est alors qu'on saura ce que cela signifie.

Les Conditions nécessaires à la Prière.

La prière est une obligation sur chaque Musulman, homme ou femme qui est

1. Sain d'esprit et responsable
2. Ayant atteint l'âge de puberté, normalement vers quatorze ans (Les parents doivent conseiller leurs enfants de commencer à pratiquer à l'âge de sept ans et les exhorter avec force à l'âge de dix ans)
3. Ne souffrant pas de maladie grave et, dans le cas des femmes, n'étant pas menstrué ou en couches. La période maximale étant de dix jours et de quarante jours respectivement. Dans ces cas les femmes sont complètement exemptées de prier.

La prière n'est pas valide à moins que les conditions suivantes sont remplies:

1. l'ablution (Woudou'), qui sera expliquée plus loin.
2. La liberté du corps, des vêtements et de l'endroit de la prière de toutes sortes de saletés et d'impurtés.
3. S'habiller convenablement de façon à satisfaire aux règles visant à couvrir les parties privées. Pour l'homme, le corps doit être couvert au moins du nombril aux genoux. Pour la femme, le corps entier doit être couvert, sauf la figure, les mains et les pieds. Dans le cas des deux, il faut éviter les vêtements transparents pour prier.
4. Déclarer l'intention de prier (Niyyah) dans le cœur et par la bouche si possible.
5. Se tourner dans la bonne direction de «Qiblah», la direction de la Ka'abah à la Mecque. Il y a plusieurs façons de décider de la bonne direction. Si quelqu'un n'a pas le moyen d'en trouver, il suivra son meilleur jugement.

Types de Prière

Les différents types de prière sont les suivants:

1. Obligatoire (Fard), qui comprend les cinq prières quotidiennes, la congregation de la mi-journée de Vendredi et la prière funeraire. L'inobservation de ces prières sans excuse raisonnable est un péché grave et punissable.
2. Surrerogatoire (Wadjib et Sounnah) qui comprend les prières qui accompagnent les services obligatoires, et les congregations des deux grands fêtes (Ides). Manquer de les observer constitue une négligence pernicieuse et une conduite reprochable.

3. Prière facultative qui comprend toutes les prières volontaires dites à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Deux périodes ont une préférences spéciales: tard dans la nuit jusque peu avant l'aube et le milieu de la matinée.

Les Heures de la Prière

Tout Musulman, homme ou femme, doit accomplir au moins cinq prières quotidiennes à temps, s'il n'y a pas de raison d'exemption de combinaison ou de delai temporaire. Elle sont:

1. La Prière du Bon Matin (Salat-oul-Fadjr), qui peut être offerte n'importe quand entre l'aube et le lever du soleil, une période d'environ deux heures.
2. La Prière de la Mi-Journée (Salat-uz-Zohr). Cette prière peut être offerte n'importe quand à partir du moment ou le soleil commence à décliner de son point les plus élevé jusqu'au moment ou il est à mi-chemin de sa course vers le coucher. Par exemple, si le soleil se couche à 7.00p.m., l'heure de la prière commence peu après midi et s'étend jusqu'à peu après 3.30p.m. Peu après commence l'heure de la prière suivante. Cependant, il y a des horaires précis pour chaque prière. Mais si aucun horaire n'est accessible, il faut se fier à son meilleur jugement.
3. La Prière du Milieu de l'Après Midi (Salat-oul-Asr) dont l'heure commence à partir de la fin de l'heure de la Prière de la Mi-Journée et s'étend jusqu'au coucher du soleil.
4. La prière du Coucher du Soleil (Salat-oul-

Maghribe). L'heure de cette prière débute immédiatement après le coucher du soleil et s'étend jusqu'au moment ou disparait la lueur rouge à l'horizon, à l'ouest. Elle dure normalement une heure et vingt ou trente minutes.

5. La Prière du Soir (Salat-oul-Icha) dont l'heure commence au moment ou la lueur rouge disparait à l'horizon à l'ouest (presque une heure et trente minutes après le coucher du soleil) et sétend jusque peu avant l'aube.

C'est remarquable que l'Islam à établi les heures des prières de telle sorte que notre récréation spirituelle coincide remarquablement avec notre alimentation physique, et combine la paix de l'esprit avec la détente du corps. La Prière du Bon Matin est due à l'heure du petit déjeuner. La Prière de la mi-journée coincide avec l'heure du déjeuner. La Prière du Milieu de l'Après-Midi est faite vers l'heure du gouter. La prière du Coucher du Soleil à lieu vers l'heure du diner. Et la Prière du Soir coincide avec le souper. Il est aussi à remarquer qu'en observant ces prières, le Musulman marque la journée entière d'une empreinte spirituelle du début à la fin et aussi tout au long. Il combine ainsi religion et vie, sent la présence de Dieu au fond de lui-même toute la journée, conclut ses transactions quotidiennes avec un sentiment spirituel et bâtit son prestige moral sur des fondations solides. De plus, le Musulman introduit ainsi de la vitalité spirituelle dans tous les aspects de sa vie et la religion est présente dans tous les domaines de ses activités. Elle devient effective dans les magasins et les bureaux, dans les maisons et les fermes, dans les usines et les

machineries. Elle étale sa lumière à tous les cercles d'affaires et de travail. En effet, cet horaire de prière est remarquable car c'est l'œuvre de Dieu et le produit de l'Islam.

Il est toujours préférable de célébrer l'office aussitôt l'heure arrivée, de peur des imprévus ne provoquent un retard inattendu ou un renvoi. Ces prières sont des concours divins. La récompense de ceux qui réussissent à ces concours est immésurable et leur joie est immaginable. Le bonheur qu'ils atteignent, le joie qu'ils ressentent et l'honneur qu'ils reçoivent ne peuvent être exprimés par les mots. D'autre part, la non-participation à ces concours est un péché punissable. Elle entraine des peines sevères, la privation spirituelle, de l'angoisse mentale et l'isolement social.

On peut accomplir les Prières de Zohr et Asr en même temps, si l'on est en voyage ou malade. La même permission est accordée sur le Maghribe et l'Icha.

L'Ablution Partielle (Woudou)

Avant de prier il faut être en bonne forme et dans un état de pureté. Il est nécessaire de laver les parties du corps qui sont exposées à la saleté, à la poussière et au brouillard sale. Cela s'appelle ABLUTION (Woudou) et se fait préférablement de la façon suivante.

1. Déclarer l'intention que le but de l'acte est de prier et se purifier.
2. Laver les mains jusqu'aux poignets trois fois.
3. Rinser la bouche avec de l'eau trois fois et, de

préférence, se brosser aussi les dents.

4. Nettoyer les narines en y introduisant de l'eau trois fois.
5. Se laver toute la figure trois fois, avec les deux mains si possible, du haut du front jusqu'au bas du menton et d'une oreille à l'autre.
6. Se laver l'avant-bras droit jusqu'au coude trois fois et ensuite l'avant-bras gauche de la même façon
7. Passer une main humide une fois sur la tête.
8. Passer les index humides à l'intérieur des oreilles et les pouces humides derrières les oreilles une fois.
9. Passer les mains humides sur la nuque une fois
10. Laver chaque pied jusqu'à la cheville trois fois en commençant par le pied droit.

A ce stade, l'ablution est complétée et la personne qui l'a faite est prête pour commencer la prière. Aussi longtemps que l'ablution est valide on peut accomplir autant de prières que l'on veut. Mais c'est préférable de la renouveller aussi souvent que possible. C'est aussi préférable de l'accomplir dans l'ordre précité, quoiqu'elle soit acceptable même si cet ordre n'est pas respecté. L'ablution faite de cette façon suffit pour la prière à moins qu'elle soit annulée pour une raison quelconque.

L'Annulation de l'Ablution

L'ablution est annulée dans les cas suivants:

1. Décharges naturelles, par exemple, urine, facces, vent, etc.
2. Ecoulement de sang ou de pus ou autre exsudation

semblable quelque partie du corps.

3. Vomissement
4. Sommeil
5. Perte de conscience due aux drogues ou à tout autre intoxicant.

Dans chacun de ces cas il faut refaire l'ablution pour prier. Aussi, après une décharge naturelle il faut se laver à l'eau car l'emploi du papier hygiénique peut êre insuffisant pour la pureté et la prière.

Substitut Complet à l'Ablution (Tayamoume)

Le «Tayamoume» ou emploi de terre propre peut remplacer l'ablution ou même le bain. Cela est permis dans les cas suivants:

1. Quand on est malade et ne peut pas utiliser de l'eau
2. Quand on n'a pas assez d'eau à sa disposition.
3. Si l'emploi de l'eau ferait du tort ou serait nuisible à la santé de l'individu.
4. Si le temps de faire l'ablution ferait manquer une prière funéraire ou de «Ide», ce qu'on ne peut pas remplacer.

Dans un de ces cas il est permis d'avoir recours au «Tayamoume» qui s'accomplit comme suit:

1. Frapper légèrement des deux mains de la terre propre, du sable ou une pierre.
2. Secouer les mains et passer les sur la figure une façon comme dans l'ablution
3. Frapper des mains à nouveau et passer la main gauche sur l'avant bras droit et la main droite sur l'avant bras gauche, jusqu'au coude.

Le «Tayamoume est une démonstration symbolique de l'importance de l'ablution, qui est si vitale pour la prière et pour ls santé. En instituant cette ablution à répétition, Islam a fourni la meilleure formule hygiénique qu'aucune autre doctrine spirituelle ni prescription médicale n'avait prévue.

Facilités Spéciales pour l'Ablution

L'Islam offre certaines facilités pour accomplir l'ablution. Si on a mis des chaussettes ou des bas après avoir fait une ablution, il n'est pas nécessaire de les enlever quand on renouvelle l'ablution. Il suffit de passer les mains humides dessus. Il faut cependant les enlever et se laver les pieds au moins une fois toutes les vingt-quatre heures. Le même principe s'applique dans le cas des chaussures dont les semelles et le reste sont propres. De même en cas de blessure qui peut être affectée par l'eau, il suffit de passer une main humide sur le pansement.

L'Ablution Complète (Ghusl-Bain)

Il faut laver le corps entier, y compris les narines, la bouche et la tête, en prenant un bain complet, avant de prier, dans les cas suivants:

1. Après une relation intime.
2. Après une décharge durant le sommeil
3. A la fin de la période de menstruation (pour les femmes)
4. A la fin de la période des couches, qui dure quarante jours au maximum. Si elle prend fin avant il faut prendre un bain.

Il faut signaler qu'au début du bain ou de l'ablution l'intention de purification et de prière doit être claire. Aussi, la personne qui fait l'ablution, partielle ou complète, doit accompagner son acte de quelques paroles glorifiant Dieu et Le suppliant de la guider. Les formules en sont décrites en détail dans les manuels complète de la religion. On peut cependant prononcer les meilleures formules que l'on connait. Cela suffit aussi longtemps que l'on glorifie Dieu et les paroles sont sincères.

L'Appel à la Prière (Adhane)

L'orant, ayant accompli son ablution selon les explications ci-dessus, est maintenant pret pour la prière. Il est de bonne pratique, selon les Traditions de Prophète Muhammad, de faire l'Appel à la Prière (Adhane), à l'heure de la prière. Le crieur se tient debout, tourne vers le Qibla (la direction de la Ka'Bah à la Mecque), lève ses deux mains jusqu'aux oreilles et dit, à haute voix, ce qui suit:

1. Allahu Akbar (Dieu est le plus grand), (répété quatre fois)
2. Achhadou An La Illah-I-Lah (je témoigne qu'il n'y a pas de Dieu à part le Dieu Unique) (répété deux fois)
3. Achhadou Anna Muhammadan Rasulu-l-Lah (Je témoigne que

Muhammad est le
Messager de Dieu)
(répété deux fois)

4. Hayya 'Ala-s-salah (Venez vite à la prière) (répété deux fois, la figure tournée à droite)
5. Hayya 'Alal-l-Falah (venez vite vers les succés), (répété deux fois, la figure tournée à gauche)
6. Allahou Akbar (Dieu est le plus grand) (répété deux fois)
7. La Ilaha Illa-l-Lah (Il n'y a pas de Dieu à part le Dieu Unique). (Une fois)

Dans l'appel à la prière du matin, le crieur ajoute une phrase après la cinquième ci-dessus. La phrase est celle-ci:

As-salatu Khayrun Minan-nawm (la prière est meilleure que le sommeil), qu'il répète deux fois. Puis il continue avec les phrases (6) et (7). Cette exception est faite le matin seulement car c'est le moment ou les gens dorment et doivent être rappelés qu'il faut prier.

L'Entrée En Prière (Iqamah)

Quand l'appel est fait, les orants se préparent

pour prier et commencent par une annonce appelée «Iqamah». Les phrases ici sont les mêmes que celles de l'Adhane, sauf deux différences:

(a) L'Iqamah est prononcé plus vite et plus bas et
(b) Juste après la phrase (5), cette phrase-ci doit être prononcée:

Qad Qamati-s-salah
(la prière va commencer)

Les phrases (6) et (7) s'en suivent comme d'habitude.

L'Accomplissement de la Prière

Après que l'orant à fait son ablution et que l'Adhane et l'Iqamah sont prononcés, la prière commence ainsi:

1. La Prière du Matin (salat-oul-Fadjr)

Dans cete prière on fait deux Rakahs facultatifs (Sounnah) suivis de deux Rakahs obligatoires (Fard). Les deux, Sounnah et Fard sont accomplis de la même manière, sauf en formulant l'intention il faut préciser lequel on va faire. Voici une description de la performance:

Acte 1

On se tient debout avec respect et humilité, face au Qiblah. On lève les mains jusqu'aux oreilles et on dit: «Nawaytu Osalli Sunnata Salati-l-Fajr ou Fard Salati-i-Fadjr (selon le cas), Allahou Akbar.

Cela signifie: «Je déclare mon intention de faire la prière facultative ou obligatoire (selon le cas) du matin, Dieu est le plus grand. Puis il baisse les bras et

place la main droite sur la main gauche, au dessous du nombril.

Acte 2

Il récite ensuite ceci à voix basse:

"Texte Arabe" «Soubhaka-l-lahoumma wa bihamidik, wa tabaraka-smuk, wa ta'la Jadduk, wa la Ilaha ghairouk. Aoudhou bi-l-lahi mina-ch-chaitani - r-radjime. Bismil-l-lahi - r-rah-mani - r-raheem»

La signification en est: «Gloire à Toi, O Dieu, et l'éloge T'appartient, et Ton nom est Sacré, et Ta Majesté est exaltée, et il n'y a de dieu sauf Toi. Je cherche la protection de Dieu et contre satan, le maudit. Je commence au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux.»

Acte 3

Puis il récite, à voix basse maix audible, le Premier Chapitre du Coran (al-Fatihah), suivi de n'importe quel passage du Livre Sacré. (Le Premier Chapitre et des exemples de courts chapitres et des versets se trouvent plus loin dans cette section).

Acte 4

Puis il dit: «Allahou Akbar» (Dieu est plus grand que tout), baisse la tête à angle droit, place les paumes des mains sur les genous et récite à voix basse: "Texte Arabe" «Soubhana Rabbiya-l-Azime»

(«Gloire à mon Seigneur le Plus Grand de tout: répété trois fois»). Cela s'apelle le «Roukou». Ensuite, on se remet debout en prononçant ces mots: "Texte Arabe" «Samiallahou Limane Hamidah; Rabbana Laka-l-Hamd».

(Dieu accepte tout celui qui Lui est reconnaissant, Notre Seigneur, que Tu sois loué). En ce disant il place ses mains le long de ses côtés.

Acte 5

L'orant dit ensuite «Allahou Akbar» en se prosternant, les orteils de deux pieds, les deux genoux, les deux mains et le front touchant le sol. C'est la position de Soudjoude et elle est accompagnée de ces mots:
«Soubhana Rabbiya-l-Ala»
(Gloire à mon Seigneur le Très haut, répété trois fois).

Acte 6

Puis on prononce Allahou Akbar et vient la position de Djoulouce, une courte pause dans la position assise: la partie exterieure du pied gauche et les orteils du pied gauche, qui sont dans une position levée, touchant le sol et les deux mains placés sur les genoux.

Après cela on se prosterne une deuxième fois de la même façon et en prononçant la même formule que lors de la première soudjoude. Cela complète un Rakah de la prière.

Acte 7

Après le premier Rakah, l'orant se lève, disant Allahou Akbar pour resumer la position debout en vue du deuxième Rakah et récite l'ouverture (le Fatihah) suivie d'un passage du Coran comme dans le premier Rakah.

Acte 8

Quand il a accompli la deuxième courbette et les deux prosternations de la même façon que les premières il s'assied comme dans le djoulouce et récite le Tachahhoude en deux parties. (Voir plus loin dans cette section).

Acte 9

Finalement il tourne la tête à droite en disant «Assalamou Alaikoume wa rahmatoullah. (Paix soit sur vous et la miséricorde de Dieu). Puis il tourne la tête à gauche en prononçant les mêmes salutations.

C'est de cette façon que l'on accomplit une prière de deux Rakahs; facultative ou obligatoire. Si l'on sait comment accomplir cette prière de la bonne façon, toutes les autres prières deviennent faciles. Il est à remarquer que dans la prière islamique chaque geste ou chaque mot à une grande importance et symbolise une signification très profonde.

2. La Prière de la Mi-Journée (Salatou-z-Zouhr)

Cette prière comprend quatre Rakah de Sounnah, suivis de quatre Rakah de Fard et puis de deux autres de Sounnah. Le Fard de cette prière est accompli comme suit:

(a) Les deux premières Rakahs sont accomplies de la même façon que pour la prière du matin. Le Fatihah et un passage du Coran sont récités à voix basse. On se courbe et l'on se prosterne de la même façon.

(b) On récite la première partie seulement de Tachahhoude après la deuxième Rakah et l'on se remet debout.

(c) On récite ensuite le Fatihah seulement sans aucun autre passage du Coran.
(d) Après la troisième Rakah on se remet debout pour la quatrième Rakah et l'on récite le Fatihah seulement comme pour la troisième Rakah.
(e) Après la courbette et la prosternation, on s'assied et l'on récite les deux parties du Tachahhoude.
(f) Puis on fait les salutations à droite et à gauche.
(g) Les deux Rakahs de Sounnahs son accomplies comme dans la prière du matin, mais à vois basse.

3. La Prière du Milieu de l'Après-Midi (Salatou-l-Asr)

Cette prière comprend quatre Rakahs de Sounnah suivies de quatre Rakahs de Fard. Elles sont accomplies de la même façon que celles de la mi-journée et à voix basse.

4. La Prière du Coucher du Soleil (Salatou-l-Maghribe)

Cette prière comprend trois Rakah de Fard et deux Rakah de Sounnah. On prie d'une voix audible dans les deux premières Rakah et d'une voix basse dans la troisième. Elle est accomplie de la même façon que celles de la mi-journée et du milieu de la journée, sauf que la quatrième Rakah est exclue et la position assise finale ici est après la Fatihah, la courbette et les prostenations de la troisième Rakah de qui prend fin avec les salutations. Les deux Rakah de Sounnah sont accomplies comme pour celles de la Prière du Matin.

5. La Prière du Soir (Salatou-l-Icha)

Elle comprend quatre Rakah de Fard, deux de Sounnah et trois de Witre (supérieure à la Sounnah mais inférieure à la Fard). On prie d'une voix audible dans les premières rakah de Fard. Pour le reste c'est de la même façon comme pour les prières de la mis-journée et du milieu de l'après-midi. Les deux Rakah de Sounnah sont accomplies comme celles du matin.

Quand au Witre, c'est accompli comme le Fard de la prière du coucher du soleil, avec deux exceptions: (a) dans la troisième Rakah, le Fatihah est suivi d'un passage du Coran et (b) debout, après la courbette et avant la prostenation, l'orant récité ceci:

"Texte Arabe" «Allahoumma inna nasta-inouka, wa nastahdik, wa nastagfirouk, wa natoubou ilaik, wa nouminoubik, wa natawakkalou alaik, wa nouthni alaika-l-Khaira koullah. La nashrouk, wa la nafrouk, wanakhlaou wa natroukou man yafdjourouk. Allahoumma iyyaka naboude, wa laka noussalli wanasjoude, wa ilaika nas-a wa nahfid. Nardjou rahmatak, wa nakhcha adhabaki inna adhabaka bi-l-Kouffari moulhaq wa sali-l-la humma ala sayyidina Mouhammad wa a la alihi wa sahbibi wa sallim.»

Cela s'appelle Qounoute et peut être traduit comme suit:

«O Dieu! Nous T'implorons de nous aider et nous guider, et cherchons Ta protection et croyons on Toi et nous fions à Toi, et faisons Ton éloge et Te sommes reconnaissants et ne sommes pas ingrats envers Toi, et nous nous dissocions de et abandonnons ceux qui Te désobéissent.

«O Dieu, c'est Toi que nous prions et devant Toi que nous nous prosternons, et nous venons vers Toi, et nous nous hations de T'obéir, et nous esperons en Ta grâce et nous craignons Ton châtiment, car Ton châtiment surprend les incroyants. «O Dieu, exalte notre maître Muhammad et ses gens et ses vrais disciples.»

Si l'on ne peut pas apprendre le Qounoute par cœur, il suffira de réciter une prière semblable jusqu'à ce qu'on l'a appris. Toutes les prières Sounnah sont faites individuellement, c'est à dire pas en congregation, sauf les prières des Ide et le Witre pendant le mois de Ramadan.

Celui qui a manqué quelque Prière Fard n'a pas à faire la Sounnah aussi. Il doit remplacer les Fard qu'il a manquées. Aussi, la Sounnah n'est pas nécessaire si l'heure de la Prière Fard correspondante est dépassée. Donc, si une personne a manqué quelque prière et veut compenser pour cela, il doit accomplir la partie Fard seulement.

Si un orant ne sait pas dire toutes ses prières et veut compenser pour cela, il doit accomplir la partie Fard seulement.

Si un orant ne sait pas dire toutes ses prières en arabe, il peut utiliser n'importe quelle autre langue si elle peut exprimer la même chose qu'en arabe. Pour rendre la version arabe facile, nous donnons les mots en transliteration.

La Prière Fard est beaucoup plus préférable si elle est offerte en congrégation (Djama-ah) officiée par un Imame. La congrégation est meilleure quand

elle a lieu dans une mosquée, mais elle peut être tenue dans d'autres lieux.

Les Prières Congrégationnelles (Djama-ah)

1. La congrégation est officiée par un Imame choisi parmi les fidèles présents. Il doit être choisi pour ses mérites religieux et sa piété.
2. L'Imame de la congrégation se tient tout seul devant et les fidèles se tiennent derrière lui en lignes droites, tous faisant face au Qiblah. Une congrégation peut comprendre même deux personnes: l'imame et un fidèle.
3. Après avoir déclaré son intention, l'Imame récite le Fatihah et un passage du Coran complémentaire d'une voix audible dans la Prière du Matin et dans les deux premières Rakahs des Prières du soir (Maghribe et Icha). Quand l'Imame recite le Coran à haute voix, les fidèles écoutent en silence et humblement. Ils récitent ni le Fatihah, ni l'autre passage du Coran.
4. Quand l'Imame termine le Fatihah les fidèles disent «Amine». Quand l'Imame se lève après la courbette il dit «Sami-a-l-lahu liman Hamidah» (Dieu accèpte quiconque Lui est reconnaissant), et les fidèles répondent en ces termes: «Rabbana laka-l-Hamd» (Notre Seigneur, que Tu sois loué).
5. Les fidèles doivent suivre l'Imame dans ses gestes sans le devancer dans quelques acte. Si un fidèle devance l'Imame dans quelque mouvement, sa prière est annulée.

6. La prière en congrégation n'est pas valide à moins que l'Imame déclare son intention d'agir comme tel dans l'Office. Les fidèles aussi doivent déclarer leur intention de suivre cet Imame dans cet Office.

7. Si quelqu'un arrive après le début de l'office et se joint à la congrégation, il doit, même s'il a manqué une Rakah ou davantage, suivre l'Imame. Quand l'Imame complète l'office en prononçant les salutations, le retardataire ne doit pas le faire mais doit se remettre debout pour remplacer les Rakahs qu'il aura manquées. Quand une personne se joint à la congrégation pendant la courbette, avant que la congrégation se lève, elle est considérée s'être jointe au début de la Rakah particulière. Mais quand elle s'y joint après la courbette (Roukou), il a manqué la Rakah et doit la remplacer individuelle tout de suite après la conclusion de l'office par l'Imame.

8. Chaque fois qu'il a l'occasion de prier en congrégation, le Musulman ne doit pas la manquer. La prière en congrégation est une belle démonstration de l'unité de but et d'action, de piété et de l'humilité collectives devant Dieu, de solidarité effective parmi les Musulmans, d'ordre public et de dessein mutuel.

La congrégation islamique est une réponse positive aux problèmes aigus dus à la discrimination raciale, aux castes sociales, et aux préjuges des hommes. Dans l'office en congrégation de l'Islam il y a ni roi et sujet, ni riche et pauvre, ni blanc et homme de couleur, ni première et seconde classe, ni sièges arrière et avant, ni bancs réservés et publics. Tous les

orants se tiennent et agissent épaule contre épaule dans la plus grande discipline, nonobstant les considérations mondaines.

6. La Prière du Vendredi (Salatou-l-Djoumah)

Jusqu'ici nous avons traité des prières quotidiennes. Nous arrivons maintenant à la convention hebdomadaire de la Congrégation du Vendredi. Cet office est obligatoire à tout Musulman qui doit accomplir les autres prières et qui n'a aucune excuse raisonable de s'en abstenir. Il a lieu le Vendredi chaque semaine et revet une importance spéciale parce que:-

1. C'est l'occasion que Dieu a choisi pour les Musulmans d'exprimer leur dévotion collectivement.
2. C'est le rendez-vous pour passer en rêvue notre état de situation spirituelle de la semaine écoulée et nous préparer pour la semaine qui vient, comme font les gens d'affaires.
3. C'est une convention ou les Musulmans se rassurent et confirment leurs liens religieux, et leur solidarité sociale sur des bases morales et spirituelles.
4. Il illustre comment les Musulmans donnent la préférence à l'appel de Dieu sur tout autre affaire.

Les caractéristiques particulières de la Prière

Les caracteristiques suivants distinguent la prière du Vendredi:

1. Elle a lieu à l'heure de la prière de la mi-journée (Salatou-z-Zouhr) qu'elle remplace.
2. Elle doit être accomplie en congrégation officiée

par un Imame. On ne peut pas la faire individuellement.

3. Si quelqu'un la rate, il ne peut pas la remplacer. A sa place, il doit faire la prière de la mi-journée, la prière dont cet office prend la place.
4. Toutes les occupations normales sont permisés le Vendredi, comme pour les autres jours de la semaine. Les Musulmans n'ont pas de Sabbath. Ils peuvent vaquer à ses devoirs et activités usuels pourvue qu'ils arrivent à temps pour l'Office en congrégation. Une fois l'office terminé ils peuvent reprendre leurs activités mondaines.
5. La prière du Vendredi doit être offerte dans une mosquée, s'il en existe. Autrement, on peut l'offrir dans un lieu de réunion, par exemple, maisons, parcs etc.
6. A l'heure de la prière, l'Adhane est prononcée. Puis on fait quatre Rakah de Sounnah individuellement, à voix basse comme pour la prière de la mi-journée. Après cela, l'Imame se lève et, faisant face à la congrégation, délivre son sermon (Khoutbah) une partie essentielle de l'office. Tandis que l'Imame parle, personne ne doit parler ni prier, tout le monde doit être assis et doit écouter le sermon jusqu'a la fin.
7. Le sermon (khoutbah) comprend deux parties, chacun commençant par des éloges de Dieu et les prière de bénédiction pour le Prophète Mohammad. Dans la première partie il faut réciter un passage du Coran et l'expliquer pour exhorter et admonester. A la fin de la première partie l'Imame

s'assied pour un court instant, puis il se lève pour delivrer la deuxième partie de son sermon. On peut traiter des problèmes d'ordre général concernant les Musulmans dans l'une ou les deux parties du sermon. Dans la deuxième partie en particulier l'Imame prie pour le bien-être général des Musulmans.

8. Ensuite, l'Iqamah est prononcé et les deux Rakah obligatoires sont offertes sous la conduite de l'Imame qui récite le Fatihah et un autre passage du Coran d'une voix audible. Cela complète l'office. Puis on fait deux autres Rakah Sounnah individuellement, à voix basse.

On peut faire les quatre Sounnah du début et les deux Sounnah de la fin à la maison. Ou on peut les remplacer par des prières obligatoires qu'on aurait manquées dans le passé et qu'on doit remplacer.

Tout participant à la congrégation hébdomadaire ou des Ides doit s'éfforcer d'être propre et soigneusement mis. Quoiqu'il n'y a pas de raison obligatoire pour une ablution complète, un bain est fortement recommandé car il vous rafraichit le corps et vous rend plus agréable.

La Signification des Prières de Ide.

Ide signifie une joie ou festivité qui se renouvelle. La Prière de Ide est très importante pour tous les musulmans. Elle possède les mérites des prières quotidiennes, comme expliquées plus haut, les effets de la convention hebdomadaire (Djoumah) et les caractéristiques d'assemblées annuelles des Musulmans. Il y a deux Ides. Le premier est Idoul-Fitr (la fête de la fin

du Jeune). Il est célébré le premier de Chawwal, le dixième mois de l'année musulmane, succèdant au mois de Ramadan pendant lequel le Coran fut révelé et qui est le mois du jeune. Le second et Id-oul-Adha (la fête du Sacrifice). Il est célébré le dix de Dhou-l-Hidjjah, le dernier mois de l'année musulmane, après l'accomplissement du Hadj (pélerinage à la Mecque), une exercice de très grande dévotions.

Les Ides islamiques sont uniques à tous les points. Ils n'ont de pareils dans aucune autre religion ou système socio-politique. En sus de leurs caractéristiques hautement spirituelles et morales, ils sont des valeurs inégalables:

1. Chaque Ide est une belle célébration d'un exploit individuel remarquable au service de Dieu. Le premier Ide arrive après un mois entier de jeune «absolu» durant les jours du mois. Le second Ide marque l'accomplissement du Hadj à la Mecque, un exercice au cours duquel le Musulman démontre d'une belle manière son renoncement des affaires mondaines et n'écoute que la voix de Dieu l'Eternel.

2. Chaque Ide est un Jour d'Action de Grâce ou les Musulmans se reunissent dans une atmosphère de joie et de fraternité pour offrir leur gratitude à Dieu pour les avoir aidés à accomplir leurs obligations spirituelles d'avant l'Ide. Cette forme d'action de grâce ne se limite pas à la dévotion spirituelle et aux expressions verbales. Elle dépasse ces bornes pour se manifester dans un esprit social humanitaire. Les Musulmans qui ont accompli le jeune du Ramadan exprime leurs remerciements à Dieu en

distribuant de l'aumone parmi les pauvres et les besogneux lors du premier Ide. De même, les Musulmans qui ont accompli l'exercice du Hadj à la Mecque, aussi bien que ceux qui sont restés dans leur pays, offre des sacrifices en abattant des bêtes pour la distribution parmi les pauvres et les besogneux. La distribution d'aumones et d'ablations constituent une partie majeure des caractéristiques des Ides. Cette forme islamique d'action de grâce et une belle combinaison de dévotion spirituelle et de bonté humanitaire, une combinaison qui ne se rencontre qu'en Islam.

3. Chaque Ide est un Jour de Souvenir. Même dans leurs moments de plus grande joie les Musulmans commencent la journée par une prière collective à Dieu. Ils Le prient et glorifient son nom pour démontrer leur souvenir de Ses faveurs. A côté de cela ils pensent aux trépassés en priant pour leurs âmes, aux besogneux en les aidant, aux afligés en leur montrant de la sympathie et en les consolant, aux malades par des visites pour les égayer et leur présenter de bon souhaits, les absents au moyen des vœux cordiaux et des égards sincères etc. Ainsi la signification d'Action de Grâce du Jour dépasse toutes les bornes et s'étend sur de vastes dimensions de la vie humaine.

4. Chaque Ide est un Jour de Victoire. L'individu qui réussit à sauvegarder ses droits et sa croissance spirituels accueille l'Ide dans un esprit de victoire. L'individu qui observe fidèlement les devoirs associés à l'Ide est un individu triomphant. Il prouve qu'il commande avec force ses désirs, exerce un

contrôle de soi sain et prend plaisir à la vie disciplinée. Et une fois qu'une personne a acquis ses qualités il a remporté sa plus grande victoire; car la personne qui sait se controler et discipliner ses désirs est libre du péché et du mal, de la peur et de la lâcheté, du vice et de l'indécence, de la jalousie et de la gourmandise, de l'humiliation et de toute autre cause d'esclavage. Par consequent, quand elle accueil l'Ide qui marque la réalisation de cette liberté, il célèbre en fait sa victoire, et l'Ide devient ainsi un Jour de Victoire.

5. Chaque Ide est un Jour de Récolte. Tous les bons travailleurs au service de Dieu, tous les croyants fidèles récoltent les fruits de leurs bonnes actions ce Jour-là, car Dieu accorde Sa bonté et Ses bénédictions à profusion. La sociéte islamique collecte, d'autre part, les cotisations dues à la fraternité religieuse et à la responsabilité sociale, ou les cotisations sont payées sous forme d'amour, de sympathie et de sollicitude reciproques. Chaque membre de la sociéte islamique récoltera quelques fruits ou collectera quelque revenu d'une façon ou d'une autre. Dieu donne sans compter, surtout à ceux qui se soucient sincèrement du bien-être général de leurs coreligionnaires. Les bénéficiaires qui ne peuvent pas donner reçoivent, à côté d'énormes dons de Dieu, les contributions de leurs bienfaiteurs. Les ayant et les n'ayant pas jouissent de la providence de Dieu collectivement et le Jour est, certes, un Bon Jour de Récolte.

6. Chaque Ide est un Jour de Pardon. Quand les Musulmans se réunissent au congrégation ce Jour-

là, tous prient du profond de leur cœur pour le pardon et la fortification de la Foi. Et Dieu a assuré de sa miséricorde et Son pardon tous ceux qui viennent vers Lui avec sincérité. Dans cette assemblée pure et congrégation hautement spirituelle, tout vrai Musulman sera honteux devant Dieu d'avoir d'hostilité ou de rancune envers ses frères. Un vrai Musulman sera profondément impressionné par cettte assemblée fraternelle et spirituelle, et vaincra toute rancune qu'il aura pu heberger. Par conséquent il se verra mêlé aux autres réagissant à ce Jour pour se purifier le cœur et l'âme. Dans ce cas, il pardonnera tous ceux qui l'auront pu fait du tort, car lui-même prira Dieu pour le pardon et fera de son mieux pour l'obtenir. L'ardeur de cette assemblée pleine de dévotion lui apprendra que s'il pardonne il sera pardonné. Et quand lui, il pardonne, Dieu sera très miséricordieux et la vertu du pardon se manifestera parmi les Musulmans. Et cela donne à ce Jour le cachet de Jour de Pardon.

7. Chaque Ide est un Jour de Paix. Quand le Musulman établit la paix dans son cœur en obéissant à la Loi de Dieu et en menant une vie disciplinée, il a certainement conclu un traité de paix inviolable avec Dieu. Une fois qu'une personne est en paix avec Dieu, il est en paix avec lui-même, et conséquemment, avec le reste de l'univers. Donc, quand elle célèbre l'Ide de la bonne façon, elle est en train de célébrer la conclusion d'un Traité de Paix entre lui-même et Dieu, et cela donne à l'Ide le cachet de Jour de Paix.

C'est la vraie signification d'un Ide islamique: un

Jour de Paix et d'Action de Grâce, un Jour de Pardon et de victoire morale, un Jour de Récolte Abondante et de remarquable Réalisations, un Jour de Fête et de Souvenir. Un Ide islamique est tout cela et davantage, car c'est un Jour de ISLAM, un Jour de Dieu.

L'Accomplissement des Prières de Ide (Salatou-l-Ide)

1. Comme pour le Vendredi, chaque fidèle doit assister à la congrégation de Ide vêtu avec soin, propre et plein d'enthousiasme. A la mosquée ou à la place de l'assemblée on récite une prière avant l'office. C'est le Takbir que vous trouverez à la fin de cette section.
2. La Prière de Ide se dit à n'importe quelque heure entre le Lever du Soleil et midi. Il y a ni Adhan, ni Iqamah. La prière comprend deux Rakah et l'Imame récite, dans chacun, le Fatihah et un autre passage du Coran, à haute voix.
3. L'Imame déclare son intention d'officier la prière lorsqu'il dit Allahou Akbar (Dieu est plus grand que tout). Puis il répète la même expression trois fois, levant ses mains jusqu'aux oreilles et les laisser tomber le long de ses côtés chaque fois. Après la troisième Takbir il place sa main droite sur sa main gauche au-dessous du nombril, comme pour les autres prières. Les fidèles suivent l'imame dans ses mouvements, faisant et répétant la même chose.
4. A la fin du premier Rakah l'imame se lève pour le second, disant Allahou Akbar. Puis, il répète trois

fois cette expression comme dans le cas du Premier Rakah et la congrégation l'imite.

5. Après la prière faite en deux Rakah, l'Imame prononce le sermon en deux parties avec une courte pause entre les deux. La première partie commence par l'expression Allahou Akbar prononcée neuf fois et la seconde par la prononciation de cette même expression sept fois. Le reste du sermon consiste en exhortation et conseils comme le sermon du Vendredi.

6. Dans le sermon du premier Ide de l'année, l'Imame doit attirer l'attention sur la question de Sadaqua tou-l-Fitr (L'aumône de la fin du Jeune). C'est une taxe obligatoire qui veut que chaque Musulman qui a le moyen doit donner au moins un repas complet, ou sa valeur, à un pauvre. S'il a des dépendants, il doit de même pour chacun d'eux. Par exemple, s'il a à sa charge trois dépendants, il doit distribuer au moins quatre repas complètes ou leur valeur parmi les besogneux. Cette aumône à beaucoup plus de valeur et est de beaucoup préférable si elle est distribuée assez tôt avant l'office afin de permettre aux pauvres d'accueillir le jour avec joie.

7. Dans le Sermon du Deuxième Ide, l'Imame doit attirer l'attention sur le devoir du Sacrifice. Le jour de l'Id-oul-Adha, chaque Musulman qui a les moyens doit offrir une ablation. Un cabri ou mouton suffit pour une famille. Une vache ou un taureau suffit pour sept différentes familles. C'est préférable d'immoler l'animal du Sacrifice le Jour de Ide, après l'office. Mais l'immolation faite le

deuxième ou troisième jour est acceptée. Au sujet de la chair des animaux immolés, le Coran donne ces instructions: «Mangez-en et nourrissez-en le pauvre satisfait de son sort et le mendiant....»

Dans le même volet, le Coran déclare que la chair et le sang des ablations n'interessent pas Dieu, ni les reçoit-il; mais c'est la piété des fidèles qu'il reçoit et qui L'interessent.

Il faut faire ressortir que l'office de Ide ne se substitut pas aux Prières obligatoires du Matin (Fajr) qui ne peuvent, elles, se subtituer aux d'autres prières.

Le Taqbir que l'on récite avant l'office des deux Ides et après les congrégations ordinaires durant les trois jours qui suivent le Second Ide, s'appelle Taqbir-ou-Tachriq, que voici:

Allahou Akbar (trois fois)
La Ilaha illa-l-lah
Allahou akbar (deux fois)wa
lil-Lahi-l-hamd
Allahou akbarou Kabira
Wa-l-Hamdou li-l-Lahi Kathira
Wa Soubhana-l-Lahi
boukratan wa acila
La ilaha illa-l-lahou wahdah
Sadaqa wa adah, wa nasara abdah.
Wa a'azza djoundahou wa hazama-
l-ahzaba wahdah.
La-ilaha-l-Lahou wa la
na'bdou illa Iyyah, mouklicina
Lahud-dina wa laou Karihal-l-
Kafiroune. Allahoumma salli
ala sayyidina Mouhammad

Wa ala ali Sayyidina
Mohammad, Wa ala As'habi
Sayyidina Mouhammad.
Wa 'ala ansari Sayyidina
Mouhammad.
Wa 'ala Azwadji Sayyidina
Mouhammad, wa 'ala dhurriyati
Sayyidina Mouhammad, Wa sallim
tasliman Kathira.

La signification de ce Takbir est ceci:

Dieu est le Plus Grand (trois fois)
Il n'y a pas de Dieu à part le Vrai Allah Unique
Dieu est le Plus Grand (deux fois) et à Lui l'éloge
Certainement, Dieu est le Plus Grand
A Lui l'éloge en abondance
Gloire à Lui, jour et nuit.
Il n'y a pas de Dieu sauf Allah, le Vrai Allah Unique
Il a tenu Sa promesse, aide Son serviteur (Mouhammad), accorde
à Ses soldats une victoire manifeste, et fait subir aux ennemis alliés une defaite decisive. Il n'y a pas de dieu sauf Allah, et nous n'adorons personne sauf Lui, avec sincère dévotion, quoique les incroyants puissent s'irriter.
O Dieu! Elève et benit notre maître Mouhammad
Et les gens de notre maître Mouhammad
Et les compagnons de notre maître Mouhammad
Et les partisans de notre maître Mouhammad
Et les épouses de notre maître Mouhammad
Et les descendants de notre maître Mouhammad
Et envoie sur eux toutes salutation de paix.

Raccourcissement de la Prière

1. Quand une personne est en voyage et compte aller jusqu'à une distance de soixante dix-sept kilomètres ou davantage de chez lui, il doit réduire les prières obligatoires de quatre Rakahs, à deux Rakahs chacune. La réduction s'applique aux offices de la mi-journée (Zouhr), du milieu de l'après-midi (Asr) du soir (Icha). Les Offices du matin (Fadjr) et du coucher du solei (Maghrib) restent inchangés.
2. L'avantage est effectif même après l'arrivée du voyageur à sa destination, s'il n'a pas l'intention d'y séjourner quinze jours ou plus. Au cas contraire, il doit faire les prières réductibles dans leur longueur originale et complète.
3. Quand il voyage dans des pareilles conditions, il est exempté de toutes les prières facultatives, sauf les deux Sounnah du Matin (Fadjr) et le Witr qui vient après la prière du Soir (Icha).

Les Moments ou il est interdit de Prier

Il est interdit au Musulman d'offrir des prières obligatoires ou facultatives aux moments suivants:

1. Le moment où le soleil se lève
2. Le moment où le soleil est à son point le plus élevé
3. Le moment où le soleil se couche
4. Pendant la période de menstruation ou des couches
5. Quand on est impur.

Le Remplacement des Offices dû au retard.

1. En principe, tout Musulman, homme ou femme, doit célébrer l'office à temps. Ne pas le faire est un péché punissable à moins qu'il fait une raison valable pour le retard.
2. A l'exception des femmes menstrues ou en couches, et de quelqu'un qui n'a pas été sain d'esprit ou qui a été inconscient pendant un certain temps, chaque Musulman doit remplacer les prières obligatoires qu'il n'aura pas pu faire à temps.
3. Les prières obligatoires doivent être remplacées dans la forme manquée, c'est-à-dire si elle devaient être raccourcies, elles doivent être remplacées raccourcies et vice versa.
4. Il faut respecter l'ordre dans lequel les prières manquées sont dûes et les prières à être accompli dans l'immédiat. La prière due est accompli en premier lieu à moins qu'elles soient trop nombreuses pour qu'on puisse retenir les dates ou que le temps passe défaut pour le remplacement et l'accomplissement de la prière du moment. Dans ces cas, la prière du moment a priorité sur celle dûe. De toute façon, le Musulman doit s'assurer qu'il s'en souvient et qu'il n'y a pas de prières manquées.

Les Prières de Tarawih

Ces prières sont particulières au mois de Ramadan. Ele font suite à la Prière du Soir (Icha). Elles comprennent huit à vingt Rakah réparties en groupes de deux avec une courte pause entre chaque groupe. C'est de beaucoup préférable de les offrir en con-

grégation et avant le Witre, qui est la dernière partie de la Prière du Soir.

Annulation des Prières

Toute prière est nulle et non avenue par suite des actes suivantes:

1. Anticiper l'Imame dans quelque acte ou mouvement de la prière.
2. Manger ou boire durant la prière.
3. Parler ou prononcer ce qui n'est pas inclu dans les formules de la prière.
4. Se dévier de la direction de la Mecque
5. Faire un geste ou mouvement qui n'est pas inclu dans les actes de la prière
6. Faire quelque chose qui annule l'ablution, par exemple emission d'urine, de faeces, de gaz, de sang etc.
7. Manquer une des actes ou postures essentielles de la prière, tels que se mettre debout, réciter le Coran, Roukou, Soudjoude etc.
8. Découvrir le corps entre le nombril et les genoux durant la prière dans le cas des hommes, ou n'importe quelle partie du corps, sauf les mains, la figure et les pieds dans le cas des femmes.

Une prière annulée doit êre refaite convenablement.

Les Prières Funéraires (Salatou-l-Djanazah)

1. Prier Dieu pour le Musulman défunt est un devoir collectif (fard Kifayah). Cela signifie que quelques Musulmans doivent faire cette prière, il suffit que

certains des Musulmans présents la fassent et les autres Musulmans sont alors exemptés de la responsabilité.

2. Quand un Musulman est mort il faut laver le cadavre entier, en commençant par les parties exposées (Woudhou), plusieurs fois avec du savon ou quelque autre détergent ou desinfectant, et le nettoyer de toutes impuretés visibles. Quand le cadavre a été entièrement lavé, il est complètement enveloppé dans une ou plusieurs pièces de toile blanche.

3. Le cadavre est ensuite place sur une civière ou dans un cercueil et porté à un lieu ou l'on peut prier, mosquée ou endroit propre. La dépouille mortelle est placée la face dans la direction de la Mecque.

4. Tous ceux qui participent à l'office funéraire doivent faire l'ablution à moins qu'ils l'ont. L'Imame se tient auprès de la dépouille, faisant face au Qibla à la Mecque et les fidèles derrière lui.

5. L'Imame lève ses mains jusqu'aux oreilles, declare à voix basse, l'intention de prier Dieu pour le défunt particulier et dit Allahou Akbar (Dieu est le Plus Grand). Les Orants suivent l'Imame et, après lui, placent leurs mains droites sur leurs mains gauches au-dessus du nombril comme dans les autres offices.

6. L'Imame récite ensuite à voix basse ce que l'on récite généralement dans les autres offices, c'est à dire, «Thana» et le Fatiha seulement.

7. Ensuite il dit Allahou Akbar sans lever les mains et récite la deuxième partie du Tachahhoude (De

«Allahoumma sali 'ala Sayyidina Mohammad» jusqu'à la fin)

8. Puis il fait le troisième Takbir en disant Allahou Akbar sans lever les mains et fait ses supplications (Dou'a) en n'importe quels termes convenables qu'il sait, préférablement ceux-ci:

"Texte Arabe" «Allahoumma-ghfir li hayyina wa mayyitina, wa chahidina wa gha'ibina wa saghirina wa kabirina wa dhakarina wa ounthana.

Allahoumma man ahyaytahou minna fa ahyihi ala-l-ıslam. Wa man tawaffaitahou fatawaffahou ala-l-Islam. Allahoummaa la tahrimna adjrah, wa la taftinna ba'dah.»

«O Dieu! à quiconque Tu accordes la vie, parmi nous, aide-le à vivre en Islam, et à quiconque de nous Tu fais mourir, aide-le à mourir dans la Foi.»

«O Dieu! ne nous prive pas de la récompense de la patience dans sa perte, et ne nous éprouve pas après lui.»

9. Puis c'est la quatrième Takbir (Allahou Akbar) qui est dit sans lever les mains et l'office prend fin avec les salutations à droite et à gauche comme dans les autres offices.

10. Après l'office, le corps est mis à terre, la face vers la Mecque. En faisant descendre le cadavre on prononce ces mots:

"Texte Arabe" «Bismi-l-lahi wa bil-l-lahi wa 'ala Millati Rassouli-l-lahi Sallah-l-lahou. 'Alaihiwa sallam»

«Au nom de Dieu et avec Dieu, et selon la Soun-

nah (Traditions) du Messager de Dieu sur qui soient les bénédictions et la paix de Dieu.»

En sus de ces mots, on peut faire des prières appropriées.

Si le défunt est un enfant au-dessous de l'âge de puberté, la prière est la même sauf qu'après le troisième Takbir à la place de la longue supplication les orants récitent ces mots:

«Allahoumma - djalhou lana faratan wa djalhou lana dukhra, wa djalhou lana chafian wa mouchaffa'a»

«O Dieu! fait de lui (ou elle) notre avant-courreur, et de lui pour nous une récompense et un trésor, fait de lui un plaideur pour nous, et accepte sa plaidorie.»

L'Office funéraire est accompli debout. Quand passe un cortège funéraire, que ce soit d'un Musulman ou non, chaque Musulman doit se mettre debout par respect pour le défunt.

C'est un homme qui lave le cadavre d'un homme et une femme celui d'une femme. Une femme peut laver le cadavre de son mari, et un homme ou une femme peut laver ceux de petits enfants. Pendant la toilette, le laveur doit porter gants et les parties cachées du défunt doivent être lavées sans être vues.

La tombe doit être construite et marquée avec simplicité. Le cadavre doit être enveloppé de toile blanche de qualité moyenne. Toute extravagance en matière de tombe ou de linceul est non-islamique. C'est de la fausse vanité et du gaspillage des biens qui peuvent être employés de maintes façons utiles.

La coutume qu'ont certains Musulmans d'offrir un banquet coûteux après les funérailles est aussi non-islamique et un gaspillage irresponsable d'argent et d'effort qui peuvent être utilisés ailleurs de façon infiniment profitable.

Remarques Générales sur les Prières

Comme il a déjà été fait ressortir, l'esprit du Musulman doit être toujours occupé par la pensée de Dieu et sa langue doit constamment prononcer son éloge et le glorifier. En sus des prières sus-mentionnées, il y a beaucoup d'autres occasions ou le Prophète Mouhammad a recommandé la prière. De telles occasions sont:

1. En temps de pluie excessive
2. En temps de sécheresse et de pluie insuffisante
3. Lors de l'éclipse du soleil

En de tels temps il est conseillé au Musulman de faire autant de Rakah et d'aussi longs qu'il le veut.

Il y a d'autres occasions ou il prononce certaines formules sans avoir recours aux formes prescrites pour les offices ordinaires. Dans de telles formules il exprime sa gratitude envers Dieu et son appréciation de Ses faveurs, son espoir en Lui et sa confiance en Son aide, sa pensée pour Lui et prière pour Sa grâce. Parmi ces occasions il y a:

1. La naissance d'un enfant
2. Le mariage
3. Au coucher et au réveil
4. En quittant la maison et en y retournant
5. En entrant au cabinet et en sortant

6. Au début d'un voyage ou en entant dans une ville
7. Au moment de monter à cheval ou à bicyclette ou en voiture
8. En entrant dans un bateau
9. En temps de détresse
10. En regardant dans un miroir
11. Après un bain ou une ablution
12. A la réception des premiers fruits de la récolte
13. Lors d'une visite au cimetière

A chacune de ces occassions il est conseillé au Musulman de penser à Dieu par des formules appropriées qui expriment ses sentiments et sa prévenance.

Il y a des prières prescrites pour ces occasions, mais on peut utiliser les formules que l'on sait du moment qu'elles expriment l'éloge et la pensée de Dieu. Voici quelques exemples à être utilisés comme modèles:

1. Avant de manger ou de boire on dit:

Texte Arabe

«Bismi-l-Lahi wa'ala barakati-l-Lah»

«Au nom de Dieu et avec les bénédictions de Dieu» Il est aussi bon de réciter le Fatiha avant les repas.

2. Après le repas on dit:

Texte Arabe

«Al-Hamdou lil-Lahi-l-Ladhi A'tana wasaqana, wa Dja'alana Mouslimine»

«Louange à Dieu qui nous a donné à manger et à

boire, et qui a fait de nous Musulmans»

3. Lors d'une visite à un malade on dit:

Texte Arabe

«Adhhibi-l-baca Rabba-n-nas, wa-chfi Antal chafi la chifa a'illa chiffa'uk chifa'an la yaghadirou saqqama.»

«Enlève la maladie, O Seigneur de tout le monde! et redonne la santé. Tu es le Guérisseur; il n'y a de guérison que celle Tu donnes, accorde le récouvrement qui ne laisse aucun mal.»

Il est maintenant temps de traiter du Fatiha, du Tachahhoud et de quelques courts passages du Coran.

1. Le Fatiha (L'Ouverture ou Al-Hamd)
Bismi-l-lahir Rahmani-r-Rahim
Al-Hamdouli-l-lahi Rabbi-l-alamin;
ar-Rahmani - r-Rahim
Maliki yaoumi-d-Din
Iyyaka na'boudou wa Iyyaka nasta'in
Ihdina-s-Sirata - l-Moustaqim;
Sirata-l-ladhina an'amta
'alaihim, ghairi-l-maghdoubi
'alaihim wa la-d-dalline (amin)

L'interprétation est la suivante:

Au nom de Allah, le très Clément, le très Miséricordieux. Gloire à Allah, Seigneur des mondes; le Clément le Miséricordieux, le Maître du Jour du Jugement. C'est Toi que nous adorons, c'est Toi dont nous implorons secours. Dirige-nous dans le chemin droit: le chemin de ceux que tu as comblés de Tes bienfaits;

non pas de ceux-qui encourent Ta colère ni celui des égarés. (Amin)

2. Le Tachahoud
(a) Première Partie

At-tahiyate-li - lah wa-s-salawato
wa-t-tayyibat
As-salamou alaika ayyouha-n-
nabiy wa rahmatou-l-lahi
wa barakatouh.
Asslamou 'alaina wa'ala
ibadi-l-lahi - s-salihin
Ashadou an la ilaha illa-l-lah
wah-dahou la charika lah wa ach-
hadou anna Mouhammadan 'Abdouhou
wa rasouloh.

Interpretation:

Toute révérence, toute adoration, toute sainteté sont dues à Allah. Paix soit sur toi, O Prophète, et la miséricorde de Allah et Ses bénédictions. Paix soit sur nous tous et sur les serviteurs vertueux de Dieu. Je témoigne qu'il n'y a pas de Dieu à part Allah, et je témoigne que Mouhammad est Son serviteur et Son Messager.

(Cette partie est récitée après le deuxième Rakah dans chaque office comprenant trois ou quatre Rakah, et ensuite l'Orant se lève pour le troisième Rakah).

(b) La deuxième partie
Allahoumma salli 'ala sayyidina
Mouhammad wa 'ala ali sayyidina
Mouhammad, Kama sallaita 'ala
sayyidina Ibrahim wa 'ala ali sayyidina

Ibrahim.
Wa barik 'ala sayyidina
Mouhammad wa'ala ali
Sayyidina Mouhammad,
Kama barakta 'ala
Sayyidina Ibrahim wa,ala alisayyidina Ibrahim, fil
'alamina innaka hamidoun
madjeed.

Interpretation:

O Dieu! Elève au rang notre maître Mouhammad et les gens de notre maître Mouhammad, comme Tu avais élevé notre maître Abraham et les gens de notre maître Abraham.

Et bénis notre maître Mouhammad et les gens de notre maître Mouhammad comme tu avais béni notre maître Abraham et les gens de notre maître Abraham, certainement Tu es digne d'éloge, et glorieux.

(Les deux parties du Tachahhoud sont recitées dans le dernier Rakah qui termine l'office, avec la fin de la deuxième partie suivie des salutations de paix, l'office est complète. La deuxième partie seulement est récité dans l'office funéraire après le troisième Takbir).

3. De Courts Passages du Coran
(A) Bismil-l-lahir - Rahmani-r-Rahim
Qoul howa-l-lahou Ahad
Allahu-s-Samad
Lam yalid wa lam youlad
Wa lam yakoun lahou
Koufouwan ahad

Interpretation:

Au nom de Dieu, le très Clément, le très Clément, le très Miséricordieux

Dis: «Lui, Allah est Un!
Allah!...
L'Impénétrable!
Il n'engrendre pas;
il n'est pas engendré
nul n'est égal à lui

(Coran 112)

(B) Bismillahir Rahmanir Rahim
Wa-L'asr
Inn-l-insana lafi Khusr
Illal-Ladhina amounou
Wa'amilou - s ' salihat
wa tawasow bil haq
wa tawa saw bis-sabr

Interprétation:

Par l'Instant!
Oui, l'homme est en perdition
à l'exception de ceux qui croient;
de ceux qui accomplissent des œuvres bonnes;
de ceux qui s'encouragent mutuellement à la
patience.

(Coran 103)

Un court passage de ce type est récité après le Fatiha dans chacun de deux premiers Rakah. Dans le troisième et le quatrième Rakah aucune récitation n'est nécessaire, apart le Fatiha.

Il y a beaucoup de passages courts et faciles dans

le Coran. Chaque Musulman doit s'efforcer d'apprendre autant de passages qu'il peut. Il doit aussi lire et étudier les instructions du Coran. La lecture du Coran est elle-même une forme inportante d'adoration et une session profitable de dévotion.

Le Jeûne (Saum)

Une autre caractéristique morale et spirituelle unique de l'Islam est l'institution du Jeûne préscrit. Litérralement, jeûner signifie s'abstenir de nourritures, de boissons, de relations intimes et de fumer dés avant l'aube jusqu'au coucher du soleil pendant tout le mois de Ramadan, le neuvième mois du calendrier islamique. Mais nous nous tromperons si nous limitons la signification du Jeune Islamique au sens littéral.

Quand l'Islam introduisit cette institution incomparable, il planta un arbre de vertu et de produits qu'on ne peut pas évaluer qui va en grandissant. Voici une explication de la signification spirituelle du Jeûne Islamique:

1. Il enseigne à l'homme le principe de l'Amour sincère; car lorsqu'il jeûne il le fait par amour profond pour Dieu. Et l'homme qui aime Dieu sincèrement est un homme qui sait vraiment ce qu'est l'amour.
2. Il pourvoit l'homme d'un sens créatif de l'Espoir et d'une perspective optimiste de la vie; car lorsqu'il jeune il espère plaire à Dieu en cherchant Sa Grâce.

3. Il inbue l'homme d'une véritable vertu de Dévotion effective et de dédicace honnête et d'intimité avec Dieu; car lorsqu'il jeûne il le fait pour Dieu et à cause de Lui seulement.

4. Il cultive chez l'homme une conscience vigilante et saine; car le jeûneur jeûne en secret aussi bien qu'en public. Dans le Jeûne surtout il n'y a pas d'autorité temporelle pour contrôler le comportement de l'homme ou l'obliger à jeûner. Il le fait pour plaire à Dieu et satisfaire sa propre conscience en étant fidèle en secret et en public. Il n'y a pas meilleur moyen de cultiver une conscience saine chez l'homme.

5. Il enseigne à l'homme la Patience et le Desinteressement car lorsqu'il jeûne il sent les douleurs de la privation mais subit avec patience. C'est vrai que cette privation peut être seulement temporaire, cependant il n'y a pas de doute que l'expérience le fait réaliser les durs effets de telles douleurs sur les autres, qui peuvent être dépouvus de commodités essentielles pendant des jours ou des semaines ou probablement des mois entiers. La portée de cette expérience dans un sens social et humanitaire est qu'une telle personne sympathise avec plus de promptitude que n'importe qui avec ses semblables et répond à leurs besoins. Et c'est là une expression éloquente de générosité et de réelle sympathie.

6. C'est une leçon efficace de la pratique de Modération et de Volonté. La personne qui jeûne correctement est certainement capable de discipliner ses passions et de se placer au-dessus des tenta-

tions materiélles. Tel est l'homme qui possède une personnalité et un caractère, l'homme qui a une volonté et une determination.

7. Il donne à l'homme une Âme transparente, transcendente, un Esprit Clair qui peut penser, et un Corps-Leger qui peut se nourir et agir. Tout cela est le résultat certain d'avoir l'estomac léger. Les connaissances médicales, les règles biologiques et l'expérience intellectuelle affirment cette verité.

8. Il montre à l'homme un nouveau moyen de sage Economie et de Budget sain car normalement quand il mange peu ou fait moins de repas il dépense moins d'argent et d'effort. Et c'est là un trimestre spirituel en économie et budget domestiques.

9. Il rend l'homme capable de maitriser l'art - de s'adapter avec maturité. On peut facilement comprendre ce point si nous réalisons que le Jeûne fait l'homme changer complètement le cours de sa vie quotidienne. En faisant ce changement, il s'adapte naturellement à un nouveau système et se met à satisfaire les règles nouvelles. A la longue, cela développe chez lui un sens raisonable d'adaptation et un pouvoir de vaincre les difficultés imprévues de la vie. Un homme qui reconnait la valeur d'adaptabilité constructive et du courage appréciera tout de suite les efforts du Jeûne sous ce rapport.

10. Il entraine l'homme à la Discipline et à la Survie Saine. Quand une personne observe le Jeûne régulièrement tous les jours durant le Mois Sacré et les Mois Sacrés des années consecutives, il

développe certainement à une forme supérieure de discipline et a un sens superbe d'ordre. De même, quand il accorde du repos à son estomac et à son système digestif, il est en train d'assurer son corps, sans parler de l'âme contre tous les maux dus à une surcharge de l'estomac. Avec ce genre de repos, il sera certain que son corps survivra libre de désordre et d'usure usuels et son âme continuera à briller de pureté et de paix.

11. Il crée chez l'homme un vrai Esprit d'Apartenance Sociale, d'Unité, et de Fraternité, d'Egalité devant Dieu aussi bien que devant la Loi. Cet esprit est le produit naturel du fait que lorsque l'homme jeûne, il se sent adhérer à la société Musulmane pour accomplir le même devoir de la même manière, au même moment pour les mêmes motifs, dans le même but. Nul sociologue ne peut dire qu'il y a existé à quelque période de l'histoire quelque chose comparable à cette belle institution de l'Islam. Depuis des siècles, les gens réclament une appartenance acceptable, l'unité, la fraternité, l'égalité, mais leur cri est resté sans réponse et il n'ont en que peu de succés. Ou peuvent-ils trouver leur but sans la lumière directrice de l'Islam?

12. C'est une prescription de Dieu pour la confiance en soi et la contrôle de soi, pour le maintien de la dignité et de la liberté de l'homme, pour la victoire et la paix. Les résultats ne manquent jamais à se manifester comme une vivante réalité dans le cœur de la personne qui sait comment observer le Jeûne. Quand il jeûne de la façon convenable, il a

contrôle sur lui-même, il est maître des ses passions, il discipline ses désirs et résiste à toutes mauvaises tentations. De cette façon, il peut se rassurer, restorer sa dignité et son integrité, et se liberer de l'emprise du mal. Une fois qu'il a obtenu tout cela, il a établi la paix interne, source de paix permanente avec Dieu et conséquemment, avec tout l'univers.

Or, on peut être tenté de soulever l'objection: Si tel est le cas de l'institution islamique du Jeûne, et si c'est l'image de l'Islam dans contexte, pourquoi les Musulmans ne vivent-ils pas dans une utopie? En réponse à une telle objection nous pouvons seulement dire que les Musulmans ont vécu dans une utopie et en ont joui à une certaine époque de leur histoire. La réalisation de cette utopie fut un phénomène unique dans l'histoire de l'humanité. Nous disons unique parce qu'aucune religion ni aucun système social autre que l'Islam n'a jamais pu réaliser ses idéaux dans la pratique. L'utopie des autres religions et systèmes sociaux est toujours demeurée saus forme de théories, de pensées et de rêves - parfois clairs, parfois vagues, parfois proches, pour la plupart du temps éloignés. Mais l'utopie de l'Islam fut réalisée, mise en pratique et en plein rendement. Dans un sens humain et pratique, cela signifie que l'utopie de l'Islam peut être établie à nouveau sur cette terre même, et qu'elle est bâtie sur des fondations solides et des principes praticables.

L'utopie islamique ne s'établit pas de nos jours pour des raisons multiples et facilement explicables. Mais pour limiter notre débat à l'institution du Jeûne

nous pouvons dire que beaucoup de Musulmans, malheureusement pour eux, n'observe pas le jeûne ou, tout au plus, adoptent une attitude d'indifférence. D'autre part, la plupart de ceux qui l'observent ne se rendent pas compte de sa signification réelle et, par conséquent, en tirent très peu, ou en fait, n'en tirent point de bénéfice. C'est pourquoi les Musulmans de nos jours, en général, ne jouissent pas de vrais privilèges du Jeûne.

Quelqu'un peut aussi dire que ce qu'on prétend au sujet du Jeûne Islamique est aussi vrai pour les autres types de jeune tels que: la Paque juive, le Carème Chrétien, celui pratiqué par Gandhi, etc. Pourquoi donc les Musulmans ont des prétentions arbitraires au sujet de leur façon de jeûner?

Nous faisons appel à celui-là et à d'autres comme lui. C'est contre nos principes religieux et notre moralité en tant que Musulmans de dénigrer quelque Prophète de Dieu, ou de rejeter quelque verité, ou de falsifier quelque religion divine. D'autres se sentent libres de commetre ces offenses irresponsables, mais nous les Musulmans nous ne le sentons pas car nous savons qu'une fois tombés à ce bas niveau de moralité ou plutôt dans cette immoralité, nous sommes virtuellement hors du giron de l'Islam. Nous savons aussi que l'institution du jeûne est aussi vieille que l'histoire elle-même, qu'il fût prescrit par Dieu aux gens préislamique comme Il l'a prescrit par Dieu au Musulmans. Mais nous ne savons pas - et nous ne croyons pas que beaucoup de gens savent - la forme exacte ou les façons exacte des autres types de Jeûne prescrits par Dieu. Cependant, pour servir la verité et satisfaire

la curiosité, nous pouvons établir le bien-fondé de nos prétentions en comparant cette institution de l'Islam aux autres types de jeune.

Etude Comparée du Jeûne

1. Dans les autres religions et dogmes, dans les autres philosophies et doctrines, le jeûneur s'abstient de certains types de nourriture ou de boisson ou de substances matérielles, mais il est libre de les substituer et de se remplir l'estomac avec le substitut qui est aussi de la matière. En Islam, on s'abstient des choses matérielles - nourriture, boisson, tabac, etc., afin d'avoir de la joie spirituelle et de la nourriture morale. Le Musulman vide son estomac de toutes choses matérielles pour remplir son âme de paix et de bénédiction, pour remplir son cœur d'amour et de sympathie, de remplir son esprit de piété et de la Foi, pour remplir sa tête de sagesse et de résolution.

2. La raison du jeune dans les autres religions et philosophies est invariablement partiale. C'est soit dans des buts spirituels, ou pour des besoins materiels, ou pour les cultures intellectuels; jamais pour tous renis. Mais en Islam, c'est pour tous ces profits et beaucoup d'autres raisons, sociales et économiques, morales et humanitaires, privées et publiques, internes et externes, régionales et nationales - toutes réunies ensemble comme mentionne plus tôt.

3. Le jeûne non-islamique ne demande pas plus qu'abstinence partielle de certaines choses matérielles. Mais le type islamique s'accompagne de

dévotion et d'adoration supplémentaires, de charité et d'étude du Coran supplémentaires, de sociabilité et de vivacité supplémentaires, de la discipline de soi et du réveil de conscience supplémentaires. Aussi, le Musulman qui jeûne se sent-il une personne tout à fait différent. Il est si pur et propre en dedans aussi bien qu'en dehors et son âme est si transparente qu'il se sent proche de la perfection car il est si proche de Dieu.

4. A notre connaissance et sur l'autorité d'expérience quotidienne, les autres philosophies morales et religions enseigne l'homme qu'il ne peut atteindre ses buts moraux ou entrer au Royaume de Dieu à moins qu'il se détache des affaires du monde. Par conséquent il devient nécessaire pour un tel homme de se défaire de ses intérêts mondains, de négliger ses responsabilités humaines et d'avoir recours à quelque forme de torture ou de sévère ascetisme dont le jeûne est un élément essentiel. Ce genre de jeûne chez ces types de gens peut être utilisé - et il a été utilisé - comme prétexte pour cacher un retrait humiliant de la vie normale. Mais le Jeûne en Islam n'est pas un divorce avec la vie mais une union heureuse avec elle, pas un retrait mais une pénétration avec des armes spirituelles, pas une négligence mais un enrichissement moral. Le Jeûne Islamique ne sépare pas la religion de la vie quotidienne ou l'âme du corps. Il ne rompt pas mais accorde. Il ne dissout pas mais transfuse. Il ne desintègre pas mais comble et rachète.

5. Même le calendrier du Jeune Islamique est un phénomène frappant. Dans d'autres cas la période du

jeune est fixée à un certaine époque de l'année de la manière la plus rigide. Mais avec l'Islam la période est le mois du Ramadan, le neuvième mois de l'année. Le Calendrier islamique est lunaire et les mois correspondent aux différentes positions de la lune. Cela signifie que sur la période d'un certain nombre d'années, le Jeûne Islamique correspond aux quatres grandes saisons de l'année et fait la navette entre l'été et l'hiver en passant par l'automne et le printemps en rotation. La nature du calendrier lunaire est telle que le Ramadan tombe en Janvier, par exemple, une année et en Décembre l'année suivante, et quelque part entre ces deux mois durant les années qui se succèdent. Dans un sens spirituel, cela signifie que le Musulman goûte l'expérience morale du Jeûne à différents degrés et savoure ses arômes spirituels aux différentes saisons des climats divers, parfois en hiver des journées courtes et froides, parfois en été des journées longues et chaudes. Mais la variété d'expérience demeure toujours une caractéristique impressionante de la vivacité de l'institution islamique. Elle demeure aussi comme une expression sans faille d'empressement, de dynamisme et d'adaptibilité de la part du Musulman croyant. C'est certainement une remarquable composante saine des enseignements de l'Islam.

La Période du Jeûne

Il a déjà été mentionné que la période du Jeûne obligatoire est le mois de Ramadan. Chaque jour le jeûne est observé avant l'aube jusqu'à tout de suite

après le coucher du soleil. Normalement, il y a des horaires précis qui donnent l'heure exacte, mais en l'absence de telles facilités il faut consulter, sa montre et surveiller les positions du soleil, et consulter les journaux de la région, l'office de la météo, etc.

Le Jeûne du Ramadan est obligatoire à chaque Musulman résponsable et en bonne santé (Moukallaf). Mais il y a d'autres occasions où il est fortement recommandé, selon les Traditions de Prophète Mouhammad. Parmi, il y a le Lundi et le Jeudi de chaque semaine, quelques jours de chacun des deux mois précédants le Ramadan, c.à.d., Radjab et Cha'ban, les six jours, après le Ramadan, qui suivent le Jour de Id-el-Fitr. De plus, il est toujours profitable de jeûner n'importe quel jour du mois de l'année, sauf les Jours des Ides et les Vendredis quand aucun Musulman ne doit jeûner. Nous devons cependant répéter que le seul jeûne obligatoire est celui du Ramadan - qui comprend 29 ou 30 jours, selon les positions de la lune. C'est un pillier de l'islam et le manquer sans excuses valables est un péché qui requiert une sévère punition.

Sachant ce que le jeûne peut faire pour l'homme, Allah à prescrit, comme alternatif, trois jours de jeûne à quiconque violant une promesse. De même, si quelqu'un déclare que sa femme lui est interdite comme sa mère - une vieille coutume pré-islamique - il doit payer pour son insouciance et son irresponsabilité. Pour expier ce péché, il a l'alternatif de jeûner deux mois de suite. (Coran 2: 183-185; 5:92; 58: 1-4)

QUI DOIT JEÛNER?

Le Jeûne du Ramadan est obligatoire à tout Musulman, homme ou femme, qui possède les qualifications suivantes:

1. Etre en bonne santé mentale et physique, ce qui signifie être sain d'esprit et capable.
2. Etre d'âge, l'âge de puberté et de discretion, qui est normalement d'environ quatorze ans. Les enfants au-dessous de cet âge doivent être encouragés à commencer cette bonne pratique petit à petit, de sorte que lorsqu'ils atteignent l'âge de puberté ils seront mentalement et physiquement prêts à observer le jeûne.
3. Etre dans votre lieu de résidence permanente, votre maison en ville, votre ferme, vos bureaux etc. Cela signifie n'étant pas en voyage sur une distance de quatre vingts kilomètres ou plus.
4. Etre certain que le Jeûne ne vous causera aucun mal physique ou mental, autre que les réactions normales à la faim, à la soif etc.

Exemption du Jeûne.

Les qualifications précitées excluent les catégories suivantes:

1. Les enfants au-dessous de l'âge de la puberté et de discretion.
2. Les gens qui ne sont pas sains d'esprits, et qui ne peuvent être tenus responsables de leurs actes. Ces deux catégories de gens sont exemptées du devoir

de jeûner et aucune compensation ou tout autre substitut ne leur est imposée.

3. Les hommes et les femmes qui sont trop vieux et débiles pour entreprendre le devoir de jeûner et subir ses duretés. De telles personnes sont exemptées de ce devoir, mais elles doivent offrir à au moins un besogneux Musulman un repas moyen complet ou sa valeur par personne par jour. Cette compensation signifie que lorsqu'elles peuvent jeuner même un jour du mois, elles doivent le faire, et payer la compensation pour le reste. Sinon elles auront à rendre compte de leur négligence.

4. Les malades dont la santé peut être gravement affectée par le jeûne. Ils peuvent reporter le jeune, aussi longemps qu'ils sont malades, à une date ultérieure et le remplacer, jour par jour.

5. Les gens voyagant environ quatre-vingts kilomètres ou plus. Dans ce cas ces gens peuvent interrompre le jeûne durant leur voyage seulement et le remplacer dans les jours qui suivent, jour pour jour. Mais c'est mieux pour eux, dit le Coran, jeûner s'ils le peuvent sans se donner des peines extraordinaires.

6. Les femmes enceintes et les femmes qui allaitent leurs enfants peuvent aussi interrompre le jeune, si jeûner risque de mettre en danger leur propre santé ou celles de leurs nourrissons. Mais elles doivent remplacer le jeune ultérieurement, jour pour jour.

7. Les femmes menstrues (pour une période maximale de dix jours) ou en couches (pour une période maximale de quarante jours). Il n'est pas

permis à celles-là de jeûner même si elle le peuvent et le désirent. Elles doivent reporter le jeûne jusqu'au recouvrement et ensuite le remplacer, jour pour pour.

Il faut comprendre qu'ici comme dans toutes les autres activités islamiques, l'intention doit être claire que cet acte est accompli pour obeir à Dieu, conformément à Son commandement et par amour pour Lui.

Le jeûne de n'importe quel jour du Ramadan est annulé si intentionellement on mange ou boit, fume ou s'adonne à quelque relation intime ou si l'on laisse entrer quelque chose dans le corps par voie buccale. Si l'on fait cela deliberement, sans raison valable, la pénalité en est de jeûner durant soixante jours consécutifs ou, comme seconde alternative, de nourir soixante pauvres suffisamment, en sus de l'observance d'un jour de jeûne pour remplacer celui qui fut annulé.

Quand on rompt tout jeûne autre que celui du Ramadan pour une des raisons valables classées sous le titre «Exemption», plus haut, on doit remplacer un jour de jeune pour chaque jour.

Si, par mégarde, quelqu'un fait quelque chose qui d'ordinaire rompt le jeûne, son jeûne n'est pas annulé, pourvu qu'il s'arrête du moment qu'il réalise ce qu'il est en train de faire.

Quand on a complété le jeûne du Ramadan, il faut faire la charité spéciale connue comme «sadqatou-l-Fitr» (L'aumone de la rupture du jeûne).

Remarques Générales.

Le Prophète Muhammad à fortement recommandé les pratiques suivantes durant le Ramadan:

1. Prendre un léger repas avant l'aube, appellé Souhour
2. Manger trois dattes et boire de l'eau juste après le coucher du soleil, en disant cette prière: «Allahoumma laka soumna, wa 'ala rizqika aftarna» (O Allah! pour Toi nous avons jeûné et maintenant nous rompons le jeûne avec la nourriture que Tu nous a accordée).
3. Que vos repas soient aussi légers que possible car, comme a fait remarquer le Prophète, la pire des choses qu'un homme peut remplir c'est son estomac.
4. Faire la prière facultative appelée Tarawih.
5. Rendre des visites sociales et intensifier les services humanitaires.
6. Augmenter l'étude et la récitation du Coran.
7. S'efforcer au maximum d'être patient et humble.
8. Etre extrêmement prudent dans l'emploi des sens, de l'esprit et, surtout, de la langue, s'abstenir de propos légers et de papotage et éviter toutes conduites suspectes.

L'AUMONE (ZAKAH)

Une autre institution remarquable et un pillier majeur de l'Islam est la Zakah. Dans aucune langue il n'y a d'équivalent au terme Coranique Zakah et à sa signification, autant que nous le sachions. Ce n'est pas une forme de charité ou de distribution d'aumône ou de taxe ou de dime. Ni c'est simplement une expression de bonté; c'est tout cela et beaucoup plus. Ce n'est pas simplement une deduction d'un certain pourcentage de ses biens, mais un enrichissement abondant et un investissement spirituel. Ce n'est pas simplement une contribution volontaire faite à quelqu'un ou à quelque cause, ni un impôt du gouvernement qu'un malin peut éviter. C'est plutôt un devoir imposé par Allah et accompli par les Musulmans dans l'intérêt de toute la société. Le terme Coranique Zakah n'inclut pas seulement charité, aumône, dime, bonté, taxe officielle, contribution volontaire etc., mais y inclut aussi la piété et des motifs spirituels aussi bien que moraux. C'est pourquoi le terme Zakah ne peut avoir d'équivalent, à cause de l'originalité suprême du Coran, le Livre de Dieu.

La signification littérale et simple de Zakah est pureté. La signification technique du terme est la somme annuelle en nature ou en espèce qu'un Musulman nanti doit distribuer parmi les bénéficiaires qui en ont droit. Mais la signification religieuse et spirituelle de Zakah est beaucoup plus profonde et plus colorée. Ainsi est sa valeur humanitaire et socio-politique. Voici une explication des effets de grande portée de zakah:

1. La Zakah purifie la richesse des gens aisés et la libère des parties qui ne lui appartiennent plus, les parties qui doivent être distribuées parmi les bénéficiaires qui méritent. Quand la Zakah devient dûe, un certain pourcentage de la richesse doit être distribuée immediatement de la bonne façon, car le proprietaire n'a plus de droit moral ou légal sur ce pourcentage. S'il ne le fait pas, il retiendra évidemment ce qui ne lui appartient pas. C'est de la corruption et de l'usurpation de tous les points de vue, moral et spirituel, légal et commercial. Cela signifie que le pourcentage retenu illicitement rend le tout impur et le met en danger. Mais, si au contraire la part du pauvre est prelevée et distribuée parmi les bénéficiaires, le reste sera pur et décent. Capital pur et avoirs décents sont les conditions premières de prospérité permanente et de transactions honnêtes.

2. La Zakah ne purifie pas seulement les biens du contribuable mais elle purifie aussi son cœur de l'égoisme et de la gourmandise de richesse. En retour, elle purifie le cœur de bénéficiaire d'envie et de jalousie, de haine et de malaise; et entretient par contre dans son cœur la bonne volonté et des souhaits cordiaux pour le contribuable. Conséquemment, toute la société se purifiera et se débarassera de la lutte de classes et de suspicion, de rancune et de méfiance de corruption et de désintegration, et tous les maux semblables.

3. La Zakah réduit au minimum les souffrances des besogneux et des pauvres de la société. C'est une très grande consolation pour les gens moins aisés,

et cependant c'est un appel à chacun de se tourner les manches et améliorer son sort. Pour le besogneux, c'est une mesure d'urgence et il ne doit pas en dépendre complètement mais il doit faire quelque chose pour lui-même et pour les autres. Pour le contribuable, c'est une cordiale invitation à gagner davantage afin qu'il puisse en profiter davantage. Pour toutes les parties concernées, c'est directement aussi bien qu'indirectement, un trésor ouvert pour l'investissement spirituel qui rapporte abondamment.

4. La Zakah est une forme saine de sécurité intérieure contre la cupidité égoiste et la dissension sociale, contre l'intrusion et la pénétration des idéologies subversives. C'est un instrument effectif dans la culture de l'esprit de responsabilité sociale de la part du contribuable, et du sentiment de sécurité et d'appartenance de la part du bénéficiaire.

5. La Zakah est une manifestation éclatante des interactions spirituelles et humanitaires entre l'individu et la société. C'est une bonne illustration du fait que si l'Islam n'entrave pas l'entreprise privée et ne condamne pas la propriéte privée, il ne tolère cependant pas le capitalisme cupide et égoiste. C'est une expression de la philosophie générale de l'Islam qui adopte une mesure moderée et médiane mais positive et effective entre l'individu et la sociéte, entre le citoyen et l'Etat, entre le capitalisme et le socialisme, entre le matérialisme et le spiritualisme.

LE TAUX DE LA ZAKAH

Tout Musulman, homme ou femme, qui, à la fin de l'année, possède environ quinze dollars ou plus, en espèces ou en marchandises, doit s'aquitter de la Zakah au taux minimal de deux et demi pour cent. S'il s'agit d'espèces, la chose est facile. Mais celui qui a des marchandises et articles de commerce, il doit évaluer ses biens à la fin de l'année d'après les prix courants et s'acquitter de la Zakah au taux de deux et demi pour cent de la valeur totale des biens. Si l'on a investit dans les propriétés immobilières telles que bâti ments et industries, la Zakah doit être calculée sur le revenue net, non sur la valeur totale de la propriété. Mais si l'on bâtit des immeubles et des maisons pour des transactions immobilières, la Zakah doit être calculée sur la valeur totale de toute la propriété. Aussi si quelqu'un est un créancier et si le débiteur est une personne honnête, il faut payer la Zakah sur la somme prêtée car elle fait partie de sa richesse garantie.

Dans tous les cas, il faut se souvenir que l'on paie sur sa balance nette. On paie d'abord ses dépenses personnelles, ses allocations familiales, ses dépenses necessaires, ses dettes, et ensuite la Zakah sur la balance nette.

Il faut aussi retenir que le taux de 2,5% n'est qu'un minimum. En cas d'urgence ou de nécessité il n'y a pas de limite du taux; plus on donne mieux sera pour tous concernés. La distribution de la Zakah à plusieurs buts pour lesquels on fait de nombreuses collectes de fond. Le fond de la Zakah se substitut à tous autres fonds. Selon un rapport authentique, il y eut des époques dans l'histoire de l'administration islami-

que ou il n'y avait personne d'éligibles pour recevoir la Zakah; chaque sujet - Musulman, Chrétien, et Juif - du vaste empire islamique avait de quoi satisfaire ses besoins, et les gouverneurs devaient déposer la Zakah à la Trésorie Publique. Cela montre que lorsque la loi de la Zakah est appliqué convenablement elle minimize les besoins des citoyens et enrichit la Trésorie Publique à tel point qu'il peut ne plus exister de besogneux ou de pauvre et que des sommes énormes soient en surplus.

Le pouvoir certain de cette mesure effective d'intérêt public découle du fait que c'est une injonction divine, un ordre de Dieu Lui-même. Ce n'est pas une affaire personnelle, ni une contribution volontaire; plutôt, c'est une obligation dont on sera responsable envers Dieu directement. La zakah étant une longue loi de Dieu lui-même à être mise en vigueur, dans l'intérêt général, il n'est permi à aucun Musulman de le négliger. Quand ce n'est pas convenablement observée, les autorités légitimes de l'Etat doivent intervenir de la part du public pour établir l'institution et voir qu'elle fonctionne.

Les Bénéficiaires de la Zakah

Le Coran classifie les bénéficiaires de la Zakah comme suit:

1. Les Musulmans pauvres, pour alléger leur détresse.
2. Les Musulmans besogneux, pour leur procurer les moyens de gagner leur pain.
3. Les nouveaux convertis Musulmans, pour leur permettre de s'établir et de satisfaire leurs besoins particuliers.

4. Les prisonniers de guerre Musulmans, pour les libérer en payant leur rançon.
5. Les Musulmans en dettes, pour les libérer des dettes encourues par présente nécessité.
6. Les fonctionnaires Musulmans nommés par le gouverneur pour la collecte de la Zakah, pour payer leurs gages.
7. Les Musulmans au service de la cause de Dieu, qui font des recherches, des études ou la propagation de l'Islam. Cette portion sert à couvrir leurs frais et les aider à continuer leurs services.
8. Le voyageur Musulman en difficulté financière dans un pays étranger et qui a besoin d'aide.

Est bénéficiaire celui qui n'a rien pour satisfaire ses besoins ou a peu (moins de $ 15,00) à la fin de l'année. Si l'on a $ 15,00 ou davantage on doit contribuer et non recevoir la Zakah. Si un bénéficiaire reçoit sa part et voit qu'elle suffit pour ses besoins immédiats et il lui restera environ $ 15.00, il ne doit pas accepter davantage. Il doit remettre tout ce qu'il reçoit à d'autres bénéficiaires méritants.

La Zakah peut être donné directement aux individus d'une des catégories mentionées, ou plus, aux organisations bénévoles qui s'en occupent. Elle peut aussi être distribuées sous forme de bourses aux étudiants Musulmans brillants et aux chercheurs, sous forme de dons aux organisations sociales et aux institutions de service public qui patronnent de telles causes.

Un Musulman handicappé ou invalide doit avoir

avantage sur un qui est capable de travailler. Le contribuable doit se servir de son meilleur jugement pour trouver les bénéficiaires les plus méritants.

Les impôts que nous payons aux gouvernements de nos jours ne remplacent pas ce devoir religieux. La Zakah doit être prélevée séparement en tant qu'obligation spéciale en dehors des impôts du gouvernement. Cependant, les Musulmans de l'Amérique du Nord peuvent profiter de la loi sur les impôts qui prévoit les déductions des charités. Ils doivent remettre leur Zakah aux bénéficiaires méritants et ensuite réclamer la déduction légale de la somme ainsi distribuée.

Le contribuable ne doit pas tirer fiérté ou chercher du remon en accomplissant ce devoir. Il doit accomplir aussi discrètement que possible afin de ne pas devenir victime d'hypocrisie ou de la passion de vanité qui annulent les bonnes œuvres, cependant, si la révélation de son nom ou de sa contribution peut encourager les autres et les stimuler, c'est bien de le faire.

La Zakah est obligatoire sur le bétail et les produits agricoles aussi. La part dûe ici varie selon le cas et réclame une étude détaillée. Il est donc conseillé au lecteur de consulter les sources détaillées de la Loi et de la religion.

Le Pèlerinage (Hadj)

Le dernier pilier et l'une des plus belles institutions de l'Islam est le Hadj ou Pèlerinage à la Mecque. L'accomplissement du Hadj est obligatoire, au moins une fois dans la vie, à tout Musulman, homme ou femme, qui en est mentalement, économiquement et physiquement capable. Le Musulman qui est d'âge de responsabilité, en assez bonne santé, qui a le moyen financier et se trouve en securité doit accomplir le Hadj au moins une fois dans sa vie. Securité financière signifie ici qu'il doit avoir de quoi couvrir ses propres dépenses et celles de ses dépendants et de payer ses dettes, s'il en a, jusqu'à l'acomplissement du Hadj.

Le mode du Hadj est une autre caractéristique unique à l'Islam. Dieu l'a enjoint pour servir plusieurs buts, dont les suivants:

1. C'est la plus grande convention religieuse annuelle ou les Musulmans se réunissent pour se connaitre, étudier leurs problèmes commun et promouvoir leur bien-être général. C'est aussi la plus grande conférence de paix régulière connue dans l'histoire de l'humanité. Au cours du Hadj, le thème dominant est la paix; paix avec Dieu et avec l'âme, paix avec les uns les autres et avec les bêtes, paix avec les oiseaux et même les insectes. Il est strictement défendu de troubler la paix avec quiconque ou toute créature sous quelque forme que ce soit.
2. C'est une belle démonstration de l'universalité de l'Islam et de la fraternité et l'égalité des Musulmans. Les Musulmans de toutes positions sociales,

de toutes professions et classes et tous les coins du monde s'assemblent à la Mecque à l'appel de Dieu. Ils s'habillent de la même façon simple, observent les mêmes règles, prononcent les mêmes supplications en même temps, de la même manière, dans le même dessein. Il n'y a pas de royauté, mais la loyauté de tous envers Dieu. Il n'y a pas d'aristocratie, mais humilité et dévotion.

3. C'est pour confirmer l'engagement des Musulmans envers Dieu et leur empressement d'abandonner les intérêts matériels pour le servir.
4. C'est pour faire connaitre aux pelerins l'environnement spirituel et historique du Prophète Mouhammad, afin qu'ils puissent s'en inspirer et fortifier leur Foi.
5. C'est pour commémorer les rituels divins observés pas Abraham et Ismael (Ibrahim et Ismail) qui sont reconnus comme les premiers pélerins à la maison de Dieu sur terre, c'est à dire, le Ka'ba à la Mecque (Makkah)
6. C'est un rappel de la Grande Assemblée au Jour du Jugement quand tous se tiendront égaux devant Dieu, dans l'attente de leur destinée finale, et ou on ne pourra pas faire valoir supériorité de race ou d'origine. C'est aussi un rappel que seule la Mecque, dans le monde entier, fut honorée par Dieu pour être le centre du monotheisme depuis le temps d'Abraham, et qu'elle continuera à être le centre de l'Islam, religion du monothéisme pur, jusqu'à la fin des temps.

On peut facilement apercevoir que l'accomplisse-

ment du Hadj est un cours d'enrichissement spirituel et de réarmement moral, au cours de dévotion intense et d'expérience de discipline un cours d'intérêts humanitaires et de connaissance inspiratrice - le tout renfermé dans une seule institution de l'islam.

La description des règles et étapes du Hadj est plutôt longue. Elles ne seront pas traitées ici. Pour plus de détail le lecteur peut consulter les ouvrages détaillés sur le sujet. Cependant, il faut faire ressortir que tout au long du Hadj il y a toujours des guides instruits pour donner les bonnes instructions aux pèlerins.

Il faut aussi faire ressortir que la dévotion est entièrement pour Dieu seulement. Les Musulmans vont à la Mecque pour glorifier Dieu, pas pour baiser pierre ou adorer un homme ou un demi-dieu. Baiser ou toucher la Pierre Noir de la Ka'ba est un geste facultatif, pas une obligation ou prescription. Ceux qui baise la Pierre Noire ou la touche ne le font pas parce qu'ils ont foi en elle ou lui attribuent quelque qualité spirituelle. Leur foi est en Dieu seulement. Ils baisent ou touchent ou montrent du doigt la Pierre seulement un témoignage de respect ou comme symbol d'amour pour le Prophète Mouhammad, qui placa la Pierre sur la fondation de la Ka'ba quand elle fut reconstruite. Cet évènement à une importance particulière. Il ilustre Mouhammad comme un homme designé pour la paix. Quand on reconstruisait la Ka'ba, quelques années avant l'avènement de l'Islam, la Pierre Noire fut posée sur sa fondation. Les chefs des tribus se querellèrent quand à celui devait avoir l'honneur de replacer la Pierre. C'était une affaire très sérieuse et la

menace de guerre civile pesait sur le lieu saint. La Pierre jouissait d'une très grande révérence de la part des chefs, quoiqu'elle ne fut qu'un morceau de roche. Cette révérence peut être dûe au fait que la Pierre avait une relation avec le Prophète Abraham, l'arrière grand-père des arabes, et qu'elle était peut-être sa seule pierre solide qui restait de la structure antique de l'Edifice Sacré. Quoiqu'il soit, la Pierre n'a aucune importance en ce qui concerne l'Islam et les Musulmans.

Les chefs n'ayant pu s'entendre, ils decidèrent de laisser le premier venu decider. Mouhammad fut le premier venu. Il decida d'envelopper la pierre dans un morceau de toile et demanda aux contestataires de la tenir ensemble et la remplacer de telle façon que chaque chef participerait à l'opération. Ils furent satisfaits de cette sage decision et la mirent en execution tout de suite. Le litige fut ainsi réglé et la paix maintenue. C'est la morale de l'histoire de la Pierre Noire. Aussi quand les pélerins baisent-ils ou montrent-ils du doigt la Pierre Noire, ils le font en souvenir de Mouhammad, le sage pacificateur. La question peut devenir plus claire par la comparaison. C'est naturel pour un bon patriote retournant de l'exile ou un soldat retournant du champs de bataille de faire certaines choses en arrivant à la frontière de sa patrie bien-aimée. Par exemple, il peut baiser le sol à la frontière, ou embrasser avec une profonde émotion les quelques premiers compatriotes qu'il rencontre, ou montrer de l'admiration pour certains points de repère. Cela est considéré comme normal et sensible, mais personne ne pensera que le patriote ou le soldat adore le sol ou deifie ses compatriotes ou qu'il attribue des qualités divines aux

points de repère. La conduite des pèlerins doit être interpretée de la même façon. La ka'ba à la Mecque est le centre spirituel de l'Islam et la patrie spirituelle de tout Musulman. Quand le pèlerin atteint la Mecque, ses sentiments sont semblables à ceux d'un patriote rentrant d'exile ou d'un soldat victorieux revenant d'une bataille décisive. Ce n'est pas une interprétation métaphorique. Elle s'accorde avec les faits historiques. Les premiers Musulmans furent chassés de leur patrie et forcés de vivre en exile des années durant. On leur avait refusé le droit de prier dans la Ka'ba, la Maïson de Dieu, la plus sacrée qui soit. Quand ils rentrèrent d'exile, leur destination principale fut la K'a'ba. Ils entrèrent joyeusement dans le Sanctuaire sacré, détruisirent toutes les idoles et images qui s'y trouvaient et accomplirent les rites du pèlerinage.

Quelques expériences exceptionelles des gens extraordinaires illustrent cette interprétation. Par exemple un illustre écrivain hongrois s'enfuit de son pays envahi, emportant avec lui une poignée de terre. Selon les annales litteraires, cet écrivain trouvait son plus grand reconfort et sa plus grande joie dans cette poignée de terre. C'était sa source d'inspiration et son symbol de l'espoir qu'il retournerait enfin dans une patrie libre.

De même, un documentaire intitulé «Les Palestiniens» préparée par le CBS fut projeté à la télévision de Samedi 15 Juin 1974. Il y avait l'interview d'un riche homme d'affaire dans sa très élégante demeure de Beirout. Quand on lui rappela sa bonne chance dans l'exile, il sourit, montrant du doigt une petite bouteille remplie de terre. Pour faire comprendre, il

ajouta qu'il l'avait apporté avec lui de Jerusalem lors de sa fuite et qu'il donnerait tout ce qu'il possedait pour retourner en Palestine, sa patrie. Plus significatifs encore furent les sentiments profonds exprimés par la famille de cet homme. Il ne serait pas surprenant que cet homme représente beaucoup d'autres et que cette petite «trésor de terre» devienne une chose très spéciale et même sacrée dans les années à venir.

Avec plus de réalisme, le 14 Octobre 1973, L'Associated Press rapporta que «Les derniers bastions israeliens sur la rive orientale du Canal Suez se rendirent.... et 37 soldats israéliens fatigués et restés en arrière furent transportés, captifs, dans des canots sur l'autre rive. Quelque soldats égyptiens, sous l'émotion de la libération de ce dernier bastion (la ligne Bar-Lev), saisirent des poignées de sable qu'ils mirent dans la bouche. D'autres baisèrent le sol.» (Dispatch Observer, p.2A)

Plus récemment, la même agence de presse, dans un compte-rendu sur le retour de prisonniers de guerre syriens, dit que le premier homme à débarquer de l'avion s'assit tout droit sur un brancard sur les moignons de ses jambes amputées: "les jambes ne sont rien. Nous sommes prêts à donner notre vie, s'écria-t-il". Il insista qu'on l'enlevat du brancard et qu'on le posat sur le sol afin qu'il puisse se courber pour baiser la terre. (Dispatch Observer, le 2 Juin 1974 p.3A)

C'est dans cette perspective humaine qu'il faut regarder l'histoire de la Pierre Noire. Et c'est à la lumière de telles expériences humaines dans des conditions extraordinaires qu'elle est mieux comprise.

Remarques Concluantes

La visite au tombeau de Prophète Mouhammad à Medine (Madinah) n'est pas essentielle à la validité et l'accomplissement du Hadj. Mais il est conseillé et fortement recommandé à quiconque peut se rendre à Medine de faire visite au tombeau du Prophète pour rendre hommage au plus grand maître que l'humanité ait jamais connu.

Il faut se rappeler que l'apogée du Hadj est l'offrande d'un sacrifice dans le chemin de Allah pour célébrer l'accomplissement de devoir religieux et de nourrir les pauvres afin qu'ils puissent ressentir la joie universelle par du Jour de ide. Ce devoir n'est pas accompli par les pélerins seulement mais tous les Musulmans aisés du monde entier.

Certains Musulmans ont soulevé la sérieuse question que durant la saison du Hadj tant de bêtes sont immolées que de grandes quantités de viande sont gaspillées. La chaleur, le manque de facilités de refrigération, l'insuffisance de moyens de transport et l'approvisionnement excessif en viande pendant quelques jours font que la plus grande partie de la viande est inutilisée ou inutilisable. C'est une situation nouvelle aux problèmes nouveaux. Le Musulman consciencieux veut savoir ce qu'il doit faire dans ce cas.

Il n'est pas nécessaire d'engager des débats d'ordre légal sur les opinions des savants, classiques et moderne, en théologie. Mais nous devons nous rappeler que l'Islam ne tolère le gaspillage d'aucune sorte ni de quantité; qu'il répond d'abord au plus grand besoin et permet le recours au «moindre mal»; qu'il se sert d'un système de priorités: du plus important au

moins important et du moins indésirable au plus désirable; et qu'il est plein de ressources et il est adaptable. Sur ces principes, le problème peut être facilement résolu. La solution est puisée de l'esprit de l'Islam quoiqu'elle puisse paraître départir légèrement de certaines interprétations littérales. La solution peut être appliqué par étapes et à différents niveaux.

D'abord, les Musulmans doivent faire tout ce qui est possible pour offrir des facilités adéquates de réfrigération afin que l'excédant de viande puisse être conservé et utilisé par les pauvres dans et alentours des lieux saints tout le long de l'année. Deuxièmement, il faut faire des efforts pour transporter l'excédant de la viande chez les Musulmans besogneux où qu'ils soient. Les bêtes de sacrifice peuvent être immolées à la Mecque et la viande peut être mise en boîte ou refrigérée et ensuite transportée à n'importe quelle partie du monde ou il y a des Musulmans besogneux. Troisièmement, la viande en excès peut être vendue et l'argent utilisé à des fins charitables sur une échelle locale, régionale, nationale ou internationale. Ce sont là des mesures pratiques que les Musulmans doivent prendre simultanément. En attendant que ces mesures soient prises, un Musulman qui sent que l'excédent de viande sera gaspillée peut retarder ou avancer la date de son sacrifice. Il peut choisir le moment et le lieu convenables pour éviter le gaspillage. Ou il peut donner en charité, pour une cause légitime, la valeur en espèce de l'animal qu'il devait immoler à la Mecque lors du Hadj.

Une dernière remarque relative à la question du sacrifice et à ce qu'il symbolise. Comme il a déjà été

dit en parlant des ides, ce n'est pas la chair ou le sang qui plait à Dieu. C'est l'expression de reconnaissance à Lui, l'affirmation de foi en Lui. Cet évènement historique où le Prophète Abraham (Ibrahim) reçut l'ordre d'offrir son fils en sacrifice, un ordre que le père et le fils étaient prêts à obéir sans hésiter. Mais la vie du fils fut sauvée et raçonné au moyen d'un mouton. L'Offrande du sacrifice est devenue une célébration annuelle pour commémorer l'évènement et remercier Allah de Ses faveurs. Il y a deux versions au sujet du fils d'Abraham qui devait être sacrifié: Ismael (Ismail) ou Issac (Ishaq).

Les Musulmans croient que c'est Ismael (Ismail), pas Issac (Ishaq) qui devait être sacrifié sur l'ordre de Dieu. Mais il fut rançonné après que lui et son père furent prêts à obéir à la commande de Dieu. Il y a au moins vingt arguments en faveur de cette croyance. Cependant, aucun n'est destiné à moindrir le rôle historique des Enfants d'Israel ou la lumière et la sagesse que le Prophète Moise les apporta. Au contraire, le Coran le fait ressortir dans de nombreux énonces (par exemple 2:40, 47; 7:137; 17:2; 40:53; 45:16)

Parmi ces arguments il y a suivants:

1. Tout le contexte de l'évènement tel qu'il est décrit dans le Coran (37:101-113) ne laisse aucun doute que Ismael était le fils à être sacrifié par son père selon le commandement de Dieu.
2. L'Ancien Testament actuel (Gen. 12:5) dit que Isaac naquit quand son père Abraham avait 100 ans, tandis que Ismael naquit quand son père avait 86 ans (Gen. 21:16). Ainsi, quatorze au durant Ismael était l'unique fils de son père. A au-

cun moment Issaac ne fut dans la même position. Or, l'Ancien Testament (Gen. 22:2) dit que l'ordre fut donné à Abraham de «Prendre maintenant ton fils, ton unique fils Isaac... et va au pays de Moriah et offre-le là-bas comme offrande brulée. La présence du nom de Isaac dans ce contexte parait être une insertion apparente. Et il n'est pas claire ou se trouvait le pays de Moriah à moins que ce fut le mont Marwah à la Mecque, ce qui soutient la version islamique.

3. Tout l'évènement eu lieu aux environs de la Mecque. Et nous savons que c'est Ismael et sa mère qui accompagnèrent Abraham à la Mecque, s'y établirent, et l'aiderent à élever la Ka'ba, un sanctuaire. (Coran 2:124-130; 14:35-40).

4. L'argument le plus important en faveur de la croyance islamique est peut-être ceci: la version judéo-chrétienne mène à des conclusions serieusement contestables: (a) une discrimination entre frères simplement parceque la mère de l'un était une esclave et celle de l'autre était une femme libre, (b) discrimination entre les gens à cause de race, de croyance et de couleur, (c) prétendre à la supériorité spirituelle au nom de son ancètre et (d) refuser à un enfant la legitimité parce que sa mère est une esclave. Toutes ces inférences et conclusions sont contraires à l'esprit de l'Islam. Tout ce qui y mène doit être rejeté par les Musulmans. Le statut des ancêtres, la noblesse ou la modestie de la mère, et l'origine sociale ou les nuances de couleur n'ont rien à voir avec la qualité spirituelle et humaine de l'homme, du moins pas devant Dieu.

Chapitre 4

La Pratique de l'Islam dans la vie quotidienne

Les musulmans maintiennent avec raison que l'Islam n'est pas simplement un idéal abstrait à être simplement adoré de nom ou une idole immobile à être visitée par des admirateurs de temps à autre. L'Islam est un code de vie, une force vivante qui se manifeste dans tous les aspects de la vie humaine. Les musulmans maintiennent aussi que l'individu est le centre de gravité et l'instrument de lancement qui peut mettre l'Islam, ou n'importe quel autre system, en pleine action sur une grande envergure. C'est pourquoi l'Islam commence par l'individu et prefère invariablement la qualité à la quantité.

Commençons par où l'Islam commence, avec l'individu. Examinons la nature de l'individu et essayons de comprendre comment l'Islam voit cette nature. Pour être aussi claire que possible, sans s'embrouiller dans les débats philosophiques ou de controverse abstraite, nous pouvons définir l'homme comme possèdant deux natures complémentaires très intimement liées et réagissant continuellement l'une sur l'autre. Ce sont la nature interne et la nature externe. On peut dire que l'homme n'a qu'une nature avec deux sec-

tions reliées et à peine séparables. L'une est interne et l'autre est externe. La nature interne de l'homme se rapporte au Rouh (l'âme ou le moi ou le cœur) et Aql (l'esprit ou la faculté de raisonner ou l'intelligence).

Dans notre illustration de la nature interne de l'homme nous aurons à nous occuper de deux aspects: (1) l'aspect spirituel ou moral et (2) l'aspect intellectuel. Les restes des activités et des transactions de l'homme doivent être classées comme externes ou nature externe de l'homme. Après tout, il est fait universellement admis que l'homme ne vit que de pain.

La Nature Interne

La Vie Spirituelle

L'Islam organise la vie spirituelle ou morale de l'homme de façon à le pourvoir de toute la nourriture spirituelle nécessaire à la piété et à la droiture, au salut et à la paix. La prescription islamique de la vie spirituelle de l'homme, suivie fidèlement, donne le résultat positif maximum quand à la croissance et à la maturité spirituelles de l'homme. Les items principaux de cette prescription islamique sont:

1. Prières (salate)
2. Zakah ou Aumône
3. Le Jeûne (Saume)
4. Pèlerinage (Hadj)
5. Amour de Dieu et de Son Messager, amour de la verité et de l'humanité à cause de Dieu.
6. Espoir et Foi en Dieu à tous moments et
7. Sacrifice pour Dieu grâce à l'abnégation.

Divers aspects de ces items ont déjà été discutés en détail, et ici nous n'avons qu'à ajouter que sans ces éléments fondamentaux il ne peut y avoir de vraie Foi en ce qui concerne l'Islam. Le lecteur est conseillé de se référer aux sections précédentes de cet ouvrage.

La Vie Intellectuelle

La nature intellectuelle de l'homme est, comme déjà mentionné, constitué de l'esprit ou intelligence ou faculté de raisonner. L'Islam porte une attention exceptionnelle à cet aspect et édifie la structure intellectuelle de l'homme sur les fondations les plus saines qui peuvent être ainsi classifiées:

1. La vraie connaissance basée sur des preuves évidentes et des témoignages incontestables acquis par expérience ou expérimentation ou par les deux. A cet égard, on peut dire sans se tromper que le Coran est la première autorité à enjoindre la quêté de la connaissance par expérience, aussi bien qu'expérimentation, méditation et observation. En fait, c'est un ordre de Dieu obligeant chaque Musulman, homme et femme, de chercher la science dans le sens le plus étendu du terme et de rechercher la verité. La nature et tout l'univers sont des trésors exposés et apparents de science et de vérité, et le Coran fut le premier livre à signaler ses riches sources de science. Il n'accepte pas de verités héritées ou des faits prétendus mais sans preuve ou évidence qui les justifie. Autant que nous avons pu apprendre, le Coran fut la première Ecriture Sainte à dire intelligemment: «Pourquoi» et à reclamer du preuve à l'appui de toute conviction ou affirmation (Coran 2:111 et 21:24)

Le Coran est, lui-même, un défi intellectuel hors ligne; il défie l'intellect humain de disputer n'importe quelle verité coranique ou de produire quelque chose de semblable au Coran et vous y trouverez l'invitation la plus chaleureuse à la quête de science à travers les sources infinies de la nature. La dévotion à la vraie connaissance est considérée en Islam comme une dévotion à Dieu au sens le plus compensateur.

2. La deuxième partie en est la foi en Allah, une source intarissable de connaissance et une vue spirituelle intérieure dans d'inombrables domaines de la pensée. En Islam, la Foi en Allah est la pierre angulaire de toute la structure religieuse. Mais pour que la Foi en Allah soit valide, l'Islam exige qu'elle soit fondée sur une certitude et des convictions inébranlables. Celles-ci, à leur tour, ne peuvent être acquises sans l'utilisation approprié de l'intellect. Nul esprit stagnant ou indifférent et nulle vision limitée ne peut possiblement atteindre le sommet de la Verité Suprême, Allah, ni la vraie profondeur de la Foi.

L'Islam ne reconnait pas la foi acquise par imitation aveugle acceptée aveuglement et sans contestation. C'est un fait très important de la vie intellectuelle de l'homme. L'Islam réclame la foi en Allah; et le Coran réclame à nombreuses reprises la foi en Allah. Mais l'important de ces instructions ce n'est pas de les consigner sur une tablette du cabinet de travail ou même dans la mémoire. Ces instructions sont une cordiale invitation et un appel urgent à l'intellect à se reveiller et à penser, à pondérer et à mediter. C'est vrai que le Coran révèle la verité et les faits essentiels sur Dieu; il est cependant également vrai que le Coran ne

veut pas que l'homme agisse comme un heritier paresseux qui ne fait aucun effort personnel. Il veut que l'homme augmente sa richesse intellectuelle au moyen d'effort sérieux et d'acquisition honnête, afin qu'il jouit de la sécurité intellectuelle. L'Islam condamne la foi acquise avec facilité qui doit se perdre avec facilité. L'Islam veut que la foi en Allah soit effective et permanente, qu'elle illumine tous les coins du cœur de l'homme et qu'elle se manifesté dans tous les aspects de la vie. La foi facilement acquise ne peut le faire et l'Islam n'accepte rien de moins que cela.

Quand l'Islam réclame la Foi en Allah sur la base de connaissance et de recherche il ouvre grandement toutes sphères de la pensée à l'intellect d'y pénétrer aussi loin qu'il peut. Il n'impose aucune restriction au libre penseur qui cherche à s'instruire afin d'agrandir sa vision et d'élargir son esprit. Il l'encourage à avoir recours à toutes les méthodes de connaissance, fussent-elles rationelles ou expérimentales. En faisant un tel appel à l'intellect, l'Islam manifeste sa haute estime pour et sa confiance en les capacités intellectuelles de l'homme et désire libérer son esprit des entraves et limites de la tangibilité. Il veut élever l'individu et le fortifier de confiance et d'autorité divine pour agrandir le domaine de son esprit dans toutes les sphères de la pensée: physique et métaphysique, scientifique et philosphique, intuitive et expérimentale, organique et autres. C'est ainsi que la Foi en Allah nourrit l'intellect et rend la vie intellectuelle prospérée et productive. Quand les activités spirituelles de l'homme sont organisées selon les enseignements de l'Islam comme mentionnés plus haut, la nature interne de l'homme devient saine. Et quand l'homme est in-

terieurement sain et sauf, sa vie externe sera de la même nature.

La Nature Externe

La nature externe de l'homme est aussi complexe, subtile et vaste que sa nature interne. Il nous faut apesantir sur le fait que le bon état de la première dépend en grande partie de celui de la dernière et vice versa, car la nature complète de l'homme comprend les deux aspects. Pour le besoin de la clarification, nous devons, aussi, diviser et subdiviser la nature externe de l'homme. Mais nous devons retenir que tout déséquilibre du système de la nature humaine peut être destructif et fatal. Le fait est que les natures interne et externe de l'homme agissent et réagissent par reflexe, et l'Islam a étendu sa touche divine aux aspects interne et externe de la vie.

La Vie Personnelle

L'Islam traite la vie personnelle de l'homme de façon à assurer sa pureté et sa propreté; à lui offrir un régime sain et lui enseigner les manières convenables de s'habiller, d'agir, de se parer, de pratiquer les sports et ainsi de suite.

1. Pureté et Propreté

C'est une injonction islamique qu'avant d'offrir la prière, le Musulman doit faire l'ablution, à moins qu'il en ait fait plus tôt et l'ait conservée. Cette ablution

molé en invoquant tout autre nom que celui de Allah (Coran 2:173; 5:4). Les boissons que l'Islam considère comme nocives et destructives à l'esprit et à la moralité aussi bien qu'au physique et au moral de l'homme sont incluses dans le verset Coranique qui interdit les intoxicants et toutes formes de jeux de hasard. (5: 03-94)

L'interdiction de ces nourritures et ces boissons n'est aucunement une action arbitraire ou un décrèt dictatorial de Dieu. C'est avant tout une intervention divine dans le meilleur intérêt de l'homme et en sa faveur. En déclarant que ces choses interdites sont mauvaises, impures et malsaines, le Coran à un œil vigilant sur la moralité et la sagesse de l'homme, sur sa santé et sa richesse, sur sa piété et sa conduite général, qui sont toutes des biens inestimables selon l'Islam. Les raisons de cette intervention divine sont nombreuses. Elles sont de nature intellectuelle et spirituelle, morale et mentale, physique et économique. Et l'unique but en est d'apprendre à l'homme comment se développer selon un mode de vie correct afin d'être un membre sain de la famille, et de la société, et éventuellement de toute l'humanité. Les médecins et les sociologues compétents peuvent maintenant vérifier les bienfaits de ces législations islamiques.

L'Islam est aussi orthodoxe et intransigeant sur la qualité de la nourriture organique de l'homme que sur sa santé spirituelle et sa croissance intellectuelle. Ce point est illusré par le fait que certains items diététiques sont interdits en nature, comme sus-mentionné, et certains en degré. Les choses licites pour le Musulman doivent être consommées en quantités modérées

obligatoire est parfois partielle, parfois complète, selon la condition du Musulman. Si nous retenons donc le fait que le Musulman doit offrir au moins cinq prières obligatoires chaque jour avec un cœur et un esprit purs, un corps et des vêtements propres, dans un lieu sain et une intention pure - nous pouvons très bien réaliser l'effet vital et les résultats bénéfiques de ce seul acte pour l'homme. (Coran 4:43, 5:7)

2. Régime Alimentaire

Pour maintenir un cœur pur et un esprit sain, pour nourrir une âme ambitieuse et un corps propre et bien portant, il faut porter une attention particulière à la nourriture de l'homme. Et c'est ce que fait exactement l'Islam. Des gens superficiels ou qui se trompent peuvent penser que ce qu'on mange et boit n'a pas d'effet direct ou important sur la condition générale de la personne qui remplit son estomac régulièrement. Mais ce n'est certainement pas l'avis de l'Islam qui prend la chose très au sérieux. Le principe général de l'Islam à cet égard est ceci: Toutes choses pures et bonnes pour l'homme sont permises comme nourritures aussi pourvu qu'elles soient prises en quantités modérées. Et toutes choses impures et nocives sont illicites dans toutes les conditions ordinaires. Il y a toujours une fléxibilité pour les exceptions en cas de nécessité absolue (Coran 7:157, voir la section sur la Moralité Islamique).

En sus de ce principe général, il y a certaines nourritures et certaines boissons que Dieu a spécifiquement interdites. Parmi il y a: la chair des bêtes et d'oiseaux morts, la chair du porc et de tout animal im-

femme le libertinage. Il lui permet ce qui sied à sa nature et, en même temps, la met en garde contre tout ce qui pourrait abuser de sa nature ou boulverser sa nature. La façon dont les femmes doivent s'habiller, s'embellir, marcher et même regarder est une question très délicate, et l'Islam y porte une attention particulière. En cette matière l'Islam vise le bien-être général de la femme. L'Islam conseille à l'homme et à la femme d'aider surtout la femme à maintenir et à développer sa dignité et sa chasteté, à se garder d'êre le sujet de cancan ou de rumeurs vicieuses et des pensées louches. Le conseil est contenu dans ces versets du Coran:

«Prescris aux croyantes de tenir leurs yeux baissés et de dominer leurs sens, de ne laisser paraître de leurs charmes que ce qu'elles ne peuvent dissimuler, de couvrir leur gorge d'un voile, de ne laisser voir les parties découvertes de leur corps qu'à leurs époux, à leurs père et mère, au père et mère de leurs époux, à leurs enfants, à leurs beaux-enfants, à leurs frères, à leurs neveux, à leurs amies, à leurs esclaves, à leurs domestiques dépourvus de besoin sexuel et aux enfants non initiés aux rapports charnels. Prescris-leur de ne pas frapper du pied pour découvrir leurs bijoux cachés. Soumettez-vous tous à la loi de Allah, O croyants, si vous voulez faire votre salut.» (24: 30-31)

L'Islam est très sensible aux manières de s'habiller et de se parer. Il précise très clairement que l'homme et la femme doivent tous deux se cantonner dans leur nature propre afin de préserver leurs instincts naturels et les pourvoir de modestie et de haute moralité. On rapporte que le Prophète Muhammad a dit

sans indulgence ni excès (Coran 7:31). Après avoir évité les items interdits en nature et degré, le Musulman est invité par Dieu à jouir de Ses gracieuses provisions et d'être reconnaissant au Pourvoyeur Miséricordieux (2:168, 172; 5:90-91)

3. Vêtements et Parures

Pour ce qui est des vêtements et des parures de l'homme, l'islam prend sérieusement en considération les principes de la décence, de la modestie, de la chasteté et du caractère mâle. Tout vêtement et toute parure incompatibles à la réalisation, au maintien et au développement de ces qualités sont interdits par l'islam. Les tissus et les modes qui stimuleraient l'arrogance ou la fausse fierté et la vanité sont strictement prohibés. Le sont aussi les parures qui affaibliraient la moralité de l'homme ou saperait son caractère mâle. L'homme doit rester fidèle à sa nature mâle, que Dieu a choisie pour lui, et s'abstenir de tout ce qui pourrait affaiblir ou mettre en danger son caractère. C'est la raison pour laquelle l'Islam avertit l'homme de ne pas utiliser certains tissus, telle que la soie pure, et certaines pierres précieuses, telles que l'or, comme parure, ce sont des choses qui siédent à la nature de la femme seulement. La beauté mâle ne réside pas dans le port des pierres précieuses ou la soie pure et naturelle mais dans la haute moralité, la nature douce et la bonne conduite.

Quand l'Islam permet à la femme l'emploi des choses interdites à l'homme et qui ne conviennent qu'à la nature féminine, l'Islam ne permet pas à la

que Allah condamne les hommes effeminés et les femmes hommassés. Néanmoins, il faut retenir que l'Islam n'impose pas de restriction sur les habits et les parures appropriés. En fait, le Coran les appelle les beaux cadeaux de Dieu et reproche à ceux qui les considèrent comme étant interdits. (7: 32-33)

4. Sports et Distractions

Il est agréable de constater que la plupart des formes de culte islamiques, par exemples les offices, le jeûne, le pélerinage, démontrent des caractéristiques sportives, quoiqu'elles soient fondamentalement et de par leur nature, spirituelles. Mais qui peut nier l'interaction constante entre le physique et la morale de l'homme? Et ce n'est pas tout ce que l'islam a à dire au sujet de sports et d'amusements, Tout ce qui encourage le raisonnement soin ou qui rafraichit la mémoire et revivifie le corps pour maintenir l'homme en bonne santé est encouragé et accepté par l'Islam aussi longtemps que cela n'anticipe pas ou n'implique pas un péché, ou ne cause pas de mal ou de delai et empêche l'accomplissement d'autres devoirs. Le précepte général dans cette affaire est le dire du Prophète que tous les croyants en Allah ont de bonnes qualités mais le fort est meilleur que le faible. On dit aussi qu'il approuvait les sports et distractions qui fortifient le corps et la morale.

C'est une erreur regrettable d'associer aux sports et distractions ce qui n'est pas réellement sport et distraction. Certains considèrent les jeux de hasard et l'alcoolisme comme sports et distractions, mais l'islam

n'est pas de cet avis. La vie vaut la peine d'être vécue et elle nous est accordée dans un but précis. Personne n'est supposé d'en abuser en la laissant sans contrôle ou en se fiant uniquement au hasard. Il y a donc ni intrusion, ni violation des droits personnels de l'homme quand l'Islam applique la loi divine pour organiser la vie même dans ses aspects les plus personnels. La vie étant la possession la plus chère de l'homme et conçue pour des buts nobles, l'islam montre à l'homme comment la vivre convenablement et en jouir. Parmi les mesures preconisées dans ce sens, il y a la prévention du jeux de hasard qui en fait tende à monter la tension davantage au lieu de la baisser. C'est un abus grave de la vie que de l'assujettir au simple hasard. C'est une deviation du cours normal de la vie que de confier son sort à la roue folle des jeux et d'investir ses aptitudes dans les coups les plus imprevisibles sur une table de jeu. Pour protéger l'homme contre toutes ces tensions mentales et ébranlement des nerfs, et pour le permettre de mener une vie naturelle, tant au point de vue moyens que buts, l'Islam à interdit toutes formes de jeu de hasard.

Aussi, c'est fuir honteusement la réalité et insulter la meilleure qualité que l'homme possède, c'est à dire, l'esprit, que de s'empêtrer dans l'intoxication ou être acculé dans le tourment vicieux de l'alcoolisme. Les menaces et les tragédies de l'intoxication sont trop manifestés pour être élaborées. Il y a chaque jour perte de plusieurs vies grâce à cela. Plusieurs milliards de dollars sont noyés dans la boisson alcoolique chaque année. D'innombrales portes se ferment sur la misère et le chagrin dûs à l'alcool. En sus de la des-

truction de la santé, de la dépression mentale, de la lourdeur spirituelle, l'engloutissement de la richesse, la desintégration des familles, l'abus de la dignité humaine, le sabotage de la moralité, l'humiliation de fuir la réalité; chacun de ces soidisant buveurs sociaux est un alcoolique potentiel. L'Islam ne peut tolérer ces menaces, ni permettre à l'homme d'abuser du sens de la vie de cette façon tragique. C'est la raison pour laquelle l'Islam n'associe pas le jeu de hasard et l'alcoolisme aux bons sports et distractions, et les a bannis une fois pour toutes. Pour apprécier le point de vue islamique, à cet égard, on a qu'à jeter un coup d'œil sur les informations, lire un rapport médical, visiter une agence de service social ou suivre une affaire en cour. De tous les problèmes sociaux angoissants, l'alcoolisme est de loin le plus sérieux. Plus d'un demi-million d'américains deviennent alcooliques chaque année. Une sur dix ou douze personnes qui prennent leur premier verre en n'importe quelle année est destinée à devenir alcoolique. Toutes ces tragedies pénibles et pertes veritables parlent plus haut que tout argument théologique ou professionel.

La Vie Familiale

Il y a plusieurs définitions et descriptions de la famille. Pour notre besoin, nous adopterons la définition simple suivante. La famille est un groupe social humain dont les membres sont unis par les liens de sang et/ou par les liens matrimoniaux.

Le lien familial donne lieu à des attentes mutuelles de droits et d'obligations prescrits par la religion,

imposés pas la loi et observés par les membres du groupe. Par conséquent, les membres de la famille se partagent certaines obligations. Elles se rapportent à l'identité et aux provisions à l'heritage et au conseil, à l'affection pour les jeunes et à la securité pour les vieux, et à l'effort maximum pour assurer la continuité de la famille dans la paix.

Comme on peut en déduire, les fondements de la famille en Islam sont les liens de sang et/ou les obligations matrimoniales. L'adoption, l'assistance mutuelle, la protection, le consentement privé à l'intimité sexuelle, et «le droit commun» ou les mariages d'essai ne fondent pas une famille dans le sens islamique. L'Islam bâtit la famille sur des fondations solides capables d'assurer la continuité raisonable, la vraie sécurité et l'intimité mûre. Les fondations de la famille doivent être assez fermes et naturelles pour nourrir la reciprocité sincère et la gratification morale. L'Islam reconnait qu'il n'y a pas de relation plus naturelle que celle du sang, et pas de modèle plus sain d'intimité sexuelle que celle ou se rencontrent la moralité et la gratification.

L'Islam reconnait la vertu religieuse, la necessité sociale et l'avantage moral du mariage. La conduite normale de l'individu musulman doit être polarisée vers la famille et le fondement de sa propre famille. Le mariage et la famille sont au centre du système islamique. Plusieurs passages du Coran et dires du Prophète vont aussi loin jusqu'à déclarer que lorsqu'un Musulman se marie il parfait la moitié de sa foi; qu'il soit donc conscient de Allah et qu'il fasse attention à l'autre moitié.

Les érudits musulmans, ont conclu que selon le Coran le mariage est une obligation religieuse, une garantie morale, et un engagement social. En tant qu'obligation religieuse, elle doit être remplie; mais comme toutes les autres obligations en Islam, elle est enjoint seulement à ceux qui peuvent supporter les responsabilités qu'elle incombe.

1. La Signification du Mariage

Nonobstant les significations que les gens donnent au mariage, l'Islam le considère comme un lien solide (mithaqoun ghaliz), un engagement plein de défi dans le sens le plus complet du terme. C'est un engagement envers la vie elle-même, envers la société, et envers la survivance de la race humaine dans la dignité et le bon sens. C'est un engagement que les mariés prennent envers l'un l'autre et envers Dieu. C'est le genre d'engagement ou ils trouvent satisfaction mutuelle et réalisation du soi, amour et paix, compassion et sérénité, confort et espoir. Tout cela parcequ'en Islam le mariage est considéré avant tout comme un acte de vertu, un acte de dévouement responsable. Le contrôle sexuel peut être un triomphe moral, la reproduction une nécessité sociale, ou un service social, et la bonne santé un état d'esprit agréable. Cependant, ces valeurs et buts de mariage auraient une signification spéciale et seraient renforcés s'ils sont entremélés de l'idée de Dieu, conçus aussi comme des engagements religieux et pris intérieurement comme des bénédictions divines. Et cela parait être la visée du mariage en Islam. Pour paraphraser quelques versets coraniques, l'appel est lancé de remplir ses devoirs envers Allah,

qui les a créés du seul être, puis de cet être tira sa compagne et de ce couple tira des hommes et des femmes (4:1). C'est Dieu qui a créé l'humanité d'un être et de cet être tira une épouse afin qu'il trouve auprès d'elle confort et repos (7:107). Et c'est un signe de Dieu qu'Il a créé pour les hommes, d'eux-mêmes, des épouses pour qu'ils trouvent paix et tranquilité auprès d'elles, et a suscité entre eux affection et tendresse. Certes, il y a là des signes pour ceux qui réfléchissent. (30:21) Même pendant les périodes les plus sombres de la vie matrimoniale, et dans les disputes légales et des procès, le Coran rappellent aux parties la loi de Dieu; il les ordonne d'être bons l'un envers l'autre, sincèrement charitable l'un envers l'autre, et surtout de remplir leurs devoirs envers Dieu.

Il est remarquable que les provisions islamiques de mariage s'appliquent également aux hommes et aux femmes. Par exemple, si le célibat n'est pas recommandé à l'homme, il ne l'est pas à la femme aussi. C'est en reconnaissance du fait que les besoins de la femme sont aussi légitimes et ils sont pris sérieusement en considération. En effet, l'Islam considère que le mariage est normal et naturel pour la femme autant que pour l'homme. Il l'est d'autant plus pour la femme car il lui assure, entre autres choses, une sécurité économique relative. Cet important avantage additionel pour la femme ne fait cependant pas du mariage une transaction économique. En fait, le facteur économique est de moindre importance dans le mariage en Islam, quelque puissant que ce facteur puisse être. On rapporte que le Prophète a dit qu'une femme est d'ordinaire demandée en mariage pour sa fortune, pour sa beauté, pour la noblesse de son origine ou pour sa re-

ligiosite; mais béni et heureux est celui qui choisit une compagne à cause de sa piété par dessus tout. Le Coran recommande que l'on épouse les célibataires vertueux mêmequ'ils soient de pauvres serviteurs. (24:32). D'autre part tout cadeau de noce qu'un homme donne à sa fiancé appartient à celle-ci; et tout ce qu'elle acquiert avant ou après le mariage est à elle seule. Il n'y a pas nécessairement communauté des biens entre mari et femme. De plus, c'est le mari qui est responsable du maintien et de la securité économique de la famille. Il doit procurer à la femme la même aide et le même service qu'elle recevait avant le mariage, et, selon certains érudits, elle n'est pas légalement tenue de faire les travaux du ménage, quoi qu'elle puisse le faire et le fait d'ordinaire pour une raison quelconque, par exemple par esprit de coopération, d'économie etc.

2. La Permanence du Mariage

Puisque l'Islam considère que le mariage est engagement très sérieux, il a prescrit certaines mesures pour rendre le lien matrimonial aussi permanent qu'il est humainement possible. Les parties doivent s'efforcer de remplir les conditions d'âge approprié, de compatibilité générale, de dot raisonable, de bonne volonté, de libre consentement, de tutelle desinteressée, d'intentions honorables et de discretion judicieuse. Quand les parties font un contrat de mariage, l'intention doit être claire de faire un lien permanent, libre de toute designation casuelle et temporaire. Pour cette raison, l'Islam interdit les mariages d'essai, les mariages à terme et tout mariage qui parait êre ex-

perimental, casuel ou temporaire. Dans un de ses déclarations sans équivoque, le Prophète (que la benédiction et le salut de Allah soient sur lui) a condamné les hommes et les femmes qui aiment changer fréquemment de partenaire matrimonial, c'est à dire, les «gourmets» qui jouissent d'un partenaire pendant quelque temps, puis prennent un autre, puis un troisième, ainsi de suite.

Cependant, l'accent sur le caractère permanent du mariage ne signifie pas que le contract matrimonial est absolumment indissoluble. Le Coran designe les Musulmans comme la Nation de Centre (Wasatan) et l'Islam est en vérité une religion du Juste Milieu, le système bien équilibré et très complet. Cela est particulièrement clair dans le cas du mariage que l'Islam considère ni comme un sacrement, ni comme un simple contrat social. Le mariage en Islam est plutôt quelque chose d'unique, ayant des caractères sacrés aussi bien que contractuels. Il est aussi vrai que l'aternative à cet extrême casuel ou temporaire n'est pas l'autre extrémité de l'indissolubilité du contrat matrimonial. La voie islamique est celle de modération équitable et réaliste. Le contrat du mariage doit être considéré comme un lien sérieux et permanent. Mais s'il ne marche pas bien pour quelque raison valable, il peut être dissout avec gentillesse et honneur, avec équité dans la paix.

3. La Relation entre Mari et Femme

Les épous choisis sur la base de piété et réellement satisfaits avec les conditions du mariage, doivent

être bien sur la voie du bonheur et de la plénitude. Cependant l'Islam va plus loin en établissant le code de conduite du mari et de la femme. Plusieurs versets du Coran et plusieurs Traditions (Sunnah) prescrivent la bonté et l'équité, compassion et amour, sympathie et considération, patience et bonne volonté. Le Prohète va aussi loin jusqu'à déclarer que le meilleur Musulman est celui qui est le meilleur envers sa famille, et la plus grande et la plus bénie des joies est une femme bonne et vertueuse.

La consommation du mariage crée de nouveaux rôles pour les parties concernées. Chaque rôle est un ensemble de droits et d'obligations équitables et proportionelles. Le rôle du mari tourne autour de principe moral que c'est son devoir solennel envers Allah de traiter sa femme avec bonté, honneur et patience, de la retenir honorablement ou de la libérer du lien matrimonial honorablement, et de lui causer ni de mal, ni de chagrin (Coran 2: 229232; 4:19). Le rôle de la femme est resumé dans le verset que les femmes ont des droits aussi bien que des devoirs, de façon équitable; mais les hommes ont un pas sur elles (2:228). Ce pas est interprété par les savants musulman en conjonction avec un autre passage qui dit, entre autres choses, que les hommes sont les tuteurs, gardiens et protecteurs des femmes car Allah a élevé les uns au dessus des autres et parceque les hommes ont les charges de la famille (Coran 4:34). Ce pas peut être lié à ce que les Sociologues appellent «fonction contributive de chef» ou autorité externe dans la famille dûe à la division du travail et à la différentiation de rôle. Il ne signifie cependant pas une discrimination catégorique ou superiorité d'un sexe sur l'autre.

A. Les Droits de la Femme: Les obligations du Mari.

Traduis en régles de conduite, ces principes éthiques accordent à la femme certains droits et des obligations correspondantes. Parceque le Coran et la Sounnah du Prophète commandent la gentillesse envers la femme, il est du devoir du mari de concerter avec sa femme avec équité et bonté. Une conséquence spécifique de ce commandement divin est sa responsabilité pour l'entretien de la femme, un devoir qu'il doit accomplir avec joie, sans reproche, injure ou condescendance.

Ce que comprend l'Entretien: L'entretien signifie les droits de la femme au logement, à l'habillement, à la nourriture, aux soins et au bien-être général. Le logement de la femme doit être adéquat pour lui procurer l'intimité à un niveau raisonable, confort et indépendance. Le bien-être de la femme et la stabilité du mariage occupent le premier plan. Ce qui est vrai pour la résidence l'est aussi pour l'habillement, la nourriture et les soins généraux. La femme à le droit d'être vêtue et nourrie, par le mari qui doit prendre soin d'elle selon ses moyens et le niveau de vie de sa femme. Ces droits doivent être exercés sans extravagance, ni avarice.

Les Droits non-materiels: Les droits materiels de la femme ne sont pas ses seules assurances et sécurités. Elle a d'autres droits de nature morale qui sont également obligatoires et spécifiques. La loi de Dieu commande à l'homme de traiter sa femme avec équité, de respecter ses sentiments et d'être bon et

plein d'égards envers elle. Le mari ne doit lui manifester de l'aversion ou la tenir en suspens et dans l'incertitude. Un corollaire de cette règle est ceci: aucun homme n'a le droit de retenir sa femme avec l'intention de lui faire du mal ou d'entraver sa liberté. S'il n'a pas d'amour ou de sympathie pour elle, elle a le droit de réclamer sa liberté du lien matrimonial, et personne ne peut l'empêcher de refaire sa vie.

B. Les Obligations de la Femme: Les Droits de l'époux.

L'obligation principale de la femme en tant que partenaire de l'union matrimoniale consiste à contribuer au succès et au bonheur du mariage autant que possible. Elle doit être soucieuse du confort et du bien-être de son époux. Elle doit ni l'offenser, ni blesser ses sentiments. Peut-être rien ne peut éclairer ce point mieux que l'énonce coranique qui décrit les gens vertueux comme ceux qui prient:

«Seigneur, fais que la vue de nos épouses et de nos enfants nous remplisse de joie. Fais que nous prenions la tête des croyants.» (25:74)

C'est le fondement où découlent les obligations de l'épouse. Pour s'acquitter de ce devoir fondamental, l'épouse doit être fidèle, loyale et honnête. Plus spécifiquement, elle ne doit pas décevoir son époux en évitant délibérément la conception afin de ne pas le priver de progéniture légitime. Elle ne doit pas aussi permettre à un autre d'avoir accès à ce qui est le droit exclusif de son mari, c'est à dire, l'intimité sexuelle. Un corollaire en est qu'elle ne doit recevoir

ou admettre des hommes étrangers chez elle sans qu'il le sâche ou qu'il y consente. Ni doit-elle accepter des présents d'eux sans son approbation. C'est probablement pour éviter de la jalousie, de la suspicion, des cancans etc. et aussi pour sauvegarder l'intégrité de toutes les parties concernées. Elle est dépositaire des possessions du mari. Si elle a accès à une partie d'elle, ou si quelque somme d'argent lui est confiée, elle doit remplir ses obligations avec sagesse et avec économie. Elle ne doit pas prêter ses avoirs ou en disposer sans sa permission.

En ce qui concerne l'intimité, l'épouse doit se faire désirable et doit être attirante, sensible et coopérative. Une femme ne doit pas se refuser à son mari car le Coran parle d'eux comme un confort pour l'un et l'autre. Il faut bien sûr faire attention à la santé et à la décence. Cependant, la femme ne doit rien faire qui rende sa compagnie moins désirable ou moins satisfaisante. Si elle fait quelque chose dans ce sens ou qu'elle ne soigne pas son apparence, le mari a le droit d'interférer dans sa liberté pour rectifier la situation. Pour s'assurer la pleine satisfaction de deux parties, il ne lui est pas permis de faire quoique ce soit qui puisse empêcher la satisfaction de la femme.

4. La Relation Parents - Enfants

A. Les Droits de l'Enfant: Les Devoirs des Parents.

L'approche de l'Islam concernant les enfants peut être résumée en quelques principes; premièrement, c'est une injonction divine qu'aucun enfant ne doit causer du tort aux parents. (Coran 2:233)

Deuxièmement, cela impliqe que les parent aussi ne doivent pas faire du tort à l'enfant. Le Coran reconnait que les parents ne s'abstiennent pas toujours de se montrer trop protecteurs ou négligeants.

En troisième lieu, sur la base de ce fait, le Coran a établi certaines directives et a signalé certains faits concernant les enfants. Il fait ressortir que les enfants sont les joies de la vie aussi bien que les sources de fierté, graines de vanité et de fausse sécurité, et des fontaines de détresse et de tentation. Mais il se hâte d'apesantir sur les plus grandes joies spirituelles et met les parents en garde contre l'excès de confiance, la fausse fierté ou les méfaits qui pourraient être dûs aux enfants. Le principe moral de la religion dans ce cas est que chaque individu, parent ou enfant, est directement et indépendamment responsable de ses actes envers Dieu. Nul enfant ne pourra absoudre un parent le Jour du Jugement. Ni parent pourra interceder en faveur de son enfant. Finalement, l'Islam est très sensible à la dépendance cruciale de l'enfant des parents. Leur rôle décisif dans la formation de la personnalité de l'enfant est clairement reconnu par l'Islam. Le Prophète a très implicitement dit que chaque enfant nait avec la vraie nature malléable de «fitrah» (C'est à dire, l'état naturel pur de l'Islam), ses parents font de lui un juif, un chrétien ou un paien.

Selon ces instructions, et plus spécifiquement, un des droits inaliénables de l'enfant en Islam est le droit à la vie et aux chances égales de la vie. La préservation de la vie de l'enfant est le troisième commandement en Islam. (6:151; 17:23...)

Un autre droit également inaliénable est le droit à

la légitimité, qui veut que chaque enfant ait un père, un seul père. Un troisième groupe de droits se rapporte à la socialisation, ou l'éducation et aux soins généraux. Prendre grand soin des enfants est un des actes les plus louables en Islam. Le Prophète aimait beaucoup les enfants et il avait exprimé sa conviction que la communauté musulmane sera célèbre parmi les autres communautés pour sa gentillesse envers les enfants. C'est une plus grande charité que de s'occuper de leur bien-être spirituel, leur éducation et leur bien-être général. Il est primordial de s'intéresser au bien-être de l'enfant et en prendre la responsabilité. Selon les instructions du Prophète, dans les sept jours suivant sa naissance, il faut donner un beau nom à l'enfant, lui raser la tête et prendre les autres mesures hygiéniques nécessaires à sa croissance saine. Cela doit être une occasion de se rejouir et de faire de la charité.

Responsabilité et compassion pour l'enfant est une affaire d'importance religieuse aussi bien que sociale. Que les parents soient vivants ou décédés, présents ou absents, connus ou inconnus, l'enfant doit recevoir le maximum de soins. Quand il existe des exécuteurs testamentaires ou des parents assez proches qui peuvent être tenus responsables du bien-être de l'enfant, on leur demandera d'accomplir ce devoir. Mais quand il n'y a pas de proche parent, s'occuper de l'enfant devient une responsabilité conjointe de la communauté musulmane entière, qu'on soit officiers désignés ou gens ordinaires.

B. Les Devoirs de l'Enfant: Les Droits des parents.

La relation parents - enfants est complémentaire.

En Islam, parents et enfants sont unis par des obligations et des engagements mutuels et réciproques. Mais l'écart d'âges est parfois si grand que les parents deviennent physiquement faible et séniles. Cela s'accompagne souvent d'impatience, d'affaiblissement d'énergie, d'hypersensibilité et peut être de jugement erroné. Il peut en résulter des abus d'autorité des parents ou l'aliénation et le malaise entre générations, quelque chose qui ressemble à ce qu'on appelle «l'écart des générations.» C'est probablement en tenant compte ces considérations que l'Islam a reconnu certains faits et a établi des règles fondamentales régissant les relations de l'individu avec son père et sa mère.

Le fait que les parents sont plus âgés et sont généralement considérés être plus expérimentés n'établit pas la validité de leurs points de vue ou leur jugement. De même, la jeunesse n'est pas l'unique source d'énergie, d'idéalisme ou de sagesse. Dans plusieurs contextes, le Coran cite des instances où il fut démontré aux parents qu'ils avaient tort vis-à-vis leurs enfants et aussi où les enfants avaient maljugé les positions de leurs parents. (Voir Coran 6:74; 11:42-46; 19:42-48).

Ce qui est plus important c'est le fait que les coutumes, les mœurs, les traditions, ou les normes des parents ne constituent pas la vérité et la droiture. Dans plusieurs passages, le Coran fait des reproches à ceux qui peuvent s'égarer de la vérité simplement parcequ'elle leur est nouvelle, ou contraire à ce qui leur est familier, ou incompatible aux normes de leurs parents. L'accent est de plus mis sur le fait que si la loyauté ou l'obéissance aux parents peut éloigner l'in-

dividu de Allah, il doit s'allier à Allah. C'est vrai que les parents (père et mère) méritent de la considération, de l'amour, de la compassion et de la bonté. Mais s'ils s'écartent de leur domaine pour empiéter sur les droits de Dieu, il faut tirer et maintenir une ligne de démarcation.

Le Coran résume tout le problème dans le concept de «Ihsane», qui signifie ce qui est bien, bon et beau. Les implications pratiques du concept du «ihsane» envers les parents donne lieu à la sympathie et la patience, la gratitude et la compassion, respect pour eux, aux prières pour leurs âmes, à honorer leurs engagements légitimes et à leur donner des conseils sincères.

Un aspect fondamental de «ihsane» est la déférence. Les parents ont le droit à l'obéissance de leurs enfants si ce n'est que pour une partie de ce que les parents ont fait pour eux. Mais si les parents exigent ce qui est mal ou malhonnête, il n'est pas seulement juste mais aussi impérieux de leur désobéir. Obéir ou désobéir, l'attitude des enfants envers les parents doit être ni de soumission catégorique, ni de défi irresponsable.

La dernière partie intégrante de «Ihsane» à être mentionnée ici est que les enfants sont responsables de soutenir et d'entretenir les parents. C'est un devoir religieux de pourvoir aux besoins des parents si nécessaire et de les aider à vivre aussi confortablement que possible.

5. D'autres Aspects de la Vie Familiale

Le traitement des «domestiques», des autres membres de la famille, des parents et des voisins est intimement lié à la vie familiale. Prophète Muhammad a donné des conseils et annoncé une bonne nouvelle à ceux qui ont des domestiques à plein temps. Il est ordonné aux «maîtres» de traiter leurs domestiques comme des frères, pas comme des esclaves, car celui qui traite bien son domestique, a dit le Prophète, Dieu lui rendra facile et agréable la mort - un moment qui est d'ordinaire pénible et difficile. Les domestiques ont droit à la justice, à la bonté, la miséricorde, la nourriture, au vêtement, au logement et aux autres dépenses personnelles. Le Prophète est allé même jusqu'a dire qu'ils doivent recevoir les mêmes nourritures et les mêmes vêtements que ceux de leurs maîtres. Ceux-ci doivent être fournis par les maîtres eux-mêmes, étant une partie de leurs obligations envers les domestiques. Il ne faut pas les persecuter, les dédaigner ou les surcharger de corvées. Cela sert à illustrer comment l'Islam donne à l'homme sa dignité et honore le travail sans faire appel à la lutte des classes ou l'autorité despotique du proletariat. Etre domestique ou laboureur ne prive as quelqu'un de ses droits et n'affecte pas sa dignité humaine. Ni ne peut-il succomber à l'opium du proletariat utopique. Tous les citoyens d'une vraie société islamique sont égaux, car l'Islam ne reconnait pas le système de castes ou de citoyenneté de deuxième ordre. La seule superiorité reconnue par l'islam est celle du piété et de bonnes œuvres au service de Dieu. (Coran 9:105; 49:13)

Dieu ordonne à l'homme d'aider les autres membres de la famille et les parents, d'être gentil envers eux, de leur manifester de vrais sentiments d'amour et de considération. Il serait intéressant de noter que le terme «parenté» en arabe est dérivé du radical qui signifie miséricorde (Rahim et Rahman). Bonté envers les parents est un chemin de traverse qui mène vers le Paradis, qui est autrement interdit à ceux qui négligent leurs devoirs à cet égard. Le Prophète à décrit la bonté envers les parents comme une bénédiction divine sur la vie et les provisions. Se montrer bon envers les parents est un devoir sacré, même s'il n'y a pas de réciprocité de leur part. C'est un devoir enjoint par Dieu et doit être accompli à cause de Dieu, quelque soit la réaction des parents. (Coran: 2:177, 4:36, 16:90, 17:23-26).

Le voisin jouit d'un statut très élevé dans l'optique islamique. Les voisins, quels qu'ils soient jouissent d'un grand nombre de privilèges que leur confère l'Islam. Commentant sur les enseignements coraniques à ce sujet, le Prophète Muhammad a dit que nul ne peut être vrai Croyant si ses voisins ne se sentent pas en sécurité avec lui. Aussi ne peut être vrai Croyant celui dont le voisin dort l'estomac creux tandis que lui il est repu. Celui qui se comporte le mieux envers ses voisins, a dit le Prophète, jouira de la proximité de Dieu le Jour de la Réssurection. Les voisins doivent échanger des présents et partager leurs joies et leurs peines. Dans une autre déclaration, le Prophète a dit: «Savez-vous quels sont les droits du voisin? Aidez-le s'il vous le demande; secourez-le s'il demande votre secours; faites-lui un prêt s'il en a besoin; montrez-lui de la sollicitude dans sa détresse;

soignez-le quand il est malade; assistez à ses funerailles s'il meurt; félicitez-le dans le bonheur; sympathisez avec lui dans le malheur; ne genez pas la circulation de l'air en construisant votre bâtiment trop haut sans sa permission; ne l'importunez pas; donnez-lui une part des fruits que vous achetez et si vous ne le faites pas, apporter ce que vous avez acheté discrètement chez vous et que vos enfants ne les emportent pas dehors pour provoquer le colère de ses enfants.» De plus, le Prophète a dit que l'ange Gabriel s'est tant apesanti sur les droits des voisins qu'il pensait que les voisins auraient peut-être droit à une part de l'héritage. (Voir aussi les versets cités dans les paragraphes précédents).

LA VIE SOCIALE

La vie sociale du vrai Musulman est fondée sur des principes suprêmes visant au bonheur et à la prospérité de l'individu aussi bien que de la société. La lutte des classes, les castes sociales, et la domination de l'individu sur la société ou vice versa sont étrangères à la vie sociale en Islam. Nulle part dans le Coran ou dans les Traditions du Prophète Muhammad il y a mention de supériorité dûe à la classe ou à l'origine ou à la fortune. Au contraire, plusieurs versets du Coran et paroles de Muhammad rappellent à l'humanité les faits principaux de la vie, les faits qui servent en même temps de principes de la structure sociale de la vie islamique. Parmi il y a le fait que l'humanité n'est qu'une seule famille issue d'un seul père et d'une seule mère, aspirant au même but ultime.

L'unité de l'humanité est conçue à la lumière du

parentage commun d'Adam et Eve. Chaque humain est membre de la famille universelle fondée par le Premier Père et la Première Mère et doit donc jouir des richesses communes et porter des responsabilittés communes. Quand les gens réaliseront qu'ils sont tous issus d'Adam et Eve qui étaient, eux, les créatures de Dieu, il n'y aura plus de place pour le préjugé racial ou l'injustice sociale ou la citoyenneté de deuxième ordre. Les gens seront unis dans leur comportement social comme ils le sont dans la nature par le bien commun de parentage. Dans le Coran et les Traditions de Muhammad ce fait important est constamment rappelé: l'unité de l'humanité dûe à la nature et à l'origine. Cela pour éliminer la fierté raciale et les prétentions de supériorité nationale ou ethnique et préparer le terrain pour la fraternité authentique. (Coran 4:1; 7:189; 49:10-13).

L'unité de l'humanité ne se trouve pas seulement dans son origine mais aussi dans son but ultime. Selon, l'Islam, le but final de l'humanité est Allah. Nous venons de Lui, nous vivons pour Lui et nous ferons retour vers Lui. En fait, l'unique but de la création, selon le Coran, est l'adoration de Allah et le Service de Sa cause, la cause de la vérité, de la justice, de l'amour et de la miséricorde, de la fraternité et de la moralité. (Coran 51:56-58).

Les relations entre l'individu et la société sont fondées sur cette unité d'origine et ce but ultime de la vie sociale en Islam. Le rôle de l'individu est complémentaire à celui de la société. Il existe entre les deux la solidarité sociale et la responsabilité mutuelle. L'individu est responsable du bien-être général et de

la prospérité de la société. Cette responsabilité n'est pas seulement envers la société mais aussi envers Dieu. D'où l'engagement social sain et le sentiment de responsabilité réel qui régissent les activités de l'individu. Son rôle c'est de faire de son mieux pour sa société et contribuer au bien-être de tous. D'autre part, la société aussi est responsable envers Dieu du bien-être de l'individu. Si l'individu est capable, il contribue et la société en bénéficie. En retour il a droit à la sécurité et aux soins en cas d'invalidité. Dans ce cas il est bénéficiaire de la contribution de la société. Il y a ainsi harmonie entre droits et devoirs. Les responsabilités et les soucis sont mutuels. L'Etat n'est pas là pour dominer l'individu et diminuer son entité personnelle. Aussi, n'y-a-t-il pas d'individu ou de classe d'individus pour exploiter la société et corrompre l'Etat. Il y a harmonie dans la paix et la sécurité mutuelle. Il y a action réciproque entre l'individu et la société.

En sus de l'unité de l'humanité dans son origine et son but ultime, et de la responsabilité et du souci mutuels, la vie sociale islamique est caractérisée par la coopération dans le bien et la piété, elle se distingue par la pleine reconnaissance de l'individu et de son droit sacré à la vie, à la propriété et à l'honneur. Elle se distingue aussi par le rôle effectif de l'individu dans le domaine de la moralité sociale et de l'éthique. L'individu, au sein d'une société Islamique, ne peut être indifférent. Il est astreint à prendre une part active dans l'établissement de la saine moralité sociale en invitant les gens vers le bien et en combattant le mal sous toute forme par tous les moyens légaux à sa disposition. Ce faisant, il évite le mal et fait le bien et aide aussi les autres à faire de même. L'Individu qui

est indifférent à la société est un pécheur égoiste; il souffre du désordre de moralité et sa foi est sous-alimentée.

La structure de la vie sociale en Islam est très sublime, saine et compréhensive. Parmi les éléments principaux de cete structure il y a l'amour sincère du prochain, la miséricorde pour les jeunes, le respect des ainés, le reconfort et la consolation aux affligés, la visite aux malades, le soulagement aux chagrinés, le vrai sentiment de fraternité et de solidarité sociale, le respect des droits d'autrui à la vie, la propriété et l'honneur, la responsabilité mutuelle entre l'individu et la société. On rencontre couramment des déclarations du Prophète comme celle-ci:

Quiconque soulage un humain d'un chagrin de ce monde, Dieu le soulagera d'un chagrin le Jour du Jugement.

Quiconque ne fait pas de miséricorde aux plus jeunes que lui et n'a pas de respect pour les ainés n'est pas des nôtres, les Musulmans.

Nul d'entre vous n'est un vrai croyant en Islam aussi longtemps qu'il n'aime pas pour son prochain ce qu'il aime pour lui-même.

Quiconque invite les autres à faire du bien est comme celui qui fait du bien et en sera récompensé, et quiconque invite au mal est comme le malfaiteur et en sera puni.

D'autre part, on trouve dans le Coran de nombreuses instructions de ce genre:

«O croyants, craignez Dieu en mesure de Sa

puissance et ne mourrez que musulmans. Restez tous attachés au lien de Dieu et ne vous divisez pas. Reconnaissez les bienfaits de Dieu pour vous, Lui qui d'ennemis que vous étiez, a fait l'union entre vos cœurs, Lui qui, par Sa grâce, vous a rendus frères. Lui qui, alors que vous étiez au bord du gouffre de l'enfer, vous a mis en lieu sûr. C'est ainsi que Dieu vous montre Ses signes. Peut-être vous maintiendrez-vous dans la voie droite? Que de vous naisse un peuple qui appelle au bien, qui ne commande que de bonnes actions et qui défende les mauvaises! Ce serait là un peuple de bien heureux.» (Coran 3:102-104)

«O croyants, respectez vos engagements...... aidez-vous les uns les autres pour accéder à la vertu et à la crainte de Dieu et non pas à commettre le mal et l'injustice. Craignez Dieu. Son châtiment est terrible.» (5:1–3)

En sus de ce qui a déjà été dit, le type de société islamique est aussi décrit dans le dernier sermon du Prophète Muhammad lors du pélerinage. S'addressant aux dizaines de milliers des pélerins, il dit, entre autres choses:

«O les gens, écoutez mes paroles, car je ne sais pas s'il me sera accordé une autre année pour me trouver parmi vous en ce lieu.

Votre vie et vos biens sont sacrés et inviolables pour les uns les autres jusqu'à ce que vous paraissiez devant le Seigneur, comme ce jour de ce mois est sacré pour tous. Et retenez que vous aurez à paraitre devant votre Seigneur qui vous demandera des comptes de tous vos actes.

O les gens, vous avez des droits sur vos épouses et vos épouses ont des droits sur vous. Traitez vos épouses avec amour et tendresse. En vérité, vous les avez prises en garde de la part de Dieu et vous les avez rendues légitimes pour vous avec les paroles de Dieu. Soyez toujours fidèles à votre engagement et évitez les péchés.

Dorénavant, la vengence du sang du temps de l'ignorance et du paganisme est interdite et la vendetta est abolie.

Et vos esclaves! Prenez garde de les nourrir de la même nourriture que vous mangez et de les habiller du même tissu que vous portez; et s'ils commettent une faute que vous n'êtes pas enclins à pardonner, alors séparez-vous d'eux, car ils sont les serviteurs du Seigneur, et ne doivent pas être maltraités.

O les gens, écoutez mes paroles et comprenez-les. Sachez que tous les musulmans sont frères les uns des autres. Vous ne formez qu'une fraternité. Rien qui appartient à un autre n'est licite pour son frère à moins que ce soit accordé librement, par bonté. Gardez-vous de commettre l'injustice.

Comme ce jour de ce mois dans ce territoire sacré et inviolable, Dieu vous a confié la vie et les biens et l'honneur des uns et des autres jusqu'à ce que vous rencontriez votre Seigneur.

Que celui est présent le dise à celui qui est absent. Par bonheur, celui à qui il sera dit pourrait se rappeler mieux que celui qui l'a entendu.

En vérité, j'ai accompli ma mission. Je vous ai laissé un commandement clair, Le Livre de Allah, et

des Ordonnances auxquelles si vous vous tenez, vous ne vous égarerez jamais.»

La Vie Economique

La vie économique islamique aussi est bâtie sur des fondations solides et selon les instructions divines. Gagner sa vie honnêtement n'est pas seulement un devoir mais aussi une grande vertu. Pour une personne capable de dépendre, sans effort de sa part, sur un autre pour ses moyens d'existence est un péché, une stigmate sociale et une humiliation disgracieuse.

Dieu ordonne au Musulman de vivre de son propre travail et de se garder d'être un fardeau pour quiconque. L'Islam respecte tout travail comme gagne-pain pourvu qu'il n'y ait pas d'indécence, ni de mal. La conscience claire et respecté par la sociéte, le Musulman peut s'attacher à n'importe quelle besogne pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses parents. On rapporte que le Prophète Muhammad a dit qu'il est même beaucoup mieux pour quelqu'un de prendre sa corde, de couper du bois, l'empiler et le vendre afin de se nourrir et de faire la charité que de mendier aux autres qu'ils lui en donnent ou non. Selon l'Islam, le genre de gagne-pain n'avilit pas les travailleurs honnêtes. Cependant, les travailleurs peuvent améliorer leur sort et lever leur niveau de vie autant que possible sans restriction. Ils ont les mêmes opportunités et jouissent de la liberté d'entreprise.

Ce que gagne l'individu par des moyens licites lui appartient et ni l'Etat ni personne ne peuvent le lui réclamer. En retour de ce droit à la propriété privée il n'a qu'à remplir certaines obligations envers la société

et payer certains impôts à l'Etat. Ayant fait cela, il a plein droits à la protection de l'Etat, et la liberté d'entreprise lui est assurée et garantie. Sous le système islamique, il n'y a jamais la menace du capitalisme cupide ni du communisme destructif. L'individu entreprenant est responsable de la prospérité de l'Etat, et l'Etat à son tour est responsable de la sécurité de l'individu. La lutte des classes fait place à la coopération et a l'harmonie, la peur et la suspicion à la sécurité mutuelle et à la confiance.

Le système économique de l'islam n'est pas établi à la lumière des calculs arithmétiques et des capacités de production seulement. Il est plutôt établi et conçu à la lumière d'un système compréhensif de moralité et de principes. Allah ordonne à la personne qui travaille pour une autre personne, ou firme ou institution, de travailler avec compétence et honnêteté. Le Prophète a dit que lorsqu'un de vous entreprend une tâche, Allah aime le voir s'en acquitter bien et avec compétence. Une fois la tâche accomplie, le travailleur a droit à un salaire raisonable pour ses services. Défaut de la part de l'employeur de payer la salaire juste, ou tentative de la réduire et d'esquiver est un acte delictueux selon la Loi de Dieu.

L'Islam accorde beaucoup d'attention aux transactions commerciales. Dieu permet et bénit le commerce honnête. Cela peut se faire à travers des individus, des compagnies, des agences et autres. Mais toute transaction commerciale doit être conclue avec franchise et honnêteté. Décevoir, cacher les défauts de la marchandise aux commerçants, exploiter les besoins des clients, le monopole d'approvisionnement

pour imposer ses prix sont tous des péchés et sont punissables par la Loi islamique. Si l'on veut gagner son pain décemment, il faut le faire par des moyens honnêtes et par l'effort. Sinon, le bien mal acquis ne profite jamais, et ce n'est pas tout: quiconque se nourrit de provisions illicites sera, selon le Prophète, un combustible brûlant de l'enfer au Jour du Jugement. Pour combattre la fraude et l'exploitation l'Islam exige l'honnêteté dans le commerce, met en garde les fraudeurs, encourage le travail honnête et interdit l'usure ou l'intérêt sur le prêt aux nécessiteux. C'est pour montrer à l'homme qu'il n'est propriétaire légitime que de ce qu'il acquiert par le travail et que l'exploitation des besoins pressants d'autrui est irréligieuse, inhumaine et immorale. Allah dit dans le Coran:

«Ceux qui pratiquent l'usure se lèveront au jour de la résurrection comme un convulsionnaire possédé par le Démon. Et cela parce qu'ils assimilent l'usure à une vente. Or, Dieu a permis la vente mais Il a interdit l'usure. Celui qui, averti par Dieu cessera cette pratique, n'aura pas à rendre compte du passé et son sort relèvera désormais de Dieu. Celui qui récidivera, celui-là sera voué au feu éternel. Dieu ruine l'usure et protège l'aumône, Dieu a de l'aversion pour les incrédules et les pécheurs.» (2:274-276)

«Il a créé le ciel et conçu la balance, pour éviter les fraudes dans la mesure.» (55: 7-9). C'est pour guider l'homme à être juste et franc dans tous ses commerces et transactions. L'avenir des fraudeurs est triste et leur sort est affreux. Voici comment le Coran traite ce sujet:

«Malheur aux fraudeurs qui, lorsqu'ils reçoivent,

exigent pleine mesure, et qui, lorsqu'ils mesurent ou pèsent pour les autres, les font perdre. Ne songent-ils pas qu'ils seront réssuscités, au grand jour? Au jour où les hommes comparaitront devant le Maître de l'univers.» (83: 1-6)

En sus, de nombreuses Traditions du Prophète excluent les fraudeurs, ceux qui exploitent et monopolisent et les hommes d'affaires malhonnêtes du groupe de vrais Musulmans. Toute transaction où il y a injustice ou fraude ou exaction est strictement inhibée et annulée par la Loi même après sa conclusion. Le but principal des législations islamiques sur l'économie et le commerce est d'assurer les droits de l'individu et de maintenir la solidarité de la société, d'introduire la haute moralité dans le monde des affaires et de mettre en vigueur la Loi de Dieu dans l'entreprise. Il est logique que l'Islam s'intéresse à ces aspects, car ce n'est pas une simple formule spirituelle mais un mode de vie complet dans toutes les sphères.

Il est constamment rappelé aux propriétaires qu'ils ne sont en fait que des agents nommés par Dieu pour administrer leurs propriétés. Rien en Islam n'empêche le Musulman de faire fortune et chercher à améliorer sa situation matérielle par des moyens licites et décents. Cependant, le fait reste que l'homme vient en ce monde les mains vides et en repart de même. Le vrai maître de toute chose est en effet Allah seul dont tout propriétaire n'est que simplement un agent, un simple curateur. Ce n'est pas seulement un fait de la vie mais cela a aussi une portée sur la conduite de l'humain. Il rend le propriétaire toujours prêt à dépenser dans le chemin de Dieu et de contribuer aux

causes valables. Il le rend sensible aux besoins de sa société et lui donne un role important à jouer, une mission sacrée à accomplir. Il l'arrache de l'abime de l'égoisme, de la cupidité et de l'injustice. Voilà le vrai concept de la propriété en Islam, et le statut réel des propriétaires. Le Coran considère la possession des biens comme une dure épreuve, et non une marque d'excellence en vertu ou de noblesse privilégiée ou un moyen d'exploitation. Allah dit: «C'est Lui qui vous a appelés à prendre sur terre la place des générations passées et qui a établi entre vous des hiérarchies pour vous éprouver dans vos tâches respectives. Votre Seigneur est rapide dans la répression mais Il est Bon et Miséricordieux.» (6:165)

De plus, le Coran fait à l'humanité le compte-rendu d'une conversation intéressante entre Moise et son peuple. En voici: «Moise dit à son peuple: 'Cherchez refuge auprès de Dieu et soyez constants. La terre est à Dieu. Il y fait succéder qui Il veut. L'avantage restera aux croyants.' Ils répondirent: 'Nous étions malheureux avant ta venue et nous n'avons pas cessé de l'être après.' 'Peut être, répliqua Moise, est-il dans le dessein de votre Seigneur d'abattre vos ennemis et de vous attribuer leur succession pour voir comment vous vous comporterez?'» (7: 128-129)

Cette conversation entre Moise et son peuple n'implique aucunement la reconnaissance d'un genre privilégié d'humains dû à l'origine raciale ou à l'identité éthnique. Elle ne signifie pas aussi que le Coran approuve complètement la conduite et les conceptions des adeptes de Moise dans les siècles postérieurs. Le ton du texte est plutôt celui de reproche et de critique

à l'égard de ceux qui avaient de doute, et rassurant du fait que tout sur la terre appartient à Dieu, qui en distribue parmi Ses serviteurs sous forme de concessions héritées et de causes d'épreuve. Ce point est rappelé de temps à autre tout au long du Coran. Par exemple:

«Il est le Maître des cieux et de la terre. C'est à Lui que tout aboutit. Croyez en Dieu et à Son prophète. Donnez sur les biens que Dieu vous a confiés. Ceux qui croient en Dieu et mettent leurs biens à Son service recevront une belle récompense. Pourquoi ne pas consacrer vos biens à la cause de Dieu alors qu'Il est l'héritier des cieux et de la terre?» (57: 5,7,10).

A la différence du Communisme, l'Islam remplace la suprématie totalitaire artificielle de l'Etat par la suprématie salutaire de Dieu; et la théorie communiste de lutte des classes par la moralité saine, les responsabilités mutuelles et la coopération. D'autre part, il donne les meilleures assurances contre le capitalisme cupide et l'exploitation impitoyable des propriétaires. Le système économique de l'Islam reconnait pleinement l'entité indépendante de l'individu et ses aspirations naturelles au travail et à la propriété. Mais il ne le conçoit pas comme absolument indépendant de Dieu ou de l'univers. Il ne déifie pas l'homme ou son capital, ni déifie-t-il le proletariat et abolit-il la libre entreprise. Il accepte l'homme tel que celui-ci est créé et s'en occupe conséquemment, faisant la part de ses aspirations instinctives et de son pouvoir limité. L'homme est un humain et il faut l'accepter et agir avec lui comme tel. Il n'est pas un dieu ou un demi-dieu pour s'arroger des pouvoirs absolus et l'infaillibi-

lité dont on ne peut se douter. Ni est-il une entité qui ne compte pas ou qui est insignifiant. C'est un être qu'il faut reconnaitre, maix à sa propre mesure, et à sa nature ni exagéré, ni diminuée. Il est ni au dessus, ni exclu du reste de l'Univers, mais une partie de tout un système, un des éléments fondamentaux de l'Univers.

Quoiqu'on encourage l'homme à travailler, qu'il posède la liberté d'entreprise, qu'il aie droit à gagner et posséder, le fait qu'il n'est que simple concessionnaire sert de norme pour assurer l'emploi approprié de ses possessions, ses dépôts. Il possède l'autorité de gagner, d'investir et de dépenser. Mais en cela il est guidé par de hauts principes qui l'empêchent de s'égarer. Un exemple peut suffire pour illustrer le point. Les propriétaires ne sont pas complètement libres de dépenser leur argent ou disposer de leurs propriétés à leur guise. Il y a certaines règles de dépense à suivre. Dans le Coran, Allah ordonne au propriétaire de remplir certaines obligations financières envers ses semblables et de modérer ses dépenses personnelles. Il lui est constamment rappelé qu'en fait c'est Dieu qui est le Vrai Pourvoyeur et Vrai Possesseur. Voici la déclaration du Coran:

«Remplis tes obligations envers tes proches, les pauvres et les voyageurs. Ne sois point prodigue. Les prodigues sont les frères de Satan. Satan a renié son Maître.»

«N'aie pas la main collée au cou, ni ne donne à pleines mains, si tu ne veux pas être blâmé ou éprouver des regrets. Ton Seigneur comble de ses bienfaits qui Il veut ou les distribue avec parcimonie. Il connait les hommes. Il lit dans leurs cœurs,» (17: 26-27; 29-30)

La Vie Politique

Comme la vie sociale et économique, la vie politique, en Islam, est bâtie sur de solides fondements moraux et spirituels et guidée par les instructions Divines. La vie politique islamique est unique en sa structure, sa fonction et son but. Elle est ni pragmatique, ni instrumentiste. Elle n'est pas théocratique où une certaine classe de gens s'arroge des droits divins, héréditaires ou autres, et se fait passer pour être au dessus des autres citoyens, au desus de toute responsabilité. Ce n'est pas un prolétariat où quelques laboureurs vindicatifs s'emparent du pouvoir. Ce n'est pas aussi une démocratie dans le sens populaire. C'est différent de tout cela. Pour apprécier la perspective islamique, on doit seulement savoir qu'elle est fondée sur les principes suivants:

1. Toute acte d'un individu musulman ou d'un groupe d'individus doit s'inspirer de et être guidé par La Loi de Dieu, le Coran qui est la constitution choisie par Dieu pour Ses vrais serviteurs. Ceux qui ne juge (ou ne gouverne) pas selon la révélation de Dieu sont des incrédules... ils sont des pécheurs... ils sont les rebelles (5: 47-50). En vérité, ce Coran, est le meilleur guide (17:9)

2. La souveraineté de l'Etat islamique n'appartient pas au dirigeant, pas au peuple non plus. Elle appartient à Dieu, et tout le peuple l'exerce comme un dépôt de Lui pour exécuter Sa loi et accomplir sa volonté. Le dirigeant, n'importe quel dirigeant, n'est qu'exécutif choisi par le peuple pour le servir selon la Loi de Dieu. Voilà le fondement de l'Etat Islamique et n'est compatible qu'avec la perspective générale

islamique de l'Univers dont Dieu est Créateur et où Lui seul est souverain. On rencontre dans le Coran des énoncés comme ceux-ci: «Gloire à Celui qui détient le Pouvoir et qui est tout puissant» (67:1): «Dieu vous commande de restituer les dépôts à leurs maîtres et d'être justes si vous êtes appelés à juger vos semblables. Y-a-t-il meilleur conseil que celui qui émane de Dieu?» (4:58) «A Lui l'empire des cieux et de la terre et des espaces qui les séparent, à Lui tout fait retour.» (5:20)

3. Le but de l'Etat Islamique est d'administrer la justice et d'accorder sécurité et protection à tous les citoyens, sans distinction de couleur de race ou de foi, conformément aux stipulations de Dieu et à Sa constitution, le Coran. Il n'y a pas de problème des minorités religieuses ou raciales aussi longtemps qu'elles respectent la loi et sont paisibles. Le Coran dit:

«O croyants, soyez impartiaux quand vous témoignez devant Allah, que la haine ne vous rende pas injustes! Soyez justes. Vous vous rapprocherez ainsi de la vertu. Dieu est informé de toutes vos actions.» (5:9; 4:135).

«Certes Allah défend ceux qui ont la foi,... ceux qui après avoir été consolidés sur terre, observent leurs prières, font l'aumône, recommandent les bonnes actions et condamnent les mauvaises. C'est Allah qui arbitre toutes choses.» (22: 38-41).

4. Constitué dans les desseins sus-mentionnés et établi pour exécuter la Loi de Dieu, l'Etat Islamique ne peut être contrôlé par un parti dont le programme est non-islamique ou assujetti aux puissances étrangères. Il doit être indépendant pour exercer son

autorité de la part de Dieu et pour Sa cause. Cela dérive du principe qu'un Musulman est celui qui se soumet uniquement à Allah et voue obéissance à Sa Loi, coopérant avec et soutenant ceux qui appliquent la Loi et observe ses stipulations. C'est donc incompatible avec l'Islam qu'une nation musulmane accorde son appui à un parti politique dont le programme est non-islamique ou cède à un gouvernement non islamique ayant des origines et des buts étrangers. Et jamais Dieu n'acordera aux incrédules le moyen (de triompher sur ou dominer) les Croyants (4:141). La réponse des Croyants, quand ils sont appelés au tribunal de Dieu et de son Prophète: 'Nous avons entendu votre appel et nous nous y conformons'... Dieu affermira sur terre ceux qui ont la foi et pratiquent le bien, comme Il a affermi leurs prédécesseurs. Il assurera le respect de la religion qu'Il leur a choisie. Il transformera en paix leurs inquiétudes. Qu'Ils m'adorent en ne M'associant personne (24: 51-55). Dieu a décrété: 'Moi et mes prophètes vaincrons' Dieu est fort et puissant. Ceux qui croient et au jour dernier ne sympathiseront jamais avec ceux qui combattent Allah et Son Prophète, fussent-ils leur père, leur fils, leur frère ou leurs alliés. Allah a inscrit la foi dans leurs cœurs. Il les anime de son propre souffle.» (58: 21-22).

5. Le dirigeant, n'importe quel dirigeant, n'est pas le souverain du peuple. Il est un fonctionnaire représentant choisi par le peuple et son autorité dépend de son obéissance à la Loi de Allah, la Loi qui lie dirigeant et dirigés également par un contrat solennel sur lequel Dieu exerce le surveillant. Le contrat politique de l'Islam n'est pas conclu uniquement entre l'ad-

ministration et le public. Il implique ceux-ci pris ensemble d'une part et d'autre part Dieu, et n'est moralement valide qu'aussi longtemps que les partis humains remplissent leurs obligations envers Dieu. Les dirigeants choisis par leur peuple pour administrer les paroles de Dieu méritent l'appui et la coopération du public dans la mesure où ils observent les paroles de Dieu. Si le public ou quelque membre de la société n'accordent pas leur appui et leur coopération à de tels administrateurs, leur acte sera considéré comme une offense irresponsable envers l'administration aussi bien qu'envers Dieu Lui-même. De même, si l'administration s'écarte du Chemin de Dieu ou n'observe pas Sa loi, elle ne commet pas seulement une offense mais aussi n'a pas droit à l'appui et à la loyauté du public. Le Coran dit:

«O croyants, obéissez à Allah, obéissez au prophète et aux chefs qui vous serez donnés. En cas de désaccord, remettez-vous en à Allah et à Son Prophète, si vous croyez en Lui et au jour du jugement dernier. C'est la démarche la plus sage et celle qui vous conduira à la meilleure solution.» (4:59)

L'obéissance à ceux munis d'autorité est conditionnée par leur obéissance, eux, à la Loi de Dieu et aux Traditions de Son Messager. Dans un de ses dernières déclarations Muhammad dit qu'obéissance ou loyauté n'est pas due à un humain, dirigeant ou autre, qui n'est pas lui même obéissant à Dieu et soumis à Sa loi. Les premiers successeurs de Muhammad comprenaient ce principe très clairement et déclaraient dans leurs premiers discours que le public devrait leur obéir et les aider aussi longtemps qu'eux-mêmes obéissaient

à Dieu et qu'ils n'avaient aucun droit à l'obéissance du peuple s'ils devaient dévier de la voie de Dieu.

6. Les dirigeants et les administrateurs doivent être choisis parmi les citoyens les mieux qualifiés sur la base de leurs propres mérites de vertu, d'aptitude et de compétence. L'origine raciale ou le prestige familial et la condition financière ne qualifient aucun candidat potentiel plus ou moins pour de hautes fonctions publiques. Chaque candidat doit être jugé selon ses propres mérites, dont le prestige familial, la richesse, la race et l'âge ne font pas partie significative. Les candidats peuvent être choisi avec le consentement du public à travers les élections générales, ou ils peuvent être choisis et autorisés par les leaders publiques à qui, à leur tour, le leadership a été confié par le libre consentement de différentes sections de la société. Ainsi, un Etat islamique peut avoir autant de conseils representatifs ou d'administrations municipales désirables. Le droit d'élection ou de selection et la conduite de l'administration sont régis par la Loi de Dieu et doivent avoir pour but le meilleur intérêt de toute la société. Le Prophète Muhammad a dit: «Quiconque confie à un homme une fonction publique tandis que dans sa société il y a un homme meilleur que cet administrateur, trahit la confiance de Dieu et de Son Messager et des Musulmans.» En un sens politique, cela signifie que l'électorat ne peut être du point de vue moral, indifférent aux affaires publiques et, lorsqu'il vote, le font après avoir soigneusement enquêté et fait le choix. De cette façon l'Etat pourrait avoir la meilleure garantie possible de sécurité et de citoyenneté responsable, chose qui fait défaut à beaucoup d'Etats démocratiques modernes.

7. Après que le peuple a choisi son dirigeant ou selection, il est enjoint à chaque citoyen de surveiller, selon ses moyens, la conduite de l'administration et mettre en doute sa façon de gérer les affaires publiques chaque fois qu'il y voit quelque chose qui ne va pas. Si l'administration trahit la confiance de Dieu et du public, elle n'a pas le droit de rester en fonction. Elle doit être limogée et remplacée par une autre, et c'est la responsabilité de chaque citoyen de voir que cela est fait dans l'intérêt publique. La question de pouvoir héréditaire ou de gouvernement à vie n'est donc pas applicable à un Etat Islamique.

8. Quoique le dirigeant est choisi et nommé par le peuple, il est d'abord responsable envers Dieu et ensuite envers le peuple. Sa fonction n'est pas symbolique ni son rôle est simplement abstrait. Il n'est pas une impuissante marionnette dont la fonction consiste à signer des papiers et à exécuter la volonté du peuple sans manquement, c'est à dire, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Il a de vrais pouvoirs à exercer de la part du peuple dans leur meilleur intérêt, en accord avec la Loi de Dieu, car il a une double responsabilité. D'une part, il est responsable de sa conduite envers Dieu et, d'autre part, il est responsable envers le peuple qui lui a fait confiance. Il aura à rendre compte à Dieu de la façon qu'il aura traité son peuple ou les représentants du peuple. Mais, le dirigeant aussi bien que le peuple auront à rendre compte à Dieu de la façon qu'ils auront traité le Coran, de leur attitude vis à vis de la Loi de Dieu qu'Il a donnée en tant que force obligatoire. De part sa responsabilité envers le peuple, il doit gérer les affaires publiques dans le meilleur intérêt de

tous, et sa responsabilité envers Dieu l'oblige d'agir selon la Loi de Dieu. Aussi, le système politique de l'Islam diffère fondamentalement de tout autre système ou doctrine politique à la connaissance de l'humanité, et le dirigeant ne doit pas gouverner selon les desirs du peuple. Il doit le servir faisant de la justice la loi commune, de l'obéissance réelle au Souverain Maître de l'univers une fonction regulière de l'Etat, et de la bonne moralité un noble engagement de l'administration.

9. Quoique le Coran est la Constitution de l'Etat Islamique, Allah ordonne aux Musulmans de gérer leurs affaires par délibérations. Cela permet l'existence des conseils législatifs et des corps consultatifs au niveau régional aussi bien que national et international. Il est enjoint à chaque citoyen de l'Etat Islamique d'offrir ses meilleurs conseils sur les problèmes communs et il doit en avoir le droit. Pour assurer la décharge de cette obligation d'une façon pratique et utile, les dirigeants doivent rechercher les conseils des gens sages et expérimentés dans l'Etat. Mais cela ne refuse d'aucune façon aux citoyens moyens le droit de parler quand l'occasion se présente.

De la sorte, chaque citoyen de l'Etat Islamique a, dans une capacité ou autre, un devoir à remplir et il est profondément concerné, directement ou autrement, par la gestion des affaires publiques. L'histoire islamique fournit des rapports authentiques comment les dirigeants principaux et les khalifes étaient questionnés, conseillés et corrigés par les gens ordinaires, hommes et femmes également. Le principe de déliberation est si fondamental en Islam qu'on ne doit pas

seulement dire sont mot, mais aussi de le faire de la façon la plus sincère et la plus efficiente pour le meilleur intérêt de la société. Les méthodes consultatives en politique, ou dans n'importe quel autre domaine, ne sont pas seulement une formule démocratique de gouvernement mais une injonction religieuse et un devoir moral imposé sur les gouvernants et les gouvernés également. En sus de sa pratique constante de ce principe, le Prophète a dit que donner le bon conseil est une partie essentielle de la religion. Le but de ce conseil est de s'assurer qu'on obéit à la Loi de Dieu et que les droits des citoyens sont honorés et qu'ils remplissent leurs obligations. Pour empêcher l'avènement des politiciens professionels et contrecarrer les politiciens masqués aux programmes opportunistes, Le Prophète, parlant sur l'autorité de Dieu, a dit que tout orateur - conseiller ou autre - doit dire ce qui est bien et bon ou bien il ferait mieux de se taire. C'est pour mettre les conseillers en garde contre les inclinations personnelles et les tentations égoistes. C'est pour garantir qu'on donne tout conseil avec les intentions les plus sincères et dans le meilleur intérêt du public, car c'est autorisé par Allah, fait pour Lui et a pour but le bien-être de tous. Pour le dirigeant de chercher conseil et le peuple de lui en donner il n'est pas une affaire de choix ou de précaution volontaire. C'est un article de Foi, un règlement religieux. Mohammad lui-même, quoique sage, 'infaillible' et désintéressé, n'était pas au-dessus du principe ou un exception à la règle. Allah l'instruit ainsi:

«C'est par la grâce de Allah que tu es si doux avec les hommes. Si tu avais été brutal, ou tu n'avais

montré qu'un cœur endurci, ils se seraient détachés de toi. Pardonne-leur, implore le pardon de Allah pour eux et consulte-les dans les moments difficiles. Mais, une fois ta résolution prise, confie-toi à Allah, car Allah aime ceux qui se fient à Lui.» (3:159)

Enumerant les caractéristiques des Croyants, le Coran mentionne clairement la consultation comme un article de Foi. Croyants sont ceux qui croient en Allah et qui se fient à leur Seigneur, ceux qui s'abstiennent des péchés capitaux et des turpitudes et qui pardonnent même dans l'égarement de la colère, ceux qui répondent à l'appel de leur Seigneur, observent la prière, délibèrent en commun sur leurs affaires et font profiter les autres des biens que Nous leur prodiguons, et ceux qui ne laissent pas impunies les offenses qui leur sont faites. (42: 36-39)

10. Sous le système politique de l'Islam, chaque citoyen a droit à la liberté de croyance et de conscience, de pensée et d'expression. Il est libre de développer ses potentiels et d'améliorer son sort, de travailler et concourir, de gagner et posséder, d'approuver et désapprouver des choses, selon son jugement honnête. Mais sa liberté n'est pas et ne peut être absolue, sinon elle équivaudrait au chaos et à l'anarchie. Elle est garantie par la Loi de Dieu et gouvernée par la même loi. Aussi longtemps qu'elle est en accord avec cette Loi, elle est le privilège légitime de tout citoyen, mais si elle transgresse les limites de la Loi ou est à l'encontre de l'intérêt commun, elle devient violation de la Loi de Dieu et doit êre par conséquent controlée. L'individu fait partie de tout l'univers, il doit donc s'accomoder à la Loi et à l'ordre de Dieu, la Loi qui

régit tout l'univers. D'autre part, il est un membre de sa communauté ou nation, et doit adapter ses propres droits et intérêts à ceux des autres pour le bénéfice mutuel. Si l'individu prend une attitude indépendante sur une question d'intérêt public et voit que la majorité prend une attitude différente, il doit se ranger avec la majorité pour maintenir la solidarité et la coopération, pourvu que la décision de la majorité ne soit pas contraire à la Loi de Dieu. Cependant, tandis qu'une opinion publique se forme, il a plein droit d'exprimer son opinion et de convaincre les autres sans agitation, ni distortion. Lorsqu'il devient clair que la majorité a fait un choix différent, il est tenu d'être avec elle, car la question ne subit plus un examen ou un débat individuel mais est considérée par le peuple. (3: 102-105; 8:46)

11. Le gouvernement d'un état Islamique est un dépôt public confié aux administrateurs par la parole de Dieu aussi bien que par le consentement général du peuple. Dieu étant le Souverain de l'Etat, celui qui le représente à la plus haute fonction doit être fidèle à l'Autorité dont il jouit la confiance, il doit avoir foi en Dieu. Et la majorité de la population étant musulmane, celui qui assume le Présidence ou Khalifat doit être un vrai Musulman. Ces mesures sont prises dans l'intérêt commun et afin de remplir toutes les obligations de l'Etat envers Allah aussi bien qu'envers les citoyens. Elles doivent aussi sauvegarder et honorer les droits des minorités religieuses ou raciales.

C'est malheureux pour l'humanité que cette règle de l'Islam a été mal comprise et très déformée. En fait, cette règle n'est pas discriminatoire à l'égard des

minorités mais plutôt elle protège et revendique leurs droits. Quiconque désire être un citoyen respectueux de la Loi de l'Etat Islamique est bien accueilli et il partage avec les autres les devoirs et prérogatives de citoyenneté responsable. Etre non-musulman ne diminue pas sont statut, ni le descend au rang de citoyen de deuxième grade aussi longtemps qu'il obéit à la Loi de l'Etat et exerce ses droits de façon responsable. S'il désire, par exemple, payer la taxe religieuse (Zakah) et d'autres impôts de l'état comme les citoyens musulmans, pour le maintien de l'Etat et, en retour, pour sa propre sécurité et son bien-être, il peut le faire. Mais s'il pense que le paiement de la taxe islamique (Zakah) est humiliant à sa dignité ou blesse ses sentiments parce qu'il est un non-musulman, il peut payer ses impôts sous une autre forme appelée «tributs» ou Djizyah - donc il a en effet un choix que les musulmans du même Etat n'ont pas. En retour de ses contributions à l'Etat, il a plein droit à la protection et à la sécurité de la part des officiers de l'Etat et la société.

De même, si ce citoyen désire gérer sa vie privé concernant le mariage, le divorce, la nourriture, l'héritage etc. selon la Loi Islamique, son désir doit être reconnu et ses droits doivent être respectés. Mais s'il désire gérer ces affaires selon ses propres enseignements religieuses, il est absolument libre de le faire, et personne ne peut entraver l'exercice de ses droits dans ce domaine. Donc, dans les affaires personnelles ou sentimentales, il peut avoir recours à ses propres enseignements ou au règlements publics. Mais quand il s'agit d'intérêt public et d'affaires communes il doit respecter la Loi de l'Etat, la loi de Allah. Quel que soit

son choix, il a autant de droit à la protection et à la sécurité qu'un autre citoyen. Tout cela n'est pas le rêve d'un royaume du ciel à venir. C'est l'enseignement du Coran, la pratique de Muhammad et le récit de l'histoire islamique. On raconte, par exemple, que Oumar ibn-al-Khattab, le second Khalife après Muhammad, traversait une fois un endroit où il rencontre un vieux juif dans un état piteux. Oumar se renseigna au sujet de l'homme et découvrit dans quelle condition il vivait. Il dit à l'homme d'un ton de regret «Nous avons pris des tributs (taxes) de vous quand vous étiez capable. Maintenant on vous a abandonné et négligé. Combien Oumar a été injuste envers vous!» Après avoir fait cette remarque, il ordonna qu'une pension régulière soit versée au vieillard et l'ordre prit effet immediatement. Oumar et les autres dirigeants avaient acquis leur orientation politique de Muhammad qui lui à son tour, avaient été enseigné par Allah. Ces enseignements sont consignés dans le Coran dans les versets tels que ceux-ci:

«Dieu ne vous interdit pas d'être bons et justes envers ceux qui ne vous attaquent pas à cause de votre religion et vous expulsent pas de vos demeures. Il aime les justes. Mais Il vous interdit toute alliance avec ceux qui vous combattent à cause de votre religion, vous expulsent de vos demeures ou y contribuent. Une telle alliance serait une iniquité.» (60: 8-9)

Finalement, c'est une erreur catégorique que de comparer l'Etat Islamique et sa nécessité d'un chef musulman avec l'état séculier ou il est théoriquement concevable d'avoir un chef d'état qui peut appartenir à un groupe minoritaire. La comparaison est fallacieuse

et trompeuse pour plusieurs raisons. D'abord, elle asume que le sécuralisme, quoique superficiel, est meilleur que l'idéologie islamique. Une telle hypothèse est prétentieuse. Deuxièmement, les devoirs et les droits d'un chef d'état sous l'Islam sont tout à fait différents de ceux de son homologue sous un régime séculier, comme décrit plus haut. Troisièmement, l'esprit séculier moderne est en grande partie une restitution remédiante, apologétique, un cas qui ne s'applique pas se l'Islam. De plus, le chef d'un état séculier, si chef réel il y a, peut appartenir à une minorité raciale, ethnique ou religieuse. Mais il doit preque invariablement s'adhérer à un parti majoritaire. En fait, cela ne fait que substituer une majorité politique à une majorité religieuse, ce qui est à peine une amélioration du statut de la minorité comme telle. En sus, le raisonnement séculier présume que la direction d'état est un droit ou privilège qu'on peut accorder ou refuser à l'individu. La position islamique diffère radicalement. En Islam, la direction de l'état est avant tout une obligation, un engagement éprouvant, une responsabilité impresionnante. Il serait donc injuste de la part de l'Islam d'imposer de telles responsabilités sur des non-musulmans.

La Vie Internationale.

La vie internationale en Islam, c'est le courant de relations entre un état islamique ou nation et d'autres états ou nations. Comme les autres aspects de la vie islamique, celui-là dépend de l'instruction divine et suit le cours prescrit par Allah. Il a pour fondements ce qui suit:

1. Une croyance inébranlable en l'unité de l'humanité en ce qui concerne l'origine, le statut humain et les buts (4:1; 7:189; 49:13).

2. Le respect nécessaire des intérêt et des droits de vivre, de l'honneur et de la propriété d'autrui, aussi longtemps qu'ils n'empiètent pas sur les droits des Musulmans. C'est parce que l'usurpation, la transgression et le mal de toutes sortes sont strictement interdites. (2:190-193; 42:42).

3. La paix comme état normal de relations, avec échange de missions de bonne volonté et des efforts honnêtes mutuels pour l'amour de l'humanité où tous les gens ont parts égales (8:61).

4. Intolérance d'assouvissement et d'usurpation dans les relations internationales. Si quelqu'un tente de violer les droits de l'Etat Islamique, ou de troubler sa paix, ou de mettre en danger sa sécurité ou d'exploiter sa politique de paix, l'Etat doit, sans tarder se défendre et supprimer toute tentative de telle nature. Seulement en pareilles circonstances, l'Islam justifie-t-il la guerre, mais il y a des principes moraux à suivre pour limiter son étendue au minimum et sa durée seulement aussi longtemps que nécessaire. La loi de guerre et de paix en Islam est hautement morale et unique, compréhensive et saine. Elle mérite une étude spéciale de la part des légistes et des moralistes aussi, ce que cet ouvrage ne peut couvrir. Mais, il faut remarquer que l'Islam justifie ni la guerre d'agression, ni fait-il de la destruction de récoltes, de bêtes, de maisons etc. un but de la guerre. Il ne permet pas aussi le massacre de femmes non-combattantes, d'enfants et de gens âgés, ni tolère-t-il la torture des pris-

onniers de guerre et l'imposition de ses enseignements au vaincu. Ce n'est qu'une mesure défensive, justifiée par les principes pratiques de l'Islam, aussi longtemps qu'il y a le mal, l'injustice et l'agression dans le monde. (2:190-195; 216-218; 22:39-41, Voir aussi l'exposé sur le Jihad plus loin.)

5. Remplir les engagements pris par l'Etat Islamique et honorer les traités conclus entre l'Etat Islamique et d'autres Etats. Ce n'est obligatoire que si les autres parties restent fidèles à leurs engagements et honorent leurs traités. Autrement, il ne peut y avoir de validité de traités ou d'engagements liants. (5:1; 8:55-56; 58; 9:3-4).

6. Le maintien de paix et de sécurité à l'intérieur, et la contribution sincère à la compréhension humaine et à la fraternité universelle au niveau international.

Ce sont les sources d'inspiration pour l'établissement de la vie internationale d'un état islamique. L'Etat Islamique n'existe pas seulement pour lui-même et ses propres sujets. Il a un large horizon et une mission importante dans le domaine international. Par ordre de l'Islam il doit œuvrer pour la prospérité et le progrès de ses propres citoyens dans tous les domaines de la vie, et par le même ordre il doit apporter de contributions appréciables à l'humanité en général. Cela fait des provisions pour des relations amicales, dans le sens le plus large du terme, avec les peuples et états amis. Il enjoint à l'Etat Islamique de jouer un rôle vital dans l'intérêt de l'humanité sur le plan international dans l'éducation, l'économie, l'industrie, la politique etc. Le rôle fut initié par Muhammad lui-même et maintenu par ses disciples dans les

générations postérieurs.

Avant de clôre ce chapitre, il faut faire ressortir que tout ce qui a été discuté ici est fondé sur les principes sains, réels et vrais de l'Islam énoncés dans le Coran et les Traditions de Muhammad. C'est l'Islam que Muhammad et ses fidèles disciples ont pratiqué et illustré de la manière la plus excellente. Ce n'est pas l'Islam de quelque théologien particulier ou juriste particulier ou chef d'état. Pense plutôt c'est l'Islam l'auteur, tel qu'il est en réalité, et tel qu'il doit être.

Il faut aussi retenir que le mode de vie islamique est unique et différent de tous les autres système et idéologies. Qu'on le regarde d'un point de vue spirituel ou moral, intellectuel ou culturel, politique ou économique ou autre, on voit tout de suite qu'il a des caractéristiques distinctives. On peut mentionner quelques exemples en guise d'illustration:

1. La source d'idéologie islamique est différente. Elle n'est pas de fabrication humaine. Ce n'est pas le produit des politiciens subversifs ou des économistes vindicatifs. Ce n'est ni l'œuvre des moralistes pragmatiques ou des industrialistes égoistes. C'est l'œuvre de Allah, l'art de l'Etre Infini, créé dans le meilleur intérêt de l'humanité en général. Et de par sa nature, elle est liante et vénérée par tous les fidèles. Ele est intelligible à tous les esprits sains car elle est libre des mystères intrigantes, des reserves secrètes et des prérogatives arrogées.
2. Les buts de l'idéologie islamiques sont aussi différents. Elle ne vise la domination mondiale, ni l'expansion physique. Elle vise plutôt la soumission

mondiale à la Volonté de Allah et la restriction mondiale aux limites de la Loi de Allah. Son objectif principal est de plaire à Allah et d'éduquer de façon à l'aider à obéir à la Loi du Creáteur et être un vicegérant fidèle du Seigneur. Pour atteindre ce but, elle traite de tous les aspects de la vie; son dessein est de développer chez l'homme un esprit clair, une âme pure, une conscience éveillée, un corps sain et de la sensibilité. Une personne qui possède de telles qualités ne peut manquer d'obéir à Dieu et à adopter le mode de vie le plus sain. Ausi, les objectifs de l'idéologie islamique sont loin d'être simplement humaine ou temporelle.

3. L'idéologie islamique possède tous les éléments et toutes les forces qui la rendent compréhensive et practicable, modérée et flexible. Sa source divine ne révèle que les principes fondamentaux et inviolables, laissant à l'intelligence humaine la latitude nécessaire pour élaborer les détails et s'adapter. De quelque façon qu'on la regarde, on peut voir que l'idéologie islamique comprend des principes compréhensifs, practicables et fertiles en ressources. Ils sont compréhensifs car ils traitent de tous les aspects majeurs de la vie; practicables car ils ont été mis en pratique et traduits dans la réalité à certaines époques; modérés car ils ne favorisent pas l'individu capitaliste ou le prolétariat; ils ne s'intéressent pas exlusivement au temporel, ni au spirituel; ils se limitent ni à ce monde ni à la vie future. Ils désignent le mi-chemin entre les extrêmes et sont un guide pour une vie modérée et stable. Hormis, ces principes établis, il y a une grande flexibili-

té pour l'élaboration des détails en accord avec les différents régions et âges. Cette flexibilité est d'ordre pratique, une nécessité, car l'idéologie est l'œuvre de Allah et là, comme dans toutes Ses œuvres, il y a une grande latitude pour l'esprit humain et l'épreuve humaine.

Chapitre 5

Les Déformations sur l'Islam

Le dessein de ce chapitre est de traiter certains aspects de l'Islam que certains musulmans ont oubliés et qui ont été déformés par pratiquement tous les autres. Un effort sera fait ici pour présenter ces aspects à leurs valeurs propres et dans leurs vrais visages. Ce faisant, on n'essaie pas de se justifier, car l'Islam n'a pas besoin de justification. Ni y-a-t-il quelque dessein d'apaiser, de condamner ou de flater quiconque, car l'Islam ne tolère pas de telles choses mais ordonne de penser et d'agir avec franchise. Le but est donc de rechercher la vérité au sujet de ces aspects, la présenter à nouveau à l'esprit du non-musulman et laisser chacun voir et décider pour soi-même, comme des êtres intelligents, responsables et raisonnables.

Les Musulmans qui vivent dans le monde occidental ou qui sont familiers avec la litérature occidentale ont souvent à faire face à des questions surprenantes et à des remarques choquantes de certains occidentaux. Des questions au sujet de la «Guerre Sainte», de l'Islam anti-Jesus, de la «Polygamie», du «Divorce», du «Statul de la Femme en Islam», etc. sont les plus fréquentes. Et c'est pour servir la vérité et les gens honnêtes parmi ces enquêteurs innocents et

mal-informés que l'effort d'examiner brièvement ces questions est fait ici.

1. La Guere Sainte (Djihad)

Est-ce que l'Islam fut propagé à la pointe de l'épée? L'emblème du Musulman, était-il «Le Coran ou l'épée»? Les Musulmans, étaient-ils des impérialistes assoifés du pouvoir temporel et de butin? Certaines gens se plaisent à y penser affirmativement; d'autres négativement, et certains sont indécis, perplexes et hésitants. Mais quelle est l'attitude du Coran? Qu'est-ce que l'histoire de Muhammad revèle-t-elle à cet égard? Il est certainement impératif à toute personne honnête qui respecte la verité et la dignité humaine de faire ses propres recherches et de révéler ses découvertes aux autres.

Le Coran fait clairement ressortir que, que nous le voulions ou non, la guerre est une nécessité de l'existence, un fait de la vie, aussi longtemps qu'il y a dans le monde injustice, oppression, ambitions capricieuses et revendications arbitraires. Cela peut paraitre étrange. Mais n'est-ce pas un fait d'histoire que l'humanité - dès l'aube de l'histoire jusqu'à nos jours - a souffert des guerres régionales, civiles et mondiales? Et nest-ce pas aussi un fait que, plus souvent, les alliés victorieux tranchent leurs différends au sujet de leurs conquêtes et du statut de leurs ennemis vaincus par les guerres et les menaces de guerre? Même aujourd'hui l'humanité vie dans la crainte sur plusieurs points chauds du monde. Dieu peut-il nier ces faits de la vie? Ou le Coran peut-il manquer de traiter cette affaire d'une façon réaliste et effective? Certainement non!

Et c'est pourquoi l'Islam reconnait la guerre comme un moyen licite et justifié d'auto-défense et de restorer la justice, la liberté et la paix. Le Coran dit:

«Il vous est prescrit de combatre et c'est une obligation qui vous pèse. C'est ainsi qu'il vous arrive de détester ce qui vous convient et, au contraire, de rechercher ce qui vous est nuisible. Allah le sait, mais vous, vous ne le savez pas.» (2:216)

«Si Allah ne dressait pas les peuples les uns contre les autres, la terre retournerait au chaos. Mais Allah est plein de bonté envers les hommes.» (2:251) «Si Allah n'opposait pas les peuples les uns aux autres, ou aurait tôt fait de voir tomber en ruine des clochers, les églises, les synagogues et les mosquées, tous lieux où retentit le nom de Dieu.» (22:40)

Quoique réaliste dans son approche l'Islam ne tolère jamais l'aggression de sa part ou de quelque autre part, ni admet-il les guerres d'aggresion ou l'initiation des guerres d'aggression. Dieu commande aux Musulmans de ne pas commencer les hostilités, ni de s'embarquer dans quelque acte d'aggression ou de violer les droits des autres. En sus de ce qui a déjà été dit dans le chapitre précédent, certains versets particuliers du Coran ont une portée significative:

«Combattez dans la voie de Dieu contre ceux qui vous combattent. Mais respectez les lois du combat car Dieu ne veut pas qu'on les trangresse.Tuez-les ou que vous les trouviez. Boutez-les de là où ils vous ont boutés. L'insécurité est pire que la mort. Ne les combattez pas dans l'oratoire sacré à moins qu'ils ne vous y attaquent. S'ils vous y attaquent, tuez-les. C'est le

sort qui est reservé aux infidèles. S'ils cessent le combat, pardonnez-leur. Combattez-les jusqu'a ce que tout danger soit écarté et que la religion de Allah soit bien assise. S'ils cessent le combat, abstenez-vous de toutes représailles si ce n'est contre les méchants.» (2: 190-193)

La guerre n'est pas un objectif de l'Islam ni est-elle l'activité normale des musulmans. Ce n'est que le dernier recours utilisé dans les circonstances les plus exceptionnelles quand toutes les autres mesures échouent. Voilà la vraie valeur de la guerre en Islam. L'islam est la religion de paix; il signifie la paix, l'un des noms de Allah est paix; le paradis est la maison de paix; la salutation quotidienne des musulmans et des anges est paix, le qualificatif «Musulman» signifie Paisible. La Paix est la nature, la signification, l'emblème et l'objectif de l'Islam. Chaque être a droit de jouir de la paix de l'Islam et de la bonté des Musulmans paisibles, sans distinction de religion, de région ou de race, aussi longtemps qu'il n'y a pas d'agression contre l'Islam ou les Musulmans. Si les non-Musulmans sont en paix avec les Musulmans ou même indifférents à l'Islam, il ne peut y avoir de raison ou de justification de leur déclarer la guerre. Il n'existe pas de guerre religieuse pour imposer l'Islam sur les non-Musulmans, car si l'Islam ne provient pas de convictions fermes, de l'intérieur, il n'est pas accepté par Dieu, ni peut-il aider celui qui en fait la profession. S'il y a quelque religion ou constitution qui garantisse la liberté paisible de foi et interdise la contraite en religion, c'est l'Islam seul. Le Coran traite ce point de la façon suivante:

«Plus de contrainte dans la religion maintenant que le vrai se distingue de l'erreur. Celui qui rejette l'erreur et qui croit en Allah est semblable à celui qui est accroché à une anse solide, indéachable. Allah entend et sait tout.» (2:256)

Même pour propager l'Islam il n'est pas seulement interdit au Musulman d'employer la force mais il lui est aussi ordonné d'utiliser les méthodes les plus pacifiques. Allah dit à Muhammad:

«Rallie les hommes au culte de ton Seigneur par de sages et persuasifs appels. Si tu dissentes avec eux, sois modéré. Allah connait mieux que quiconque ceux qui cherchent à d'écarter de Lui et ceux qui recherchent à s'approcher de Lui.» (16:125).

«Ne discutez pas avec les gens d'Ecritures que d'une manière courtoise, si ce n'est quand ils sont mal intentionés. Dites: nous croyons en ce qui nous a été révélé et en ce qui vous a été révélé. Notre Dieu et le vôtre ne font qu'un. Et nous lui sommes soumis.» (29:46)

Si l'Islam est tellement désigné pour la paix et si les Musulmans se dévouent tant à la paix, et si le Coran est en faveur de la paix, pourquoi alors Muhammad fit-il la guerre et dirigeat-t-il des batailles? Pourquoi le Coran dit-il «tuez-les» et «combattez-les»? Pour examiner cette question apparemment innocente, il est indispensable de mentionner certains faits historiques accompagnant et anticipant les guerres des Musulmans contre les infidèles.

Après avoir reçu la commission de Dieu, Muhammad convoqua une réunion publique et dit à l'assemb-

lée ce qu'il avait reçu, les invita à abandonner leur idolatrie et de croire au Vrai Dieu Unique. Son premier appel pacifique et logique ne rencontra pas seulement de la résistance mais aussi des huées, des railleries et le rire. Il essaya continuellement de présenter l'Appel sacré à son peuple mais eut peu de succès. N'ayant pas la liberté de prêcher l'Islam ouvertement, il dut avoir recours à la prêche en secret pour sauver la vie de ses quelques disciples et diminuer leurs peines. Quand il reçut l'ordre de Dieu de prêcher ouvertement, les persécusions et la torture augmentèrent et furent brutalement infligées au Musulmans. Mais plus les persécutions augmentaient, plus le nombre de Musulmans s'élevait. Les infidéles employaient toutes sortes de pression et de tentation pour réduire au silence l'Appel de Dieu. Mais plus ils éprouvaient, plus Muhammad et les Musulmans tenaient ferme. Quand les infidèles échouèrent à ébranler la Foi des Croyants par les menaces, la pression, la confiscation des biens, les ralleries etc., ils organisèrent un cruel boycottage, une violente campagne d'ostracisme contre les Musulmans. Pendant quelques années, les Musulmans étaient forcés de vivre dans un cercle très restreint, ne pouvant pas prêcher, ni acheter, ni vendre, ni se marier, ni correspondre avec un de leurs concitoyens mecquois. Même cela n'ébranla pas la Foi des Musulmans. Le boycottage continua jusqu'a ce que les infidèles eux-même, las de son observance, y mirent fin.

La levée de l'interdiction ne signifiait guère la paix ou anticipation de tranquillité de la part des infidèles. Au contraire, pressions et persécutions continuèrent en augmentant rapidement, mais ce furent en vain contre les Musulmans. Finalement, les in-

fidèles tinrent à huis clos une conférence au sommet pour discuter quoi faire ensuite pour éliminer l'islam et se débarasser de Muhammad une fois pour toutes. Il fut résolu unanimement de choisir un homme fort de chaque tribu pour assassiner Muhammad dans son lit. La mission de Muhammad n'était pas destinée à prendre fin à ce stade-là. Dieu lui demanda donc de quitter la Mecque, sa chère ville natale, et d'émigrer à Médine pour rejoindre les émigrés qui avaient fui de la Mecque à Médine (Voir Coran 8:30; 9:40). Ce fut le grand Evènement de Hidjrah ou Emigration par où débute l'histoire de l'Islam et sur lequel est basé le calendrier musulman.

En fuyant la Mecque, les Musulmans furent forcés par diverses circonstances de laisser derrière eux pratiquement tous leurs biens, objets et leurs familles Sitôt établis à Medine, Muhammad reprit sa prêche pacifique et sa gracieuse invitation à l'Islam. Quelques indigènes répondirent favorablement à l'Appel de Dieu et devient tout de suite membres à part entière de la communauté musulmane. D'autres n'embrassèrent pas l'islam mais retinrent leurs croyances traditionnelles. Et puisque Muhammad se vouait à la paix dans la dignité et à la réforme; il conclut des traités avec les non-Musulmans, leur assurant la liberté et la sécurité et créa pour la première fois dans leurs cœurs une concience socio-nationale au lieu de l'étroite allégeance tribale.

Tandis que Muhammad s'occupait des ces réformes, essayant d'organiser la communauté musulmane à Medine et de poser la fondation d'une société paisible et stable ou Musulmans et non-Musulmans

pourraient vivre côte à côte, les ennemis à la Mecque étaient inquièts. Ils brûlaient de haine pour les Musulmans et leur détermination d'éliminer l'islam s'affermissait chaque jour. Ils revisèrent leur tactique et, sitôt leurs nouveaux plans furent prêts, ils les mirent en exécution. Ils décidèrent de créer des ennuis pour les Musulmans à l'interieur aussi bien qu'à l'exterieur. Ils organisèrent des raids pour piler et attaquer Médine et rentrer à la Mecque avec tout butin qu'ils pourraient obtenir. Les non-Musulmans de Médine devenaient de plus en plus envieux de la popularité de l'Islam et du nouvel esprit de fraternité parmi les Musulmans, quelque chose qu'eux-même ne ressentaient pas ou n'aimaient pas particulièrement que l'on ressentit. Aussi, les ennemis à la Mecque se hâtèrent-ils d'exploiter la situation et de créer des troubles pour les musulmans. La réaction des non-Musulmans envieux de Médine à l'instigation des Mecquois fut rapide et manifeste, et des troubles sérieux éclatèrent partout à Médine.

Les Musulmans étaient donc constamment menacés de l'intérieur par les mécontents à Medine aussi bien que par les raids organisés de la Mecque. Ils étaient poussés au point de ne plus pouvoir supporter des persécutions et des menaces. Ils étaient forcément séparés de leurs familles. Leurs biens étaient confisqués. Leur sang coulait. Ils étaient obligés de quitter leur ville natale en trois vagues d'émigration: deux en Abyssinie et une à Médine. Ils souffrirent treize ans durant. Avec les nouvelles tactiques des ennemis mecquois il ne restait plus aux Musulmans qu'à attendre leur anhilation final par un massacre en masse ou à se

défendre contre l'oppression et la persécution.

Cela devrait être paradoxal. L'Islam vint pour leur assurer la dignité et la force, la liberté et la sécurité, et pour les unir à Allah, la Source Suprême de bonté et de secours, de pouvoir et de paix. Et pourtant, les voilà sans secours et anxieux, menacés et terrifiés. L'Islam les chargeait d'établir la paix, de commander le bien et d'empêcher le mal, de soutenir les opprimés et émanciper les subjugués, et de prouver combien les serviteurs de Allah peuvent compter sur Son aide. Mais comment pouvaient-ils le faire quand eux-mêmes étaient opprimés, terrorisés et sans secours?

Ce qui les inquiétait le plus c'est que le Coran avait gardé le silence sur ce problème et ne leur avait pas donné d'instructions spécifiques de ce qu'il fallait faire. Leur inquiétude ne dura pas longtemps, et Dieu allégea leur chagrin grâce à une résolution divine de résoudre leurs problèmes ainci que le problème de ceux qui se trouveraient dans un situation similaire. Voici les termes de Sa résolution:

«Dieu défend ceux qui ont la foi. Il n'aime pas les perfides et les impies. Témoignage est donné aux victimes d'une agression de l'injustice perpétrée contre eux. Dieu peut les rendre victorieux. Ceux qui ont été exilés uniquement pour avoir dit: «Notre Maître est Dieu.» Si Dieu n'opposait pas les peuples les uns aux autres, on aurait tôt fait de voir tomber en ruine les clochers, les églises, les synagogues et les mosquées, tous lieu où retentit le nom de Dieu. Dieu est toute force et toute gloire. Il défend ceux qui, après avoir été consolidés sur terre, observent leurs prières, font

l'aumône, recommandent les bonnes actions et condamnent les mauvaises. C'est Dieu qui arbitre toutes choses.» (22: 38-41)

Cette permission étant obtenue de Dieu, on ne pouvait plus persécuter ou opprimer les musulmans. Ils étaient résolus à restorer la tranquilité, à recouver leur paix et leur liberté, rejoindre leurs familles et reprendre leurs biens. Il y eu des batailles et des guerres contre les perfides infidèles qui refusaient ouvertement aux Musulmans la paix et la liberté. Mais jamais il y eut, de la part des Musulmans, de l'agression ou de destruction d'habitats, de récoltes, de marchandises etc. ou de massacre d'enfants, de femmes, de vieux et d'invalides non-combattants. Les musulmans observaient ces règles et restaient dans les limites prescrites par Dieu. On n'avait pas vu cela auparavant, ni l'a-t-on vu après. C'est dans ces circonstances que les Musulmans devaient se battre, et c'est grâce à ces principes et instructions de Dieu qu'ils gagnèrent à la fin des victoires décisives.

On a tant parlé de et écrit sur les Musulmans «brutaux» qui emergèrent des deserts brûlants et arides de l'Arabie noire pour conquérir les protectorats romains et persans, et même s'aventurer jusqu'aux murs de l'Europe. Beaucoup ont exprimé l'opinion que ces Musulmans étaient motivés par le zèle religieux pour propager l'Islam par la force aussi loin qu'ils pouvaient parvenir. Beaucoup d'autres considèrent que cette opinion est bête et naïve, car l'Islam - de par sa nature - ne peut être imposé; et si on l'avait imposé sur les peuples vaincus il n'aurait pu durer longtemps et les non-musulmans auraient été liquidés

des régions conquises. L'histoire est témoin du fait que là où l'Islam parvint il survécut - à l'exception de l'Espagne pour certaines raisons, et là où les conquerants musulmans sont allés ils on vécu côte avec les indigènes non-musulmans. Ils soutiennent aussi qu'on ne peut imposer une religion comme l'Islam sur quelqu'un et le trouver aussi sincère et honnête dans sa foi comme le furent les convertis musulmans des contrées nouvelles. Il faut plus que la contrainte pour faire d'un peuple vaincu de si bons Musulmans, et il faut beaucoup plus que la répression pour les faire observer et chérir la religion «imposée».

Ceux qui se plaisent à se faire appeler intellectuels ou critiques et autorités éclairées, adoptent un autre cours de pensée. Ils ne sont pas satisfaits avec cette opinion bête et naïve au sujet de la propagation de l'Islam par la force. Ils attribuent l'expansion de l'islam aux guerres d'agression déclenchées par les Musulmans qui suffoquaient dans la chaleur et la sécheresse de l'Arabie, et étaient simplement poussés par les besoins et les circonstances économiques. Ces guerres et aventures n'étaient pas religieuses ou spirituelles mais simplement le résultat des besoins pressants. Cela peut signifier que les arabes n'avaient pas atteint un si haut niveau de sacrifice et de dévouement ou qu'après le décès de Muhammad ceux qui lui survécurent et les leurs perdirent tout intérêt dans la religion et se mirent à satisfaire leurs besoins immédiats. Il peut aussi signifier que l'Islam est lui-même incapable de créer une telle ferveur et un tel zèle chez ses guerriers arabes. Cela peut être interprété de plusieurs façons, et les «intellectuels» de cette opinion sont in-

certains quant à la probabilité qui doit être préférée aux autres.

Il y a encore un autre cours d'opinion adopté par certaines gens qui attribuent les guerres des musulmans hors de l'Arabie à la soif passionnée du pillage et de la razzia. Il n'arrivent à trouver aucune raison ou à apprécier aucun appel chez les Musulmans, sauf la soif du sang et le désir du pillage. Ils refusent de voir quelque vertu en Islam et d'associer les Musulmans à quelque motif supérieur.

La dispute entre ses différents groupes est assez sérieuse et prend parfois allure de débat académique. Mais qu'importe. La vérité est qu'aucun de ces critiques n'a pris la peine de comprendre toute la question et de présenter la vérité de quelque façon honnête. Aucun d'eux n'a eu la perspicacité nécessaire et le courage moral de présenter la vraie version de toute l'affaire. Que leur charge sera lourde lorsqu'un jour ils s'apercevront qu'ils ont trompé et mal informé des millions de gens! Combien sérieuse sera leur responsabilité quand ils sauront qu'ils ont commis de grâves offences contre la vérité, contre les Musulmans et contre leurs propres disciples!

Il sera impossible de présenter ici le point de vue islamique sur chaque guerre ou bataille. Cependant, certains points saillants qui seront mentionnés donneront une idée satisfaisante de tout le problème:

1. Il faut se rappeler que Muhammad, nommé par Allah comme grâce pour toute l'humanité essaya d'approcher les dirigeants des territoires voisins, les invitant à embrasser l'Islam et à obtenir la grâce de Dieu. Il faut aussi se rappeler que, non seulement ils

refusèrent sa gracieuse invitation mais le ridiculisèrent et déclarèrent ouvertement des guerres contre les Musulmans. Durant son existence, les soldats romains et persans traversèrent les frontières musulmanes pour effectuer plusieurs razzias. Par conséquent, à son décès, les musulmans étaient involontairement en guerre avec leurs voisins.

Cet état de choses continua et tout ce qui est arrivé dans les générations postérieures doit être considéré dans le contexte de ces premiers incidents. Cela signifiait qu'à cette époque-là toute la chrétienté, y compris l'Espagne et la France, était en guerre avec le monde naissant de l'Islam. L'aventure des musulmans en Europe doit aussi être vue à la lumière de ces circonstances. Le fait que toute la Chrétienté agissait comme une seule puissance est démontré par l'autorité absolue de la papauté romaine sur tous les chrétiens. Il a aussi été démontré par la mobilisation générale des puissances chrétiennes contre l'Islam pendant les Croisades du Moyen Age et même celle du premier quart du vingtième siècle.

Donc, quand Rome eut sanctionné la guerre contre l'Islam, on ne pouvait refuser aux Musulmans le plein droit de se battre sur n'importe quel champ de bataille, fut-ce en Palestine ou dans le Croissant Fertile, en Italie ou en Hongrie. C'est ce qui les mena jusqu'en Espagne et au Sud de la France. Ils ne pouvaient se permettre d'être encerclés de tous côtés par les grandes puissances de Rome et de la Perse. Ni pouvaient-ils simplement attendre à se faire disparaitre de la surface de la terre. Des ordres furent donnés à Rome de tuer Muhammad et présenter sa tête tran-

chée à la cour royale, chose que les romains paiens avaient fait aux premiers pionniers chrétiens. Il faut cependant admettre que certaines guerres des siècles postérieurs n'ont rien à voir avec l'Islam, quoiqu'elles furent livrées par des Musudlmans. Elles n'étaient pas pour la propagations de l'Islam. Elle étaient plutôt motivées par certaines raisons locales et, peut-être personnelles. Une agression est une agression, que ce soit de la part des Musulmans ou contre eux, et l'attitude de l'Islam vis-à-vis de l'agression est connue et inchangeable. Donc, s'il y a eu agression dans les guerres postérieures, elle ne pouvait être justifiée par l'Islam ou acceptable à Dieu.

2. Aucun de ces critiques mentionnés n'aissaie de comprendre la nature et les circonstances de ces premiers siècles. Les moyens de communication avec la masse n'existaient pas. Il n'y avait pas de presse ou radio ou télévision ou même de courrier régulier. Il n'y avait pas de moyen d'informer le public ou de prêcher au public sauf par contacts personnels. Il n'y avait pas de respect de la vie, des biens ou d'honneur ou des traités d'individus et des nations faibles. Il n'y avait pas de sécurité ou de liberté d'expression. Quiconque défendait une noble cause ou manifestait des croyances impopulaires était menacé. Cela est mis à jour dans l'histoire de Socrate, le philosophe grec, des pionniers chrétiens, et des premiers musulmans. Plusieurs émissaires chargés de délivrer des messages spéciaux aux rois et gouverneurs ne revinrent jamais vivants. Ils étaient froidement massacrés ou capturés par leurs hôtes mêmes.

Les Musulmans d'Arabie devaient faire face à

toutes ces dures épreuves et travailler dans toutes ces circonstances. Il avait un message à délivrer à l'humanité, une contribution à apporter à l'humanité, et une formule de salut à offrir. Le Coran dit d'inviter au Culte de Allah par de sages et persuasifs appels, et de discuter avec la plus grande gentillesse. Mais qui était prêt à écouter à l'Appel paisible de Dieu? C'est un fait que plusieurs mécréants évitaient d'entendre le Prophète de peur qu'ils ne soient affectés par sa paisible prêche. Ils s'efforçaient même de résister à l'Appel paisible de l'Islam. La première expérience de l'Arabie apprit aux Musulmans qu'il est plus efficace d'être paisible et de se tenir en même temps sur ses gardes; qu'on ne peut se déplacer en paix que lorsqu'on est assez fort pour protéger sa paix; que la voix de paix retentit mieux quand on est capable de resister à la pression et d'éliminer l'oppression.

Or, ils devaient, par ordre de Dieu, faire connaitre l'Islam au monde extérieur, mais il y avait ni système de télécomunication, ni presse, ni aucun medium de communication de masse. Il n'y avait qu'un moyen à savoir, des contacts personnels et directs, ce qui signifiait qu'ils devaient traverser les frontières. Mais ils ne pouvaient le faire en petits groupes ou sans armes. Il devaient donc se déplacer en grands groupes protégés qui devraient avoir l'air d'une armée, mais qui n'était pas une armée dans le sens réel. Ils traversèrent les frontières dans différentes directions, à différents moments. Ce qui se passa alors mérite considération. Dans certaines régions ils furent chaleureusement accueillis par les indigènes qui étaient depuis longtemps opprimés et subjugués par les puissances étrangères de Rome et de

Perse. Dans d'autres régions ils devaient d'abord presenter l'Islam à ceux qui étaient prêts à l'accepter, et ceux-ci furent nombreux. A ceux qui n'embrassaient pas l'Islam on demandait de payer les tributs équivalant à la taxe islamique (Zakah). Les raisons de réclamer ce genre d'impôt étaient: (i) qu'ils voulaient s'assurer que ce contribuable savait ce qu'il faisait, que l'islam lui avait été présenté et il l'avait refusé de son propre gré; (ii) qu'ils s'engageaient à proteger le contribuable et à garantir sa sécurité et sa liberté de la même manière que pour le Musulman lui-même, car tout danger pour lui était un danger pour son compatriote musulman - et, pour défendre le Musulman ils devaient défendre le non-Musulman et assurer sa sécurité; (iii) que le nouvel état des choses réclamait l'appui et la coopération de toutes les sections, musulmans et non-musulmans également: les premiers au moyen de la Zakah et le second au moyen des tributs, qui étaient dépensés dans l'intérêt public; et (iv) qu'ils voulaient être sûrs que le contribuable n'était pas hostile envers eux et leurs nouveaux coreligionnaires, ou enclin à causer des ennuis à ses compatriotes musulmans.

Ceux qui réprouvaient l'Islam et refusaient de payer les tributs en collaboration avec les autres sections pour soutenir leur Etat rendaient la situation difficile pour eux-mêmes. Ils adoptaient un cours hostile dès le début et se proposaient de créer des ennuis pas autant pour les nouveaux venus Musulmans que pour les nouveaux convertis musulmans et leurs compatriotes qui payaient les tributs. Cette attitude était perfide dans un sens national, mesquine dans un sens humain, insouciante dans un sens social et provocante

dans un sens militaire. Mais dans un sens pratique il fallait la réprimer, pas autant pour le confort des nouveaux venus que pour l'Etat où ces traitres eux-mêmes vivaient. C'est le seul cas ou la force était utilisée pour ramener de tels gens à la raison et les faire réaliser leurs responsabilités; soit en tant que Musulmans en acceptant l'Islam de pleingré, soit en tant que citoyens loyaux payant leurs tributs, capables de vivre à côté de leurs compatriotes musulmans et partageant avec eux droits et devoirs égaux.

3. Il serait sage de la part de ces critiques d'étudier le Coran avec des intentions honnêtes pour voir ce qu'il ordonne concernant la guerre et la paix ou il serait encore plus sages s'ils faisaient des recherches sur le statut des peuples «conquis» et les conditions dans lesquelles il vivaient avant et après leur contact avec les Musulmans. Que diront-ils s'ils découvrent que des appels urgents étaient lancés aux Musulmans par des indigènes des protectorats persans et romains pour venir les délivrer de la domination étrangère opprimante? Que penseront-ils s'ils arrivent à découvrir que les «conquérants» musulmans étaient accueillis avec joie par le peuple aussi bien que par les chefs religieux, qui désiraient la protection musulmane et la justice administrative musulmane? Comment expliqueraient-ils le phénomène que certains peuples «conquis» non seulement accueillaient les Musulmans «envahisseurs» mais se battaient aussi côte à côte avec eux contre les tyrants? Comment concevraient-ils la prospérité, la liberté et le progrès des régions «envahies» sous l'Islam en comparaison de ce qui y prévalait avant?

Nous n'assumons aucun point de vue particulier sur cette affaire, ni tirons-nous des conclusions hâtives. Nous croyons simplement que la question vaut la peine d'être réconsidérée et mérite de serieuses enquêtes. Les découvertes seront certainement intéressantes et significatives. Peut-être, un esprit occidental peut-il mieux comprendre si tout le problème est considéré à la lumière des conditions qui prévalent dans le monde contemporain. Le grand souci des alliés occidentaux au sujet de Berlin, les appels des opprimés patout, l'anxiété des sud-Coréens, les craintes des Laotiens, l'affaire OTAN, les affaires de OTSEA (SEATO) l'instabilité des satellites communistes - tout peut aider l'esprit occidental à comprendre les évènements de ces siècles lointains et les vrais principes des Musulmans de ces temps-là.

4. L'idée que les guerres des Musulmans à l'étranger étaient motivées par les besoins économiques des arabes vaut aussi la peine d'être prise en considération. Quoiqu'apparemment sûrs de leurs propres présomptions, ceux qui soutiennent une telle idée n'ont pas réellement étudié le cas sérieusement. Pensent-ils honnêtement que les besoins économiques étaient la raison qui avait poussé les Musulmans à traverser leurs frontières arabes? Sur quoi se basent-ils pour présumer que l'Arabie - avec ses anciens centres de commerce, ses vallées et oasis - ne pouvait plus produire assez pour les Musulmans? Ont-ils faits de sérieuses recherches pour savoir combien les Musulmans «envahiseurs» prenaient-ils pour eux-mêmes, combien ils distribuaient parmi le peuple sous leur gouvernement et combien ils envoyaient à l'Administration Centrale à Medine ou Damas ou Bagdad ou

Caire? Ont-ils comparé les revenus de territoires «envahis» avant et après l'Islam pour savoir si les «envahisseurs» étaient oui ou non de simples aventuriers égoistes de commerce? Ont-ils des raisons de croire que ces Musulmans prenaient plus que ce qu'ils donnaient, ou retiraient plus qu'ils ne déposaient, ou profitaient de leurs investissements? Ont-ils trouvé quelque pièce à conviction pour prouver que le Gouvernement Central en Arabie avait à quelque moment reçu de ses protectorats «conquis» des tributs ou des impôts dont on avait besoin pour le développement de ces protectorats mêmes, et, si oui, quelle en était la valeur? En valait-il la peine de s'aventurer dans le monde inconnu? Ont-ils réuni des renseignements certains pour démontrer que l'Arabie était privilégiée ou recevait-elle de préférence en matière de dépenses ou de développement aux dépens des régions «envahies»? Enfin, est-ce que l'Arabie sentit-elle soudain la menace d'une 'explosion démographique', ce qui obligea les Musulmans à entreprendre des guerres aventureuse et/ou des explorations économiques?

Essayer d'interpréter les contacts des Musulmans avec les non-musulmans en termes de besoins économiques peut paraître originale et digne de sympathie, mais ne parait pas contenir beaucoup de vérité ou avoir beaucoup de rapport avec l'érudition sérieuse. La moindre réserve qu'on peut exprimer à l'égard de cette tentative, c'est qu'elle est loin d'être satisfaisante et complète. Il y a encors tant à faire en matière de recherche, d'investigation, d'analyse et de comparaison. Aussi longtemps que cela n'est pas fait, aucun critique n'a le droit moral de faire passer ses propres

présomptions théoriques comme valides ou obligatoires. C'est là une autre gracieuse invitation de l'islam à tous les critiques à essayer sérieusement de rechercher la vérité.

5. Il n'y a pas grand lieu de prendre au sérieux les opinions de ceux qui interprètent les guerres des Musulmans en termes de pillage et de maraude. Qu'est-ce qui peut être plus désinvolte ou plus cliché qu'une telle opinion? C'est un raccourci dans le domaine d'érudition et un moyen facile de résoudre des problèmes intellectuels et moraux, mais c'est tellement loin de la vérité. Les mêmes questions que pour les points 3 et 4 plus haut peuvent être reposées, afin de découvrir combien de butins les aventuriers musulmans avaient pris ou envoyés en Arabie et combien de leurs hommes étaient rentrés avec des butins. Et cela sans mentionner le progrès, la renaissance et la prospérité des territoires «pillés» sous le gouvernement de ces mêmes «maraudeurs». Sans aussi mentionner les cruelles persécutions et les pertes considérables des vies et des biens infligées aux Musulmans, ou les provocations et les menaces lancées à leur endroit. C'est simplement un appel à ceux qui sont d'une telle opinion d'étudier le cas avec plus de soin et de présenter des conclusions plus responsables. Ils doivent cependant retenir que tout butin amassé par les Musulmans était peu, comparé aux pertes qu'ils avaient subies par confiscation, usurpation, persécution et autres actes de provocation de la part des camps hostiles.

Que les critiques de différentes classes acceptent ou non le point de vue de cet exposé, le fait reste que l'Islam est la religion de la paix dans le sens le plus

complet de ce terme; que la guerre injuste n'a jamais fait partie de ses enseignements; que l'agression n'a jamais été une de ses doctrines ou tolérée par lui; que la force ne fut jamais employée pour l'imposer sur quiconque; que la propagation de l'Islam par l'épée n'a jamais été pardonnable par Allah ou acceptable à l'Islam; et que celui qui déforme ou dénature les enseignements islamiques fait plus de mal à lui-même et à ses associés qu'à l'Islam. Parce que c'est la religion de Allah et le chemin qui mène droit à Lui, il a survécu aux conditions les plus difficiles et il survivra pour être le pont sûr vers l'heureuse éternité. Si ces critiques ont quelque doute sur ce fait, ils feraient mieux d'étudier l'Islam, relire le Coran et rafraichir leurs souvenirs de l'histoire.

Le fait que la prospérité économique et la renaissance culturelle suivirent la propagation de l'Islam dans les régions «conquises» ne signifie pas nécessairement que les Musulmans étaient en quête de gains économiques et de butins militaires. Même si ces prétendus gains et butins devinrent des stimulants aux époques ultérieures de l'histoire islamique, cela ne signifie quand même pas que l'Islam préfère la guerre à la paix et que les Musulmans ont le goût des butins. Il y a de meilleures explications. L'une d'elles doit être claire à ceux qui sont familiers avec le débat classique entre l'Ethique Protestante et l'esprit capitaliste où le Potestantisme, associé à d'autres facteurs, aboutit à l'avènement du capitalisme moderne. Aucun esprit sérieux ne soutiendrait que les Protestants développèrent leur ethique afin de prospérer économiquement ou que le capitalisme moderne dépend toujours de l'ethique protestante.

2. Jésus, Fils de Marie.

Un des problèmes les plus controversales de l'histoire de l'humanité est la question de Jésus. Etait-il entièrement Divin ou seulement humain, ou était-il mi-Dieu ou mi-humain en même temps? Etait-il véridique ou un autre imposteur? Etait-il né de façon ordinaire d'un père et d'une mère comme tout autre enfant? Etait-il né en hiver ou en été? Beaucoup de questions furent posées et le sont encore par des Chrétiens et des non-Chrétiens également. Des disputes et des débats sur de tels sujets continuent depuis le temps de Jésus jusqu'à ces jours. Plusieurs sectes ont vu jour parmi les Chrétiens à cause de petites différences d'interprétation de certains aspects insignifiants de ces questions. Tout cela est connu des Chrétiens aussi bien que des non-chrétiens. Mais quelle est l'attitude de l'Islam? L'Islam peut-il offrir quelque interprétation pour résoudre ces questions troublantes?[1]

Avant de pouvoir quoique ce soit. il faut éclaircir trois points. Premièrement, le Musulman se sent tout à fait à l'aise au sujet de l'attitude de l'Islam envers Jésus; il a l'esprit tranquille, la conscience claire et la croyance saine. Deuxièmement, le concept de Dieu, de religion, de prophétie, de révélation et de l'huma-

(1) Il n'y a pas d'accord sur n'importe quel point important sur la vie de Jésus: comment, quand et où il naquit, vécut, reçut son Message, mourut et fut enterré; si vraiment il a fait des «miracles» et de quel genre; si, quand et comment fut-il de limiter notre débat sur des questions provocantes. Pour une étude critique et une excellente bibliographie, Voir Qazi Muhammad Barakatullâh, JESUS SON OF MARY, Fallacy and Factuality (Philadelphia Dorrance & Company) 1973

nité du Musulman le fait accepter Jésus non seulement comme un fait historique mais comme un des Messagers les plus illustres de Dieu. Il faut se rappeler ici que la reconnaissance de Jésus par les Musulmans est un article fondamental de Foi en Islam, et qu'un Musulman ne peut jamais penser de Jésus en termes dérogatoires. La liberté de diffamer Jésus ou nimporte quel autre prophète est heureusement interdite au Musulman.

Trosièmement, il ne sera fait mention ici que ce que dit et enseigne le Coran. Quoique très impopulaires parmi les Chrétiens, les croyances islamiques au sujet de Jésus n'ont nullement pour dessein de dénigrer son rôle ou de sous-estimer sons caractère ou diminuer sa grande personnalité. Au contraire, ces croyances islamiques accordent à Jésus le plus grand respect et un statut aussi haut auquel Dieu Lui-même l'a élevé. En fait, le Musulman est plus respectueux à l'égard de Jésus que beaucoup de Chrétiens. Mais il ne faut pas mal comprendre l'attitude de l'Islam. Elle ne doit pas être interprétée comme étant une d'apaisement ou de flatterie ou de compromis. Elle doit être prise comme la vérité en laquelle le Musulman croit fermement et continuera à croire. C'est la vérité d'hier, la vérité d'aujourd'hui, la vérité de demain.

L'environnement où Jésus naquit et fut élevé mérite quelque attention. Les gens à qui il fut envoyé avaient des caractéristiques particulières, dont (I) ils interpolaient et mal-interpretaient la signification aussi bien que les mots des Livres de Dieu. (ii) Ils avaient renié certains de leurs prophètes, Jésus inclu, et tué certains; et (iii) ils avaient le franc-parler et faisaient

preuve d'irresponsabilité concernant leurs biens. Le Coran dit:

> *«Chaque fois qu'un prophète est venu à vous, en apportant ce que vous ne vouliez pas, vous vous êtes enorgueillis; vous avez traité plusieurs d'entre eux de menteurs et vous en avez tué quelques autres.»*
>
> (2:87)

> *«Dieu a sûrement entendu la parole de ceux qui ont dit: 'Dieu est pauvre, et nous sommes riches' Nous consignons leurs paroles par écrit en retenant qu'ils ont tué injustement les prophètes. Nous leur dirons: Goutez le châtiment du Feu.»*
>
> (3:181)

> *«Dieu a contracté une alliance avec les fils d'Israel... Mais ils ont rompu leur alliance. Nous les avons maudits et Nous avons endurci leurs cœurs. Ils altèrent le sens des paroles révélés; ils oublient une partie de ce qui leur a été rappelé.»*
>
> (5: 13-14)

C'était la seconde nature du peuple à qui Jésus fut envoyé. Quant à la date de sa naissance, les chrétiens n'on pu fixer de saison, ou année apécifique. «Les astronomes n'ont pas encore trouvé d'explication scientifique de l'Etoile de Betheléem... 'Ni l'année de la naissance du Christ, ni la saison de l'année où elle (L'Etoile) apparut sont connues avec certitude.....' Les historiens estiment que cela pourrait être 11B.C. ou plus tôt et 4B.C. au plus tard... Aussi,... tandis que la période de l'année de la naissance n'a pas éte bien

établie, ce fut très probablement au printemps, plutôt qu'en Décembre...'» (Mme Simone Daro Gossner de l'observatoire Naval de E.U., cite à la page 21 de «The Edmonton Journal» du 23 Décembre 1960).

Quoiqu'il en soit, pour les Musulmans, la question plus importante c'est celle de la naissance de Jésus. Jusqu'au temps de Jésus, on avait observé trois mode de création, chacun d'eux démontrait clairement le pouvoir, la science et la sagesse de Dieu, le Créateur. D'abord un être humain fut créé sans l'interférence physique ou la présence de quelque père ou mère et c'était Adam. Deuxièmement, un être humain fut créé sans l'existence ou la précédence de quelque mère ou ancêtre féminin, et c'était Eve. Elle était précédée d'Adam qui peut être considéré comme le père symbolic ou figuratif de l'humanité. Troisièmement, des millions de gens furent créés par l'intimité normale des pères et mères. Les esprits curieux et inquisiteurs ont pu réfléchir sur la possibilité d'un quatrième mode de création, à savoir, la création d'un être humain sans l'intervention physique de quelque père humain. Cette possibilité parait avoir été traduite dans la réalité par Dieu dans la création de Jésus pour peut-être compléter les quatre modes de création possibles, et pour démontrer le pouvoir du Créateur en tous genres possibles. La naissance de Jésus à la pieuse Marie était un acte miraculeux, un acte de volonté de Dieu. Le choix d'un tel mode de création à cette époque particulière peut être autant intelligible qu'intéressant. Il parait que la médecine était assez populaire d'une façon ou une autre, dans une région ou autre. Les contemporains de Jésus s'étaient tellement écartés du Chemin de Dieu et ils étaient aussi têtus.

Dieu leur montra Son pouvoir dans un nouveau genre de création. Il leur montra que Son pouvoir est infini, et que leur salut ne dépendait que de leur soumission à Lui et la foi en Lui. La démonstration était présentée dans la manifestation visible de la naissance de Jésus. C'était peut-être aussi en anticipation du genre de miracles que Jésus devait faire plus tard avec l'aide de Dieu, les miracles qui étaient plus ou moins de nature médicale.

Il faut faire ressortir que cette interprétation hypothétique de la naissance de Jésus n'est pas basée sur l'autorité du Coran ou des Traditions de Muhammad. Ces quatre modes logiquement possibles de création et la déduction que la naissance de Jésus constitue le quatrième et dernier mode sont les opinions personnelles de l'auteur et sa propre hypothèse. Ce point de vue personnel n'a rien à voir avec l'autorité et l'authenticité du Coran et des Traditions de Muhammad. Que cette hypothèse sur les quatre modes de création soit valide ou non, elle n'affecte aucune façon la croyance du Musulman en la véracité du Coran et de sa déclaration que la naissance de Jésus fut la volonté et l'œuvre miraculeuse de Dieu. Néanmoins toute la question mérite d'être étudiée.

Or, si l'on veut appeler Jésus le fils de Dieu ou Dieu parce qu'il fut créé sans la précédence d'un père humain, et sous pretexte que Dieu Lui-même l'a adopté ou a agi comme son père, si cela est vrai la même chose doit s'appliquer davantage et de façon plus appropriée à Adam qui, lui, avait ni père, ni mère. Et si la paternité de Dieu est interprétée dans un sens figuratif, elle doit alors s'appliquer à toute

l'humanité, surtout à ceux qui se sont distingués dans le service du Maître Suprême. Les humains sont la création magnifique de Dieu et, dans un sens, ses enfants. Que la Paternité de Dieu soit interprétée littéralement ou au figuré, il serait tout à fait arbitraire de la limiter qu'à Jésus, en ignorant Adam dans la première interprétation et le reste de l'humanité dans la seconde. Le Coran raconte la naissance de Jésus de la façon suivante:

«Mentionne (O Muhammad) Marie dans le Livre. Elle s'éloigna de sa famille et se fixa dans une retraite située à l'est de la ville. Elle tendit un rideau entre elle et les passants. Nous envoyâmes notre Esprit qui lui apparait sous une forme humaine. Elle lui dit: «J'en apelle à la protection de Dieu, si tant est que tu Le craignes.' Il répondit: 'Ton Seigneur m'a envoyé auprès de toi pour que je te donne un fils vertueux.! 'Comment aurai-je un enfant, dit-elle, moi qui n'ai approché aucun homme et que la débauche n'a jamais tentée? 'Ainsi sera-t-il. Ton Seigneur a dit: 'Rien n'est plus facile pour Moi. Cet enfant sera un symbole pour les hommes et un signe de Notre miséricorde.' Cette décision fut réalisée. Elle devint grosse. Elle se retira dans un endroit éloigné. Surprise par les douleurs de l'enfantement, elle s'appuya à un tronc de palmier. 'Plut à Dieu, s'écria-t-elle, que je fusse morte et que l'oubli soit fait sur moi.' Une voix lui dit: 'Ne t'afflige pas. Ton Seigneur t'a fait accoucher d'un enfant remarquable. Sécoue le tronc du palmier. Des dattes succulentes tomberont à tes pieds. Mange, bois et réjouis-toi. Si tu vois un homme, dis lui: «J'ai fait vœu au Miséricordieux de jeûner. Aujourd'hui je ne par-

lerai à personne.» Elle retourna chez les siens, emportant l'enfant sur ses bras. «O Marie, s'excalèrent-ils, quel acte abominable as-tu commis? O sœur d'Aron, ton père n'était pas dépravé ni ta mère une femme de mauvaise vie.» Elle leur fit signe de s'adresser à l'enfant. «Comment est-ce possible de parler à un enfant au berceau.» dirent-ils. «Je suis le serviteur de Dieu, dit Jésus. Il m'a légué le Livre et m'a pris pour prophète. Il a voulu que je porte la bénédiction partout ou j'irai. Il m'a récommandé de prier et de faire la charité, ma vie durant, d'être respectueux envers ma mère. Il n'a pas voulu que je sois violent et insoumis. Le salut sera avec moi au jour de ma naissance, de ma mort et de ma résurrection.» Voilà ce qu'était Jésus, fils de Marie. Oui, en vérité, voilà ce que fut celui sur lequel on discute. Il est inconcevable que Dieu se donne un enfant. Gloire à Lui. Quand Il décide une chose. Il dit: 'que cette chose soit et elle est.' Dieu est mon Maître et le vôtre. Adorez-Le. C'est la voie droite.» (19:16-36; cf 3:42-64; 4:171-172, 72-75; 25:2; 43:57-63).

La mission que Dieu avait confiée à Jésus n'était pas le salut par réparation totale au moyen de sacrifice du sang, mais le salut au moyen de bonne conduite et discipline de soi, en éveillant les esprits endormis et les âmes endurcies. C'était d'établir la vrai religion de Dieu et restorer Ses révélations qui avaient été mal interprétées et dont on avait fait abus. En approchant ces esprits endormis et ses âmes endurcies, Jésus ne prêcha pas seulement la parole de Dieu mais apporta aussi des Signes tangibles et fit des «miracles» pour soutenir sa mission. Dieu avait pourvu Jésus des

preuves logiques, spirituelles aussi bien que «surnaturelles» et extraordinaires pour montrer à ces gens au cœur dur la vraie voie de Dieu. Relatant le mission de Jésus et la nature «miraculeuse» de ses preuves, le Coran dit:

«Voici que les anges dirent: 'O Marie, Dieu t'envoie le message suivant: Il se nommera le Messie, Jésus fils de Marie, sera interceseur dans ce monde et dans l'autre et un des familiers de Dieu. Dès le berceau, puis adulte, il parlera aux hommes. Il sera parmi les justes.' Marie dit: 'O Seigneur, comment pourraije avoir un fils, moi qui n'ai jamais eu de contact avec les hommes?' Les anges répondirent: C'est ainsi, Dieu créé comme il Lui plait. Quand Il décide une chose, Il dit «Qu'elle soit et elle est.» Dieu lui enseignera le Livre, la Sagesse, le Pantateuque et l'Evangile. Il sera Son envoyé auprès des fils d'Israel. Il leur dira: 'Je viens à vous avec des signes de votre Maître. Je façonne avec de l'argile des corps d'oiseau. Je souffle sur eux et ils s'envolent avec l'autorisation de Dieu. Je guéris les aveugles de naissance et les lépreux. Je ressuscite les morts avec l'autorisation de Dieu. Je devine ce que vous mangez et ce que vous celez dans vos maisons. Cc sont là autant de signes si vous êtes incrédules. Je vous confirme ce que le Pantateuque vous a révélé avant moi. Je lève une partie des défenses qui vous étaient faites jusqu'ici. Je vous ai apporté des signes de votre Seigneur. Craignez Dieu et obéissezmoi. Dieu est votre Maître et le mien.. Adorez-Le. C'est là la voie droite.»

(3: 45-51)

«Alors Dieu dira: O Jésus, fils de Marie: Recon-

nais les bienfaits que J'ai répandus sur toi et ta mère. Ne t'ai-Je pas animé de l'Esprit de sainteté et ne t'ai-Je pas donné le don de parler aux hommes dès le berceau et ensuite quand tu fus un homme? Ne t'ai-Je pas enseigné le Livre, La Sagesse, le Pantateuque et l'Evangile? Ne t'ai-Je pas conféré le don de façonner des corps d'oiseau avec l'argile, de souffler sur eux et de les transformer en oiseaux? Ne t'ai-Je pas conféré le don de guérir les aveugles de naissance et les lépreux et de ressusciter les morts? Ne t'ai-Je pas défendu contre les fils d'Israel? Lorsque tu vins à eux avec les marques de ta mission, des incrédules dirent: Ceci est de la sorcellerie manifeste.» Lorsque j'ai sollicité les apôtres: Croyez en Moi et en Mon Prophète, ils répondirent: nous avons la foi. Et sois témoin que nous Te sommes soumis. Les apôtres demandèrent à Jésus, fils de Marie: Ton Seigneur, peut-il faire descendre du ciel une table garnie d'aliments? Il répondit: Craignez Dieu si vous êtes croyants. Nous désirons, dirent-ils, manger à cette table. Notre conviction en sera affermie. Nous serons sûrs de ta sincérité et nous témoignerons de l'évènement. Jésus, fils de Marie s'écria: O Dieu, notre Maitre, fais descendre une table du ciel. Qu'elle nous serve de festin, du premier au dernier, et qu'elle apparaisse comme un de Tes signes. Répands sur nous Tes bienfaits, car Tu est le plus puissant des bienfaiteurs. Dieu dit: La voilà, Je la fais descendre. Celui d'entre vous qui reniera après cela, Je lui ferai subir le supplice le plus affreux qu'on puisse infliger à une créature. Dieu dit: O Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui a dit aux hommes: Prenez-nous pour Dieu moi et ma mère, à côté de Dieu? Gloire à Toi, répondit Jésus, comment aurai-je pu

dire une chose que je n'ai pas qualité pour dire? Si je l'avais dite, Tu le saurais. Car Tu sais ce que je pense et je ne sais pas ce que Tu penses. Il n'y a pas de secrets pour Toi.» (5: 100-117)

Ces versets ne sont que des exemples de nombreux autres semblable partout dans le Coran. Ils apesantissent tous sur le fait que Jésus n'a jamais prétendu être un Dieu ou le fils de Dieu, et qu'il ne fut que le serviteur et apôtre du Seigneur à l'instar de ceux avant lui. Le Coran met accent sur ce fait de la façon suivante:

> *«Nous avons fait suivre les Prophètes de Jésus, fils de Marie, pour confirmer le Pantateuque. Nous lui avons remis l'Evangile, qui est à la fois un guide et une lumière et qui corrobore le Pantateuque. Oui, ce guide est un avertissement pour ceux qui craignent Dieu.»*
>
> (5:46)
>
> *«Ce ne sont que des infidèles ceux qui disent que Dieu est le Messie, fils de Marie! Le Messie n'a-t-il pas dit lui-même: 'O enfants d'Israel, adorez Dieu, mon Maître et le vôtre. Celui qui reconnait des associés à Dieu, Dieu lui interdit l'accès du Paradis. Il aura l'enfer pour séjour. Point d'alliés pour les injustes.' Ces sont des infidèles ceux qui disent que Dieu est la troisième personne de la Trinité. Non, il n'y a qu'un seul Dieu. S'ils ne renoncent pas à un tel langage, un châtiment douloureux les atteindra. Pourquoi ne viennent-ils pas à Dieu et n'implorent-ils pas Son pardon? Dieu, le Clément et le Miséricordieux. Qu'est-ce que le Mes-*

sie, fils de Marie, sinon un prophète, comme tant d'autres qui l'ont précédé? Sa mère était une femme sincère. Tous deux se nourissaient d'aliments. Voyez comment Nous Nous y prenons pour expliquer les signes et voyez comme ils demeurent indifférents! Dis-leur: 'Adorez-vous, en plus de Dieu, quelqu'un qui ne peut ni vous nuire ni vous être utile, alors que Dieu sait et entend tout? Dis: 'O gens d'Ecriture, ne soyez pas excessifs dans votre foi et respectez la vérité. Ne suivez pas les suggestions d'un peuple qui s'est abusé avant vous, qui a entrainé dans l'erreur un grand nombre d'autres peuples et qui a perdu la bonne direction.»

(5: 72-75); cf. (4: 171-172)

Le début de Jésus fut controversable. Ainsi fut sa fin. Entre temps il persista dans sa mission, fortifié par le Livre de Dieu, la sagesse, Les Signes Evidentes et l'esprit saint. Cependant, peu nombreux furent ceux qui l'acceptèrent de tout cœur. Quoique tolérant et paisible, Jésus ne pouvait tolérer l'hypocrisie des enfants d'Israel et leur dévouement à la lettre de la Loi aux dépens de son esprit. Ils le renièrent et s'opposèrent à lui, et complotèrent même sa mort violente. Il était de coutume chez eux de renier certains de leurs prophètes et d'en tuer certains. Jésus ne fit pas exception à cette règle. Ils le tuèrent presque sur la croix. En fait, ils crurent l'avoir crucifié. L'histoire fut menée à son comble et dramatisée à ce stade, et le denil religieux devint sacré pour les Chrétiens comme la lamentation le fut pour les juifs.

On ourdit un complot pour crucifier Jésus; il y eut

en fait une crucifixion; quelqu'un fut réellement crucifié. Mais ce n'était pas Jésus; quelqu'un d'autre fut crucifié à sa place.

Quant à Jésus lui-même, Dieu vint à son secours et le sauva des ennemis. Dieu couronna de succès sa mission en le sauvant de la mort violente et en l'élevant au Ciel. Qu'il fut élevé en rang par excellence ou qu'il fut élevé vivant âme et corps ou âme seulement après une mort naturelle n'affecte pas beaucoup les croyances islamiques. Ce n'est pas un article de Foi car ce qui importe au Musulman et qu'il est tenu d'accepter c'est ce que Dieu révèle; et Dieu a révélé que Jésus ne fut pas crucifié mais élevé vers Lui; le Coran relate la fin de Jésus en ces termes:

> *«Les gens du Livre te demandent de faire descendre un Livre sur eux. Ils avaient demandé à Moise quelque chose de plus considérable que cela quand ils avaient dit: 'Fais-nous voir Dieu clairement. La foudre les a emportés, à cause de leur impiété. Ils préférèrent ensuite le veau, alors que les preuves décisives leur étaient déjà parvenues. Nous leur avons pardonné et Nous avons donné à Moise une autorité incontestable. Nous avons élevé le Mont au dessus d'eux, en vertu de l'alliance contractée avec eux. Nous leur avons dit: 'Franchissez la porte en vous prosternant.' Nous leur avons dit: 'Ne tansgressez pas le Sabbat.' Nous avons accepté de conclure avec eux une alliance solennelle. Nous les avons punis parce qu'ils ont rompu l'alliance, parce qu'ils n'ont pas cru aux Signes de Dieu, parce qu'ils ont tué injustement des prophètes,*

et parce qu'ils ont dit: 'Nos cœurs sont incirconcis.' Non... Dieu a mis un sceau sur leurs cœurs, à cause de leur incredulité: ils ne croient donc pas à l'exception d'un petit nombre d'entre eux - Nous les avons punis parce qu'ils n'ont pas cru, parce qu'ils ont proféré une horrible calomnie contre Marie et parce qu'ils ont dit: 'Oui, nous avons tué le Messie, Jesus, fils de Marie, le Prophète de Dieu.' Mais ils ne l'ont pas tué; ils ne l'ont pas crucifié, cela leur est seulement apparu ainsi. Ceux qui sont en désaccord à son sujet restent dans le doute; ils n'en ont pas une connaissance certaine; ils ne suivent qu'une conjecture; ils ne l'ont certainement pas tué, mais Dieu l'a élevé vers Lui: Dieu est puissant et juste.»

(4: 153-158; cf. 3: 52-59).

L'Islam rejette la crucifixion de Jésus par les ennemis de Dieu ainsi que les fondements de cette doctrine. Ce rejet est fondé sur l'autorité de Dieu Luimême, révélée dans le Coran, et sur la dénonciation du sacrifice du sang et le rachat pour un autre des péchés. L'Islam, enseigne que le Péché Original d'Adam fut pardonné après qu'il eut lui-même l'expie; que tout pécheur si Dieu ne lui pardonne pas, sera luimême responsable de ses péchés; et que personne ne peut racheter les péchés d'un autre. Cela exclut la doctrine de Sacrifice du Sang ou de rachat en faveur d'une autre personne. Cependant, certaines des premières sectes chrétiennes ne croyaient pas à la crucifixion de Jésus. Les (Bacilidians) croyaient que quelqu'un d'autre avait été crucifié à sa place. Les (Docetae) soutenaient que Jésus n'avait jamais eu un corps

physique réel ou naturel, mais un corps apparent, et que sa crucifixion fut apparente, pas réelle. L'Evangile Marcionite (vers 138 A.D.) niait que Jésus fut né, et disait seulement qu'il avait apparu sous forme humaine. L'Evangile de Saint Barnabé - dont une version anglaise existe à la Bibliothèque d'Etat de Vienne et une version arabe dans le monde arabe - soutient la théorie de substitution sur la Croix.

Pour ce qui est de la fin de Jésus, le Musulman est aussi confiant qu'en ce qui concerne son début. Le Musulman croit que Jésus ne fut ni assassiné, ni crucifié, mais Dieu l'a élevé vers Lui avec honneur et bonté. Le Musulman a l'esprit clair au sujet de toute l'affaire. Le Coran lui a tranché le différend une fois pour toutes. La croyance que Jésus a été crucifié soulève nombre de questions inévitables. Quelques-unes peuvent être présentées ici:

1. Est-ce que la crucifixion de Jésus telle qu'elle est conçue par les églises chrétiennes sied à la Justice, à la Miséricorde, au Pouvoir, et à la Sagesse de Dieu?
2. Est-il convenable de la part de Dieu, ou de quiconque d'ailleurs, pour faire quelqu'un expier les péchés ou les fautes des autres, péchés que l'expiant n'a pas commis?
3. Est-ce en accord avec la Miséricorde et la Sagesse de Dieu que de croire que Jésus fut humilié et assassiné de la façon dont on dit il l'a été?
4. Est-ce un accomplissement de la promesse de Dieu (de défendre Ses alliés et protéger ceux qu'Il aime) que Jesus fut si abandonné qu'il devint une

proie facile des ennemis de Dieu? Cela doit-il être pris comme une façon de remplir ses obligations ou un précédent de faire honneur à sa parole?

5. Est-ce justifiable et convenable de croire que Dieu, le Très Clément, ne pouvait pardonner à Adam et à ses enfants le Péché Originel et qu'Il les tint en suspens dans le trouble jusqu'à ce que Jésus vient l'expier par son propre sang?

6. Est-ce la croyance en la crucifixion et le sacrifice du sang apparait-elle dans quelque religion autre que les credos paiens des anciens grecs, romains, indiens, persans et autres?

7. Existe-t-il de semblable à Jésus dans l'histoire de l'humanité, en dehors des personnages fictifs tels que Bacchus, Appolo, Adonis, Horus et d'autres dieux nés de vierges?

8. N'a-t-on pas un nouvel aperçu en comparant les paroles attribués à Jésus avec celles de Bacchus, qui avait dit qu'il était l'Alpha et l'Omega du monde et qu'il était venu pour racheter l'humanité avec son sang? La similarité entre ces paroles et celles attribuées à Jésus des années plus tard ne pourrait-elle stimuler un nouveau zèle pour la recherche de toute la vérité sur le problème?

9. Qu'avaient les autorités romaines contre Jésus? Il n'était pas une menace pour leur empire. En effet, il fit plusieurs faveurs à leurs notables et leurs familles. Il apprit à ses disciples de rendre à César ce qui appartenait à César et à Dieu ce qui appartenait à Dieu. Il était un prêcheur paisible et d'une grande aide aux autorités romaines pour le

maintien de la Loi et de l'ordre dans le pays. Pourquoi alors l'auraient-ils crucifié et perdre un si bon citoyen respectueux des lois et partisan.

10. Que sait-on sur le caractère du gouverneur romain Pilate? Etait-il en bons termes avec les juifs contemporains qui avaient eu recours à Rome contre lui? Sa façon de gouverner Judée n'était-elle pas l'expression de sa haine et de dédain pour eux? N'était-il pas sensible aux pots de vin? Pourquoi alors se serait-il hâté de faire leur volonté et exécuter leur ordre? Pourquoi n'aurait-il pas accepté le pot de vin d'un riche admirateur de Jésus tel que Joseph d'Armathéa? Ce Joseph, selon Luc, était riche et s'intéressait beaucoup à Jésus, et un conseiller qui n'était pas d'accord avec la décision du conseil de faire crucifier Jésus. N'aurait-il pas essayé, même en soudoyant le gouverneur corruptible, de sauver Jésus de la crucifixion après qu'il eut échouer de le faire dans la salle de conseil?

11. Combien de disciples avaient vraiment témoigné la prétendue crucifixion de Jésus et quelles furent leurs réactions? Peut-il être vrai ce que dit Mathieu (26:56) que tous les disciples l'avaient l'abandonné et s'étaient enfuis? Est-ce le critère de l'intégrité de caractère des si grands disciples d'un grand maître? On rapporte que seul le bien-aimé Jean était présent sur la scène. Mais pendant combien de temps y était-il présent et combien de temps fallait-il pour un homme condamné de mourir sur la croix à cette époque-là? Selon certaines sources historiques dignes de foi (voir l'arti-

cle sur la Croix, Encyclopedie Chambers, 1950) il faillait d'ordinaire quelques jours pour le condamné de mourir sur la croix. Mais pourquoi ce fut quelques heures seulement, pas quelques jours comme d'ordinaire, dans le cas de Jésus? Et pourquoi «mourut-il» sur la croix tandis que ses deux autres lui survécurent-ils? Et quoi de l'obscurité qui recouvrit tout le pays trois heures durant la crucifixion (Mathieu 27:45; Mark 15:33, Luc 23:44). Une substitution aurait-elle pu avoir lieu sur la croix, sous la robe pourpre, pendant la période d'obscurité et la confusion?

12. A quel degré étaient-ils familiers avec Jésus ces soldats romains qui étaient venus le chercher pour le conduire sur la croix? A quel point étaient-ils sûrs qu'ils emmenaient la vraie personne sur la scène? Les avaient-ils vraiment reconnu lorsqu'ils sont allés l'arrêter? Avaient-ils quelque intérêt ou besoin particulier d'identifier Jésus à un moment où se déroulaient des festivités publiques et qu'il y avait crainte de révolte publique?

13. Un croyant, peut-il imaginer que Jésus (qui fut l'un des cinq messagers de Dieu de plus résolus et assidus) parlerait à Dieu de la croix de la façon dont dit-on il a parlé, dans un ton de reproche, ou au mieux d'anxiété? Est-ce séant pour un distingué prophète comme Jésus de dire à Dieu dans un moment difficile que Dieu l'a abandonné? Faut-il prendre cela comme modèle ou précédent pour s'adresser à Dieu ou en réagissant aux épreuves difficiles?

14. Est-ce Dieu le Très Miséricordieux, Le Très Clé-

ment et le Très Haut était-il incapable de pardonner les péchés des hommes sauf en infligeant cette prétendue crucifixion cruelle et la plus humiliante sur quelqu'un qui était non seulement innocent mais aussi dédié à son service et à sa cause d'un façon très remarquable? Est-ce l'application de la Miséricorde et du pardon de Dieu ou la réflection de Sa justice et de Son amour?

Une étude des circonstances atténuantes de l'époque, le comportement des autorités temporelles, les réactions du public, le concept de Dieu, le statut de l'homme, le but de la religion et de la vie - une étude de ceux-là peuvent donner des idées semblables à celles que j'ai mentionnées. A moins une explication satisfaisante de telles questions ne soit trouvée, le croyant ne peut se sentir à l'aise, ni peut-il jouir d'une vraie paix de l'esprit. Aussi, peut-être conviendrait-il à toutes les parties concernées d'entreprendre une étude sérieuse du problème et de faire une enquête sérieuse.

Cependant, en ce qui concerne les Musulmans, de telles questions ne se posent jamais, et de telles perplexités sont hors de propos, car l'islam maintient avec fermeté que Jésus n'a pas été crucifié ou assassiné, mais a été honoré et élevé vers Dieu Lui-même. La littérature chrétienne rapporte que Jésus apparut, après la crucifixion, à certains disciples. Son apparition est tout à fait probable et n'est pas en contradiction avec les croyances islamiques. Si c'est vrai qu'il apparut, le Musulman croit que cette apparition n'était pas après la mort sur la Croix mais après l'asile, qu'il prit par ordre de Dieu comme une mesure dans le dessein de Dieu pour le sauver et contrecarrer la

vicieuse conspiration des ennemis. Au lieu d'être crucifié et humilié selon le dessein des ennemis, il fut davantage élevé en rang et honoré selon le dessein de Dieu.

Selon l'Islam, la grandeur de Jésus et la distinction de son rôle n'émanent pas de la croyance Chrétienne, qu'il fut froidement crucifié à cause des ses enseignement et pour expier les péchés des hommes. Si cette croyance populaire est valide, on peut être tenté de dire que le sacrifice de Jésus pour le rachat fut vain car le péché n'a pas été éliminé. Ou l'on peut même dire qu'il y a des milliers de grands héros, comme Jésus, qui sont mort pour promouvoir leurs causes dignes ou non. On peut en trouver partout, parmi les Allemands, les alliés, les communistes, les officiels de l'Organisation des Nations Unis, les guerriers religieux, les combattants pour la liberté, etc. Par conséquent, si cette mort violente devait déifier le mort, l'humanité doit voir d'inombrables dieux divinités, et il serait arbitraire de la part de quiconque de resteindre cette divinité à Jésus seulement, ignorant les autres héros qui sont morts dans des situations similaires.

Aussi, le Musulman n'affronte-t-il pas de tel paradoxe. Il croit que la grandeur de Jésus est dûe au fait que Dieu le choisit et l'honora de Son Verbe; que des révélations de Dieu lui furent confiées et qu'il fut chargé d'enseigner Son message; qu'il fut un prophète de caractère et de personnalité; qu'il fut sincère intérieurement et extérieurement; qu'il combattit l'hypocrisie et le blasphème; qu'il fut distingué au début au moment de la naissance et à la fin au moment de

son ascension; et qu'il fut un Signe pour les gens et une miséricorde de Dieu. Que la paix soit sur lui et sur ses confrères les autres prophètes.

La nature de cet exposé ne nous permet de traiter en détail les déclarations du Coran au sujet de Jésus et sa mission. C'est la partie fondamentale qui a été donné. Pour une étude et une recherche plus poussées, le lecteur peut se référer au Coran même. Pour la facilité de réference, un tableau des chapitres et versets pertinents est ici presenté:

Numéro du Chapitre	Numéro du Verset
2	87, 136, 253
3	42-59, 84
4	156-159, 171-172
5	17, 46, 72, 75, 78, 110, 118
6	85
9	30-31
19	1-40
23	50
33	7
42	13
43	57-65
57	27
61	6, 14

3. La Polygamie (Pluralité d'épouses)

Strictement parlant, polyamie signifie la pluralité de compagnons ou compagnes. Plus spécifiquement, quand un homme a plus d'une épouse en même temps, cela s'appelle polygénie. Mais puisque le lec-

teur moyen ne fait aucune distinction entre les deux termes, ils seront utilisés ici invariablement. Quand nous dirons polygamie dans le texte elle signifiera polygénie proprement parlé. D'autre part, quand une femme a plus d'un compagnon, cela s'appelle polyandrie. Si c'est un mélange d'hommes et des femmes, c'est un mariage par groupe ou communale.

Ces trois types fondamentaux de mariage multiple ont été plus ou moins pratiqués par des différentes sociétés, aux différentes époques dans différentes circonstances. La forme la plus commune est la polygamie; cependant, elle est necessairement limitée à une très petite minorité d'une population comme pour plusieurs raisons. C'est l'unique type permis par l'Islam. Les deux autres, la pluralité d'époux (polyandrie) et le mariage en groupe, sont absolument interdits par Islam.

Cependant, il n'est pas vrai que le Judaisme et le Christianisme ont toujours été monogames ou catégoriquement opposés à la polygamie. D'éminents savants juifs nous apprennent, par exemple Goiten (pp 184-185), que les immigrants juifs polygames donnent aux autorités israëliennes d'hébergement beaucoup de difficulté et d'embarras. La position des chrétiens mormons est bien connue. Telle est aussi l'opinion des évêques afro-asiatiques qui préfère la polygamie à l'infidélité, la fornication et l'échange de compagnes. Aux Etats Unis seulement le nombre de ceux qui échangent de compagnes est estimé à des centaines de milliers.

Un examen de la corrélation entre la monogamie formelle et la fréquence de la prostitution, de l'ho-

mosexualité, d'illégimité, d'infidélité et du relâchement des mœurs serait révélateur. Les annales historiques des civilisations greco-romaines et judéo-chrétiennes sont encore plus révélatrices à cet égard, comme n'importe quelle histoire sociologique classique le démontre.

Se tournant vers l'Islam, on trouve beaucoup de gens dans le monde occidental qui pensent qu'un Musulman est un homme qui est possédé par des passions physiques et qu'il possède lui-même nombre d'épouses et de concubines, limité ou illimité. Beaucoup de ces gens manifestent de la surprise quand ils voient un musulman ayant une seule épouse ou un Musulman célibataire. Ils croient que le Musulman est tout à fait libre de se débarrasser d'une ou de plusieurs épouses pour en prendre une autre ou d'autres, et que cela est aussi facile que de déménager d'un appartement à un autre, ou même de changer de costume. Cette attitude est aggravée en partie par les films sensationnels et les brochures à bon marché, et en partie par la conduite iresponsable de certains individus musulmans. La conséquence inévitable de cette situation est que des barrières immobiles ont empêché des millions de gens de voir les brillantes lumières de l'Islam et sa philosophie sociale. Et c'est pour ces gens-là qu'un effort sera fait pour débattre la question du point de vue islamique, après quoi chacun sera libre de tirer ses propres conclusions.

Note:

S.D. Goitein, Jews and arabs: Their contacts Trough the Ages (New York: Schoken Books), 1964

L.T. Hobhouse. Morals in Evolution: A study of comparative Ethics. (London: Chapman and Hall), 1951

E.A. Westermark, A short History of Marriage (New York: The Macmillan Co.) 1926.

La polygamie comme telle a été pratiquée tout le long de l'histoire de l'humanité. Il fut pratiqué par les prophètes tel que Abraham, Jacob, David, Solomon, etc; par des rois et des gouverneurs; par les peuples de l'Orient et de l'Occident dans les temps anciens aussi bien que modernes. Même de nos jours elle est pratiquée parmi les Musulmans et les non-Musulmans de l'Orient et de l'occident sous diverses formes, dont certaines sont licites et d'autres sont illicites et hypocrites; certaines discrètement et certaines publiquement. On n'a pas besoin de rechercher beaucoup pour découvrir où et comment un grand nombre de gens mariés entretiennent des maîtresses en secret, ou tiennent des amourettes de rechange, ou fréquentent leurs amours, ou simplement sortent avec d'autres femmes, sous la protection du droit civil. Qu'il plaise aux moralistes ou non, le point reste que la polygamie est pratiquée et on la recontre partout et à toutes les époques de l'histoire.

Au temps des révélations bibliques, la polygamie était généralement acceptée et pratiquée. Elle était acceptée du point de vue religieux, social et moral; et il n'y avait pas d'objection à cela. Peut être c'est pour cette raison que la Bible elle-même ne traita pas le sujet car c'était alors un fait établi, normal. La Bible ne l'interdit pas, la régularise pas ou même la limite pas. Certains gens ont interprété l'histoire des dix vierges de la Bible comme une sanction pour l'entretien de dix épouses à la fois. Les histoires des prophètes, des rois et des patriarches bibliques à cet égard sont incroyables.

Quand l'Islam fut presenté à nouveau par

Muhammad, la pratique de polygamie était généralisée et profondément ancrée dans la vie sociale. Le Coran n'a pas ignoré cette pratique, ni l'a-t-il négligée, ni a-t-il permis qu'elle continuat sans contrôle ou restriction. Le Coran ne pouvait être indifférent au problème ou tolérer le chaos et l'irresponsabilité associés à la polygamie. Comme pour les autres coutumes et pratiques sociales courantes, le Coran intervint parce qu'il devait être réaliste et ne pouvait tolérer de chaos dans la structure de la famille qui est le fondement même de la société. L'intervention bénévole du Coran introduisit les règles suivantes:

1. La Polygamie est permise à certaines conditions et dans certaines circonstances. C'est une permission conditionnelle, pas un article de Foi, ni une nécessité.

2. Cette permission est valide pour un maximum de quatre épouses. Avant l'Islam il n'y avait pas de limite, ni quelque sorte d'assurance.

3. La deuxième ou troisième épouse, si jamais elle est prise, jouit des mêmes droits et privilèges que la première. Elle a plein droit à tout ce qui est du à la première. Egalité de traitement, de provisions et de bonté est une nécessité préalable à la polygamie et une condition qui doit être remplie par quiconque entretenant plus d'une épouse. Cette égalité dépend en grande partie de la conscience interne de l'individu en question.

4. Cette permission est une exception au cours ordinaire. C'est le dernier ressort, la dernière tentative pour résoudre certains problèmes sociaux et moraux et de traiter des difficultés inévitables.

Bref, c'est une mesure d'urgence, et elle doit être prise dans ce sens restreint.

Le passage Coranique qui se rapporte à ce sujet lit comme suit:

> *«Si vous craignez de n'être pas équitable envers les orphelins (que vous épousez ou dont les mères vous prenez pour épouses), épousez deux, trois ou quatre femmes, à votre convenance, parmi les autres. Si vous craignez de ne pas les traiter avec égalité, n'en épousez qu'une ou une captive. C'est pour vous le moyen d'être le plus juste possible.»*
>
> (4:3)

Ce passage fut révélé après la bataille d'Uhud où beaucoup de Musulmans furent tués. laissant des veuves et des orphelins dont les Musulmans survivants devraient s'occuper. Le mariage était un moyen de protéger ces veuves et ces orphelins. Le Coran a lancé cet avertissement et offert ce choix pour protéger les droits des orphelins et interdire aux tuteurs de commettre de l'injustice à l'égard de leurs pupilles.

Sur ce fond, il est évident que l'islam n'a pas inventé la polygamie, et qu'en introduisant ces règles il ne l'encourage pas en principe. Il ne l'a pas abolie car si elle était abolie, ce ne serait qu'en théorie, et les gens auraient continué la pratique telle qu'elle est observée de nos jours parmi les autres peuples dont les constitutions et les normes sociales n'approuvent pas la polygamie. L'Islam est venu pour être mis en vigueur, pour être vécu, pour être pratiqué, et non pour rester en suspens ou être considéré comme une simple théorie. Il est réaliste et sa perspective de la vie

est des plus pratiques. Et c'est pourquoi il permet la polygamie conditionnelle et restreinte; car s'il était dans le meilleur intérêt de toute l'humanité de se passer de cette institution, Dieu aurait certainement ordonnée son abolition. Mais qui sait mieux que Lui?

Il y a diverses raisons pourquoi l'Islam permet la polygamie. On n'a pas besoin d'imaginer ces raisons ou de faire des hypothèses. Elles sont réelles et se voient tous les jours partout. Examinons quelques-unes de ces raisons.

1. Dans certaines sociétés les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Cela est surtout vrai pour les régions industrielles et commerciales, et aussi pour les pays qui s'engagent dans les guerres. Or, si une société musulmane tombe dans cette catégorie et si l'Islam interdisait la polygamie et limitait le mariage avec une seule femme, que feraient les femmes célibataires? Où et comment trouveraient-elles la compagnie naturellement désirable. Où et comment trouveraient-elles de la sympathie, de la compréhension, du soutien et de la protection? Les implications du problème ne sont pas simplement physiques; elles sont aussi morales, sentimentales, sociales, émotionelles et naturelles. Toute femme normale - qu'elle soit dans les affaires ou en service à l'étranger, ou dans le service secrèt - à la nostalgie du foyer, d'une famille à elle. Elle a besoin d'aimer quelqu'un. Elle désire appartenir à une famille, et une société. Même si nous le considérons d'un point de vue strictement physique, les implications sont toujours très serieuses, et nous ne pouvons tout simplement les ignorer; sinon des complexes psychologiques, des épuisements nerveux, le dégout de la société et l'insta-

bilité mentale se déveloperaient comme conséquences légitimes de laisser le problème non-résolu. Les évidences cliniques en sont accablantes.

Ces désirs naturels et aspirations sentimentales doivent se réaliser. Ces besoins d'appartenir, d'aimer et d'être aimée doivent être satisfaits d'une façon ou autre. Les femmes qui sont dans une telle situation ne transforment pas généralement leur nature ou ne mènent pas une vie angelique. Elles ressentent qu'elles ont tous les droits de jouir de la vie et d'obtenir leur part. Si elles ne peuvent pas en avoir de façon licite et décente, elles ne manquent jamais de trouver d'autres voies, quoique risquantes et temporaires. Très peu de femmes peuvent se passer de la compagnie permanente et rassurée d'un homme. La majorité écrasante des femmes célibataires dans une telle société trouvent moyen de rencontrer des hommes. Elles donnent des réceptions grandioses, organisent des cocktails sociaux, assistent aux conférences d'affaires, prennent des chemins de sortie, ainsi de suite. Les résultats de cette chasse désespérée ne sont pas toujours moraux ou décents. Un homme marié peut plaire à une femme et elle tentera de le conquérir licitement ou autrement. De même, une femme peut plaire à un homme, qui peut être démoralisé ou deprimé pour quelque raison. Un tel homme tentera d'avoir des relations intimes avec elle ouvertement ou discrètement, de façon décente ou autrement, sous une forme licite ou tout simplement en vertu du droit civil. Cela aura certainement de sérieux effets sur la vie familiale de l'homme marié impliqué, et ruinerait de l'intérieur la moralité de la société. Des épouses seront abandon-

nées ou négligées; des enfants abandonnés; des foyers brises, etc.

La femme qui rencontre un compagnon dans de telles circonstances n'a pas de securité, de dignité et n'a aucune sorte de droits. Son compagnons ou amant professionel peut lui tenir compagnie, l'entretenir et fréquenter sa demeure, apportant des présents et peut être prêt à la combler de ses passions. Mais qu'elle certitude a-t-elle? Comment pourra-t-elle l'empêcher de la quitter ou la laisser tomber à des moments ou elle a le plus besoin de lui et elle désire sa compagnie le plus? Qu'est-ce qui l'empêchera de mettre fin à cette idylle secrète? La Moralité? La Conscience? La Loi? Rien ne sera de secours; la moralité reçut le coup de grâce quand ils ont commencé ce genre d'intimité. La conscience fut paralysée quand il s'est embarquée dans cette relation contre tous les règles de Dieu et des hommes. La Loi de la société ne reconnait aucune intimité sauf avec la femme unique. Par conséquent, le mâle peut jouir cette compagnie facile aussi longtemps qu'il le désire, et une fois refroidi, il peut aller à la rencontre d'une autre femme et répéter la même tragédie sans responsabilités réglémentées ou obligations de sa part.

La femme qui a eu cette expérience peut être encore attirante et sympathique ou désirable. Elle peut même chercher un autre homme et faire un second essai. Mais cela lui donnera-t-il quelque sécurité ou assurance ou dignité ou droit? Elle tournera tout le temps dans le même cercle vicieux recherchant et souhaitant d'être recherchée. Sa charge continuera à s'alourdir, surtout si des enfants sont impliqués.

Cependant, on finira par l'oublier. Cela ne sied pas à la dignité humaine ou à la pudeur féminine. N'importe quelle femme dans cette situation doit finir par avoir les nerfs détraqués, ou devenir une vengeresse rebelle et destructrice de la moralité.

D'autre part, nul ne peut prétendre que tous les hommes font un mariage heureux, réussi et qui leur donne satisfaction. Que ce soit sa propre faute ou celle de sa femme. le mari malheureux cherchera une autre sorte de compagnie et la consolation de quelqu'une d'autre. Cela lui est facile si les femmes sont plus nombreuses que les hommes. S'il ne peut en avoir par des moyens honnêtes, il en aura par d'autres moyens ayant pour conséquence des intimités immorales et indécentes, ce qui pourrait donner lieu à l'illégimité, à l'avortement et d'autres ennuis sans fin. Ce sont peut-être des faits disgracieux et cruels, mais ce sont des problèmes réels et aigus. Ils doivent être résolus de manière à sauver l'individu, mâle et femelle, et à protéger la société.

La solution que l'islam offre à cet égard, c'est la permission à l'époux malheureux et insatisfait de prendre une seconde épouse et de vivre avec elle ouvertement et de façon responsable et en remplissant également ses responsabilités envers la première épouse et la seconde. De même, elle aide les femmes célibataires à répondre à leurs besoins de réaliser leurs envies et de satisfaire leurs aspirations et leurs désirs naturels. Elle leur accorde la permission de s'unir aux hommes dans le mariage et de jouir de tous les droits et privilèges d'épouses légitimes. De la sorte, l'Islam n'essaie pas d'esquiver la question ou d'ignorer le

problème. Il est réaliste et franc, loyal et pratique. La solution qu'offre l'Islam est légitime, décente et bienfaisante. Il suggère cette solution parce qu'il ne peut jamais tolérer l'hypocrisie dans les relations humaines. Il ne peut accepter comme licite et morale l'attitude d'un homme qui est légalement marié à une femme et qui, en réalité, a le champ tout a fait libre d'avoir des relations intimes secrètes. D'autre part, il s'oppose avec acharnement à l'adultère et ne peut la tolérer. La punition des hommes et femmes adultères peut être aussi sévère que la peine capitale et celle des fornicateurs peut êre aussi dure que cents coups de fouets à chacun. L'hypocrisie, l'infidélité et l'adultère étant interdits, il n'y à d'autre alternative que de permettre légalement la polygamie. Et c'est ce que l'Islam a fait à travers les règles et conditions sus-mentionnées.

Si certaines gens la trouve inacceptable, ils n'ont qu'a avoir recours aux alternatives que l'Islam n'accepte pas, ni encourage particulièrement. Est-il recommandable de laisser le chaos et la conduite irresponsable ruiner les fondements mêmes de la société, ou d'accepter et de mettre en pratique la résolution islamique? Est-ce dans l'intérêt de la société que d'ignorer ses grâves problèmes, de tolérer l'hypocrisie et l'indécence, de pardonner l'adultère et l'intimité secrète? Est-ce salutaire que de supprimer les désirs légitimes et les envies naturelles des hommes et des femmes de compagnie, suppression qui ne peut être réellement effective et qui ne les pousserait qu'aux issues illicites et indécentes? Que la question soit considérée d'un point de vue social ou moral ou humanitaire ou spirituel ou n'importe quel autre, on réalisera qu'il est beaucoup mieux pour la société de permettre

à ses membres de s'associer sur une base légale et d'une manière responsable, avec la protection de la Loi et sous la supervision des autorités concernées.

Même si nous considérons le problème d'un point de vue de la femme, il sera clair que grâce à cette même resolution, l'Islam assure à la femme le respect qui lui est dû, garantit ses droits et son integrité, reconnait son désir légitime de compagnie décente, lui fait de la place dans la société à laquelle elle peut appartenir, et lui donne l'occasion d'aimer quelqu'un et d'être aimée. Cela peut paraître déplaisant à une femme qui à déjà un mari et qui s'offense de voir une autre femme avoir accès à sa compagnie et sa protection, ou partager avec elle son soutien et sa bonté. Mais que ressentent les autres femmes qui n'ont pas de maris ou de compagnons sûrs. Devons-nous tout simplement ignorer leur existence et croire qu'elles n'ont droit à aucune sorte de sécurité et de satisfaction? Et si nous les ignorons, est-ce que cela résoudra-t-il leur problème ou leur donnera-t-il quelque satisfaction? Quels sentiments éprouverait cette même épouse si elle était dans une situation semblable à celle des femmes seules? Ne voudrait-elle pas appartenir à quelqu'un être respectée et reconnue? N'accepterait-elle pas une demi-tasse ou un demi-mari, pour ainsi dire, faute de l'avoir en entier? Ne serait-elle pas plus heureuse avec un peu de protection et de sécurité, au lieu d'en être tout a fait dépourvue? Qu'arrivera-t-il à elle et à ses enfants si son cher époux est attiré par une de ces femmes «en excés» à un cocktail social ou un bal? Qu'adviendra-t-il d'elle s'il déserte sa famille ou s'il néglige ses responsabilités pour trouver du temps pour pourvoir aux besoins de sa nouvelle séduc-

tion. Quels sentiments éprouverait-elle si elle apprenait que le seul homme de sa vie à des commerces avec d'autres femmes et entretient secrètement une autre personne ou qu'il voit une autre amoureuse de rechange? Un tel homme n'est pas seulement une perte mais aussi une menace. Il est mesquin et méchant. Soit! Mais est-ce que cette malédiction, sera-t-elle de quelque secours à quiconque concerné? C'est la femme - l'épouse legitime aussi bien que la compagne illicite - qui souffrira de cet état des choses. Mais n'est-il pas mieux pour les deux femmes concernées de partager également l'amour et le soutien de l'homme et d'avoir accés, au même titre, à sa compagnie et d'être toutes deux également protégées par la loi? Un tel homme n'est plus, en réalité, l'époux d'une femme. C'est un sale hypocrite mais le mal est fait et l'âme est blessée. C'est pour protéger tous ceux qui sont concernés, pour combattre le manque de chasteté, pour prévenir de tel mal et sauver les âmes des blessures que l'islam intervient bienveillamment et permet à l'homme marié de se remarier s'il y a une bonne raison ou une justification.

2. Dans certains cas de mariage l'épouse peut être incapable d'avoir des enfants pour une raison ou autre. La présence des enfants est fondamentale pour une vie de famille dans le plein sens du terme et pour contribuer à la préservation de la race humaine. D'ailleurs c'est une des raisons majeures de mariage, et l'homme désire naturellement avoir des enfants pour préserver son nom et consolider les liens familiaux. Dans une situation pareille, un homme a d'ordinaire une de ces trois alternatives:

(i) L'oublier et réprimer ses désirs naturels d'avoir des enfants; (ii) se séparer de sa femme stérile par le divorce, l'adultère ou autrement; (iii) adopter des enfants et leur donner son nom.

Aucune de ces alternatives ne s'accorde avec le point de vue global de l'Islam sur la vie et la nature. L'Islam n'encourage pas, ni approuve la répression des désirs légitimes et aspirations naturelles de quelqu'un. Il aide à la réalisation de ces aspirations et désirs d'une façon décente et licite car la répression dans un tel cas ne fait pas partie de son système. Le divorce n'est pas justifiable dans ces circonstances car ce n'est pas la faute de la femme si elle ne peut pas avoir d'enfants. D'ailleurs, le divorce est la chose la plus détestable à Allah et n'est permis que lorsqu'il n'y a pas d'autres alternatives. D'autre part, la femme peut avoir besoin du soutien et de la compagnie du mari. C'est cruel de la laisser tomber quand elle est dans la gêne et sans secours et quand personne ne s'intéresse à elle, sachant qu'elle est stérile.

L'adoption est aussi hors de question, car l'Islam ordonne que chaque enfant doit porter le nom de son père réel et si le nom est inconnu, il faut l'appeller frère en religion (Coran 33: 4-5). Cela ne signifie certainement pas qu'un enfant de père inconnu ou qui n'a pas de soutien doit souffrir de privations ou de manque de soins. Loin de là. Cela signifie que l'adoption, telle qu'elle est pratiquée de nos jours, n'est pas la façon d'assurer à cet enfant la securité et la prosperite dans la vie. Personne ne peut réellement remplacer le père et la mère réels de façon integrale. Les évènements quotidiens, les procédures et procès compli-

qués, et les disputes entre les familles attestent que l'adoption ne résoud jamais un problème. Combien de procès n'y a-t-il pas en cour à présent ou les vrais parents réclament leurs enfants qui ont été adoptés par des familles étrangères et introduits dans des environnements différents? Pendant combien de temps peuvent une mère normale ou un père normal voir son enfant dans une maison étrangère? A quel point peuvent-ils faire confiance aux parents artificiels pour élever leur enfant convenablement et lui donner les soins nécessaires? Quels seront les sentiments de l'enfant lui-même quand en grandissant, il apprendra que ses vrais parents l'avaient abandonne et qu'il a eu des parents artificiels? Quelle sera sa réaction en découvrant que ses vrais parents sont inconnus, ou que sa mère l'avait abandonné par crainte de pauvreté ou honte ou manque de sécurité? A quel point l'enfant adoptif est-il aimé des autres membres de la famille adoptive? Aiment-ils voir un enfant étranger prendre leur nom et hériter des biens dont ils sont les héritiers potentiels? Quels seront les sentiments de ceux qui ont élevé l'enfant si les vrais parents réclament le retour de leur enfant, ou si l'enfant lui-même désire retourner auprès de ses parents véritables? Il y a là beaucoup de complications. Cette institution n'est, sans aucun doute, pas salutaire et elle peut faire beaucoup de tort à l'enfant, aux parents, artificiels et réels, à d'autres relations de la famille adoptive, et à la société en général. L'adoption est une des raisons majeures qui encouragent beaucoup de gens à s'adonner aux activités et intimités irresponsables. On en fait un commerce actuellement. Il y a des gens qui offrent 'à vendre' leurs enfants ou à les 'commercialiser',

comme le montre les moyens d'information. Cela ne se passe pas dans les jungles africaines ou asiatiques, mais bien ici au Canada et en Amérique. Voilà pourquoi l'islam n'acepte pas cette institution et ne tolère pas sa pratique parmi les Musulmans (Voir Coran 33: 4-6).

Ecartant ces trois alternatives pour les raisons mentionnées, l'Islam offre sa propre solution. Il permet à un homme dans une telle situation de se remarier, de satisfaire ses besoins naturels et, en même temps, d'entretenir sa femme stérile, qui a probablement besoin de lui maintenant plus qu'à n'importe quel autre moment. Ce n'est qu'une permission, un cours qu'un homme desespéré peut prendre, au lieu de l'adoption ou du divorce ou de respression non-naturelle de ses aspirations. C'est un autre cas ou le remariage est le meilleur choix que l'on puisse faire, une autre façon de sortir d'une situation difficile pour aider les gens à mener une vie normale en securité dans tous les domaines.

3. Il y a des cas et des moments où l'épouse est incapable de remplir ses devoirs matrimoniaux. Elle peut ne pas être une compagne aussi agréable qu'elle devrait être ou qu'elle voudrait être. Elle peut être dans un état ou elle ne peut donner à son mari toute l'affection, toute la satisfaction et toute l'attention qu'il mérite ou désire. Tout cela peut arriver et arrive dans le fait. Ce n'est pas tout le temps la faute à la femme, cela peut être dans sa nature. Cela peut être dû à une longue maladie ou un accouchement ou des règles périodiques. Là aussi, tous les hommes ne peuvent pas souffrir ou exercer le contrôle de soi ou adop-

ter une ligne de conduite angélique. Certains hommes tombent dans le piège de l'immoralité, de la déception, de l'hypocrisie et de l'infidélité. Il y a actuellement des cas ou certains maris tombent follement amoureux de leurs belles-sœurs ou leurs gouvernantes ou bonnes qui viennent s'occuper de la famille pendant la maladie de la femme ou ses couches. Il arrive quelques fois que tandis que les épouses subissaient les difficultés de l'accouchement ou d'opération chirurgicale, certains maris goutaient à un amour nouveau avec d'autres femmes. La sœur ou l'amie de la dame malade est plus fréquemment le caractère d'un tel roman. Elle vient, peut être avec les plus nobles intentions, pour aider sa sœur ou chère amie malade et s'occuper des enfants ou simplement pour s'occuper temporairement du ménage, et à partir de la les choses se développent et se compliquent. Quand la femme est malade à la maison ou à l'hopital, le mari se sent seul et déprime. L'autre femme qui est dans la maison - que ce soit la sœur ou l'amie de l'épouse ou quelqu'une d'autre, considère que c'est une partie de son devoir de montrer de la sympathie ou de la comprehension envers le mari, ce qui peut être sincère et honnête ou autrement. Certains hommes et certaines femmes exploitent ce simple début de sympathie et l'utilise jusqu'au bout. Le résultat en est un cœur brisé quelque part et probablement un foyer aussi brisé.

Les problèmes de ce genre sont ni imaginaires ni même rares. Ils sont courants parmi les gens. Les journaux traitent ces problèmes de temps à autre. Des dossiers judiciaires témoignent aussi de ce fait. On peut qualifier l'acte de l'homme à cet égard de mesquin, d'immoral, d'indécent, de vicieux, etc. D'ac-

cord! Mais cela sert-il à quelque chose? Change-t-il le fait ou modifie-t-il la nature humaine? L'acte est perpetré, une offense est commise à plusieurs reprises et un problème aigu réclame une solution praticable et décente. Les legislateurs, doivent-ils se satisfaire d'une franche condamnation d'un tel homme et de ses actes? Doivent-ils le laisser ruiner sa propre intégrité et détruire les fondements de la sociéte? Doivent-ils permettre à l'hypocrisie et à l'immoralité de remplacer l'honnêteté et la fidelité? La prohibition et la condamnation franches n'ont pas empêché certains hommes de commettre l'offense, ou éveillée leurs conscience. Au contraire, elles ont donné lieu à l'hypocrisie, l'infidélité secrète et l'irresponsabilité, face auxquelles la loi et les legislateurs sont impuissants.

Or, l'islam ne peut être sans ressource. Il ne peut faire des compromis sur les normes morales ou tolérer l'hypocrisie et l'infidélité. Il ne peut se tromper ou tromper les hommes avec de fausses et prétendues satisfactions. Ni, l'islam peut-il nier l'existence du problème ou simplement avoir recours à la condamnation et la prohibition franches, car cela ne minimise même pas le mal. Pour sauver un tel homme de son propre moi, pour protéger la femme impliquée - que ce soit l'épouse ou l'aimée secrète - contre des complications superflues, pour maintenir l'integrité morale de la société, et pour minimiser le mal, l'Islam a permis la polygamie avec les réserves et les conditions sus-mentionnées. Cela doit être appliqué comme mesure d'urgence et c'est certainement plus sain que la monogamie nominale et les relations irresponsables entre hommes et femmes. Les hommes et les femmes se trouvant dans une situation desespérée ou dans un

grand embarras peuvent avoir recours à cette solution. En cas de crainte d'injustice ou de tort à quelqu'un, la monogamie est la règle.

4. La nature elle-même a besoin de certaines choses et de certains actes de l'homme. C'est l'homme qui, en générale, voyage beaucoup pour affaires et s'absente de la maison pendant des périodes variables, en grands et petits voyages, dans son propre pays et à l'étranger. Personne ne peut prendre la responsabilité de s'assurer que tous les hommes demeurent fidèles et purs dans de telles circonstances. L'expérience montre que la plupart des hommes succombent et commettent des offenses immorales avec des femmes étrangères durant leur période d'absence de la maison, ce qui peut durer des mois ou des années. Certains sont faibles et ne peuvent resister même à des tentations facilement résistibles. En conséquence, ils tombent dans le péché, et cela peut provoquer une rupture dans la famille. C'est un autre cas où la polygamie restreinte peut s'appliquer. C'est mieux pour un tel homme d'avoir un deuxième foyer avec une seconde femme légitime que d'être libre de commettre des offenses immorales et irresponsables.. C'est beaucoup mieux pour la femme elle-même: quand elle sait que son homme est intimement lié à une autre femme selon la loi et les principes de la moralité, elle est vraisemblablement moins irritée que lorsqu'il jouit de la même intimité autrement. Naturellement, elle n'aime pas partager son homme avec quiconque. Mais face à une situation où l'homme à le choix entre la responsabilité légal et l'union morale ou l'association illicite et immorale avec une autre, elle choisira certainement la première alternative et acceptera la situa-

tion. Cependant, si ses intérêts sont lésés ou ses droits sont violés elle peut toujours avoir recours à la loi ou obrenir le divorce si c'est dans som meilleur intérêt.

L'application de la polygamie islamique dans ce cas sauvegarderait davantage l'intégrité de l'homme, la dignité de la seconde femme et les valeurs morales et de la société. Il n'y a pas lieu de traiter en détail ces cas. Ce sont des faits de tous les jours. Ils peuvent être rares, mais la pratique de la polygamie parmi les musulmans est plus rare. Ces musulmans qui ont recours à la polygamie sont beaucoup plus rares que les maris et femmes infidèles qui vivent dans les sociétés monogames.

Quoique hasardeuse et dépendante de plusieurs conditions comme expliquées plus tôt, la polygamie est beaucoup mieux que la négligence et l'infidélité, l'hypocrisie et l'insécurité, l'immoralité et l'indécence. Elle aide les hommes et les femmes à résoudre leurs problèmes difficiles sur une base réaliste et responsable. Elle réduit au minmum beaucoup de complications psychologiques, naturelles et émotionelles de la vie humaine. C'est une mesure de précaution à être appliquée dans le meilleur intérêt de toutes les parties conernées. Néanmoins, c'est ni un article de Foi en Islam, ni une injonction; c'est tout simplement une permission de Dieu, une solution à certains des problèmes les plus difficiles des relations humaines. Les Musulmans maintiennent que la polygamie légale et conditionnelle est préférable aux autres cours que prennent de nos jours beaucoup de gens qui se vantent du mariage nominal et de la monogamie superficielle. L'attitude du Musulman est ceci: dans les circonst-

ances normales, la monogamie est non seulement préférable, mais la règle. Au cas contraire, on peut considérer et appliquer la polygamie si c'est nécessaire.

Pour compléter le débat ont doit examiner les mariages du Prophète Muhammad. Ces mariages ne posent aucun problème au Musulman qui comprend le caractère idéal du Prophète et les circonstances dans lesquelles ses mariages furent contractés. Mais assez souvent ils constituent une pierre d'achoppement empêchant les non-Musulmans de comprendre la personnalité du Prophète, et donnent lieu à des conclusions irresponsables et prématurées qui ne sont pas à l'honneur de l'islam ou du Prophète. Ici, nous ne donnerons pas nos propres conclusions, ni critiquerons-nous les conclusions des autres. Nous présenterons certains faits, laissant les lecteurs voir pour eux-mêmes.

1. L'institution du mariage comme telle jouit d'un statut très élevé en Islam. Elle a un très grand mérite et elle est essentielle à la survie saine de la société.

2. Muhammad n'a jamais dit qu'il était immortel ou divin. A plusieurs reprises, il mit l'accent sur le fait qu'il était un mortel choisi par Allah pour transmettre le message de Allah à l'humanité. Quoiqu'unique et distingué dans sa vie, il vécut comme un homme et mourut comme un homme. Le mariage lui était donc naturel, et pas une hérésie ou un anathème.

3. Il vivait sous un climat extrêmement chaud ou les désires physiques exercent une forte pression sur l'homme, ou les gens développent la maturité physique à un jeune âge, et ou la satisfaction facile était chose commune parmi les gens de toutes les classes.

Néanmoins, Muhammad n'avait touché aucune femme jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, quand il se maria pour la première fois. Dans toute l'Arabie, il était connu pour son caractère inattaquable et surnommé Al-Amine, un titre qui signifiait le niveau le plus élevé de la moralité.

4. Il épousa à cet âge exceptionellement tardif, Dame Khadija, une dame âgée, deux foix veuve, qui était son ainée de quinze ans. C'est elle-même qui prit l'initiative du contrat et il accepta la proposition malgré son âge plus avancé et malgré qu'elle fut deux fois veuve. Il aurait pu facilement trouver beaucoup de jeunes filles plus belles et des épouses plus jeunes, s'il avait de la passion ou s'il se lançait après les choses physiques.

5. Il vécut au-delà de l'âge de cinquante ans avec cette dame seulement et d'elle, eut tous ses enfants, à l'exception de Ibrahim. Elle vécut avec lui jusqu'à son decés à l'âge de soixante cinq ans, et aussi longtemps qu'elle était vivante, il ne fit aucun autre mariage, ni eut-il de relation intime avec une autre que son unique épouse.

6. Il avait proclamé le message de Dieu, avait dépassé la cinquantaine et elle avait plus de soixante-cinq ans. Lui et ses disciples subissaient continuellement des persécutions et étaient continuellement en danger. Au milieu de ces troubles, son épouse mourut. Après sa mort, il resta sans épouse pendant quelque temps. Il y eut alors Saudah qui avait émigré avec son mari en Abyssinie au début des persécutions. Quand ils retournaient son mari mourut en route et elle chercha une protection. C'était naturel pour elle

de se tourner vers le Prophète car c'était pour sa mission que son mari trouva la mort. Le Prophète lui offrit sa protection et l'épousa. Elle n'était pas particulièrement jeune, ni belle ou agréable. Elle était une veuve ordinaire, irascible et prompte à la colère. Plus tard au cours de la même année le Prophète proposa à une mineure âgée de sept ans, Aicha, la fille de son cher compagnon Abou Bakr. Le mariage ne fut consommé que plus tard après l'emigration à Médine. Les raisons de ces deux mariages, on peut le comprendre, étaient autres que passions et attractions physiques. Cependant, il vécut avec ces deux épouses pendant cinq à six ans, jusqu'à l'âge et cinquante-six ans, sans prendre d'autre épouse.

7. Entre cinquante-six ans et soixante ans, le Prophète contracta neuf mariages les uns après les autres. Durant les trois dernières années de sa vie il ne contracta aucun mariage. La plupart de ces mariages furent contractés durant une période d'environ cinq ans, quand il traversait l'étape la plus dure de sa mission. A cette époque là les Musulmans s'engageaient dans des batailles décisives et devaient faire face à des troubles sans fin à l'intérieur aussi bien que de l'extérieur. C'était en ce temps-là que la législation islamique était en train de se faire et les fondements d'une société islamique posés. Le fait que Muhammad était la personnalité la plus dominante de ces évènements et le centre autour duquel ils se tournaient, et que la plupart de ses mariages eurent lieu durant cette période particulière est un phénomène extrêmement intéressant. Il réclame l'attention sérieuse des historiens, des sociologues, des législateurs, des psychologues etc. Il ne peut être simplement interprété en

termes d'attraction physiques et de passions ardentes.

8. Muhammad vécut de façon très simple, austère et modeste. Le jour, il était l'homme le plus occupé de son temps car il était Chef d'Etat, Chef Juge, Commandant-en-Chef, Enseignant etc., tout en même temps. La nuit il était l'homme le plus dévot. Il passait un à deux tiers de la nuit dans la prière et la méditation (Coran 73:30). Pour effets il n'avait que des nattes, des pots, des couvertures, et des choses simples, quoiqu'il fut le roi et souverain de l'Arabie. Sa vie était tellement dure et austère qu'une fois ses épouses lui réclamèrent des conforts mondains mais elles n'en obtinrent jamais. (Coran 33:48) Evidemment, ce n'était pas là la vie d'un homme passioné de plaisirs charnels.

9. Toutes les épouses qu'il prit étaient soit veuves, soit divorcées, à l'exception d'une mineure, Aicha. Aucune de ces veuves et divorcées n'était connue pour son charme physique ou sa beauté. Certaines d'entre elles étaient plus âgées que lui, et pratiquement toutes avaient recherché sa main et sa protection, ou lui étaient offertes en cadeau mais il les avait prises comme épouses légitimes.

Voilà le fond général des mariages du Prophète, et on ne peut jamais y dégager l'impression que ces mariages n'étaient pas pour répondre à des besoins physiques ou des pressions biologiques. C'est inconcevable de penser qu'il entretint un si grand nombre d'épouses à dessein personnel ou pour satisfaire des besoins physiques. Quiconque, ami ou ennemi, qui doute de l'integrité morale ou de l'excellence spirituel-

le de Muhammad à cause de ses mariages doit trouver des explications satisfaisantes aux questions comme celle-ci: Pourquoi se maria-t-il pour la première fois à l'âge de vingt-cinq ans, n'ayant pas eu de liaison avant cela? Pourquoi choisit-il une dame âgée, deux fois veuve et qui était de 15 ans son ainée? Pourquoi resta-t-il avec elle seule jusqu'à sa mort quand lui il avait plus de cinquante ans? Pourquoi accepta-t-il toutes ses veuves et divorcées sans ressources et qui ne possédaient pas d'attraits particuliers? Pourquoi mena-t-il une vie si dure et austère quand il aurait pu vivre à l'aise et dans le confort? Pourquoi contracta-t-il la plupart de ses mariages durant les cinq années de sa vie ou il était le plus pris, quand sa mission et sa carrière étaient en jeu? Comment réussit-il à être ce qu'il fut, s'il était plongé dans la vue du harem et des passions? Beaucoup d'autres points peuvent être soulevés. Le problème n'est pas aussi simple qu'on peut l'interpreter en termes d'amour d'homme et de désir des femmes. Il réclame une étude sérieuse et honnête.

En considérant les mariages de Muhammad un par un, on ne manquera pas de trouver les raisons réelles de ces mariages. On peut les classifier comme suit:

1. Le Prophète vint au monde comme modèle idéal pour l'humanité et il le fut dans tous les aspcets de sa vie. Le mariage est en particulier une illustration frappante. Il fut l'époux le plus gentil, le partenaire le plus aimable et tendre. Il devait passer par toutes les étapes d'expérience humaine et d'épreuve morale. Il vécut avec une épouse et aussi plus d'une épouse, avec la vieille et la jeune, avec la veuve et la divorcée, avec

l'agréable et l'irascible, avec la renommée et l'humble; mais dans tous les cas il fut le modèle de la bonté et de la consolation. Il avait été désigné pour connaitre tous ces divers aspects du comportement humain. Pour lui, cela ne pouvait être un plaisir physique; c'était une épreuve morale aussi bien qu'un devoir humain, et un devoir dur aussi.

2. Le Prophète vint établir la moralité et assûrer à chaque Musulman securité, protection, integrité morale et une vie décente. Sa mission fut mise à l'épreuve de son vivant et ne resta pas dans la forme statique et théorique. Comme d'habitude, il se chargea de la partie la plus dure et accomplit sa part de la façon la plus convenable. Il y a beaucoup de veuves, d'orphelins et de divorcées parmi les Musulmans dû aux guerres et aux persécutions. Les hommes Musulmans survivants devaient les protéger et les maintenir. Il avait l'habitude de rehabiliter ces femmes en les mariant à ses compagnons. Certaines femmes étaient renvoyées par les compagnons et d'autres recherchaient son patronage et sa protection. Comme il comprenait parfaitement leurs conditions et leurs sacrifices, pour la cause de l'Islam, il devait faire quelque chose pour les soulager. Un moyen de les soulager était de les épouser et rélever le défi des grandes responsabilités. Il le fit et entretint plus d'une épouse à la fois, ce qui n'était pas la rigolade, ou de cours facile. Il devait participer à la rehabilitation de ces veuves, ces orphelins et ces divorcées car il ne pouvait demander à ses compagnons de faire ce que lui-même n'était pas prêt à faire ou à y participer. Ces femmes étaient aux soins des Musulmans et tout le monde devait les maintenir. Ce qu'il fut alors, c'était décharger sa part de respon-

sabilité, et comme toujours sa part était la plus grande et la plus lourde. C'est pourquoi il avait plus d'une épouse, et plus d'épouses que n'importe lequel de ses compagnons.

3. Il y avait beaucoup de prisonniers de guerre pris par les Musulmans et qui avaient droit à la securité et à la protection. On ne les tuaient pas, ni leur refusait-on quelque droit, humain ou physique. Au contraire, on les aide à s'établir dans le mariage légal avec les Musulmans au lieu d'être prises comme concubines ou maîtresses. C'était aussi un autre fardeau moral pour les Musulmans et qu'on devait épauler ensemble comme une responsabilité commune. Là encore Muhammad épaula sa part et pris des responsabilités en épousant deux de ces captives.

4. Le Prophète contracta certains de ses mariages pour des raisons socio-politiques son souci principal était l'avenir de l'Islam. Il s'intéressit beaucoup à rendre les Musulmans forts au moyen de tous liens. C'est pourquoi il épousa la fille mineure d'Abou Bakr, son premier successeur, et la fille d'Omar, son second successeur. C'était par son mariage à Djouwairah qu'il gagna le soutien, pour l'Islam, de tout le clan Banal-Moustaliq et des tribus alliées au clan. C'était grâce à son mariage à Safiyah qu'il neutralisa une large section des juifs hostiles d'Arabie. En acceptant Marie la Copte d'Egypte comme épouse, il forma une alliance politique avec un roi important. Muhammad épousa Zainab que le Negus d'Abyssinie, dont le territoire servit de réfuge aux premiers Musulmans, lui avait présentée, comme geste d'amitié à l'égard d'un roi voisin.

5. En contractant la plupart de ces mariages, le Prophète a voulu éliminer le système de castes, les vanités raciales et nationales et les préjugés religieux. Il épousa certaines femmes les plus humbles et les plus pauvres. Il épousa une jeunne fille Copte d'Egypte, une juive de religion et de race différentes, une jeune fille nègre d'Abyssinie. Il n'était pas satisfait d'enseigner tout simplement la fraternité et l'égalité mais il les voulait et les mettre en pratique.

6. Certains des mariages du Prophète furent pour des raisons législatives et pour abolir certaines traditions corrompues. Tel fut son mariage avec Zainab, divorcée de l'esclave émancipé, Zaid. Avant l'Islam, les arabes ne permettaient pax aux divorcées de se remarier. Muhammad avait adopté Zaid et l'appelait son fils selon la coutume des Arabes avant l'Islam. Mais l'Islam abrogea cette coutume et désapprouva sa pratique. Muhammad fut le premier à exprimer sa désapprobation d'une manière pratique. Aussi, épousa-t-il la divorcée de son fils «adoptif» pour montrer que l'adoption ne fait pas de l'enfant adopté le fils réel du père adoptif et aussi pour montrer qu'il est licite pour les divorcées de se remarier. Incidemment, cette même Zainab était la cousine de Muhammad et elle lui avait été offerte en mariage avant son union avec Zaid. Il l'avait alors refusée, mais après qu'elle fut divorcée il l'accepta pour deux raisons législatives: le mariage légal des divorcées et le vrai statut des enfants adoptés. L'histoire de cette Zainab a été associée par certaine à des fabrications ridicules au sujet de l'intégrité morale de Muhammad. Ces fabrications vicieuses ne méritent même pas d'être considérées ici. (Voir Coran 33: 36,37,40).

Voilà les circonstances liées aux mariages du Prophète. Pour les Musulmans, il n'y aucun doute que Muhammad possédait le plus haut degré de moralité et fut le modèle parfait pour l'humanité dans toutes les circonstances. Aux non-musulmans, nous faisons un appel pour un débat sérieux de la question. Ils pourront alors arriver à des conclusions saines.

4. Le Mariage et le Divorce

Un des concepts de l'Islam qu'on a le plus deformé est la vraie signification du mariage. En sus du bref exposé fait plus haut dans cette étude quelques remarques additionelles seraient utiles. Le mariage en Islam n'est pas une transaction commerciale conclue entre deux associés, ni est-ce un contrat temporel en vertu duquel des bénéfices et obligations matériels sont évalués en se mettant en contraste. C'est quelque chose de solennel; de sacré, et il serait erroné de la définir en des termes simplement physiques ou matériels et séculiers. La charité morale, l'élevation spirituelle, l'intégrité sociale, la stabilité humaine, la paix et la miséricorde sont les éléments majeurs du mariage. C'est un contrat dont Allah Lui-même est le Premier Témoin et le Premier en cause; c'est conclu en son Nom, pour Lui obéir et selon Ses décrets. C'est une camaraderie humaine décente, autorisée et supervisée par Allah. C'et un signe de Ses bienfaits et sa bonté abondante comme Il le dit clairement dans le Coran (30:21).

Il est donc évident que le mariage en Islam est un moyen de relation permanente et d'harmonie perpétuelle non seulement entre l'homme et la femme mais

aussi entre eux et Allah. Il est aussi clair que lorsque deux musulmans négocient un contrat de mariage, ils ont l'intention d'en faire un succès durable pour le bon ou pour le mauvais, pour le meilleur ou pour le pire.

Pour garantir ce résultat, l'Islam a promulgué certaines réglements pour donner toute l'assurance possible que le mariage servira pleinement son dessein. Parmi ces règlements il y a ceux-ci:

1. Les deux parties doivent se connaitre assez mais sans qu'il y ait de comportement immoral ou décevant et exploitant.

2. Il est particulièrement recommandé à l'homme de choisir sa partenaire sur la base des valeurs permanentes, c'est à dire, dévotion religieuse, integrité morale, caractère, etc, et non en se basant sur sa fortune, sur le prestige de sa famille ou simple attraction physique.

3. La femme à le droit de s'assurer que le prétendant est un partie convenable, digne de son respect et de son amour et capable de la rendre heureuse. A ce titre, elle peut refuser la proposition d'un homme qu'elle trouve au dessous de son niveau ou non-convenable, car cela peut l'empêcher de remplir ses obligations d'épouse et peut même rompre son mariage projeté.

4. La femme a le droit de réclamer une dot à son soupirant selon sa convenance et aussi selon les moyens de celui-ci. Si elle désire renoncer à ce droit et l'accepter avec une petite dot ou rien, elle peut le faire. L'obligation de la dot sur l'homme

sert à assurer la femme qu'elle est désirée, demandée, et que l'homme est prêt et désireux de prendre ses responsabilités, financières ou autres.

5. Le mariage doit être annoncé aux gens et celébré avec grande joie. Le libre consentement des deux parties est une condition esssentielle, faute de quoi le mariage n'et pas valide.

6. Tout mariage, pour être légal, doit être témoigné par deux adultes et consigné dans des documents officiels.

7. Il incombe au mari de subvenir à tous les besoins de la femme. Elle en a droit en vertu du mariage. Si elle possède des biens, ceux-ci lui appartiennent à elle avant et après le mariage; le mari n'a aucun droit sur les biens de sa femme. Cela sert à restreindre le mariage a ses buts nobles et le libérer de tous objectifs indignes.

Toutes ces mesures montrent que l'Islam a donné toutes les assurances pour faire du mariage une vie conjugale heureuse et un fondement solide d'harmonie perpétuelle et de paix permanente. Mais, premant en considération le fait que le comportement humain peut changer et parfois imprévisible, l'Islam considère la vie d'un point de vue réaliste et fait des provisions pour tout évènement inattendu. Le mariage, comme il a été mentionné, a des fins décentes et nobles qui doivent être servies. L'Islam n'accepte pas et ne reconnait pas tout mariage qui n'est pas fonctionel et effectif. Il ne peut y voir de mariage nominal ou non-fonctionel. Il faut un mariage réussi ou pas de mariage. Le mariage est un contrat trop solennel pour être stationnaire ou non-effectif. Aussi, s'il n'atteint

pas son but ou ne fonctionne pas convenablement, il peut être dissout par le divorce, les parties concernées conservant tous leurs droits. C'est parce qu'il n'y a lieu de maintenir un contrat nominal et sans valeur et d'empêcher les humains d'être liés par des serments qu'ils ne peuvent honorer.

Quand le mariage islamique, qui est sujet aux règlements précités et régi par les précautions susmentionnées, ne fonctionne pas convenablement, il doit y avoir de sérieux obtacles, quelque chose d'irréconciliable. Dans une telle situation, le divorce est applicable. Cependant, c'est le dernier recours car le Prophète l'a décrit comme la chose la plus détestable à Allah parmi les choses licites. Mais avant d'arriver à cette étape finale et malheureuse, il faut faire des efforts dans l'ordre suivant:

1. Les deux parties concernées doivent essayer de s'entendre et de résoudre leurs problèmes entre eux-mêmes.
2. S'ils échouent, deux arbitres, un parmi les parents du mari et l'autre parmi ceux de la femme, doivent être chargés d'essayer de les réconciiier et régler leurs différends.
3. Si cet effort aussi échoué, on peut avoir recours au divorce.

Lors du divorce dans ce cas difficile, la Loi islamique exige que les deux parties soient d'accord et accorde a chacune le droit de demander le divorce. Elle ne donne pas à l'homme seulement ou à la femme seulement le droit de demander le divorce. Si l'une des deux parties ne se sent pas en securité ou heureuse

avec l'autre qui refuse arbitrairement d'accorder le divorce, et si la demande du divorce est justifiée, les tribunaux doivent intervenir et aider la partie lesée à obtenir le divorce. Il échoue aux administrateurs de la Loi de s'assurer que les droits sont respectés et qu'il y a le moindre mal.

Après le prononcement du divorce, il y a une periode d'attente - normalement de trois à douze mois - durant laquelle la divorcée est entièrement à la charge de son ex-mari. Elle ne peut épouser un autre homme avant l'expiration de ce délai. La période d'attente est une occasion pour les deux de considérer leurs attitudes plus sérieusement et de réfléchir sur leur séparation. Si, durant cette période, ils décident de s'unir de nouveau, cela leur est permis. En fait, on les encourage de s'unir car ce moyen de séparation les aide d'ordinaire à s'apprécier davantage. A la fin de la péfiode d'attente, la divorcée est libre d'épouser un autre homme. Ils n'ont plus d'obligations mutuelles.

Si la divorcée et son ex-mari s'unissent, leur mariage sera comme nouveau. Si leur relations ne s'améliorent pas, ils peuvent avoir recours à la solution du divorce, après quoi ils peuvent être réunis par un nouveau mariage. Mais si cette seconde réunion ne réussit pas, le divorce final peut être alors prononce.

En permettant le premier divorce, l'islam annonce son attitude qu'il ne peut tolérer des mariages stationaires qui sont beaucoup plus pernicieux que le divorce. Par le deuxième divorce, suivi du premier, avec le choix pour les parties de se réunir, il offre toutes les occasions concevables pour rendre le

mariage effectif et utile. L'Islam est ici prêt de s'attaquer à toutes sortes de problèmes et de faire face à toutes les situations. Il ne met pas le mariage en danger en permettant le divorce. Au contraire, grâce à cette mesure, il garantit le mariage car le fautif saura que la partie lesée peut se liberer de l'injustice et du danger au moyen du divorce. En se rendant compte que le mariage ne lie que s'il est fonctionnel et réussi, les deux parties d'efforceront d'en faire un mariage accompli avant de faire quoique ce soit qui puisse affecter la continuité du mariage. Il fait chaque partie choisir l'autre partenaire avec soin avant le mariage et, après le mariage, traiter ce partenaire avec attention.

Quand l'Islam rend possible le divorce par consentement mutuel ou par l'intervention des tribunaux en faveur de la partie lésée, il garantit avec fermeté la moralité et la dignité humaine. Il ne force pas une personne à subir l'injustice et le mal d'un partenaire infidèle. Il ne pousse pas les gens à l'immoralité et à l'indécence. Il leur dit ceci: vivez ensemble dans la légitimité et avec bonheur ou séparez-vous de façon digne et décente. Ce qui est le plus remarquable du point de vue moral et humain chez l'Islam à cet égard c'est qu'il n'oblige personne d'abaisser sa dignité et dégrader sa moralité tout simplement pour obtenir un divorce. Il n'est pas nécessaire pour un musulman (ou une musulmane) de se séparer de son (ou sa) partenaire pendant quelques années avant que le divorce lui soit accordé. La prononciation du divorce n'est pas non plus conditionnées par l'adultère. La «séparation» telle qu'elle est approuvée par beaucoup de systèmes peut donner lieu et donne actuellement lieu, à des

actes immoraux et indécents. En cas de «séparation» de ce genre, la personne peut ni jouir de ses droits, ni remplir ses obligations du mariage. Il (ou elle) est officiellement marié, mais à quel point jouit-il (ou elle) de la vie matrimoniale? Lié aussi fermement que possible, il est cependant si libre qu'aucune restriction ne peut l'affecter. Il ne peut obtenir un divorce ou se remarier, mais y a-t-il quelque limite légale à l'étendue de ses relations extra-maritales. Il peut sortir avec qui il veut sans contrôle ni restriction. Ce sont des choses qui arrivent tous les jours et n'ont pas besoin d'être élaborée. La «Séparation» de ce genre peut aider quelqu'un à obtenir un divorce en fin de compte, mais combien cher cela coûte à la moralité et quel prix élevé la société doit-elle payer! C'est quelque chose que l'Islam ne peut jamais accepter ou approuver, car il violerait tout le système des valeurs morales chères à l'Islam.

Au sujet de l'adultère et de son acceptation par certains systèmes comme raison de divorce, nous ne dirons que ceci: c'est très humiliant pour la dignité humaine et très nuisible à la moralité qu'une personne doit commettre l'adultère ou prétendre de l'avoir commis pour obtenir un divorce. Le point de vue de l'Islam sur l'adultère a déjà été donné plus haut. Ce qui arrive, cependant, dans la plupart des cas, c'est que les gens n'obtiennent pas le divorce, parcequ'ils ont commis ou prétendent avoir commis l'adultère, mais ils commettent l'adultère ou le prétendant afin d'obtenir un décret de divorce qui n'est pas autrement accordé. Quel cours rétrograde et disgracieux de relations humaines!

Voilà la position de l'Islam sur cette question. Si le divorce doit être obtenu comme dernier recours, il doit être accordé avec dignité et tout le respect voulu. Quand l'Islam est appliqué à la vie matrimoniale, il n'y aura pas de place pour la «séparation» ou «l'adultère» comme raisons du divorce. Ni y aura-t-il le divorce facile à la Hollywood qui apparut comme réaction extrême à une rigidité extrême. Tout système ayant à faire avec la nature humaine doit être réaliste et modéré et faire des provisions pour toutes les circonstances et être prêt à faire face à toutes les situations. Faute de quoi, il sera auto-destructif et sans fondement, ce dont l'Islam est absolument libre. (Voir Coran: 2: 224-232; 4: 43-35; 4: 127-130).

Une dernière remarque pour conclure ce débat. Pratiquement dans toute société et religion connues il y a des moyens d'annuler un mariage. Dans le monde industrialisé, le taux de divorce va en croissant et les lois du divorce deviennent de plus en plus libérales. Cependant, en Islam le divorce demeure un acte moral. Il est enjoint aux époux d'être gentils et patients et on leur rappelle qu'on peut ne pas aimer quelque chose en son époux (ou épouse) en qui Dieu a placé beaucoup de bien et de vertu. Dieu leur assure de Son aide s'ils ont de bonnes intentions et restent ensemble. Mais s'ils doivent divorcer, ce doit être fait sans intention de blesser ou de faire du tort. S'ils se séparent gentillement et honorablement, Dieu atteignent tout. Tout le contexte marital, du commencement à la fin, est centré sur la croyance en Dieu et y est orienté. Les versets concernant le divorce ne sont pas des stipulations légales sèches; ils débutent et se terminent par des exhortations morales d'une haute valeur. Les en-

gagements moraux des parties durent bien au-delà de la date du divorce.

En effet, toute la question s'insère si bien dans un système moral très élevé que le divorce est considère avec raison comme un acte surtout moral.

5. Le Statut de la Femme en Islam

Le Statut de la femme en Islam ne pose pas de problème. L'attitude du Coran et des premiers musulmans témoigne du fait que la femme est, au moins, aussi vitale à la vie que l'homme lui-même, et qu'elle ne lui est pas inférieure ni appartient-elle aux espèces inférieures. N'était-ce l'impact des cultures d'influences étrangères, cette question ne se serait posée jamais chez les Musulmans. Le statut de la femme était considérée être de facto égal à celui de l'homme. C'était normal voire un fait, et personne ne le considerait alors comme un problème.

Pour comprendre ce que l'Islam a fait pour la femme il n'est pas nécessaire de déplorer son sort au temps pré-islamique ou dans le monde moderne contemporain. L'Islam a accordé à la femme des droits et des privilèges dont elle n'a jamais jouis sous d'autres religions ou systèmes constitutionels. Cela deviendra compréhensible si une étude comparative est entreprise plutôt que partielle. Les droits et les responsabilités de la femme sont égaux à ceux de l'homme mais pas nécessairement identiques. Egalité et identité sont deux choses tout à fait différentes. Cette différence se comprend car l'homme et la femme ne sont pas identiques mais ils ont été crées égaux. Si l'ont retient cette distinction, il n'y aura pas de problème. Il est presque

impossible de trouver deux hommes ou deux femmes identiques.

Cette distinction entre égalité et identité est d'une importance capitale. L'égalité est desirable, juste, bonne; mais l'identité ne l'est pas. Les gens ne sont pas crées identiques, mais ils sont crées égaux. Si l'on retient cette distinction, on ne pensera même pas que la femme est inférieure à l'homme. Il n'y a pas de raison d'assumer qu'elle est moins importante que lui tout simplement parceque ses droits ne sont pas identiques à ceux de l'homme. Si son statut était identique à ceux de l'homme, elle serait une simple répétition de celui-ci, ce qu'elle n'est pas. Le fait que l'islam lui donne des droits égaux - mais pas identiques - montre qu'il lui accorde la considération voulue, la reconnait, et se rend compte de sa personnalité indépendante.

Ce n'est pas le ton de l'islam qui qualifie la femme de produit du satan ou de grain du mal. Le Coran non plus n'établit pas l'homme comme le Seigneur qui doit dominer la femme qui n'a d'autre choix que de se soumettre à sa domination. Ce n'est pas l'islam qui a soulevé la question si la femme a une âme ou non. Jamais, dans l'histoire de l'islam, un Musulman a mis en doute le statut de la femme ou que la femme possède une âme et d'autres belles qualités spirituelles. A l'encontre des autres croyances, l'islam ne blâme pas Eve seulement pour le Péché Originel. Le Coran dit très clairement que les deux, Adam et Eve, furent tentés; que les deux avaient péché; que le pardon de Dieu fut accordé à tous les deux après qu'ils eurent répenti; et que Dieu leur parla conjointement. (2: 35-36; 70 19,27; 20: 117-123). En fait, le Coran donne

l'impression qu'Adam était plus à blamer pour ce Péché Originel d'où sont nés le préjugé contre la femme et la suspicion sur ses actes. Mais l'Islam n'approuve pas ce préjugé ou cette suspicion car les deux, Adam et Eve, étaient également fautifs et, si nous blâmons Eve, nous devons blâmer Adam autant sinon davantage.

Le Statut de la femme en Islam est quelque chose d'unique, de nouveau, quelque chose qui n'a pas de semblable dans tout autre sustème. En jetant un regard sur le monde communiste de l'Est ou sur les nations démocratiques nous trouvons que la femme n'est pas dans une situation vraiment heureuse. Son statut n'est pas enviable. Elle doit travailler si dur pour vivre, et parfois elle fait le même travaille que l'homme mais touche moins que celui-ci. Elle jouit d'une sorte de liberté qui, dans certains cas, équivaut au libertinage. Pour arriver là où elle est actuellement, la femme a lutté dur pendant des décades et des siècles. Pour obtenir le droit de s'instruire et la liberté de travailler, elle a eu à faire des sacrifices pénibles et à abandonner beaucoup de ses droits naturels. Pour obtenir son statut d'être humain possédant une âme, elle a payé cher. Or, malgré tous ces sacrifices coûteux et ses luttes dures, elle n'a pas acquis ce que l'Islam a établi par Ordre divin pour la femme Musulmane.

Les droits de la femme des temps modernes ne lui furent pas octroyés volontairement ou par bonté pour le sexe féminin. La femme moderne a atteint sa position actuelle par la force et non par de processus naturels ou consentement mutuel ou enseignements divins.

Elle a eu à lutter, et diverses circonstances l'ont aidée. Le manque d'hommes pendant les guerres, la pression des nécessités économiques et les demandes des développements industriels ont forcé la femme à sortir de chez elle - à travailler, à s'instruire, à lutter pour gagner son pain, à paraître égale à l'homme, de courir sa course de la vie à côte de lui. Elle fut forcée par les circonstances et à son tour se fraya un chemin et obtint son nouveau statut. Que les femmes étaient contentes ou non de ces circonstances en leur faveur, et qu'elles sont contentes et satisfaites ou non des résultats de ce cours est une affaire différente. Mais le fait demeure que tous droits dont jouit la femme moderne sont inférieurs à ceux dont jouit sa collègue musulmane. Ce que l'Islam a établi pour la femme sied à sa nature, lui procure pleine sécurité et la protège des circonstances disgracieuses et des cours incertains de la vie. Il ne nous est pas nécessaire ici de demeurer longuement sur le statut de la femme moderne et des risques qu'elle court pour gagner sa vie et s'affermir. Nous n'avons même pas à examiner ies miséres et les désavantages qui l'entourent en conséquence de ces soi-disant droits de la femme. Ni avons-nous l'intention de manipuler la situation de beaucoup de foyers malheureux qui sont brisés à cause de ces mêmes «liberté» et «droits» dont la femme moderne est si fière. La plupart des femmes exercent aujourd'hui le droit à la liberté pour sortir seule, pour travailler et gagner de l'argent, pour prétendre être égales aux hommes, mais c'est malheureusement aux dépens de leurs familles. Tout cela est connu et évident. Ce qu'on ignore, c'est le statut de la femme en Islam. Nous essaierons, dans ces passages, de résumer

l'attitude **de l'islam vis à vis de la femme**.

1. L'Islam considère la femme comme partenaire égal et a part entière de l'homme dans la procréation de l'humanité. Il est le père, elle est la mère, et tous deux sont essentiels à la vie. Son rôle n'est pas moins vital que celui de l'homme. De par cette association, elle a une part égale dans chaque domaine; elle possède des droits égaux; elle prend des responsabilités égales; et elle possède autant de qualités et autant d'humanisme que son partenaire. A cette association à parts égales dans la reproduction humaine Allah dit:

> *«Ô vous, les hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle Nous vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez entre vous.»*
>
> (Coran, 49:13; c.f. 4:1)

2. Elle est égale à l'homme en ce qu'il s'agit de responsabilités individuelles et communes et de récompenses à recevoir pour ses actions. On reconnait sa personnalité indépendante, possédant des attributs humains et digne d'aspirations spirituelles. Sa nature humaine n'est pas inférieure à celle de l'homme ni différente. Tous deux sont issus, l'un de l'autre. Allah dit:

> *«Allah a exaucé leurs prières et leur a dit: Je ne ferai jamais perdre à aucun d'entre vous, hommes et femmes, le bénéfices de ses actions. Vous êtes issus les uns des autres...»*
>
> (3:195; cf 9:71; 33: 35-36; 66: 19-21).

3. Elle est égale à l'homme dans la recherche

d'éducation et de connaissance. Quand l'Islam enjoint la recherche de connaissance aux Musulmans, il ne fait pas de distinction entre les hommes et les femmes. Presque quatorze siècles de cela, Muhammad a déclaré qu'il incombe à chaque musulman, mâle et femelle, de s'instruire. Cette déclaration était très claire et les musulmans l'ont mis en pratique durant toute son histoire.

4. Elle a autant droit à la liberté d'expression que l'homme. Ses bonnes opinions sont prises en considération et ne peuvent être ignorées simplement parce qu'elle appartient au sexe feminin. Il est rapporté dans le Coran et dans l'histoire que non seulement les femmes émettaient leurs opinions librement mais qu'elles participaient dans des débats serieux avec le Prophète lui-même aussi bien qu'avec d'autres dirigeants Musulmans. (Coran 58: 1-4; 60: 10-12) D'ailleurs, il y avait des occasions où les femmes musulmanes donnaient leurs avis sur des affaires législatives d'intérêt public, et s'opposèrent aux Califes, qui acceptaient alors les arguments valables de ces dames. Un cas particulier s'est passé sous le Calife Omar Ibn-al-Khattab.

5. L'histoire démontre que les femmes participaient à la vie publique avec les premiers musulmans, surtout dans les circonstances critiques. Les femmes accompagnaient les armées musulmanes engagées dans les batailles pour soigner les blessés, préparer les ravitaillements, servir les guerriers, etc. Elles n'étaient pas emprisonnées derrière des barreaux de fer ou considérées comme des créatures sans valeur et dépourvues d'âmes.

6. L'Islam accorde à la femme les mêmes droits de s'engager, d'entreprendre, de gagner de l'argent et de posséder indépendamment. Sa vie, ses biens, son honneur sont aussi sacrés que ceux de l'homme. Si elle commet une faute sa punition est ni moindre, ni plus grande que celui d'un homme pour le même délit. Si elle subit une injustice ou un tort, elle reçoit les compensations adéquates égales à ce qu'obtiendrait un homme dans sa situation. (2:178; 4:45, 92-93)

7. En sus de reconnaitre la femme en tant qu'être humain indépendant et également essentiel à la survie de l'humanité, l'Islam lui accorde sa part d'héritage. Avant l'islam elle était non seulement privée de cette part mais était-elle même considérée comme un patrimoine de l'homme. L'islam fait de ce patrimoine une héritière, en reconnaissant les qualités intrinsèques de la femme. En qualité d'épouse ou de mère, de sœur ou de fille, elle reçoit une certaine part des biens du parent décédé, part qui dépend de son degré de parenté au défunt et du nombre d'héritiers. Cette part lui appartient et personne ne peut la lui retirer ou la déshériter. Même si le défunt a voulu l'en priver en faisant un testament en faveur d'autres parents ou au profit de quelque cause, la Loi ne le permettra pas. Il est permis à tout possédant de léguer jusqu'à un tiers de ses biens, afin que les droits des héritiers, hommes et femmes, ne soient pas lésés. Le problème d'égalité et de similitude s'applique dans le cas d'héritage. En principe l'homme et la femme ont également le droit d'hériter des biens des parents décédés, mais les parts qu'ils reçoivent peuvent varier. Dans certains ces l'homme reçoit deux parts tandis que la femme n'en reçoit qu'une part. Ce n'est pas un signe de préférence

ou de supériorité de l'homme sur la femme. Les raisons pour lesquelles l'homme reçoit davantage dans ces cas particuliers peuvent être ainsi énumérées:

Primo, l'homme est l'unique personne, responsable de l'entretien complet de sa femme, sa famille et tout autre parent besogneux. C'est, selon la Loi, son devoir d'assumer toutes les responsabilités financières et entretenir ses dépendants convenablement. Il est aussi de son devoir de contribuer financièrement à toutes les bonnes causes de sa société. Il porte seul toutes les charges fiscales.

Secondo, par contraste, la femme n'a aucune responsabilité financière, sauf pour ses dépenses personnelles, les articles de luxe qu'elle désire. Elle est économiquement en sécurité et pourvue. Si elle est une épouse, c'est le mari qui est le pourvoyeur; si elle est une mère, c'est le fils; si elle est une fille c'est le père; si elle est une sœur, c'est le frère ainsi de suite. Si elle n'a pas de parents dont elle peut dépendre, il n'y a alors pas de question d'héritage car il n'y a rien à hériter et il n'y a personne pour lui léguer quelque chose. Cependant, on ne la laissera pas mourir de faim; la société entière, l'Etat, est responsable de l'entretien de cette femme. On l'aidera, on lui donnera du travail pour gagner son pain, et tout ce qu'elle gagnera sera sien. Elle n'est pas responsable de l'entretien de quiconque à part elle-même Un homme dans sa situation serait toujours responsable pour sa famille et possiblement pour tout parent qui aurait besoin de son secours. Par conséquent, dans la situation la plus difficile, la responsabilité financière de la femme est limitée tandis que celle de l'homme ne l'est pas.

Tertio, tandis qu'une femme hérite moins qu'un homme, elle n'est cependant pas privée de ce qu'elle a gagné par son labeur. Le bien hérité n'est pas le fruit de son travail ou de ses efforts. C'est quelque chose provenant d'une source neutre, quelque chose d'additionnelle ou de surplus. C'est une chose pour laquelle ni l'homme ni la femme ont fait des efforts. C'est une sorte d'aide, et toute aide doit être distribuée en fonction des besoins urgents et des responsabilités, surtout si la distribution est régie par la Loi de Dieu.

Nous avons donc d'une part un héritier qui porte toutes sortes de responsabilités financières. D'autre part, nous avons une héritière qui n'a aucune responsabilité financière, ou tout au moins très peu. Il y a là quelque bien et aide à redistribuer comme héritage. Si nous en privons l'héritière complètement ce sera injuste car elle est apparentée au défunt. De même, si nous lui donnons une part égale à celle de l'homme, c'est sera injuste à son égard. Par conséquent, au lieu d'être injuste envers l'une des deux parties, l'Islam accorde à l'homme une plus grande portion du patrimoine pour l'aider à faire face à ses besoins familiales et ses responsabilités sociales. Aussi, l'Islam n'a-t-il pas oublié la femme, mais lui a donné une portion pour satisfaire ses besoins strictement personnels. En fait, à cet égard, l'Islam est plus gentil envers elle qu'envers lui. Ici nous pouvons dire que les droits de la femme en général sont égaux à ceux de l'homme, quoique pas nécessairement identiques. (Voir Coran 4: 11-14, 176)

9. Dans certains cas de témoignage dans les contrats civils, il faut deux hommes ou un homme et deux

femmes. Or, cela ne signifie pas que la femme est inférieur à l'homme. C'est une mesure de sécurité pour les contractants car, en règle générale, une femme n'a pas autant d'expérience de la vie pratique qu'un homme. Ce manque d'expérience peut être préjudiciable à l'un des contractants. Par conséquent, la loi exige que deux femmes doivent témoigner avec un homme. Si l'une des femmes témoins oublie quelque chose l'autre lui en rappellera. Ou si elle fait quelque erreur par manque d'expérience, l'autre l'aidera à se corriger. C'est une mesure de précaution pour garantir des transactions honnêtes et des rapports convenables entre les gens. En fait, il accorde à la femme un rôle à jouer dans la vie civile et aide à établir la justice. De toute façon le manque d'expérience dans la vie civile ne signifie pas que le statut de la femme est inférieur à celui de l'homme. Chaque être manque quelque chose, cependant personne ne met en doute leur statut humain. (2:282)*

10. La femme jouit de certains privilèges dont les hommes sont privés. Elle est exemptée de certains devoirs religieux; par exemples le jeûne et l'Office durant les périodes des règles et des couches. Elle est exemptée de la congrégation obligatoire du Vendredi.

(*) Il est intéressant que dans certaines affaires, le témoignage d'une femme est exclusif et son expertise est décisive. Le témoignage d'aucun homme n'est accepté et il ne faut pas plus d'une femme. De plus, témoigner dans les contrats et les transactions commerciales n'est pas un privilège mais un devoir (Coran 2: 282-283) à être accompli. Si la part de la femme dans ce devoir est réduite de moitié, on peut à peine appeler cela un refus de ses droits; c'est une faveur ou une exemption.

Elle est exemptée de toutes responsabilités fiscales. Comme mère elle jouit plus de reconnaissance et de plus grand honneur devant Dieu (31: 14-15; 46:15). Le Prophète a reconnu cet honneur quand il a dit que le Paradis est sous les pieds des mères. Elle a droit aux trois-quarts de l'amour et de la bonté du fils, un quart étant pour le père. Comme une épouse, elle a le droit de réclamer à son prétendant une dot convenable qui lui appartiendra. Elle a sur son mari le droit d'être pourvue de tous ses besoins et d'être entretenue. Elle n'a pas à travailler ou à partager avec son mari les dépenses de la famille. Elle est libre de garder pour elle, après le mariage, tout ce qu'elle possedait avant cela et le mari n'a aucun droit sur ses possessions. En tant que fille ou sœur, elle a droit à la sécurité et à être pourvue de ses besoins de la part de son père et de son frère respectivement. C'est son privilège. Si elle désire travailler ou pourvoir à ses besoins et participer aux responsabilités familiales, elle est tout à fait libre de le faire, pourvu que son intégrité et son honneur soient sauvegardés.

11. Si les femmes se tiennent derrière les hommes pour prier cela ne signifie nullement qu'elles sont inférieures à eux. Comme déjà mentionné, la femme est exemptée de prier en congrégation, ce qui est obligatoire pour l'homme. Mais si elle assiste à la congrégation, elle se tient dans les rangées séparées, exlusivement constituées de femmes, comme les enfants mineurs qui eux occupent des rangées séparées derrière les hommes adultes. C'est une règle de discipline dans les prières et non une classification par ordre d'importance. Dans les rangées des hommes, le Chef d'Etat se tient épaule contre épaule avec le mendiant.

Les gens de la plus haute société se tiennent avec les petites gens. Les rangées sont utilisées en prière pour aider chacun à se concentrer dans ses méditations. C'est très important car les prières des Musulmans ne sont pas de simples cantiques ou du type chanson. Elles comprennent des activités, des mouvements, se tenir debout, courber, prosterner etc. Par conséquent, si les hommes sont mêlés aux femmes dans les rangées, il est possible qu'un incident se produise ou qu'on devienne distrait. L'esprit sera pris dans quelque chose d'étranger à la prière et dévié de la voie de la méditation. Il en résultera une perte du but de la prière, en sus de l'offense d'adultère par l'œil, car l'œil - en regardant ce qui est interdit - peut être coupable de l'adultère autant que le cœur lui-même. De plus, il n'est pas permis à un Musulman ou une Musulmane de toucher le corps d'une autre personne du sexe opposé durant les prières. Si les hommes et les femmes se tiennent côte à côte dans la prière ils ne peuvent s'empêcher de se toucher. De plus, quand une femme prie devant un homme ou à côté de lui, il est très probable qu'une partie de son corps couvert puisse se découvrir suite à un certain mouvement de courbette ou de prosternation. Le regard de l'homme peut tomber sur cette partie découverte, causant de l'embarras à la femme et exposant l'homme à la distraction et possiblement aux pensées coupables. Donc, pour empêcher tout embarras et toute distraction, pour aider à la concentration dans la méditation et pour que les pensées restent pures, pour maintenir l'harmonie et l'ordre parmi les orants, pour servir les vrais buts des prières, l'Islam a enjoint l'organisation des rangées où les hommes occupent les premières

lignes, suivis des enfants et les femmes derrière les enfants. Quiconque ayant quelque connaissance de la nature et du dessein des prières musulmanes peut facilement comprendre la sagesse d'organiser les rangées des orants de cette manière.

12. La femme musulmane est toujours associée à la vieille tradition appelée le «voile». C'est islamique que la femme s'embélisse au moyen du voile d'honneur, de dignité, de chasteté, de pureté et d'intégrité. Elle doit se garder d'actes et des gestes qui pourraient éveiller les passions des gens autres que son mari légitime ou mettre en doute sa moralité. Il lui est interdit de manifester ses charmes ou exposer ses attractions physiques devant les étrangers. La voile dont elle se couvre sert à épargner son âme de la faiblesse, son esprit de l'indulgence, ses yeux des regards avides et sa personnalité de l'immoralité. L'Islam se soucie beaucoup de l'intégrité de la femme, de sauvegarder sa moralité et son moral et de protéger son caractère et sa personnalité. (Coran 24: 30-31).

13. Il est maintenant clair que le statut élevé de la femme en Islam est sans précédent et sied à sa nature de façon réaliste. Ses droits et ses devoirs sont égaux à ceux de l'homme mais pas nécessairement ou absolument identiques à ceux de celui-ci. Si elle est privée d'une chose dans un certain domaine, elle en est pleinement compensée au moyen de plus de choses dans d'autres domaines. Le fait qu'elle appartient au sexe féminin n'affecte pas son statut humain ou sa personnalité indépendante, et ne sert pas de prétexte pour la justification de préjugé contre elle ou d'injustice envers sa personne. L'Islam lui accorde autant

qu'il lui faut. Ses droits s'accordent bien avec ses devoirs. L'équilibre entre les droits et les devoirs est maintenu, et aucun côté ne pèse plus lourd que l'autre. Le statut de la femme est clairement exposé dans le verset coranique qui peut être traduit comme suit:

> *«Les femmes ont des droits équivalents à leurs obligations, et conformément à l'usage. Les hommes ont cependant une prééminence (d'avantage comme dans certains cas d'héritage) sur elles.»*
>
> (2:228)

Cette prééminence n'est pas un titre de suprématie ou une autorisation de domination sur elle. Elle correspond aux responsabilités additionelles de l'homme et compense, dans une certaine mesure, pour ses charges illimitées. Le verset précité est toujours interprété à la lumière d'un autre (4:34).

Ce sont ces responsabilités additionelles qui donnent à l'homme une prééminence sur la femme dans certains domaines économiques. Ce n'est pas une supériorité dans l'humanité ou de caractère. Ni est-ce une domination de l'une par l'aure ou la répression de l'une par l'autre. C'est la distribution des bienfaits de Allah selon les besoins dont la nature a été créée par Allah. Et Il sait mieux que tous ce qui est bon pour la femme et ce qui est bon pour l'homme. Allah a parfaite raison lorsqu'Il dit:

> *«Ô vous les hommes! craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, puis, de celui-ci, Il a créé son épouse et Il a fait naître de ce cou-*

ple un grand nombre d'hommes et de femmes.»
(4:1)

Appendice I

Le Coran et Sa Sagesse

Le Coran est le plus grand don de Dieu à l'humanité et sa sagesse est unique. Bref, le Livre a pour but de préserver les révélations précédentes et rétablir la vérité éternelle de Dieu, de guider l'humanité sur le Droit Chemin et stimuler l'âme de l'homme, de réveiller la conscience humaine et l'illuminer l'esprit humain.

Le Coran est la Parole de Allah révélée à Muhammad par l'intermédiaire du Saint Esprit Gabriel, et l'imagination humaine est capable d'en produire de semblable. Les contemporains de Muhammad étaient acclamés comme les plus grands maîtres de la langue arabe et avaient toutes les raisons de produire un texte rival. Mais ils ne purent produire quelque chose de semblable au Coran du point de vue de contenu ou de style. Muhammad n'avait pas été à l'école et ne le cachait pas. C'est à son plus grand crédit qu'il fut un analphabète sorti d'un peuple analphabète pour enseigner à toute l'humanité, les instruits aussi bien que les analphabètes, le vrai message de Allah. C'est la première preuve que le Coran est la Parole de Allah.

Une autre verité sur le Coran, c'est l'authenticité incontestable de son contenu et son ordre, qualité dont aucun autre livre de n'importe quelle espèce n'a jamais joui ou peut jouir. L'authenticité du Coran ne laisse pas de doute quant à la pureté, l'originalité et la

totalité de son texte. Des savants seérieux, Musulmans comme non-musulmans, ont conclu, sans le moindre doute, que le Coran que nous utilisons aujourd'hui, est bien le même Livre que Muhammad avait reçu et enseigné, selon lequel il a vécu et qu'il a légué à l'humanité il y a presque quatorze siècles de cela. Quelques observations démontreront cette authenticité sans pareille du Coran.

1. Le Coran fut révélé par portions et par morceaux, mais ce n'était jamais sans quelque forme ou ordre et arrangement. Le nom du Coran indique que c'était un Livre, dès le début même. (Coran 2:2; 41:41-42). Les arrangements du Coran et la révélation graduelle de ses passages étaient les desseins et la volonté de Allah, volonté à laquelle Muhammad et ses Compagnons s'étaient pliés. (25:32; cf. 75:17).

2. Les arabes se distinguaient par leur goût littéraire extrêmement raffiné, ce qui leur permettait de savourer et d'apprécier les belles pièces littéraires. Le Coran fut acclamé comme un Chef-d'œuvre de littérature à leur goût. Ils étaient émus par son ton touchant et attirés par sa beauté extraordinaire. Ils y trouvaient la plus grande satisfaction et la joie la plus profonde, et ils entreprirent à en faire une récitation et à apprendre le livre par cœur. Il était, et l'est toujours, admiré, cité et chéri par tous les Musulmans et beaucoup de non-Musulmans.

3. Il incombe à tout Musulman, homme et femme, de réciter une portion du Coran chaque jour dans la prière et la nuit pendant la veillée. La récitation du Coran est pour le Musulman une haute forme

d'adoration et un exercice quotidien.

4. Les arabes étaient en général analphabètes et devaient compter sur leur mémoire pour préserver les poèmes et les passages qu'ils aimaient le plus. Il se distinguaient par leur mémoire éveillée où ils conservaient leur héritage littéraire. Tous les gens ayant des goûts littéraires reconnaissaient que le Coran était inimitable. Ils se hâtaient donc de l'apprendre par cœur de la façon la plus remarquable et la plus respectueuse.

5. Au temps de Muhammad, il y avaient des scribes experts et des archivistes nommés pour consigner les Révélations. Chaque fois qu'il recevait un verset ou passage, il demandait à ses scribes de le consigner immédiatement sous sa supervision. Tout ce qu'ils écrivaient était vérifié et homologué par le Prophète lui-même. Chaque mot était vérifié et chaque passage était placé dans son ordre approprié.

6. Quand les Révélations furent complétées, les Musulmans possédaient plusieurs copies complètes du Coran. On les récitait, préservait en mémoire étudiait et utilisait pour les besoins quotidiens. Chaque fois qu'il y avait un désaccord, on se référait au Prophète lui-même pour régler le différend, que ce fût au sujet du texte ou de la signification ou de l'intonation.

7. A la mort de Muhammad le Coran avait déjà été appris par cœur par beaucoup de Musulmans et consigné sur de nombreuses tablettes. Mais même cela ne satisfaisait pas Abou Bakr, le Premier

Calife, qui craignait que la mort de grands nombres de ceux qui connaissaient le Coran par cœur dans les batailles ne causat de sérieuse confusion au sujet du Coran. Il consulta donc les autorités et ensuite confia à Zaid Ibn Thabit, le Scribe Principal de Muhammad pour les Révélations, la tâche de préparer une copie conforme et complète du Livre dans le même ordre que celui autorisé par Muhammad lui-même. Il le fit sous la surveillance des compagnons du Prophète et avec leur aide. La version finale et complète fut vérifiée et approuvée par tous les Musulmans qui avaient entendu le Coran de Muhammad et l'avaient consigné dans leurs mémoires et leurs cœurs. C'était fait moins de deux ans après le décès de Muhammad. Les Révélations étaient encore fraiches et vivantes dans les mémoires des scribes, de ceux qui les avaient apprises par cœur et d'autres compagnons du Prophète.

8. Durant le règne du calife Osmane, environ quinze ans après Muhammad, les copies préparées du Coran furent distribuées partout dans les nouveaux territoires qui avaient des rapports avec l'Islam. La plupart des habitants n'avaient ni vu, ni entendu Muhammad. Etant donné les facteurs régionaux et géographiques, ils lisaient le Coran avec des accents légèrement différents. Des différences surgirent dans la récitation et l'intonation, provoquant des disputes parmi les Musulmans. Osmane agit avec promptitude pour faire face à la situation. Après consultation avec toutes les autorités principales, il constitua une commission de quatre

anciens scribes des Révélations. On reprit toutes les copies en usage et on les remplaça par Une Copie Conforme qui devait être utilisée selon l'accent et le dialecte de Qouraiche, le dialecte fut adopté et accepté comme conforme car c'était le meilleur de tous les dialectes et celui dans lequel le Coran fut révélé. Le Coran était ainsi restreint à l'accent et au dialecte de l'homme qui l'avait reçu. Et depuis ce temps, la même version conforme est utilisée, sans le moindre changement dans les mots ou l'ordre ou même les signes de ponctuation.

De ces observations, les savants ont conclu que le Coran existe aujourd'hui comme il a été révélé et le sera toujours. Rien n'y a jamais été ajouté; rien n'en a été omis; et il n'y a jamais eu de corruption. Son histoire est claire comme le jour; son authenticité est incontestable; et sa conservation complète ne fait pas de doute.

Le Coran abonde en sagesse sans pareille en ce qui concerne sa source, ses caractéristiques et ses dimensions. Le Coran tient sa sagesse de son auteur qui ne pouvait être autre que Allah Lui-même. Elle vient aussi de la force compulsive du Livre qui est inimitable et qui est un défi pour tous les gens de lettres et de science. L'approche réaliste du Coran, les solutions pratiques qu'il offre aux problèmes humains, et les nobles objectifs qu'il assigne à l'homme distingue la sagesse coranique comme ayant une nature et des caractéristiques spéciales.

Le Dynamisme

Une des caractéristiques majeures de la sagesse coranique est qu'elle n'est pas du genre statique ou sec. C'est un genre de sagesse dynamique qui provoque l'esprit et vivifie le cœur. Dans cette sagesse il y a un dynamisme émouvant et il y a une force mobile témoignée par les faits historiques aussi bien que le Coran lui-même. Quand Muhammad lança l'Appel de Dieu pour le première fois, sa seule force était le Coran et son unique sagesse était la sagesse coranique. Le dynamisme pénétrant du Coran et formidable et irrésistible.

Il y a de nombreux exemples pour démontrer que les personnalités les plus dynamiques et les arguments les plus décisifs ne pouvaient atteindre le domaine de la sagesse dynamique du Coran. Allah parle du Coran comme un Rouh ou exprit et vie, et comme une lumière qui guide les serviteurs de Allah vers la Voie Droite (42;52). Il dit encore: «Si Nous avions fait descendre le Coran sur une montagne, elle se serait affaissée et fendue par respect de Dieu. Nous donnons de telles comparaisons aux hommes pour le faire réfléchir.» (59:21) Les mots clés ici sont 'Rouh' et 'Sad'a', ce qui signifie que le Coran fait naître la vie, vivifie l'âme, emet la lumière directrice et emeut les objets apparemment immobiles. C'est le type de dynamisme dont parle le Coran.

Réalisme

Une autre caractéristique importante du Coran est son réalisme. Il n'est pas rêveur. Ces enseignements ne réclament pas l'impossible, ni se laissent-ils

bercés par des idéaux inaccessibles. Le Coran accepte l'homme tel qu'il est et l'exhorte à devenir ce qu'il peut. Il ne stigmatise pas l'homme d'être une créature faible et irrecupérable, condamnée de la naîssance à la mort, et noyée dans le pêche de la matrice à la tombe, mais il le décrit comme un être noble, honorable et plein de dignité.

Le réalisme des enseignements coranique et demontré par les exemples de Muhammad et des Musulmans à travers les âges. L'approche du Coran se distingue par le fait que ses instructions visent le bien-être général de l'homme et sont basées sur les possibilités qui sont à sa portée.

La Modération

Une troisième caractéristique est la modération ou l'harmonie entre le divin et l'humain, le spirituel et le materiel, l'individu et la collectivité, etc. Le Coran prend en considération toutes les réalités de la vie et tous les besoins de l'homme, et les traite de façon à aider l'homme à atteindre les nobles objectifs de son être. A cause de cette approche modérée, le Coran appelle les Musulmans une Nation du juste milieu (2:143) et de par ce 'milieu' ils sont appelés le meilleur parmi les peuples, car ils prescrivent le bien, combattent le mal et croient en Allah. (3:110)

La sagesse coranique agit dans trois directions principales: vers l'intérieur, vers l'extérieur et vers le haut. A l'intérieur elle pénètre les replis les plus profonds du cœur et atteint le point le plus extrême du cerveau. Elle vise au développement sain de l'individu de l'intérieur. Cette pénétration interne est différente

de tout autre système légal ou éthique et en est bien plus profonde, car le Coran parle au nom de Allah et Lui attribue toutes les affaires.

La fonction externe du Coran englobe tous les domaines de la vie et comprend les principes de toutes les affaires humaines embrassant les questions les plus personnelles jusqu'aux relations internationales complexes. Le Coran atteint les regions inconnues des Droits ou des codes de conduite séculiers et inaccessibles à toute doctrine religieuse populaire. Ce qui est remarquable du Coran à cet égard c'est qu'il traite les activités humaines de telle façon qu'il leur donne une saveur divine et une touche morale. Il fait sentir la présence de Dieu dans toute transaction et Le reconnaìt comme la source premier de gouverne et le but ultime de toutes transactions. C'est le guide spirituel de l'homme, son Droit, son code de conduite et, surtout, son mode de vie.

Vers le haut, le Coran se concentre sur L'Unique Dieu Suprême. Tout ce qui fut, ou qui est, ou qui sera, doit être orienté vers ce point de convergence, la présence active de Dieu dans l'univers. L'homme n'est qu'un curateur du vaste domaine de Dieu et il a été crée dans l'unique but d'adorer Dieu. Ce n'est pas un prétexte pour se cloitrer ou s'isoler dans la passivité. C'est une invitation manifeste à l'homme à être la vraie incarnation sur terre de tous les excellents attributs de Dieu. Quand, en pointant vers le haut, le Coran se concentre sur Dieu, il ouvre devant l'homme des nouveaux horizons de la pensée, le guide vers les normes sans pareilles de haute moralité et le fait faire connaissance avec la source éternelle de paix et de bonté. La conception que Dieu est l'unique but ultime

de l'homme est une révolution contre les tendences populaires de la pensée humaine et des doctrines religieuses, une révolution qui vise à libérer l'esprit du doute, à libérer l'âme du péché et à emanciper la conscience de l'assujetissement.

Dans toutes ses dimensions, la sagesse coranique est concluante. Elle ne condamne pas la chair, ni la torture, ni néglige-t-elle l'âme. Ni humanise-t-elle Dieu, ni déifie-t-elle l'homme. Chaque chose est soigneusement mise à la place qui lui revient dans le plan de la création. Il y a relation proportionnelle entre actions et récompenses, entre moyens et buts. La sagesse Coranique n'est pas neutre. Elle est exigeante et ses exigences sont accueillies avec joie par tous ceux qui jouissent de la faculté d'apprécier et de comprendre.

Cette sagesse du Coran réclame la vérité dans la pensée et la piété dans l'action, pour qu'il y ait unité de but et bonne volonté dans l'intention. Voilà le Livre qui ne doit pas être mis en doute, le Livre qui doit servir de guide... (2:2). Nous te révélons ce Livre pour que tu tires les hommes des ténèbres à la lumière. (14:2)

Appendice II

Muhammad le Dernier Prophète

La croyance des Musulmans que Muhammad est le Dernier Prophète de Dieu a été mal comprise par beaucoup de gens et demande donc un explication. Cette croyance ne signifie nullement que Dieu a fermé sa porte de miséricorde ou qu'Il s'est retiré. Cela ne pose aucune restriction sur l'avènement de grandes

personnalités religieuses, ou empêche l'apparition de grands chefs religieux ou bloque l'évolution des gens pieux. Cela ne signifie pas aussi que Dieu a fait aux arabes, parmi lesquels Muhammad fut choisi, Sa Dernière Faveur à l'exclusion de tout le monde. Dieu n'est pas partial à l'égard de quelque race ou âge ou génération, et la porte de Sa miséricorde est toujours ouverte à ceux qui Le cherche. Il parle à l'homme d'une de trois façons:

(1) par inspiration qui se manifeste sous forme de suggestions ou d'idées que Dieu met dans le cœur ou l'esprit des gens pieux;

(2) de derrière un écran qui apparait sous forme de vues ou de visions quand le digne bénéficiaire est dans le sommeil ou dans un état de trance; et

(3) par l'intermédiaire du Messager Celeste Gabriel qui est envoyé chargé des paroles divines à être transmises au messager humain choisi (Coran 42:51). C'est la façon sublime et celle utilisée pour transmettre le Coran à Muhammad. Elle est reservée aux prophètes dont Muhammad fut Le Dernier et le Sceau.

Mais néanmoins, cela ne démentit pas l'existence ou la continuité de l'inspiration sous les deux autres formes à quiconque Dieu veut. En choisissant Muhammad pour être le Sceau des Prophètes, Dieu n'a perdu ni contact avec l'homme ni intérêt en lui, et il n'a pas été interdit à l'homme de chercher Dieu ni a-t-il été défendu d'aspirer vers Dieu. Au contraire, en choisissant Muhammad pour être l'apogée de la Prophètie et le Coran pour completer la Révélation,

Allah a établi un moyen de communication permanent entre Lui et l'homme, et a érigé un phare permanent qui guide et illumine. En sus de ces observations générales, il y a d'autres points spécifiques qui démontrent pourquoi Muhammad est le Dernier Prophète de Dieu. On peut en mentionner quelques-uns:

1. Le Coran déclare en des termes sans équivoques que Muhammad est envoyé à tous les hommes comme Messager de Allah à qui appartient le dominion des cieux et de la terre (7:158). Il déclare aussi que Muhammad n'a été envoyé que par la miséricorde de Dieu pour toutes les créatures, les humains et les non-humains également (21:107), et qu'il est le Messager de Dieu et le Sceau des Prophètes (33:40). Le Coran est la parole de Dieu, tout ce qu'il dit est la verité divine que tout Musulman doit accepter et sur laquelle chaque homme doit réfléchir. Le Message de Muhammad n'était pas une renaissance nationale ou un monopole raciste or une délivrance temporaire de l'esclavage et de l'oppression. Ni était-ce un changement brutal ou un revirement dans le cours de l'histoire. Le Message de Muhammad était et l'est, bien sur, encore, une renaissance universelle, un bienfait pour tous, un heritage supranational et une délivrance spirituelle éternelle. C'est une continuité évolutionnaire des messages précédents et une incorporation bien équilibrée de toutes les révélations antérieures. Il transcende toutes barrières de race, d'âge, de couleur et de caractéristiques régionales. Il s'adresse aux hommes de tous les temps et c'est precisément ce dont l'homme a besoin. Donc, un Musulman croit que Muhammad est le Dernier Prophète car le Coran en

est le vrai témoin, et parce que le message de Muhammad possède les plus hautes qualités d'une foi vraiment universelle et concluante.

2. Muhammad lui-même a déclaré qu'il était le Dernier Prophète de Dieu. Un musulman, ou n'importe qui d'ailleurs, ne peut mettre en doute cette déclaration. Toute sa vie durant Muhammad avait la réputation d'être des plus véridiques, honnêtes et modestes. Son integrité et sa véracité étaient audessus de tout soupçon non seulement aux yeux des musulmans mais aussi dans l'esprit de ses adversaires les plus acharnés. Son caractère, ses accomplissements spirituels, et ses réformes temporelles sont sans pareils dans toute l'histoire de l'humanité. Et reste encore à voir si l'histoire pourrait produire quelqu'un égal à Muhammad. Il a dit qu'il était le Dernier Prophète parce que c'était la vérité de Dieu et non parce qu'il cherchait quelque gloire personnel ou quelque gain personnel. La victoire ne le gâta pas, le triomphe n'affaiblit pas ses vertus et le pouvoir ne corrompit pas son caractère. Il était incorruptible, conséquent et inaccessible à toute notion de gain ou de gloire. Ses paroles exhibent une lumière éblouissante de sagesse et de vérité.

3. Muhammad fut le seul Prophète à accomplir sa mission et achever son œuvre de son vivant. Avant son décés, le Coran a déclaré que la religion de Dieu a été parfaite, la faveur de Dieu sur les croyants ont été complétée et la vérité de la révélation à été protégée et sera préservée. (Coran 1:3 et 10:9) Quand il mourut, la religion de l'islam était complétée, et la communauté des croyants musulmans était bien étab-

lie. Le Coran était consigné pour écrit durant son existence et présérve sa version intégrale et originale. Tout cela signifie que la religion de Dieu à été complété par Muhammad dans le concept aussi bien que dans la pratique, et que le Royaume a été établi ici sur terre. La mission de Muhammad, son exemple et ses accomplissements ont prouve le point que le Royaume de Dieu n'est pas un idéal inaccessible ou seulement une chose de l'Au-delà, mais c'est une chose qui a existé et prospéré au temps de Muhammad et peut exister et prospérer à n'importe quelle époque où il existe des croyants sincères et les hommes de foi. Donc, si quelque fut destiné à être l'apogée de la Prophétie, qui cela pourrait être à part Muhammad? Et si quelque Livre fut désigné pour être l'accomplissement de la Révélation, qu'est-ce que cela pourrait être à part le Coran? L'accomplissement effectif de la mission de Muhammad sur terre et la consignation authentique de tout le Coran de son existence ne doivent laisser aucune trace de doute dans quelque esprit quand à la croyance qu'il fut le Dernier Prophète.

4. Le decret de Dieu que Muhammad est le Dernier Prophète est fondé sur l'authenticité originale et pure du Coran sur les accomplissements uniques et concluants de Muhammad sur l'universalité de l'islam, et sur le fait que les enseignements coraniques sont applicables dans toutes situations, à tout âge et à tout le monde. C'est la religion qui transcende toutes les frontières et pénêtre bien au-delà de toutes les barrières de race, de couleur, d'âge, et de niveau de richesse ou de prestige. C'est la religion qui assûre aux hommes, à tous les hommes, l'égalité et la fraternité,

la liberté et la dignité, la paix et l'honneur, la gouverne et le salut. C'est l'essence pure de la religion de Dieu et le genre d'aide qu'Il a toujours offert à l'homme depuis l'aube de l'histoire. Avec Muhammad et le Coran est arrivée l'apogée de l'évolution religieuse. Cela ne signifie cependant pas que l'histoire est finie et que l'homme n'a plus besoin d'instruction divine. Ce n'est que le début d'une approche nouvelle, l'inauguration d'une ère nouvelle ou l'homme a été adéquatement pourvu de toute instruction divine et des exemples pratiques dont il a besoin. Cette instruction divine se trouve dans le Coran, la plus authentique et la plus incorruptible Révélation de Dieu, et ces exemples pratiques se trouvent dans la personnalité de Muhammad. S'il venait un nouveau prophète ou un nouveau livre révélé, qu'est-ce cela ajouterait à la qualité de la Prophétie ou la veracité du Coran? Si c'est pour preserver la parole de Dieu ou pour proteger la véracité de la Révélation, cela a été fait à travers le Coran. Et si c'est pour demontrer que la Loi de Dieu peut être exécutée dans l'histoire ou que le Royaume de Dieu peut êre établi sur terre, tout cela a été démontré par Muhammad. Et si c'est pour guider l'homme vers Dieu et le Chemin Droit de la vie, cela a été bien établi par le Coran et par Muhammad. L'Homme n'a pas besoin, c'est d'ouvrir son esprit et de raviver son cœur. Ce dont il a besoin maintenant, c'est d'utiliser les Révélations déjà disponibles, d'utiliser les ressources qu'il possède et de tirer des trésors intarissables de l'Islam qui a incorporé, préservé et parfait la pureté des révélations anterieures.

5. Dieu avait decrété que Muhammad serait le Dernier Prophète et ainsi fut-il. Aucun prophète avant

Muhammad n'avait fait ou acompli ou légué autant qu'il l'a fait. Et aucun de ceux qui, après lui, ont prétendu à la Prophétie n'ont fait quoique ce soit comparable à ce qu'il a fait. Cependant, ce decret divin était en anticipation de grands évènements historiques qui suivirent. Il annonçait à l'homme la bonne nouvelle qu'il allait aborder une nouvelle étape de maturité intelectuelle et d'élévation spirituelle, et qu'il aura dorénavant à se passer de nouveaux prophètes et de révélation nouvelles, à se débrouiller tout seul, aidé du riche héritage de prophétie et de révélations que nous ont laissées Muhammad et ses prédécesseurs. C'était en anticipation du fait que les cultures, les races et les régions du monde s'approcheraient de plus en plus les unes des autres, et que l'humanité s'accommoderait bien avec une religion universelle où Dieu occupe Sa position légitime et l'homme réalise son moi. C'était un témoignage solennel du grand rôle que joueraient la science avancée et l'effort intellectuel sérieux pour approcher l'homme de Dieu. Et c'est vrai que si l'homme unit sa science supérieure et son potentiel intellectuel sain aux enseignements spirituels et moraux du Coran, il ne manquera de reconnaitre l'existence de Dieu et de s'adapter à la Loi de Dieu.

L'histoire de la prophétie s'est terminée avec Muhammad pour prouver à l'homme qu'il peut atteindre la maturité tout seul, pour donner à la science l'occasion de fonctionner convenablement et d'explorer la vaste domaine de Dieu, et pour accorder à l'intellect l'occasion de réfléchir et de voir clair. La nature de l'Islam est telle qu'il est très flexible et practicable et peut faire face à n'importe quelle situation qui se présente. La nature du Coran est telle qu'il est uni-

versel et perpétuellement révélateur, et il contient la gouverne sûre et certaine. La nature du message de Muhammad est telle qu'il s'adresse à tous les hommes de toutes les générations. Muhammad n'était pas un simple leader d'une race ou libérateur d'une nation. Il fût, et l'est encore, un homme qui appartient à l'histoire et le meilleur modèle pour celui qui cherche Dieu. En lui, tout homme peut trouver quelque chose à apprendre, et d'excellents exemples de bonté et de piété à suivre. Et en lui, toute génération peut retrouver son espoir perdu.

Appendice III

Le Calendrier Islamique

L'ère musulmane a débuté avec le Grand Evènement de l'Hégire de la Mecque à Medine ou l'Emigration du Prophète Muhammad et ses Compagnons de la Mecque à Medine. L'adoption de cet Evènement comme début de l'ère musulmane eut lieu sous le Calife Omar Ibn Al-Khattab, le second Calife après Muhammad.

Le Calendrier Musulman est lunaire, et ses mois sont déterminés par les différentes positions de la lune. Il y a douze mois dans chaque année et chaque mois est de trente ou vingt-neuf jours, selon la position de la lune. Ces mois sont: Mouharram, Safar, Rabi-al-Awwal, Rabi'al-Thani, Djoumada Al-Oula, Djoumada al-Thani, Radjab, Sha'ban, Ramadhan, Chawwal, Dhul-Qa'dah, et Dhul-Hidjjah.

Chaque semaine, il y a un jour spécial à retenir et observer. C'est le Vendredi et son importance et dûe à

la congrégation de la mi-journée à laquelle chaque Musulman doit assister, s'il le peut. Il y a d'autres occasions significatives dont il faut se souvenir et qu'il faut observer.

1. Le Hijrah qui tombe à la veille du premier jour de Mouharram.
2. La naissance du Prophète qui tombe la veille du douzième jour de Rabi'al Awwal.
3. Ramadan, le mois du jeûne, dans lequel le Coran fut révélé.
4. La Nuit de Puissance de Qadr qui peut être célébrée la veille du vingt-troisième, ou vingt-cinquième ou vingt-septième du Ramadan.
5. Id-el-Fitr (la fête de la fin du Jeûne de Ramadan) qui tombe le premier jour de Chawwal.
6. Id-el-Adha (la fête du Sacrifice) qui tombe le dixième jour de Dhul Hijjah.

TABLE DES MATIERES